



## Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Africa-Elections, ALCRER, CNP, GlobEthics.net Francophone Africa, PASCIB, RIFONGA, REPSFECO, SOS Civisme Bénin, UPMB, WANEP-Bénin, Association des Bloggeurs du Bénin, Maison de la Société Civile, Changement Social Bénin...

Un regroupement de plus de 250 organisations de la société civile présentes et actives à travers des coordinations communales dans les 77 communes du pays.

Coordonnée par



WANEP-BENIN

#Presimetre229

# Des promesses du candidat aux actes du Président ...

4 ANS APRÈS : 6 AVRIL 2016 - 6 AVRIL 2020

UNE ÉVALUATION CITOYENNE DE **198** PROMESSES ÉLECTORALES  
DU PRÉSIDENT PATRICE ATHANASE GUILLAUME TALON

Réformes politiques	Administration judiciaire	Média	Administration Publique	Sécurité et Défense	Diplomatie et Coopération Internationale	Protection Sociale	Santé	Education
Environnement, Aménagement du Territoire et projets phares	Sports	Arts et Culture	Agriculture	Artisanat	Commerce et Industrie	Tourisme	Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux	Technologies de l'Information et de la Communication

©Avril 2020

#### **COORDINATION DES REDACTEURS**

**Maryse GLELE-AHANHANZO**, Coordonnatrice de la plateforme  
**Landry GANYE**, Directeur des programmes de WANEP Bénin  
**Abdel Aziz G. AKAMBI**, Assistant Programme

#### **RELECTEURS**

**Pr. Emmanuel AKPO**  
**Dr. Fernand NOUWLIGBETO**  
**Mme Fatoumatou BATOKO ZOSSOU**

#### **ASSISTANT.E.S DE COORDINATION**

**Bienvenue KASSEHIN**  
**Mariette Sessi HOUNKPO**  
**Louise Jéchonias FANTOGNON**  
**Scholastique BASSA**  
**Edmond GANDJI**  
**Idrissou ABOUDOU**

# Des promesses du candidat aux actes du Président ...

4 ANS APRÈS : 6 AVRIL 2016 - 6 AVRIL 2020

UNE ÉVALUATION CITOYENNE DE **198** PROMESSES ÉLECTORALES  
DU PRÉSIDENT **PATRICE ATHANASE GUILLAUME TALON**

# Sommaire

■	Liste des acronymes	<b>05</b>
■	Remerciements	<b>08</b>
■	Préface	<b>09</b>
■	I- Introduction	<b>10</b>
■	II- Méthodologie	<b>11</b>
■	III- Résumé global	<b>13</b>
■	IV- 6 avril 2016 – 6 Avril 2020 : Domaines concernés par les 198 promesses électorales	<b>19</b>
■	1- Réformes Politiques	<b>21</b>
■	2- Administration judiciaire	<b>31</b>
■	3- Média	<b>45</b>
■	4- Administration Publique	<b>59</b>
■	5- Sécurité et Défense	<b>87</b>
■	6- Diplomatie et Coopération Internationale	<b>99</b>
■	7- Protection Sociale	<b>109</b>
■	8- Santé	<b>123</b>
■	9- Education	<b>145</b>
■	10- Environnement, Aménagement du territoire et Projets phares	<b>187</b>
■	11- Sports	<b>231</b>
■	12- Art et Culture	<b>239</b>
■	13- Agriculture	<b>253</b>
■	14- Artisanat	<b>267</b>
■	15- Commerce et Industrie	<b>277</b>
■	16- Tourisme	<b>291</b>
■	17- Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux	<b>299</b>
■	18- Technologies de l'Information et de la Communication	<b>313</b>



# Liste des acronymes

<b>ABE</b> : Agence Béninoise pour l'Environnement	<b>CA</b> : Conseil d'Administration
<b>ACE</b> : Agents Contractuels de l'Etat	<b>CAMES</b> : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
<b>ACVDT</b> : Agence du Cadre de Vie et pour le Développement du Territoire	<b>CARDER</b> : Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural Animale
<b>ADSC</b> : Agence de Développement de Sème City	<b>CCES</b> : Chef Cellule Suivi Evaluation
<b>AGR</b> : Activités Génératrices de Revenus	<b>CCIB</b> : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
<b>AFD</b> : Agence Française de Développement	<b>CCNUCC</b> : Convention Cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques
<b>AIB</b> : Interprofession des Aviculteurs du Bénin	<b>CDFPCEC</b> : Chef Division Filières Porcine Cunicole et Elevage non conventionnel
<b>AIC</b> : Association Interprofessionnelle du Coton	<b>CeMA</b> : Centre de Mécanisation Agricole
<b>AFPIJE</b> : Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes	<b>CeDat</b> : Centre de Droit Administratif et de l'Administration Territoriale
<b>AMAB</b> : Assurance Mutuelle Agricole du Bénin	<b>CES</b> : Conseil Economique et Social
<b>ANAT</b> : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire	<b>CFPA</b> : Centre de Formation Professionnelle Agricole
<b>ANDF</b> : Agence Nationale du Domaine et du Foncier	<b>CI</b> : Cours d'Initiation
<b>ANPE</b> : Agence Nationale Pour l'Emploi	<b>CIIS</b> : Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir
<b>ANPS</b> : Agence Nationale de la Protection Sociale	<b>CNaBAU</b> : Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires
<b>ANPT</b> : Agence Nationale des Patrimoines et du Développement du Tourisme	<b>CNE</b> : Conseil National de l'Education
<b>ANSSP</b> : Agence Nationale des Soins de Santé Primaires	<b>CNFC</b> : Comités Nationaux de Facilitation du Commerce
<b>AOF</b> : Attributions, Organisation et Fonctionnement	<b>CNSS</b> : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>APC</b> : Approche Par Compétence	<b>COUS-AC</b> : Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi
<b>APE</b> : Association des Parents d'Elèves	<b>CHU</b> : Centre Hospitalier Universitaire
<b>APHP</b> : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris	<b>CP</b> : Cours Préparatoire
<b>APIEX</b> : Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations	<b>CPA</b> : Centre de Promotion de l'Artisanat
<b>AQE</b> : Agence pour la Qualité et l'Evaluation	<b>CPUAQ</b> : Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité
<b>ARCEP</b> : Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste	<b>CSM</b> : Conseil Supérieur de la Magistrature
<b>ARCH</b> : Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	<b>CQM</b> : Certificat de Qualification au Métier
<b>ASECNA</b> : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar	<b>CQP</b> : Certificat de Qualification Professionnelle
<b>ASSI</b> : Agence des Services et Systèmes d'Information	<b>CRS</b> : Catholic Relief Services
<b>ATDA</b> : Agence Territoriale de Développement Agricole	<b>CREDIJ</b> : Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et Institutions Judiciaires en Afrique
<b>AVIGREF</b> : Associations Villageoise de Gestion des Réserves de Faunes	<b>CSADPFA</b> : Chef Service Appui au Développement des Productions en Filière
<b>B2A</b> : Bureau d'Etude et d'Appui au Secteur Agricole	<b>CSSA</b> : Chef Service Santé Animale
<b>BADEA</b> : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	<b>CSE</b> : Chef Service Suivi- Evaluation
<b>BAI</b> : Bureau d'Analyses et d'Investigations	<b>CTCT</b> : Conseiller Technique à la Culture et Tourisme
<b>BIC</b> : Bénéfices Industriels et Commerciaux	<b>CUMA</b> : Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
<b>BID</b> : Banque Islamique de Développement :	<b>DAF</b> : Direction de l'Administration et des Finances
<b>BIDC</b> : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	<b>DAL</b> : Direction des Arts et du Livre
<b>BOS-TR</b> : Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde	<b>DAOP</b> : Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles
<b>BTP</b> : Bâtiment et Travaux Publics	<b>DAT</b> : Délégation de l'Aménagement du Territoire
<b>BUBEDRA</b> : Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins	

**DAS** : Direction de l'Alimentation Scolaire  
**DBSU** : Direction des Bourses et Secours Universitaires  
**DC** : Directeur du Cabinet  
**DDAEP** : Directions Départementales de l'Agricultures de l'Elevage et de la Pêche  
**DEFI-Pro** : Projet de Développement de l'Enseignement Technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle  
**DESG** : Direction de l'Enseignement Secondaire et Général  
**DETFP** : Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle  
**DGAE/MEF** : Direction Générale des Affaires Economiques du Ministère de l'Economie et des Finances  
**DGEC** : Direction Générale de l'Environnement et du Climat  
**DGPR** : Direction Générale de la Police Républicaine  
**DIPIQ** : Direction de l'Inspection Pédagogique de l'innovation et de la Qualité  
**DPC** : Direction du Patrimoine Culturel  
**DPP** : Direction de la Programmation et de la Prospective  
**DRFM** : Direction des Ressources Financières et du Matériel  
**EIES** : Etude d'Impact Environnemental et Social  
**EITB** : Ecole Internationale de Théâtre du Bénin  
**EMG** : Etat-Major Général des Forces armées Béninoises  
**ENI** : Ecole Nationale d'Instituteurs  
**ENS** : Ecole Normale Supérieure  
**EPAC** : Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi  
**EPES** : Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur  
**EPFI** : Etablissement Privé de Formation d'Instituteurs  
**ERSUMA** : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature  
**ESG** : Enseignement Secondaire Général  
**ESMAC** : Ecole Supérieure des Métiers d'Arts et de la Culture  
**ETFP** : Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle  
**FAC** : Fonds des Arts et de la Culture  
**FAST** : Faculté des Sciences Techniques  
**FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine  
**FDA** : Fonds de Développement de l'Artisanat  
**FENAT** : Fédération Nationale de Théâtre  
**FESDAC** : Festival Départemental des Arts et de la Culture  
**FESNAC** : Festival National des Arts et de la Culture  
**FESPACO** : Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou  
**FIAC** : Festival International des Arts Contemporains  
**FIFA** : Fédération Nationale de Football Amateur  
**FITHEB** : Festival International de Théâtre du Bénin  
**FLASH<sup>1</sup>** : Faculté des Lettres, Arts, et Sciences Humaines  
**FLLAC** : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication)

<sup>1</sup> Cette faculté n'existe plus aujourd'hui. Elle est remplacée par deux nouvelles facultés : la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) et la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC)

**FNDAJSN** : Fonds National du Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs  
**FNDF** : Fonds National du Développement Forestier  
**FNEC** : Fonds National pour l'Environnement et le Climat  
**FNPEEJ** : Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi des Jeunes  
**FSS** : Faculté des Sciences de la Santé  
**GIZ** : Coopération Allemande  
**GNSP** : Groupement national des sapeurs-pompiers  
**GSM** : Global System for Mobile Communication  
**GUFE** : Guichet Unique de formalisation des entreprises  
**IFA-Bénin** : Interprofession Filière Anacarde du Bénin  
**IGN** : Institut Géographique National  
**INFRE** : Institut National pour la Formation et la Recherche en Education  
**INIFRCF** : Institut National d'Ingénierie de formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs  
**INMAAC** : Institut National des Métiers d'Arts, d'Archéologie et de la Culture  
**INSAE** : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique  
**IRSBAC.Com** : Institut Régional Supérieur des Beaux-Arts, de la Culture et de la Communication  
**IPTS** : Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires  
**IRM** : Imagerie par Résonance Magnétique  
**IUEP** : Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel  
**JMB** : Journées de la Mutualité de Bembéréké  
**JRSA** : Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique  
**LEPI** : Liste Electorale Permanente Informatisée  
**LSE** : Laboratoire de Surveillance Environnementale  
**LTA** : Lycée Technique Agricole  
**LTP** : Lycée Technique Professionnel  
**MAEC** : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération  
**MAEP** : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche  
**MASMF** : Ministère des Affaires Sociale et de la Microfinance  
**MASA** : Marché des Arts du Spectacle Africain  
**MCPP** : Micro Crédits aux Plus Pauvres  
**MCAT** : Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme  
**MCVDD** : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable  
**MDN** : Ministère de la Défense Nationale  
**MECGCCRPNF** : Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Promotion des Ressources Naturelles et Forestières.  
**MENC** : Ministère de l'Economie Numérique et de la communication  
**MEMP** : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire  
**MESFTP** : Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle  
**MESRS** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**MISP** : Ministère de l'Intérieur et de Sécurité Publique

**MPME** : Micro Petites et Moyennes Entreprises

**MS** : Ministère de la Santé

**MTCS** : Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports

**MUHA** : Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement

**NACCIMA** : Nigerian Association of Chambers of Commerce, Industry, Mines and Agriculture

**NAFDAC** : National Agency for Food and Drug Administration and Control

**OBSSU** : Office Béninois des Sports Scolaire et Universitaire

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSC** : Organisation de la Société Civile.

**PACOU** : Projet d'Appui aux Centres des Œuvres Universitaires

**PADA** : Projet d'Appui à la Diversification Agricole

**PADMA** : Projet d'Appui au Développement du Maraîchage au Bénin

**PAG** : Programme d'Actions du Gouvernement

**PAM** : Programme Alimentaire Mondial

**PASEC** : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs des pays de la CONFEMEN

**PAS-PNA** : Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation

**PAURAD** : Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation

**PCTT** : Programme de Compétitivité Transfrontalière et du Tourisme

**PEJ** : Programme Emploi Jeune

**PDI2T** : Projet de Développement des Infrastructures de Télécommunications et des TIC

**PDSAB** : Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin

**PFSE** : Point Focal Suivi-Evaluation

**PH** : Permis d'Habiter

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PIP** : Programme d'Investissement Public

**PME** : Partenariat Mondial pour l'Education

**PNA** : Plan National d'Adaptation

**PNASI** : Plan National d'Alimentation Scolaire Intégrée

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPAAO** : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

**PPP** : Partenariat Public Privé

**PR** : Police Républicaine

**PR** : Président de la République

**PRIS** : Projet de Renforcement des Infrastructures Sociales

**PROVAC** : Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale ;

**PRSCG** : Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance

**PSDSA** : Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole ;

**PSE** : Plan Sectoriel de l'Education

**PTA** : Plan de Travail Annuel

**PTFs** : Partenaires Techniques et Financiers

**PUGEMU** : Projet d'Urgence de Gestion Environnemental en Milieu Urbain

**RAMU** : Régime d'Assurance Maladie Universelle

**RAS** : Rien A Signaler

**RAU** : Redevance d'aménagement urbain ;

**RAVIP** : Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la population

**REESAO** : Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest

**RNPS** : Réseau National multi-acteurs de Protection Sociale

**SCDA** : Secteur Communal de Développement Agricole

**SCRP** : Stratégie de Croissance de la Réduction de la Pauvreté

**SFD** : Système Financier Décentralisé

**SGG** : Secrétariat Général du Gouvernement

**SGM** : Secrétariat Général du Ministère

**SIGE** : Système d'Information et de la Gestion de l'Education

**SIGTAS** : Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés

**SMIG** : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

**SODECO** : Société pour le Développement du Coton.

**STI** : Sciences et Techniques Industrielles

**TABEN** : Tableau de Bord de l'Economie Béninoise

**TAP** : Taux d'Achèvement du Primaire

**TBS** : Taux Brut de Scolarisation

**TF** : Titre Foncier

**TIC** : Technologies de l'information et de la communication

**TNT** : Télévision Numérique Terrestre

**TPS** : Taxe Professionnelle Synthétique

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**UAC** : Université d'Abomey-Calavi

**UASES** : Union des Associations Sportives de l'Enseignement Secondaire

**UATS** : Unité d'Appui Technique et du Suivi

**UCP-ARCH** : Unité de Coordination du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain »

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine

**UNA** : Université Nationale d'Agriculture

**UNB** : Universités Nationales du Bénin

**UNESCO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**UNSTIM** : Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques

**UP** : Université de Parakou

**VRD** : Voies et Réseaux Divers

# Remerciements

L'élaboration du rapport Présimètre et sa publication à bonne date, le 06 avril de chaque année, ont été, certes, une initiative passionnante et exaltante mais fort prenante.

Tout au long de ces quatre années du mandat présidentiel de l'ex candidat Patrice Athanase Guillaume TALON, l'initiative a bénéficié, pour sa réédition et sa réussite chaque année, du soutien, de l'accompagnement et des sacrifices de plusieurs citoyen.ne.s dont l'engagement n'est plus à démontrer.

Ainsi, nos remerciements vont :

- aux vingt (20) contributeur.trice.s, expert.e.s de leur domaine respectif, pour la mission, chaque année acceptée au détriment de leur temps, de leur énergie et certainement de leurs finances ;
- aux deux (2) relecteurs, pour leurs observations pertinentes et fouillées qui ont contribué à la qualité des rapports finaux publiés ;
- aux jeunes et experts du Web 2.0 pour la transcription du présent rapport d'évaluation en langage TIC via une plateforme accessible en ligne, pour l'actualisation et l'animation de cette plateforme virtuelle ;
- aux autorités et citoyen.ne.s touché.e.s, qui ont accepté de mettre à notre disposition les informations qui ont permis de meubler les différents rapports ;
- à l'ensemble des Organisations membres de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin ([www.vote229.org](http://www.vote229.org)), pour le maintien de cette décision prise de rester désormais active entre deux élections mais surtout de faire la chasse au cimetière des promesses électorales non tenues au Bénin ;
- à la dynamique équipe du Réseau ouest africain pour l'édification de la paix (WANEP-Bénin, [www.wanepbenin.org](http://www.wanepbenin.org)) pour avoir coordonné, année après année, cette initiative Présimètre ;
- à notre partenaire, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), pour la confiance réitérée qui se traduit par le renouvellement de son appui financier à cette initiative. Le pari, en effet, n'était pas gagné d'avance et les résultats n'auraient sûrement pas été à la hauteur des ambitions des porteurs de cette initiative sans son précieux soutien.

A toutes celles et tous ceux qui œuvrent contre le "cimetière des promesses électorales non tenues", nous disons MERCI.

# Préface

Aux lendemains de la présidentielle du 20 mars 2016, après son importante contribution à une élection présidentielle pacifique et apaisée au Bénin à travers le projet «Citoyen, veille et contribue», la Plateforme électorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP Bénin a décidé de rester active entre deux élections présidentielles en procédant à l'évaluation citoyenne et annuelle des promesses du candidat Patrice TALON élu Président de la République. Ainsi démarrait **«l'initiative Présimètre»** qui a pour objectif de contribuer à rendre le candidat élu Président redevable des promesses électorales sur la base desquelles les électeurs lui ont accordé leurs suffrages et à bannir l'adage populaire selon lequel les promesses électorales n'engagent que celles et ceux qui y croient.

L'initiative est devenue réalité, le 06 avril 2017, avec le lancement et la publication du rapport **«Des promesses du candidat aux actes du Président... 1 an après : 06 avril 2016 – 06 avril 2017 Une évaluation citoyenne de 198 promesses électorales du Président Patrice Athanase Guillaume TALON»**. Il sera suivi, un an plus tard, le 06 avril 2018, de la 2ème édition de l'évaluation citoyenne qui a couvert la période du 06 avril 2016 au 06 avril 2018. Le 06 avril 2019, le rendez-vous annuel n'a pas été honoré, non à cause d'une quelconque pression politique, mais d'une part, du fait d'un défi de financement et, d'autre part, pour ne pas davantage exacerber le contexte politique très tendu des élections législatives d'avril 2019.

Ce 06 avril 2020, nous sommes revenus au rendez-vous avec le Rapport Présimètre An 4, le dernier pour le compte du mandat présidentiel 2016-2021. Dans ce rapport, il est fait l'évaluation de l'état des cent quatre-vingt-dix-huit (198) promesses, identifiées depuis la première édition, sur la période du 06 avril 2016 au 29 février 2020, soit quatre années de gouvernance du Président TALON élu sur la base de ces promesses. Ce rapport est le dernier du mandat car, le 06 avril 2021, débutera un nouveau mandat présidentiel, soit avec le même Président réélu, soit avec un autre à qui les Béninois.e.s auront décidé d'accorder leurs suffrages.

La Plateforme électorale des OSC se félicite de cet exercice dont le pari n'était pas gagné à l'avance

et qui a révélé de nouveaux défis en termes de gouvernance et de redevabilité électorale. Ce sont, entre autres, le défi du suivi et du plaidoyer/lobbying pour une mise en œuvre des recommandations dans chaque domaine pour de meilleurs impacts sociaux ; le défi de l'analyse et de l'appréciation des impacts des actions menées, dans chaque domaine, afin de s'assurer de leur durabilité dans le temps et enfin le défi de la pérennisation de cette initiative Présimètre tout au long des prochains mandats présidentiels et de son extension aux autres mandats électifs afin que le citoyen béninois se déprogramme et intègre que toute promesse électorale doit être respectée.

La Plateforme électorale des OSC du Bénin demeure engagée dans cette dynamique et compte sur la bonne volonté et l'engagement de chacun et de tous pour relever ces nobles défis pour une meilleure gouvernance électorale au Bénin.

**Mme Fatoumatou BATOKO ZOSSOU,**  
Présidente de la Plateforme électorale des OSC du Bénin

# I- Introduction

Après les première (2017) et deuxième (2018) éditions du rapport **«Des promesses du candidat aux actes du Président... une évaluation citoyenne de 198 promesses électorales du Président Patrice Athanase Guillaume TALON»**, voici la dernière édition, pour le compte du mandat présidentiel 2016 – 2021, du rapport Présimètre. Elle couvre la période du 06 avril 2016 au 06 avril 2020.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du présent rapport est demeurée la même que celle des éditions précédentes et a suivi cinq (5) étapes :

- la sélection et le briefing de 20 contributeurs citoyens pour la collecte d'informations sur les cent quatre-vingt-dix-huit (198) promesses électorales réparties dans les dix-huit (18) domaines du projet de société du candidat élu ;
- la recherche documentaire effectuée dans les Ministères, les Directions techniques et sur Internet qui a permis d'obtenir des données de références et celles relatives aux actions menées ;
- les entretiens et administration de questionnaires aux acteurs concernés ont permis de collecter des données qualitatives et quantitatives sur l'état des lieux de chacune des promesses du début du mandat (6 avril 2016) du Président Patrice TALON à la date du 29 février 2020 ;
- La rédaction/relecture du rapport qui a impliqué aussi bien les contributeurs que deux relecteurs mobilisés à cet effet ;
- La validation du rapport général (compilation des 20 rapports) faite lors d'un atelier après les travaux des deux relecteurs.

Après une brève introduction générale (I), la présentation détaillée de la méthodologie empruntée (II), le résumé global (III), le rapport présente, pour chacun des dix-huit (18) domaines, le rappel des promesses, la situation au début du mandat présidentiel, la situation quatre ans après en termes de «Promesses tenues»,

«Promesses non tenues», «Promesses enclenchées», «Promesses non enclenchées», «Suivi des promesses absentes au PAG», «Nouvelles promesses notées». Toujours par domaine, il est fait une brève analyse de l'évolution des résultats du domaine tout au long de la période de l'évaluation, une analyse des impacts sociaux des actions menées, des difficultés d'accès à l'information publique rencontrées. Pour cette édition, un accent particulier a été mis sur les chances de réalisation des promesses d'ici la fin du mandat présidentiel. Enfin, des recommandations, par domaine, ont été faites à l'endroit de divers acteurs pour contribuer à l'amélioration de l'action publique pour plus d'impacts positifs au bénéfice des populations.



# II- Méthodologie

A l'instar des deux premières éditions, cette dernière édition de l'évaluation de la série pour le mandat 2016-2021 a suivi une méthodologie en cinq (05) étapes : sélection des contributeurs, recherche documentaire, entretiens/administration de questionnaires, rédaction et relecture des contributions et validation du rapport.

## 1- Sélection et briefing des contributeurs

La Plateforme électorale a procédé, par une consultation restreinte, à la sélection des contributeurs nécessaires pour couvrir les dix-huit (18) domaines thématiques des promesses électorales du candidat élu. A la fin du processus, deux (02) des experts contributeurs de la 2ème évaluation ont été remplacés pour des raisons d'indisponibilité. Tous les autres ont été reconduits au regard de la qualité de leurs contributions et de la manifestation de leur disponibilité et volonté à participer à cette évaluation de l'an 4. Au total, vingt (20) experts contributeurs dont deux (02) femmes ont donc été retenus pour la rédaction de ce rapport.

Une séance de briefing a été tenue avec eux sur la base de Termes de Références (TDR) de l'évaluation. Cette séance de cadrage a permis d'expliquer, à nouveau, l'objet et l'étendue de la mission, de convenir d'un chronogramme, de revisiter les différentes parties du canevas de rédaction et de rappeler les critères de classification des différentes promesses. Ainsi,

- **une promesse tenue** est un engagement pleinement honoré au regard des actions menées par rapport au référentiel (ce qui était au 6 avril 2016, date de prestation de serment du Président TALON) ;
- **une promesse enclenchée** est un engagement qui a connu un début de mise en œuvre, même si celle-ci n'est pas achevée ;
- **une promesse non enclenchée** est un engagement n'ayant enregistré aucune action prouvant un début de mise en œuvre ;
- **une promesse non tenue** est un engagement non honoré alors que le délai prévu pour sa mise en œuvre a expiré ou que les actions posées n'y correspondent pas ;
- **le suivi des promesses absentes au PAG** permet

la collecte de données sur les promesses absentes au PAG selon le rapport de l'an 1 ;

- **le suivi des nouvelles promesses** permet la collecte de données sur de nouvelles promesses faites durant la période du 6 avril 2016 au 15 février 2020 ;
- **l'encadré «Analyse comparée des résultats de la 1ère à la 4ème année»** permet au contributeur de faire une brève comparaison des résultats entre le 28 février 2017 (1ère évaluation) et le 29 février 2020 pour en ressortir les avancées, les reculs ou les stagnations tout au long des quatre (04) années d'exercice du pouvoir ;
- **l'encadré « Analyse de l'impact social des résultats »** pour faire ressortir les impacts des actions du domaine sur les béninois.es et les obstacles ou oppositions du peuple ou des autres institutions à accepter la mise en œuvre de l'action ;
- **l'encadré « Les difficultés d'accès à l'information publique »** permet de rendre compte des difficultés et défis d'accès à l'information publique afin d'en ressortir une cartographie sur les domaines hostiles à la libération de l'information publique ;
- **l'encadré «Analyse prospective»**, une nouveauté de cette dernière évaluation permet de faire une brève analyse critique de la réalisation des promesses non enclenchées et de l'achèvement des promesses enclenchées au regard du temps restant pour la fin du mandat présidentiel.

## 2- Recherche documentaire

Adoptant une démarche scientifique, tous les contributeurs, dans leur domaine respectif, sont passés par l'indispensable étape de la recherche documentaire qui leur a permis de consulter et de passer en revue, entre autres, le document portant projet de société du candidat Patrice G.A. TALON, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), les divers rapports d'activités au niveau des Ministères, les comptes rendus de Conseils des Ministres, les rapports de la 1ère et de 2ème évaluations citoyennes de 198 promesses électorales, et autres informations nécessaires sur internet et

auprès des institutions étatiques (ministères, directions, services publics compétents etc.). De ces recherches, des données relatives aux indicateurs spécifiques d'évaluation, ainsi qu'aux actions menées ont été rendues disponibles.

### **3- Entretiens et administration de questionnaires**

Selon les domaines et promesses, il s'est avéré nécessaire d'organiser des entretiens afin de collecter des informations fiables et actualisées.

Ces données ont permis d'actualiser la base référentielle (taux, chiffres, indicateurs) informant sur l'état des lieux au début du mandat (Avril 2016) du Président Patrice Athanase Guillaume TALON. Autrement dit, l'actualisation des données est relative à l'état actuel de chaque promesse (le respect ou la mise en œuvre des promesses du 06 avril 2016 au 29 février 2020), ainsi que le suivi des promesses absentes au PAG. Les impacts sociaux de ces actions, l'évolution de leurs mises en œuvre dans le temps et les difficultés d'accès à l'information ont aussi été des préoccupations lors de la collecte à l'issue de laquelle des recommandations ont été formulées.

### **4- Rédaction/relecture du rapport**

Une fois la phase de collecte, de traitement et d'analyse des données terminée, les contributeurs ont produit chacun, dans son domaine d'évaluation, un rapport. A l'aide de tableur, les statistiques ont été constituées et des graphes réalisés pour mieux illustrer les résultats.

Pour assurer l'harmonie de l'ensemble du document, chacune des contributions a été structurée comme suit : le résumé de l'évaluation citoyenne, la situation au départ du mandat, la situation à la date du 29 février 2020, soit 4 ans après, les commentaires spécifiques selon quatre (04) angles clés (comparaison tout au long des 4 ans, les impacts sociaux, les défis d'accès à l'information et la prospective à l'échéance du mandat) puis les recommandations.

Les différents rapports ont été, ensuite, transmis à deux (2) relecteurs mobilisés depuis la 1ère édition de l'évaluation. Leurs différentes observations ont contribué à l'amélioration de la qualité du rapport.

### **5- Validation du rapport**

Elle a eu lieu au cours d'un atelier tenu à Cotonou le mardi 18 mars 2020. Le travail des relecteurs a été présenté aux différents experts contributeurs et personnalités membres de la plateforme électorale des OSC.

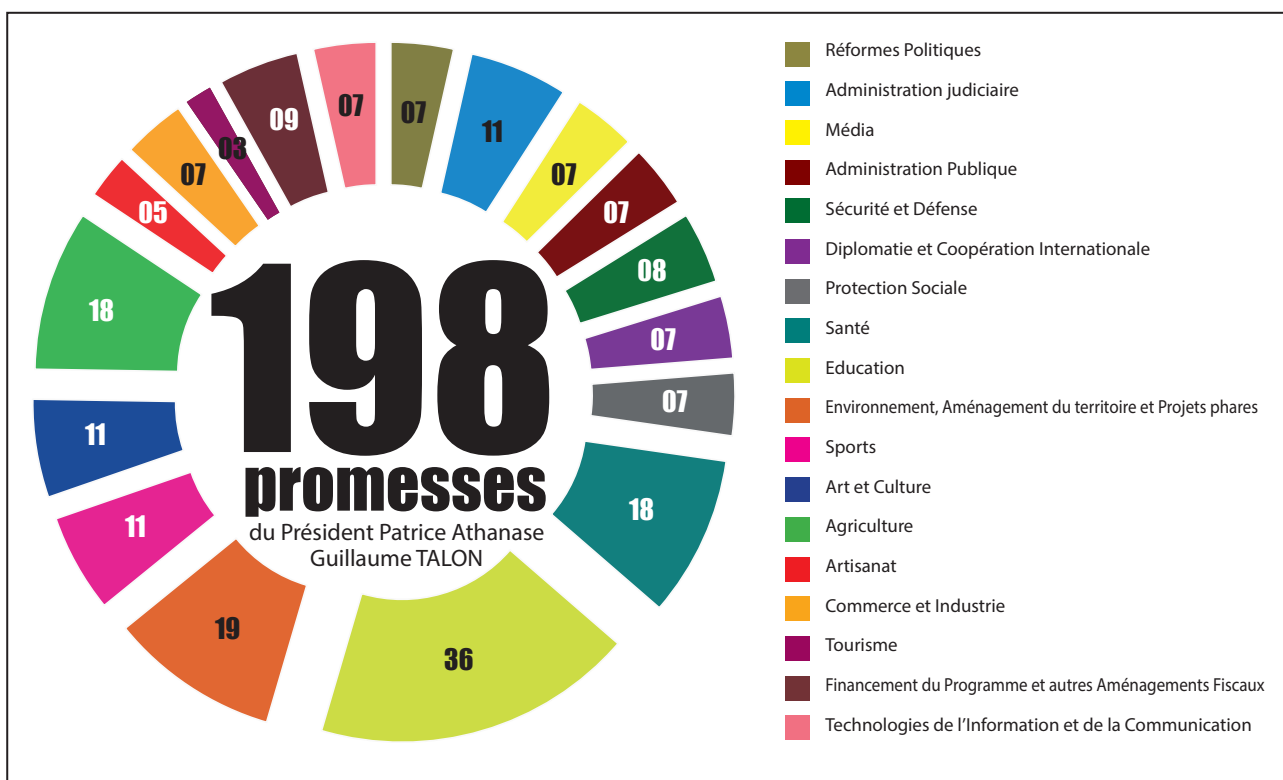
Les observations, critiques, et remarques pertinentes des participants ont été intégrées pour améliorer la qualité du rapport et aboutir à la version actuelle, qui fait l'objet de lancement officiel le 6 avril 2020, date du quatrième anniversaire de la prestation de serment du candidat élu, Patrice Athanase Guillaume TALON.



# III- Résumé global

L'évaluation citoyenne de cent quatre-vingt-dix-huit (198) promesses électorales du candidat Patrice A.G. Talon, devenu Président de la République du Bénin en 2016, est à sa dernière édition pour le compte du mandat présidentiel 2016-2021. Ce dernier rapport de la série couvre la période du 06 avril 2016 au 29 février 2020 et apprécie, entre autres, l'état des promesses quatre (4)

ans après l'investiture de Président TALON, les impacts sociaux des actions menées, les difficultés d'accès à l'information publique et les chances de réalisation complète des promesses à la fin du quinquennat. Il intègre le rapport 2016-2019 qui a été élaboré mais n'a pu être validé et publié faute de financements. Tous les 18 domaines touchés par les promesses sont couverts.



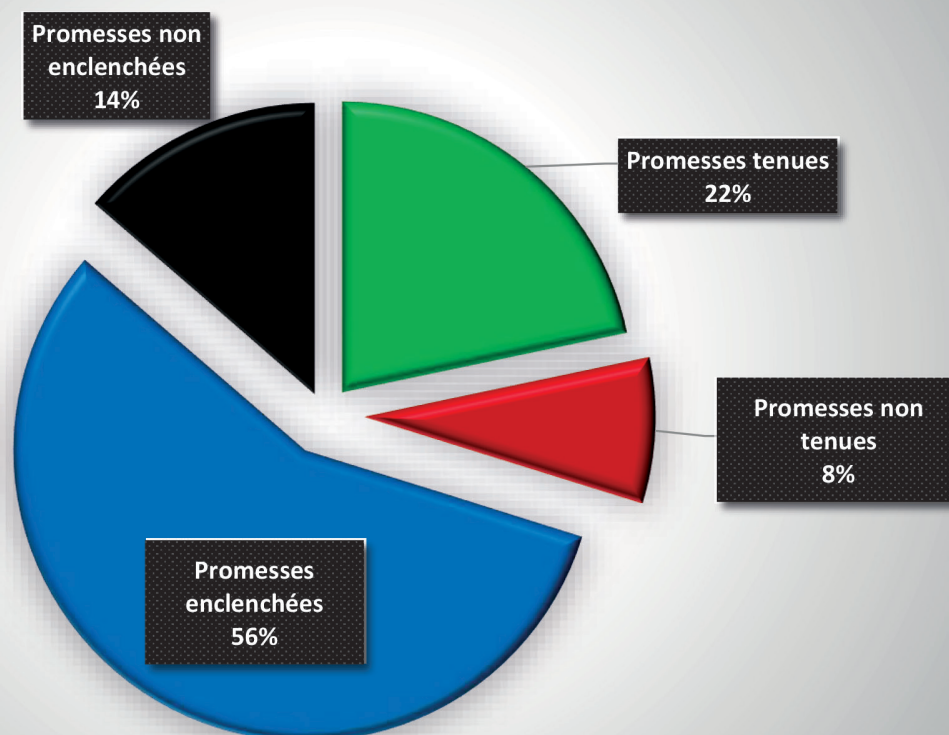
Pour rappel, les critères d'appréciation des promesses retenus par la Plateforme et qui prévalent depuis la première édition sont demeurés les mêmes :

- **une promesse tenue** est un engagement pleinement honoré au regard des actions menées par rapport au référentiel (ce qui était au 6 avril 2016, date de prestation de serment du Président TALON) ;
- **une promesse enclenchée** est un engagement qui a connu un début de mise en œuvre, même si celle-ci n'est pas achevée ;
- **une promesse non enclenchée** est un engagement n'ayant enregistré aucune action prouvant un début de mise en œuvre ;

- **une promesse non tenue** est un engagement non honoré alors que le délai prévu pour sa mise en œuvre a expiré ou que les actions posées n'y correspondent pas.

Sur la base de ces critères d'appréciation, l'analyse des données collectées révèle, après quatre années de gouvernance que : quarante trois (43) promesses sont tenues (a) ; cent douze (112) sont enclenchées (b) ; vingt-sept (27) sont non enclenchées (c) et seize (16) sont non-tenues (d).

Niveau de mise en oeuvre des promesses sur la période allant du 1er mars 2017 au 28 février 2018



**a- 21,72% des promesses, soit 43/198, sont tenues.** Il est noté une augmentation de 10 promesses tenues par rapport à 2018 et de 37 promesses par rapport à 2017. Treize (13) domaines affichent des promesses tenues. **Le plus fort taux de promesses tenues (62,50% pour 5/8 promesses) s’observe dans le domaine «Sécurité et défense» et le plus faible (11,11% pour 2/18 promesses) dans celui de la «Santé».** Parmi les exemples de promesses tenues, figurent les :

- Promesse 6 : Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l’image du Président dans les lieux publics.
- Promesse 72 : Maintenir la gratuité des soins de santé (paludisme et césarienne pour les femmes enceintes et paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans).

**b- 56,57% des promesses, soit 112/198, sont enclenchées et sont en état, plus ou moins avancé,**

**de mise en œuvre.** Il est observé une diminution de deux (2) promesses par rapport à la 2ème évaluation (au 28 février 2018) et une augmentation de 26 promesses par rapport à l’évaluation au 28 février 2017. A titre d’exemples de promesses enclenchées, on peut citer les :

- Promesse 10 : Recruter des magistrats et greffiers en nombre significatif.
- Promesse 83 : Promotion, par subvention, de l’investissement privé dans la création des collèges et lycées techniques et professionnels dans les filières cibles.

**Tous les domaines, sauf celui des «Réformes politiques» ont, à la date de la présente évaluation, des promesses enclenchées donc en cours de mise en œuvre.**

**c- 13,64% des promesses, soit 27/198, demeurent “non enclenchées”.** Elles ont diminué de 15 promesses par rapport à la 2ème évaluation (au 28 février 2018) et de 77 par rapport à la première (celle au 28 février 2017). Entre autres promesses non enclenchées, figurent les :

- Promesse 25 : Défisicaliser les activités de presse (domaine Média)
- Promesse 154 : Mettre à disposition des exploitants agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé (Domaine Agriculture).

Les vingt-sept (27) promesses non enclenchées sont réparties sur neuf (9) domaines qui sont : Médias, Diplomatie et Coopération, Éducation, Sport, Art et culture, Agriculture, Tourisme, Financement du programme et autres aménagements fiscaux ; Technologies de l'Information et de la Communication.

**Le plus fort taux de promesses non enclenchées (45%) s'observe dans le domaine Art et culture où cinq (5) promesses, sur les onze (11) faites par le Candidat dans le domaine, demeurent encore non enclenchées.**

**d- 8,08% des promesses, soit 16/198, sont "non-tenues"** car ayant enregistré des actions contraires. A l'an 1 (au 28 février 2017), l'évaluation affichait deux (2) promesses non tenues qui sont passées à neuf (09) à l'an 2 (au 28 février 2018). Au nombre des promesses non tenues du candidat élu figurent les :

- Promesse 5 : Modifier la structure de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes.
- Promesse 48 : Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'assurance-maladie, de retraite et d'accès aux crédits pour les populations des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art.

De façon spécifique, huit (08) domaines affichent des promesses non tenues : Réformes politiques, Administration judiciaire, Administration publique, Protection sociale, Santé, Education (notamment au niveau des enseignements maternel et primaire et de l'enseignement supérieur), Environnement et Financement du programme. **Le plus fort taux de promesses non tenues s'observe dans le domaine Réformes politiques où 86% des promesses (soit 6/7) faites par le candidat ne sont pas tenues, à la date de la présente évaluation.** Cet état de choses s'explique par le fait que la plupart des promesses de ce domaine dépendait d'une révision constitutionnelle et l'initiative de 2019 ayant abouti à la loi 2019-10 du 07 novembre

2019 n'a pas tenu compte desdites promesses.

**L'analyse comparée des résultats de la 1ère à la 4ème année** révèle qu'il y a eu, dans presque tous les domaines à divers degrés, des avancées, des reculs et des stagnations.

Ainsi, en termes d'avancées, il a été noté, par exemple :

- dans le domaine «Commerce et industrie», l'adoption d'une loi sur les Partenariats Publics-Privés (2017), la promotion des entreprises et développement des MPME ainsi que la restructuration de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) ;
- à l'enseignement supérieur, le suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires par la mise en place d'une cellule présidentielle de suivi, un début de dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « innovation lab » ; le recrutement d'enseignants pour le domaine «Education»
- le recrutement de personnel (greffiers, auditeurs de justice), dans le domaine «Administration judiciaire»

A côté de ces avancées, quelques reculs :

- les atteintes aux libertés syndicales estudiantines avec l'interdiction des organisations syndicales estudiantines au niveau de l'enseignement supérieur ;
- la suppression de la ligne budgétaire Appui-Conseil aux Communes ;
- La réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature qui a fait passer le nombre de personnes issues de l'Exécutif au sein de cet organe supérieur du pouvoir judiciaire de trois (3) (sous la loi de 1999) à huit (8) (Président de la République, Garde des sceaux, Ministre de la fonction publique et le Ministre des finances et 4 personnalités extérieures nommées par le Président de la République) (loi 2018-02 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi organique de 1999).

Quelques stagnations ont été également mises à jour, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et dans celui de l'Environnement où le prix du gaz domestique oscille toujours entre **485** et **555** FCFA le kilogramme depuis 2016. En effet, aucune subvention n'est accordée malgré la promesse 110.

**L'appréciation des impacts sociaux** induits par les actions menées en quatre (4) ans de gouvernance n'est pas tranchée tant il y a des variations d'un domaine à un autre. Certaines couches de populations sont déjà, un tant soit peu, soulagées par des actions liées à la gratuité des frais de santé, des frais de scolarisation, le recrutement des enseignants, la mise à disposition des outils d'apprentissage, les cantines scolaires, l'accès aux crédits, l'assainissement du cadre de vie dans certains domaines tels celui de la Santé, de l'Éducation, de la protection sociale, de l'Environnement, etc.

Mais il existe des domaines qui suscitent des inquiétudes tant les actions menées et la manière de les mener ont généré frustrations et tensions au niveau des acteurs. Il en est ainsi, par exemple, du domaine de la santé où les grandes tensions nées de la suppression du droit de grève et de la défalcation pour fait de grève « illégale », du choix entre l'exercice en clientèle privée ou en fonction publique, etc. sont restées sans discussions entre les acteurs. Le milieu de l'enseignement supérieur est également mécontent du fait, entre autres, de la suspension des bourses pour la formation des enseignants.

Enfin, dans d'autres domaines, et ils sont les plus nombreux, l'effectivité des impacts sociaux des actions reste peu perceptible dans l'immédiat et ne le sera, probablement, qu'à moyen ou long terme. Il s'agit des domaines tels que le Commerce et l'industrie ; l'Artisanat ; les Techniques de l'information et de la Communication à travers la création d'emplois par le déploiement des projets nécessitant une main d'œuvre locale ; la Santé et la Protection sociale avec notamment l'opérationnalisation du projet ARCH et ses 4 composantes ; l'Administration judiciaire à travers l'accélération des procédures pour un meilleur respect des droits humains ; le sport également pourvoyeur d'emploi avec l'embauche pour la construction ou la rénovation des stades, le recrutement des diplômés sortis de l'INJEPS et autres animateurs ou anciennes gloires, etc.

**L'analyse des difficultés d'accès à l'information publique** montre que des défis subsistent en la matière au Bénin. Cet état de choses est fortement déplorable car constituant le plus grand frein au contrôle citoyen de l'action publique et à des initiatives du genre de Présimètre. L'évaluation révèle que, dans certains domaines, tels que Diplomatie et Coopération, Médias, Artisanat, Sport, il n'y a pas eu de difficultés

majeures d'accès à l'information et les acteurs sollicités ont globalement coopéré. Dans d'autres domaines, par contre, l'exercice a été plus ardu. Dans le domaine des Enseignements maternel et Primaire, par exemple, la plupart des agents et cadres continuent d'entretenir le secret autour des informations y compris celles à caractère public. Les cadres les plus disposés à fournir l'information ne le font que dans la limite de l'autorisation qu'ils ont reçue de leur hiérarchie. Dans le domaine «Financement et autres aménagements fiscaux», les documents, qui par le passé étaient mis à disposition du public, sont encadrés par des dispositions plus compliquées telles le TABEN. Au niveau du secteur «Agriculture», l'accès à l'information dans le cadre de cette évaluation a été plus difficile que les fois antérieures en raison de la réticence de certains acteurs qui avancent des raisons comme indisponibilité, occupations urgentes et/ou non-autorisation de la hiérarchie. La palme du domaine où il a été le plus difficile d'avoir accès à l'information publique est à décerner au domaine de l'enseignement supérieur où, l'accès à l'information a été quasiment impossible car trente-deux jours ouvrables après la demande d'information (formulée le 22 janvier 2020), aucune information n'a été fournie. Le cadre du Ministère, à qui Madame le Ministre a confié le dossier, n'a pas fourni les données recherchées et nos multiples déplacements au Ministère, coups de fil et messages écrits sont, hélas, restés sans suite. Il est, tout de même, à noter certaines facilités d'accès à l'information publique sur Internet où des documents tels certaines lois et décrets, les comptes rendus de Conseils des Ministres sont régulièrement accessibles sur le site Web du Secrétariat général du Gouvernement. De même, dans certains domaines comme celui des TIC, par exemple, les agences en charge de la mise en œuvre des promesses relevant du secteur ont mis en ligne des plates-formes web sur lesquelles le public a accès à un grand nombre d'informations relatives à la mise en œuvre des projets. Il reste, cependant, à relever à ce niveau, le défi de la mise à jour régulière des sites et plateformes ainsi que la disponibilité, sur ces interfaces, de documents essentiels tels les documents de planification stratégique, les rapports, etc.

**L'analyse prospective** des différents domaines est l'appréciation, dans chacun des domaines, des chances de réalisation des promesses enclenchées, non enclenchées et non tenues dans le cours de l'année qui nous sépare de la fin du mandat présidentiel. Au terme de l'évaluation, les chances varient d'un domaine à un autre et d'une promesse à une autre. Dans le domaine de «Diplomatie et Coopération», par exemple, les deux



(02) promesses enclenchées **44 «Améliorer la qualité des services, en assurant au personnel les formations adéquates» et 45 «Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de permettre le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux»** ont peu de chances d'être entièrement réalisées avant la fin du mandat présidentiel du fait de leur dépendance de facteurs externes non maîtrisés par le secteur de la diplomatie. Quant à la promesse **47 «Effectuer les recrutements d'appoint»**, sa réalisation dépend également de la volonté politique des Gouvernants. De même, dans le secteur des médias, il est difficile de dire que toutes les sept (7) promesses du candidat seront réalisées d'ici un an. La promesse 25, relative à la défiscalisation des activités de presse, qui est demeurée non enclenchée depuis 2016, a de fortes chances de muer en promesse non tenue en 2021. Il n'est pas, non plus, évident que les six (06) autres promesses qui sont enclenchées soient toutes réalisées avant le terme du mandat. Toutes les promesses du domaine Sécurité et défense sont soit tenues (5/8), soit enclenchées (3/8). Cela augure d'une ère de modernisation et de montée en puissance pour les forces armées et de police béninoises. Cependant, deux des trois promesses enclenchées, notamment les promesses **37 «Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d'investissement en infrastructure» et 40 «Améliorer les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie nationale»** ont de faibles chances d'être totalement réalisées d'ici 2021 car nécessitant des investissements lourds, progressifs et soutenus. Investir dans la réalisation d'infrastructures pour les armées et améliorer les conditions de vie et de travail des personnels des forces de défense et de sécurité, sont, en effet, des projets à long terme.

Enfin, pour une meilleure gouvernance et plus d'impacts de l'action publique, des recommandations sont faites à l'endroit de divers acteurs :

#### **- A l'endroit du Gouvernement :**

- Adopter une méthode plus inclusive pour conduire et réaliser les réformes, notamment les réformes politiques ;
- Revoir à nouveau, la loi organique sur le Conseil Supérieur de la Magistrature de manière à réduire au sein du Conseil le nombre de membres provenant de l'Exécutif ;
- Adopter une stratégie inclusive dans la rédaction des documents de politiques de sécurité nationale (sécurité intérieure et défense) afin que les affaires de sécurité et de défense soient gérées

au Bénin dans une vision acceptée de tous et selon des plans et programmes efficaces, adaptés à nos besoins et à nos moyens ;

- élaborer, dans le domaine de la Diplomatie et de la coopération, un véritable programme de formation au profit du personnel, en dehors du plan classique de formation. Ce programme devra prendre en compte des formations diplômantes et qualifiantes ;
- dans le domaine de la protection sociale, évaluer la mise en œuvre de la phase pilote de l'ARCH (Crédit et Assurance-Maladie) en vue de la prise des mesures correctives, de généralisation de l'ARCH aux soixante-dix-sept (77) communes du pays et l'introduction progressive des volets formation et retraite ;
- privilégier, dans le domaine de l'Éducation, une démarche participative et inclusive qui tienne compte des aspirations profondes de tous les acteurs ;
- rendre disponibles au public, dans tous les domaines en général et dans celui de l'environnement, aménagement du territoire et projets phares en particulier, les projets avec les indicateurs objectivement vérifiables et les progrès réalisés au fur et à mesure, afin de lui permettre d'exercer un contrôle citoyen responsable ;
- développer une politique énergétique compétitive, aussi bien pour les secteurs industriels et tertiaires que les ménages, dans la perspective de permettre aux investisseurs d'accéder à l'énergie à moindre coût (Ministère de l'Énergie de l'Eau et des Mines) ;
- dans le domaine du tourisme, communiquer et dialoguer davantage avec les acteurs, les parties prenantes et les populations sur les projets en cours de réalisation afin d'obtenir, d'entretenir et maintenir leur adhésion ;
- atténuer davantage la pression fiscale (impôts et taxes) sur le contribuable ;
- s'assurer constamment de l'impact des actions dans le secteur des TIC sur le social notamment sur le plan de la santé, de l'éducation, de la réduction du chômage, etc. ;
- dans le domaine de l'Artisanat, veiller à une cohérence entre le dispositif ARCH-formation et la stratégie de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP).

- publier les différents contrats entre l'État et ses partenaires chargés d'exécuter les différents travaux/projets pour permettre aux populations d'en suivre la bonne gouvernance et pour éviter la survenance des cas de mauvaise gouvernance connus par le passé.

#### **- Aux associations de professionnels des médias**

- Faire le plaidoyer, lors de la relecture de la loi organique de la HAAC, au niveau de la Représentation Nationale pour une HAAC plus au service de la protection de la liberté de presse et des médias.

#### **- A l'endroit des futurs candidats aux prochaines élections**

- Élaborer des promesses de campagne sur la base d'un diagnostic réel des problèmes des différents domaines. Ceci éviterait de faire des promesses au contour flou et au contenu imprécis, ou parfois éloignées des réalités du domaine.

# IV- 6 avril 2016 – 6 avril 2020 : Domaines concernés par les 198 promesses électorales

- 1- **Réformes Politiques**
- 2- **Administration judiciaire**
- 3- **Médias**
- 4- **Administration Publique**
- 5- **Sécurité et Défense**
- 6- **Diplomatie et Coopération Internationale**
- 7- **Protection Sociale**
- 8- **Santé**
- 9- **Éducation**
- 10- **Environnement, Aménagement du Territoire et projets phares**
- 11- **Sports**
- 12- **Art et Culture**
- 13- **Agriculture**
- 14- **Artisanat**
- 15- **Commerce et Industrie**
- 16- **Tourisme**
- 17- **Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux**
- 18- **Technologies de l'Information et de la Communication**





# 1- Réformes Politiques

Il sera rendu compte des sept (07) promesses relatives aux réformes politiques selon le plan suivant :

- 1-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 1-2. Situation au départ du mandat**
- 1-3. Situation 4 ans après**
- 1-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 1-5. Conclusion et recommandations**

## 1-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Dans le domaine « Réformes Politiques », le projet de société de Monsieur Patrice A. G. TALON, devenu Président de la République du Bénin, comporte sept (07) promesses de campagne.

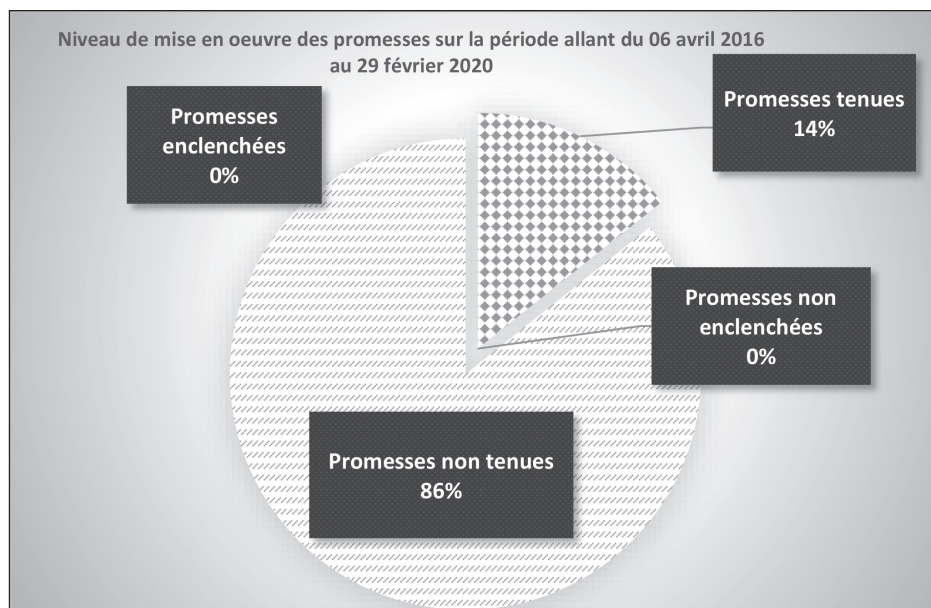
Les points de réformes politiques énumérés par le candidat Patrice TALON dans son programme de société « Nouveau Départ » prennent en compte le fonctionnement effectif des institutions constitutionnelles. Le candidat Patrice TALON dans son projet de société se propose « de rétablir un Etat respectueux des principes de la démocratie. Cette proposition fait suite à un diagnostic dans lequel il indique qu'à la pratique, on constate que la Constitution du 11 décembre 1990 offre au Président de la République d'importantes possibilités d'excéder ses pouvoirs et de contrôler les autres institutions.

La volonté politique exprimée par le candidat et inscrite dans son projet de société a été arrimée au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 à travers le pilier 1 « Consolider la démocratie, l'État de droit et la

bonne gouvernance ». Pour l'exercice de son mandat, le Président s'est engagé clairement sur les sept (07) promesses.

Dans la quatrième année d'évaluation, on note qu'une réforme constitutionnelle caractérisée par la révision de la Constitution du 11 décembre 1990 a été réalisée dans la nuit du 31 octobre 2019. Malgré l'effectivité de cette révision, dans un contexte politique favorable où les deux partis qui siègent à l'Assemblée nationale soutiennent le gouvernement, elle n'a pas pu permettre au Président de réaliser les promesses contenues dans son projet de société.

Ainsi au terme de cette révision et tenant compte des promesses de l'ancien candidat, au 29 février 2020, date d'élaboration du présent rapport, six (06) promesses sur les sept (7) sont non tenues. **Il s'agit des promesses 1, 2, 3, 4, 5 et 7. Une (1) seule a été réalisée.** Il s'agit de la promesse 6 relative à « l'interdiction de tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l'image du Président dans les lieux publics ».



### RAPPEL DES PROMESSES

1- Le Président de la Cour Suprême ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes.

2- Modifier la composition de la Haute Autorité de

l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

3- Instaurer dès 2016, une allocation annuelle correspondant à 0,5% minimum des ressources propres de l'Etat au profit des partis politiques représentatifs au prorata de leur poids électoral.

4- Instaurer le mandat unique par la suppression de la possibilité de

renouvellement du mandat présidentiel.

5- Modifier la structure de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes.

6- Interdire tout ce qui

concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : Louanges publiques, Marches publiques de remerciement et de soutien, Affichage de l'image du Président dans les lieux publics.

7- Former un gouvernement restreint de (16) postes ministériels axé sur la compétence.

## 1-2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
<b>1- Le Président de la Cour Suprême ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes.</b>	Effectivité de la révision de la Constitution du 11 décembre 1990	Le Président de la Cour suprême est nommé pour une durée de cinq ans par le Président de la République, après avis du Président de l'Assemblée nationale, parmi les magistrats et les juristes de haut niveau ayant quinze ans au moins d'expérience professionnelle, par décret pris en Conseil des ministres.  Il est inamovible pendant la durée de son mandat, qui n'est renouvelé qu'une seule fois.	Article 133 de la Constitution du 11 décembre 1990
<b>2- Modifier la composition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).</b>	Effectivité de la révision de la Constitution du 11 décembre 1990	- Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication est nommé, après consultation du Président de l'Assemblée nationale, par décret pris en Conseil des ministres. La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication sont fixés par une loi organique. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication est composée de neuf membres désignés à raison de : – trois (3) par le Bureau de l'Assemblée nationale – trois (3) par le Président de la République – trois (3) par les journalistes professionnels et les techniciens des communications et des télécommunications.	Article 143 de la Constitution du 11 décembre 1990 et Article 16 de la loi organique <sup>o</sup> 92-021 du 21 août 1992 relative à la H.A.A.C.
<b>3- Instaurer, dès 2016, une allocation annuelle correspondant à 0,5% minimum des ressources propres de l'Etat au profit des partis politiques représentatifs, au prorata de leur poids électoral.</b>	Effectivité de la loi fixant l'allocation annuelle	Les partis politiques régulièrement constitués et en activité conformément aux dispositions de la présente loi peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat »	La loi 2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin a indiqué en ses articles 38 et 39
<b>4- Instaurer le mandat unique par la suppression de la possibilité de renouvellement du mandat présidentiel.</b>	Effectivité de la révision de la Constitution du 11 décembre 1990	Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.  En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels.	Article 42 de la Constitution du 11 décembre 1990

<p><b>5- Modifier la structure de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes.</b></p>	<p>Effectivité de la révision de la Constitution du 11 décembre 1990</p>	<p>La Cour constitutionnelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois magistrats, ayant une expérience de quinze années au moins, dont deux sont nommés par le Bureau de l'Assemblée nationale et un par le Président de la République ;</li> <li>- deux juristes de haut niveau, professeurs ou praticiens du droit, ayant une expérience de quinze années au moins, nommés, l'un, par le Bureau de l'Assemblée nationale, et l'autre, par le Président de la République ;</li> <li>- deux personnalités de grande réputation professionnelle, nommées, l'une, par le Bureau de l'Assemblée nationale, et l'autre, par le Président de la République.</li> </ul>	<p>Article 115 de la Constitution du 11 décembre 1990</p>
<p><b>6- Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l'image du Président dans les lieux publics.</b></p>	<p>Nombre de louanges faites à la gloire du Chef de l'Etat par les canaux habituels de communication  Nombre de marches publiques de remerciement et de soutien  Nombre d'affiches de l'image du Président dans les lieux publics</p>	<p>Aucune interdiction et les marches de soutien se faisaient avec l'affichage de l'image du Président dans les lieux publics.</p>	<p>Grille des émissions radio et TV</p> <p>Rapport d'activités du MISP et des forces de sécurité publique</p> <p>Panneaux d'affichage dans les lieux publics</p>
<p><b>7- Former un Gouvernement restreint de (16) postes ministériels, axé sur la compétence.</b></p>	<p>Décret portant composition du gouvernement</p>	<p>Le 9 janvier 2007, le gouvernement du prédécesseur du Président TALON était composé de 23 membres, puis de 26 membres (gouvernement du 18 juin 2007), de 30 membres à la suite du remaniement du 22 octobre 2008</p>	<p>Néant</p>

## 1-3. Situation 4 ans après

### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>6- Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l'image du Président dans les lieux publics.</b>	<p>Cette promesse n'a pas fait l'objet d'un texte réglementaire pris par le gouvernement ni d'une loi adoptée par l'Assemblée Nationale. Pourtant, elle a été respectée du fait de l'annonce faite par le Président Patrice TALON de sanctionner tout membre de son gouvernement qui le fera.</p> <p>Le mardi 11 décembre 2018, un groupe de jeunes, appelé les « Empereurs de la République », ont mis des affiches du chef de l'Etat à certains points stratégiques de la ville de Cotonou. Informé, le Secrétaire Général de la Présidence, Monsieur Pascal KOUKPAKI, a demandé à travers un communiqué d'enlever lesdites affiches et que tout contrevenant à cette interdiction sera appelé à répondre de ses actes.</p>	Communiqué de la Présidence de la République en date du 11 décembre 2018 signé du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence Pascal KOUKPAKI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de culte de personnalité.</li> <li>- Moins de manipulation ouverte de la population.</li> <li>- Moins d'infantilisation des partenaires politiques</li> <li>- Absence de l'image du Président dans les rues comme cela se faisait avant les élections de 2006</li> </ul>

### Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>1- Le Président de la Cour Suprême ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes.</b>	Le Président de la Cour Suprême est toujours nommé par le Président de la République. Il n'est pas élu par ses pairs comme l'a indiqué le candidat Patrice TALON	Article 133, alinéa 1 de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 : « Le président de la Cour suprême est nommé pour une durée de cinq ans par le président de la République, après avis du Président de l'Assemblée nationale, parmi les magistrats et les juristes de haut niveau ayant quinze ans au moins d'expérience professionnelle, par décret pris en Conseil des ministres.»
<b>2- Modifier la composition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).</b>	Aucune modification de la composition de la HAAC	<p>Article 143 nouveau de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 : «Le président de la Haute autorité de l'Audiovisuel et de la Communication est nommé, après consultation du président de l'Assemblée nationale, par décret pris en Conseil des ministres.</p> <p>La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de l'Audiovisuel de la Communication sont fixés par une loi organique...»</p>

<p><b>3- Instaurer, dès 2016, une allocation annuelle correspondant à 0,5% minimum des ressources propres de l'Etat au profit des partis politiques représentatifs, au prorata de leur poids électoral.</b></p>	<p>Aucune allocation n'a été instaurée dès 2016 et lorsqu'en 2018, une loi a été adoptée pour instaurer une allocation annuelle, cette loi n'a pas fixé le minimum des 0,5%</p> <p>L'allocation annuelle ne correspond pas encore à 0,5% minimum des ressources propres de l'Etat. C'est l'adoption des lois de finances qui pourra nous renseigner.</p>	<p>Aucune loi adoptée ne fixe le minimum de 0,5%</p>
<p><b>4- Instaurer le mandat unique par la suppression de la possibilité de renouvellement du mandat présidentiel.</b></p>	<p>La loi constitutionnelle du 7 novembre 2019 qui a révisé la Constitution du 11 décembre 1990 prévoit toujours un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois.</p>	<p>Article 42 (nouveau), al.1 de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 : «Le président de la République est élu au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.»</p>
<p><b>5- Modifier la structure de la Cour Constitutionnelle, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes.</b></p>	<p>Aucune modification de la structure de la Cour Constitutionnelle n'a été faite.</p>	<p>Article 115. -La Cour constitutionnelle est composée de sept membres dont quatre sont nommés par le Bureau de l'Assemblée nationale et trois par le président de la République pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Aucun membre de la Cour constitutionnelle ne peut siéger plus de dix ans.</p> <p>Pour être membre de la Cour constitutionnelle, outre la condition de compétence professionnelle, il faut être de bonne moralité et d'une grande probité.</p> <p>La Cour constitutionnelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trois magistrats, ayant une expérience de quinze années au moins, dont deux sont nommés par le Bureau de l'Assemblée nationale et un par le président de la République ;</li> <li>• deux juristes de haut niveau, professeurs ou praticiens du droit, ayant une expérience de quinze années au moins, nommés l'un par le Bureau de l'Assemblée nationale et l'autre par le président de la République ;</li> <li>• deux personnalités de grande réputation professionnelle, nommées l'une par le Bureau de l'Assemblée nationale et l'autre par le président de la République.</li> </ul> <p>Les membres de la Cour constitutionnelle sont inamovibles pendant la durée de leur mandat. Ils ne peuvent être poursuivis ou arrêtés sans l'autorisation de la Cour constitutionnelle et du Bureau de la Cour suprême siégeant en session conjointe, sauf les cas de flagrant délit. Dans ces cas, le président de la Cour constitutionnelle et le président de la Cour suprême doivent être saisis immédiatement et au plus tard dans les quarante-huit heures.</p>

		<p>Les fonctions de membre de la Cour constitutionnelle sont incompatibles avec la qualité de membre du Gouvernement, l'exercice de tout mandat électif, de tout emploi public, civil ou militaire, de toute activité professionnelle ainsi que de toute fonction de représentation nationale, sauf dans le cas prévu à l'article 50 alinéa 3.</p> <p>Une loi organique détermine l'organisation et le fonctionnement de la Cour constitutionnelle, la procédure suivie devant elle, notamment les délais pour sa saisine de même que les immunités et le régime disciplinaire de ses membres.</p>
<p><b>7- Former un gouvernement restreint de (16) postes ministériels, axé sur la compétence.</b></p>	<p>Le premier gouvernement du Président TALON Patrice était de vingt et un (21) ministères au lieu de seize (16) indiqué pendant la campagne électorale.</p> <p>En 2019, le nombre de poste ministériel est passé à vingt-quatre (24) au lieu de seize (16) indiqué dans la promesse.</p> <p>En ce qui concerne la compétence des membres du Gouvernement, le Président lui-même, en échangeant avec les syndicats du Port Autonome de Cotonou a reconnu que son deuxième gouvernement a tenu compte de ses alliés à l'Assemblée Nationale.</p> <p>La question de la compétence peut donc se poser dès lors que l'on intègre la question des contingences politiques.</p>	<p>Décret N° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du gouvernement du Bénin</p>



Le Gouvernement a rendu public son Programme d'actions du quinquennat, en décembre 2016. Le premier pilier est de « **Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance** ». Ce pilier se fonde sur deux axes stratégiques.

- Axe stratégique n°1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit ;
- Axe stratégique n°2 : Amélioration de la gouvernance.

Comme activités retenues dans le PAG, on peut noter :

- la mise en place de la Commission nationale technique chargée de déterminer les réformes visant à améliorer le modèle politique béninois, conformément aux options fondamentales de la Conférence nationale de février 1990 ;
- la dynamisation du système partisan pour permettre de renforcer les capacités d'intervention politique et encourager le rassemblement des partis.

L'année 2019 a été marquée par l'adoption d'une loi portant révision de la Constitution du 11 décembre 1990.

La question de la « superpuissance du Président de la République » qui avait été diagnostiquée comme cause de la « **compromission de la démocratie, de la liberté, de l'émulation et du développement humain, social et économique de notre pays** » n'a pas été fondamentalement prise en compte dans la révision de 2019. Cette tendance a été plutôt renforcée, faisant du Président de la République, un « superpuissant ».

De ce fait, la volonté exprimée par le candidat Patrice TALON de réduire la « superpuissance du Président de la République » est en nette contradiction avec la loi n°2019-10 du 07 novembre 2019 portant révision de la Constitution. Par exemple, dans cette dernière, le Président de la nouvelle Cour des comptes sera toujours nommé par le Président de la République<sup>1</sup> alors même que dans son diagnostic, il avait affirmé qu'il fallait laisser les membres de cette institution procéder à l'élection de leur Président. De même, la réforme du

<sup>1</sup> Article 134-4 nouveau : Le président de la Cour des comptes est nommé pour une durée de cinq ans par le président de la République, après avis du président de l'Assemblée nationale, parmi les magistrats, les juristes de haut niveau, les inspecteurs des finances, les administrateurs du trésor ou des impôts, les administrateurs des services financiers, les économistes gestionnaires ou les experts comptables ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle par décret pris en Conseil des ministres

Il est inamovible pendant la durée de son mandat renouvelable une seule fois.

Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) n'a pas eu lieu comme indiqué dans son programme «Nouveau Départ». Non seulement le Président de la République continue de faire partie de cette institution, mais on y introduit deux (2) autres membres du gouvernement.

Quelques nouveaux éléments apparus dans la loi portant révision de la Constitution du 07 novembre 2019 sont : la prise d'une loi organique qui fixe les principes d'organisation, de fonctionnement et de contrôle de l'Administration publique et dont les amendements (à une proposition ou à un projet de loi) ne sont soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée nationale qu'après avis conforme du président de la République ; la création d'un poste de Vice-président à élire dans les mêmes conditions que le Président de la République mais qui peut être démis de ses fonctions par l'Assemblée nationale sur saisine du président de la République pour manquement grave. Bien que ce soit à l'Assemblée nationale de voter cette demande, la saisine de l'Assemblée nationale est faite par le Président de la République pour manquement grave, une notion qui n'a pas été précisée par la Constitution révisée donnant de ce fait un pouvoir discrétionnaire au Président de la République (article 54 nouveau de la Constitution révisée) ; les conventions de financement soumises à ratification, sont ratifiées par le président de la République qui en rend compte à l'Assemblée nationale dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours. L'Article 145 nouveau de la Constitution révisée constitue un renforcement et une suprématie du pouvoir du Président de la République. Cette situation observée va à l'encontre de la promesse de campagne qui indiquait que l'action à mener **est de faire en sorte que le pouvoir n'y joue plus un rôle prépondérant.**<sup>2</sup>

#### ❖ **Analyse de l'impact social des résultats**

Les actions en cours dans ce domaine ne prennent pas en compte le volet social.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

Rien de particulier à signaler.

### **1-5. Conclusion et recommandations**

De notre analyse, on peut dégager que sur les sept (7) promesses, une (1) seule a été réalisée. Il s'agit de la promesse relative à « **l'interdiction de tout ce qui**

<sup>2</sup> Document Nouveau Départ, page 6.



***concourt au culte de la personnalité du Président de la République, notamment : louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l'image du Président dans les lieux publics ».***

Les six autres promesses n'ont pas été tenues.

Au terme de ces analyses, les recommandations suivantes sont formulées, toutes à l'endroit du Chef de l'Etat :

- 1- Expliquer au peuple souverain le choix fait qui consiste à renforcer la « superpuissance du Président de la République » ce qui ne reflète pas le projet de société et les promesses faites au peuple en ce qui concerne les réformes politiques ;
- 2- indiquer au peuple les raisons qui ont fondé la non prise en compte des promesses **1,2,4,5** et **7** dans le projet de réforme constitutionnelle malgré le contexte favorable qui est que les deux partis politiques qui sont actuellement à l'Assemblée nationale sont tous de la majorité du Président de la République ;
- 3- Améliorer la méthode adoptée jusque-là pour conduire et réaliser les réformes, notamment les réformes politiques dans le souci de la durabilité de ces réformes.



## 2- Administration judiciaire

Il sera rendu compte des onze (11) promesses relatives à l'administration judiciaire selon le plan suivant :

- 2-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 2-2. Situation au départ du mandat**
- 2-3. Situation 4 ans après**
- 2-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 2-5. Conclusion et recommandations**

## 2.1 Résumé de l'évaluation citoyenne

Le Bénin a, en mars 2016, élu à la tête du pays, le candidat Patrice Athanase Guillaume TALON qui a prêté serment le 6 avril 2016. Celui-ci, durant sa campagne électorale, a largement diffusé, aux plans national et international, son projet de société comportant onze (11) promesses dans le domaine de l'administration judiciaire.

Le premier constat fait est que toutes les promesses de campagne électorale relevant de ce domaine ont été reconduites dans le PAG qui a fourni beaucoup plus de détails et de précisions tels que le nombre de magistrats et de greffiers à recruter pendant les cinq (5) ans, les cibles concernées par les formations, à savoir : les magistrats, les greffiers, les officiers de justice, le personnel attaché et administratif, etc.

A la date du 15 février 2020, trois (3) promesses ont été tenues. Il s'agit de la mise en place d'un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques, la dotation des Tribunaux et Cours d'un budget autonome minimum, le renforcement de la formation continue du personnel judiciaire. Deux (2) promesses n'ont pas été tenues. Elles sont relatives d'une part, au rattachement fonctionnel de la Police Judiciaire au Ministère de la justice qui n'est pas une réalité et d'autre part, à la restructuration du Conseil Supérieur de la Magistrature car la loi qui a été votée à ce sujet n'a pas respecté l'indépendance de la justice prônée dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) du Président Talon si bien que ce Conseil compte parmi ses membres des Ministres de la République et d'autres acteurs non Magistrats. Six (06) promesses ont été enclenchées et certaines pourraient

être tenues avant la fin du quinquennat.

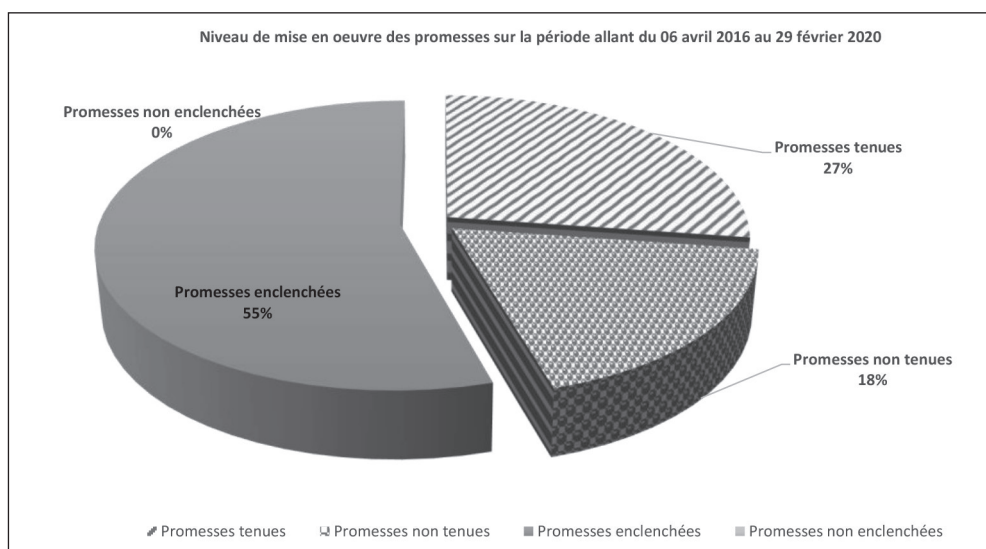
Il n'a pas été noté de nouvelles promesses dans le domaine judiciaire depuis l'avènement du régime du nouveau départ.

Du point de vue social, il est noté le recrutement de nouveaux acteurs judiciaires, l'institution du double degré de juridiction en matière criminelle. A travers cet acte, les présumés coupables de crime seront jugés dans un délai beaucoup plus court. Ceci pourrait favoriser le désengorgement carcéral.

Le 05 février 2020, l'Assemblée Nationale a également voté le projet de loi modificative de la CRIET (Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme). Cette loi instaure le double degré de juridiction, la clarification des crimes économiques et le renforcement des droits de la défense pour un meilleur respect des droits humains au niveau de la CRIET.

La probabilité de réaliser certaines promesses semble être faible vu le temps restant pour la mandature. Il s'agit notamment du recrutement de deux cent quarante (240) Magistrats. A la date de la rédaction du présent rapport, 90 auditeurs de justice ont été recrutés (78 recrutés en 2017 sont en stage après leur formation initiale et 12 autres recrutés en 2019, actuellement en formation initiale).

Certaines informations voulues avec précision, notamment les différentes dotations reçues au niveau des juridictions et les nouvelles réalisations dans les prisons, n'ont pas pu être fournies au niveau de la Direction de la Planification et de la Prospective (DPP). Les acteurs interviewés individuellement ont manifesté leur intérêt pour la présente évaluation.



## RAPPEL DES PROMESSES

8- Restructurer le conseil supérieur de la Magistrature	significatif	cours d'appels d'un budget autonome minimum pour leur fonctionnement	17- Mettre en place un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques
9- Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les chambres administratives et des comptes dans les tribunaux et cours d'appel	11- Renforcer la formation continue	15- Rattacher fonctionnellement la police judiciaire au ministère de la justice	18- Créer une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats
10- Recruter des magistrats et greffiers en nombre	12- Accroître les moyens matériels et financiers	16- Organiser par une loi et rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle	
	13- Doter les tribunaux et cours d'appel de moyens matériels adéquats		
	14- Doter les tribunaux et		

## 2.2 Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs de la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>8- Restructurer le Conseil supérieur de la magistrature</b>	Existence d'un Conseil supérieur de la magistrature structurée	Il existe un Conseil supérieur de la magistrature dont le Président est le Chef de l'Etat, le premier vice-Président est le Président de la Cour suprême et le deuxième vice-Président est le Ministre en charge de la justice	Loi organique N°94/027 du 15 Juin 1999 relative au Conseil supérieur de la magistrature au Bénin
<b>9- Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les Chambres administratives et des comptes dans les tribunaux et cours d'appel</b>	Nombre de tribunaux de première instance existant au 06 avril 2016	-14 tribunaux de première instance dont 3 de première classe et 11 de 2 <sup>ème</sup> classe sur les 28 prévus par la loi	Loi n° 2001/37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin
	Nombre de Cours d'appel existant au 06 avril 2016	03 Cours d'appel (Cotonou, Abomey et Parakou) comme prévu par la loi	Loi n° 2001/37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin
	Nombre de Cours suprêmes existant au 06 avril 2016	Une Cour suprême basée à Porto-Novo comme prévu par la loi	Loi n° 2001/37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin
	Nombre de Chambres administratives existant dans les tribunaux et Cours d'appel au 06 avril 2016	Néant  (car ce n'était pas prévu dans la loi de 2002, mais dans celle modifiant et complétant la loi n° 2008 -07 du 28 février 2011 portant Code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin)	Loi 2015-15 du 28 juillet 2016 modifiant la loi n° 2001/37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin

<b>10- Recruter des magistrats et greffiers en nombre significatif</b>	Nombre de magistrats et nombre de greffiers existant au 06 avril 2016	Magistrats : 200 dont 11 juges des mineurs ; 17 juges des libertés et de la détention  Greffiers : 157	Rapports d'activités, DPP /Ministère en charge de la Justice
<b>11- Renforcer la formation continue</b>	Nombre de formations continues programmées pour les magistrats et greffiers par an	La formation continue se fait à l'endroit de ces cibles ; mais pas selon une périodicité bien définie. Elle intervient surtout lorsqu'il y a de nouvelles lois sur les procédures ou apportant des changements dans le fonctionnement de la justice.  Depuis 2011, au moins une (1) formation de renforcement de capacités a été programmée à l'intention des magistrats et greffiers, surtout en droit pénal. Ces formations se déroulent souvent à l'ERSUMA à Porto-Novo.	Rapport final de mission présenté par le CREDIJ sur la formation de l'ensemble des magistrats et greffiers des tribunaux de 1 <sup>ère</sup> instance et Cours d'appel du Bénin sur le Code de procédures civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes du 18 juin au 27 juillet 2012  Résultats d'entretien avec des magistrats
<b>12- Accroître les moyens matériels et financiers</b>	Existence d'un budget affecté à l'acquisition de moyens matériels et financiers	Des moyens matériels et financiers existants mais insuffisants ;  il existe une dotation budgétaire pour les sessions d'assises, et pour le tribunal pour enfants en matière pénale	Résultats d'entretien avec des magistrats et Greffiers
<b>13- Doter les tribunaux et Cours d'appel de moyens matériels adéquats</b>	Effectivité de moyens matériels adéquats	Existence de moyens matériels, mais très peu sont adéquats. Très peu de tribunaux sont dotés de matériel roulant. C'est l'UNICEF, par exemple, qui a doté les juges des enfants de matériel informatique	Résultats d'entretien avec des Magistrats et Greffiers
<b>14- Doter les tribunaux et Cours d'appels d'un budget autonome minimum pour leur fonctionnement</b>	Existence d'un budget autonome minimum pour les tribunaux et cours d'appels	Au niveau de chaque juridiction, il y a un agent comptable (régisseur) qui est chargé de budgétiser les fonds de greffe. Ces fonds aident à assurer leur fonctionnement ; mais ces ressources ne sont pas souvent suffisantes. Les tribunaux et Cours d'appel sont souvent obligés de faire recours à la Chancellerie qui ordonne parfois certaines dépenses	Résultats d'entretien avec des magistrats et greffiers

<p><b>15- Rattacher fonctionnellement la Police judiciaire au Ministère de la justice</b></p>	<p>Existence d'une loi qui prévoit le rattachement fonctionnel de la Police judiciaire au Ministère de la justice</p>	<p><b>Selon le code de procédures pénales (CPP),</b> la Police judiciaire est rattachée au Procureur de la République (Article 13 : La Police judiciaire est exercée sous la direction du Procureur de la République par les officiers, fonctionnaires et agents désignés au présent titre) ; mais il n'y a pas encore de rattachement fonctionnel</p>	<p>Loi n°2012-15 du 18 mars 2013 portant Code de procédures pénales en République du Bénin</p> <p>Résultats d'entretien avec des magistrats, OPJ et greffiers interviewés</p>
<p><b>16- Organiser par une loi et rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle</b></p>	<p>Existence d'une loi qui prévoit l'aide juridictionnelle</p>	<p>Existence d'une ordonnance de 1973 qui prévoit une assistance judiciaire. Cette ordonnance met l'accent sur l'assistance judiciaire en matière civile mais cette dernière n'est pas effective. De même, l'assistance judiciaire en matière pénale est prévue en matière de crime et de délit lors de la phase judiciaire.</p>	<p>Ordonnance n°73-53 du 2 août 1973, organisant l'assistance judiciaire au Bénin</p> <p>Résultats d'entretien avec des magistrats et autres personnes</p>
<p><b>17- Mettre en place un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques</b></p>	<p>Existence d'un pôle financier dans la chaîne pénale pour la répression des infractions économiques</p>	<p>Pas de fonds spécial pour la répression des infractions économiques</p>	<p>Résultats d'entretien avec des magistrats</p> <p>Budget de fonctionnement des tribunaux</p> <p>Rapport financier de la DAF/MJL</p>
<p><b>18- Créer une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats</b></p>	<p>Existence d'une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats</p>	<p>Il existe une école régionale de formation sur les textes de l'OHADA (ERSUMA), qui est à Porto-Novo. Elle n'est pas théoriquement dédiée exclusivement à la formation des magistrats. De même, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ne forme pas uniquement des magistrats. Elle donne toutefois, entre autres, une formation initiale à ceux qui sont recrutés pour être formés au métier de magistrat.</p>	<p>Résultats d'entretien avec des magistrats</p> <p>Rapport DPP/MJL</p>

## 2.3 Situation 4 ans après

### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>14- Doter les tribunaux et Cours d'appels d'un budget autonome minimum pour leur fonctionnement</b>	<p>Existence d'un budget autonome minimum pour les tribunaux et cours d'appel</p> <p>Au niveau de chaque juridiction, il y a un agent comptable (régisseur) qui est chargé de budgétiser les fonds de greffe. Ces fonds aident à assurer leur fonctionnement ; mais ces ressources ne sont pas suffisantes. Les tribunaux et Cours d'appel sont souvent obligés de faire recours à la Chancellerie qui ordonne parfois certaines dépenses</p>	Résultats d'entretien avec des Magistrats	<p>Meilleur fonctionnement des tribunaux et Cours d'appel, meilleur service aux usagers des services judiciaires et aux justiciables</p> <p>Meilleure satisfaction des justiciables et quiétude des populations.</p>
<b>17- Mettre en place un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques</b>	<p>Un fonds spécial est mis à disposition pour le fonctionnement de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET), sous forme de subvention de l'Etat. Les Magistrats de cette Cour ont aussi droit à des avantages particuliers.</p>	Résultats d'entretien avec des magistrats	<p>Cette Cour est décriée par bon nombre de Béninois qui pensent qu'elle a été créée pour réprimer les opposants. Elle est aussi jugée attentatoire au principe du double degré de juridiction mais le 05 février 2020, les Députés ont voté la loi modificative de la CRIET en instituant le double degré de juridiction (il existe désormais une chambre de jugement et une chambre des appels). Par la même occasion, une liste exhaustive des infractions économiques a été établie.</p> <p>Meilleur respect des droits humains</p>
<b>11- Renforcer la formation continue</b>	<p>Des formations se font mais il n'y a pas une planification claire précisant les périodes et les corps concernés par les renforcements de capacités. Les formations ci-après ont été faites :</p>	Résultats d'entretien avec des magistrats et greffiers, les publications dans la presse et sur internet	<p>Cette formation permettra aux magistrats de mieux rendre justice</p> <p>Elle permettra aussi la spécialisation des Magistrats pour une meilleure gestion des dossiers et donc une meilleure satisfaction des justiciables et une plus grande quiétude des populations.</p>



	<p>- 13- 14 juin 2019 : formation des magistrats sur les instruments juridiques et la procédure en matière de traite des êtres humains.</p> <p>-Session de formation certifiante du 11 au 15 Juin 2019 sur le thème : « Déontologie et éthique du juge et du greffier » à l'intention des Juges et Greffiers à L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)</p> <p>- Le Bureau régional de l'ONUDC, par le biais de son Programme Mondial de lutte contre la Piraterie et la Criminalité Maritime (GMPC), avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du projet SWAIMS (Appui à la Stratégie Maritime Intégrée de l'Afrique de l'Ouest) a organisé du 08 au 10 avril 2019 à l'hôtel Golden Tulip à Cotonou, un atelier de formation juridique sur la piraterie et la criminalité maritime en faveur des experts juridiques du Bénin.</p> <p>-Organisation par l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) les 22 et 23 octobre 2019, à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), à Porto-Novo, de la douzième session de formation des magistrats de ses juridictions membres.</p> <p>- Formation des Magistrats et Officiers de Police Judiciaire sur la traite des êtres humains : les 4 et 5 Février 2020 à Dassa, à Bohicon les 6 et 7 Février. La même formation a eu lieu à Parakou</p>		<p>La formation a permis de traiter de manière pratique les obligations déontologiques et éthiques du juge et du greffier, les principes directeurs et les finalités (procès équitable et sanctions) de la déontologie et de l'éthique du juge et du greffier. Elle est de nature à renforcer ses compétences, sa crédibilité et son statut social</p> <p>L'atelier a pour but de renforcer les capacités des organes de la Police judiciaire, des Juges et Procureurs, également des officiers de Police judiciaire qui sont amenés à lutter contre la piraterie maritime. Il est donc de nature, potentiellement, à augmenter la quiétude des opérateurs économiques confrontés à ces genres de délits.</p> <p>Cette activité s'inscrit dans une dynamique de formation continue et vise le renforcement des capacités d'intervention des magistrats des hautes juridictions membres du réseau</p> <p>Ces formations ont pour objectifs de comprendre les mécanismes de répression du trafic illégal des êtres humains et la collaboration qui doit exister entre les OPJ et les Magistrats</p>
--	---	--	---

**Promesses non tenues**

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>8- Restructurer le Conseil supérieur de la magistrature</b>	Elle est relative à la restructuration du Conseil Supérieur de la Magistrature car la loi qui a été votée à ce sujet n'a pas respecté l'indépendance de la justice prônée dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) du Président Talon parce que ce Conseil compte parmi ses membres des Ministres de la République et d'autres acteurs non Magistrats.	Rapport d'entretien avec des magistrats
<b>15- Rattacher fonctionnellement la Police Judiciaire au Ministère de la Justice.</b>	La Police judiciaire est toujours rattachée aux Parquets d'instance.  La procédure n'est pas enclenchée. Pour que cela soit une réalité, il faut encore modifier l'actuel Code de procédure pénale. Or elle a été déjà touchée en 2018 mais pas dans ce sens.	Rapport d'entretien avec des magistrats et Officiers de Police judiciaire

**Promesses enclenchées**

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>9- Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les Chambres Administratives et des Comptes dans les tribunaux et Cours d'appel.</b>	La loi n°2018-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET) a créé, en son article 61 nouveau, des chambres des comptes au niveau des cours d'appel mais ces chambres ne sont pas encore opérationnelles.	Faible chance de création des chambres des comptes dans les tribunaux d'instance car la loi n°2018-37 du 27 août 2002 a été modifiée par l'Assemblée Nationale le 05 février 2020 et n'a pas pris en compte la création des Chambres des comptes dans les tribunaux d'instance.	La loi N° 2019- 40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin  La loi n°2018-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET)	Cette disposition contribuera non seulement à la bonne gestion des ressources publiques mais à la réduction des détournements des fonds publics, au renforcement du civisme

	<p>Les chambres administratives quant à elles sont opérationnelles dans les tribunaux d'instance et dans les Cours d'appel depuis l'adoption de la loi 2015-15 du 28 juillet 2016 modifiant la loi n°2001/37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin</p> <p>Création de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes</p> <p>L'article 134-3 de la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 stipule « La Cour des comptes est la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des comptes publics. Elle vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière ou bénéficiant des fonds publics. Elle est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques.</p> <p>La Cour des comptes veille au bon emploi des fonds publics.</p> <p>Les décisions de la Cour des comptes ne sont susceptibles d'aucun recours.</p> <p>Elles s'imposent au pouvoir exécutif, à toutes les juridictions, au pouvoir législatif ainsi qu'à toutes les juridictions</p> <p>Le 22 janvier 2020, le Conseil des Ministres a adopté le décret portant transmission à l'Assemblée Nationale pour adoption du projet de loi organique sur la cour des comptes</p>		
--	---	--	--

<p><b>10- Recruter des magistrats et greffiers en nombre significatif</b></p>	<p>Le Gouvernement a lancé pour le compte de 2019, le recrutement de 80 auditeurs de justice. Le concours s'est déroulé les 5 et 6 octobre 2019 et la délibération a eu lieu le 28 octobre 2019. Au total, 12 candidats ont été déclarés admis dont un professionnel de la justice sur les 80 places mises au concours</p> <p>Au total, 90 ont été recrutés sur 240 auditeurs de justice prévus par le Gouvernement pour le quinquennat, soit un gap de 150</p>	<p>Ce n'est pas sûr que cette promesse puisse se réaliser avant la fin du quinquennat vu le nombre de personnes déclarées admissibles aux concours organisés</p>	<p>Compte rendu du Conseil des Ministres du 30 Octobre 2019, Réseaux sociaux, coupures de presse</p> <p>Rapport de mise en œuvre DAP/ MJL</p>	<p>Célérité dans le traitement des dossiers au niveau des juridictions, meilleure satisfaction des justiciables et quiétude des populations.</p>
<p><b>12- Accroître les moyens matériels et financiers</b></p>	<p>Des moyens matériels et financiers ont été mis à la disposition des juridictions.</p> <p>Certains tribunaux ont été dotés de nouveaux mobiliers et de matériels informatiques</p>	<p>Des efforts continus sont fournis. La promesse n'ayant pas été quantifiée, il serait difficile d'apprécier sa mise en œuvre totale à échéance</p>	<p>Rapport d'entretien avec des magistrats</p>	<p>La justice dispose de moyens pour son fonctionnement, d'où la célérité dans le traitement des dossiers, une meilleure satisfaction des justiciables et une grande quiétude des populations, une meilleure satisfaction des justiciables et une grande quiétude des populations.</p>

<p><b>13- Doter les tribunaux et Cours d'appel de moyens matériels adéquats</b></p>	<p>Il y a eu des appuis matériels tels que la mise à disposition des ordinateurs et de mobilier. Certains Procureurs de la République ont eu des dotations en véhicule.</p>	<p>Des efforts continus sont fournis d'année en année</p>	<p>Rapport d'entretien avec des Magistrats</p>	<p>La justice dispose de moyens pour son fonctionnement. D'où la célérité dans le traitement des dossiers et une meilleure satisfaction des usagers et une grande quiétude des populations.</p>
<p><b>16- Organiser par une loi et rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle</b></p>	<p>L'avant-projet de loi est élaboré avec l'appui de l'Union européenne. Il est prévu pour le mois de février 2020, un atelier de relecture de cet avant-projet de loi par la Commission Nationale de Législation et de Codification. Ensuite, le document validé par cette Commission sera transmis à la Cour suprême et à la Cour Constitutionnelle pour leur avis avant d'être envoyé à l'Assemblée Nationale pour son vote</p>	<p>Il est fort probable que cette loi soit adoptée avant la fin du premier mandat de l'actuel Président de la République</p>	<p>Certains responsables du Ministère de la Justice</p>	<p>L'adoption de cette loi permettra de prendre en charge les frais de procédure et de Conseils pour les justiciables démunis, d'où la promotion d'un accès à une justice équitable pour toutes les catégories de citoyens.</p>

<p>18- Créer une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats.</p>	<p>Le Gouvernement a créé en 2018 l'Ecole de formation des professions judiciaires. Elle a démarré ses activités dans les locaux du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CEDIJ) en attendant de disposer d'installations propres. Un site vient d'être identifié par le Gouvernement à Abomey-Calavi. Il comporte des bâtiments en matériaux définitifs et dispose d'un titre foncier. Le conseil des Ministres du 22 Janvier 2020 a marqué son accord pour l'acquisition et la réhabilitation de ce site</p>		<p>Compte rendu du Conseil des Ministres du 22 janvier 2020 Rapport de mise en œuvre DPP</p>	<p>La réhabilitation de ce site permettra d'offrir des conditions adéquates de formation et un meilleur épanouissement aux pensionnaires de cette école.</p>
--	--	--	--	--

## 2-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

#### Les avancées

Après presque quatre (4) années d'exercice du pouvoir, les avancées dans le domaine de l'administration judiciaire se présentent comme suit :

- l'adoption de la loi n°2018-014 du 28 juin 2018 modifiant et complétant la loi portant Code de procédure pénale en République du Bénin, qui permettra de renforcer les droits de la personne humaine. Elle constitue une avancée majeure du droit positif béninois. En effet, le présumé coupable bénéficiera désormais du double degré de juridiction en matière criminelle (article 196 nouveau du Code de procédure pénale : « Si le juge d'instruction estime que les faits constituent une infraction qualifiée de crime par la loi, il prononce la mise en accusation devant le tribunal de première instance statuant en matière criminelle... » ; article 251 nouveau : « La tenue des sessions des juridictions criminelles en première instance comme en appel a lieu tous les six (6) mois.... »).

Ainsi la Chambre d'instruction des Tribunaux de Première Instance est substituée à la Chambre d'accusation et les Cours d'assises sont supprimées avec un transfert de leurs prérogatives aux tribunaux d'instance en matière criminelle.

Ces innovations induiront à coup sûr, une célérité dans le jugement des crimes, une abréviation de la durée des détentions préventives et la réduction significative de la population carcérale. A ce sujet, tous les tribunaux d'instance ont établi des calendriers annuels de leurs sessions criminelles

- Le Conseil des Ministres du 08 janvier 2020 a adopté le projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi modifiant et complétant la loi n°2018-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 Juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET). Le 05 février 2020, les Députés ont voté la loi modificative de la CRIET en instituant le double degré de juridiction (il existe désormais une chambre de jugement et une chambre des appels). Par la même occasion, une liste exhaustive des infractions économiques a été établie. Cette loi a prévu aussi le renforcement du droit de la défense et la commission d'office d'Avocats en cas de crime.

Toutes ces dispositions concourent à un meilleur respect des droits humains devant cette juridiction jadis très critiquée par les citoyens et certaines instances internationales.

- 100 greffiers sont disponibles pour être déployés dans les tribunaux et Cours au cours de la période allant de février à mars 2020. Ils ont fini leur formation initiale et ont soutenu leurs mémoires. Leur futur déploiement permettra un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire, notamment la rédaction des actes judiciaires et autres prestations liées à leur fonction.

- Recrutement de 12 auditeurs de justice en 2019, ce qui augmente le nombre à 90 depuis l'arrivée au pouvoir du Chef de l'Etat actuel sur les 240 promis (78 recrutés en 2017 et 12 en 2019).

- l'existence d'un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques. Un fonds est disponible au niveau de la CRIET à ce sujet.

- la loi n° 2019- 40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin a créé la Cour des comptes et les Cours régionales des comptes. La loi n°2018-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET) a créé des Chambres des comptes au niveau des Cours d'appel mais elles ne sont pas encore opérationnelles.

#### Les reculs

- La loi organique n°94-27 du 18 mars 1999 portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a prévu, au sein des membres du CSM, le Président de la République et le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, comme membres du Gouvernement (art 1.a et une personnalité extérieure (art 1.b). Le candidat Talon a promis rectifier cet état de choses et rendre tout à fait indépendant le Conseil Supérieur de la Magistrature. Mais, la loi organique n°2018-02 modifiant et complétant la loi organique n°94-027 du 18 mars 1999 relative au Conseil supérieur de la magistrature, a renforcé non seulement le nombre des membres du Gouvernement, mais également celui des personnalités extérieures au corps de la magistrature. Cette loi a prévu, en dehors du Chef de l'Etat, trois (3) autres Ministres (Ministres en charge de la justice, de la fonction publique, des finances) et quatre (4) personnalités extérieures au corps de la magistrature, deux (2) choisies par l'Assemblée Nationale et deux (2) autres par le Gouvernement). La Cour Constitutionnelle dirigée par le Professeur HOLO, dans sa décision Dcc 18-005 du 23 janvier 2018 a alors déclaré les articles 125 al.1 et 127 qui constituent des entorses à l'indépendance du pouvoir judiciaire contraires à la Constitution.

Cette loi devrait être revue par les députés mais la Cour



dirigée par Maître Joseph Djogbénu a déclaré ces articles conformes à la Constitution.

### **Les stagnations**

La Police Judiciaire n'est toujours pas rattachée fonctionnellement au Ministère de la Justice et de la Législation.

#### **❖ Analyse de l'impact social des résultats**

Les 100 nouveaux greffiers qui prendront service courant février-mars 2020, de même que les auditeurs de justice nouvellement recrutés contribueront à l'accélération des dossiers et à la rédaction des actes judiciaires. Cette avancée permettra de limiter les déplacements intempestifs des citoyens vers les tribunaux et amoindrit les dépenses de transport et les pertes de temps dans les Palais de justice.

Il est important que la loi sur l'aide juridictionnelle soit adoptée afin de permettre aux plus démunis d'avoir un accès équitable à la justice.

Le double degré de juridiction en matière criminelle a pour but de juger les présumés coupables, pour la plupart dans les tribunaux de leurs lieux de résidence, dans un délai plus raisonnable. Ceci permettra aux accusés de connaître plus rapidement de leur sort, ce qui favoriserait le désengorgement des lieux de détention.

Le double degré de juridiction au niveau de la CRIET, de même que l'établissement de la liste des infractions économiques ainsi que le renforcement du droit à la défense pour les présumés coupables permettront un meilleur respect des droits des citoyens ayant des démêlés avec cette juridiction.

La dotation des tribunaux et Cours d'Appel en matériels de bureau et matériels informatiques permettra un traitement plus rapide des dossiers des justiciables et une meilleure prestation aux usagers de ces structures judiciaires

#### **❖ Les difficultés d'accès à l'information publique**

L'accès à l'information n'est pas aisé. Beaucoup d'acteurs et de responsables sont réticents. Nous n'avons pas pu avoir d'informations précises sur les différentes dotations car les acteurs qui devraient les fournir n'ont pas reçu l'autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques pour le faire.

#### **❖ Analyse prospective**

La loi n°2018-37 du 27 août 2018 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 Juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et

du Terrorisme (CRIET) a été à nouveau modifiée par l'Assemblée Nationale le 05 Février 2020 et a créé en son article 61 nouveau, la chambre des comptes au niveau des Cours d'Appel mais ces chambres ne sont pas encore opérationnelles. Avec la volonté politique, cette promesse peut être tenue. Il n'y a non plus pas de chance que la Police judiciaire soit rattachée au Ministère en charge de la justice car, en 2018, bien qu'il y ait eu modification du Code de procédure pénale, cette promesse n'a pas été prise en compte.

Il n'est pas aussi évident que le recrutement de deux cent quarante (240) Magistrats promis par le Chef de l'Etat au cours du quinquennat soit une réalité car depuis son installation, le Gouvernement n'a recruté que 90 auditeurs de justice (78 en 2017 qui ont fini leur formation initiale et sont actuellement en stage dans les juridictions ; 12 nouveaux auditeurs de justice ont été recrutés en octobre 2019 et sont en formation initiale).

La loi sur l'aide juridictionnelle pourrait être adoptée si chaque structure ou responsable jouait pleinement et à temps son rôle car l'avant-projet de la loi sera étudié au cours du mois de février par la Commission Nationale de législation et de codification.

## **2.5. Conclusion et recommandations**

Le Président Patrice TALON s'évertue à mettre en œuvre ses promesses électorales, de même que les actions déclinées dans le PAG et relatives au domaine de l'Administration judiciaire.

Une volonté politique plus affirmée devrait permettre d'accélérer les actions en vue d'une réalisation effective de la quasi-totalité des promesses du Candidat TALON.

### **Recommandations**

Au terme de cette évaluation, il sied de formuler les recommandations ci-après :

#### **A l'endroit du Gouvernement :**

- renforcer les tribunaux et Cours en matériels de travail et recruter d'autres auditeurs de justice ;
- revoir à la hausse le budget minimum autonome des tribunaux d'instance et des Cours d'Appel ;

#### **A l'endroit du Gouvernement et de l'Assemblée nationale :**

- adopter la loi qui encadre l'aide juridictionnelle pour un meilleur accès des citoyens à la justice ;
- restituer son indépendance à la justice en revoyant, à nouveau, la loi organique sur le Conseil Supérieur de la Magistrature de manière à réduire au sein du Conseil le nombre de membres provenant de l'Exécutif.

## 3- Média

Il sera rendu compte des sept (07) promesses relatives aux médias selon le plan suivant :

- 3-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 3-2. Situation au départ du mandat**
- 3-3. Situation 4 ans après**
- 3-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 3-5. Conclusion et recommandations**

### 3-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Dans le secteur des médias, le candidat Patrice Talon, au moment où il brigait la magistrature suprême, a fait des promesses qu'on peut résumer en 7 grands points tels qu'inscrits dans la rubrique «Rappel des promesses».

Patrice Talon, investi en qualité de Président de la République, a lancé, en décembre 2016, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Seulement, ledit programme d'actions ne retrace plus aussi clairement toutes les sept (7) promesses que le candidat avait faites dans le secteur des médias. Seules deux (2) promesses y sont suffisamment explicites, à savoir celles relatives aux Technologies de l'Information et de la Communication (promesse 23) et à la promotion des structures de formation incluant la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé (promesse 24). Ainsi, les promesses relatives à la révision de la loi organique sur la HAAC, notamment en ce qui touche la libéralisation des fréquences radio, la contribution à la mise en œuvre effective des dispositions contenues dans le Code de l'information et de la communication et la défiscalisation des entreprises de presse, sont sans traces dans le PAG. Cette omission n'est pas du tout du goût des associations professionnelles des médias qui ont refusé de se laisser faire. Ainsi, ont-elles entrepris des démarches auprès du Ministre en charge de l'Economie Numérique et de la Communication en vue de remettre sur la sellette, dans le cadre

des négociations Associations professionnelles des médias-MENC, ces promesses non prises en compte dans le Programme d'actions du gouvernement.

Du 6 avril 2016 au 29 février 2020, le point global des sept (7) promesses faites par le candidat Patrice Talon se présente comme suit : six (06) promesses enclenchées à savoir : « Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse » ; « Amender, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC, de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant » ; « Procéder à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision » ; « Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective des dispositions du Code de l'Information » ; « Mettre en œuvre un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC » et « Promouvoir les structures de formation de qualité à travers le partenariat public-privé (PPP) ». Une **(01) promesse demeure non enclenchée** : « Défisicaliser les activités de presse ».

Sur le plan social, la tenue des sept (7) promesses devrait permettre la liberté de presse et la couverture totale du territoire. Toutefois, il y a très peu d'espoir que toutes ces promesses se tiennent avant le terme du mandat.

Enfin, dans le cadre de ce travail, l'accès à l'information a été favorisé au niveau du Ministère en charge de la Communication.



## RAPPEL DES PROMESSES

19- <i>Amender, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant ;</i>	<i>tous aux organes publics de presse ;</i>	<i>dispositions du Code de l'Information ;</i>	<i>travers le partenariat public-privé (PPP) ;</i>
20- <i>Assurer la liberté et l'accès équitable de</i>	21- <i>Procéder à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision ;</i>	23- <i>Mettre en œuvre un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC ;</i>	25- <i>Défiscaliser les activités de presse.</i>
	22- <i>Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective des</i>	24- <i>Promouvoir les structures de formation de qualité à</i>	

### 3-2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>19- Amender, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC, de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant</b>	Effectivité de l'amendement de la Loi Organique sur la HAAC à la fin du quinquennat	La loi organique sur la HAAC prévoit 6 places sur 9 aux hommes politiques ; son Président est désigné par le Chef de l'Etat. Ce qui fait finalement de la HAAC, une institution aux mains des politiques, alors qu'elle a été instituée pour jouer le rôle de régulateur	Loi organique sur la HAAC
<b>20- Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse</b>	- Taux de Couverture du territoire	A la date du 6 avril 2016, la liberté de presse était quelque peu menacée. Pour ce qui est de l'accès de tous aux organes publics de presse, il faut dire que l'Opposition ne pouvait accéder facilement aux organes de presse du service public, notamment à la télévision nationale qui était devenue un outil de propagande du Gouvernement. Il a été aussi observé la restriction de la liberté de presse, de sorte que le Bénin, qui était, en 2002 en tête de peloton en Afrique, et 21ème au plan mondial, a commencé par chuter, occupant respectivement, de 2007 à 2015, la 53ème place, la 70ème en 2008, la 72ème en 2009, la 79ème en 2012 et 2013, la 75ème en 2014 ; et la 83ème en 2015	Rapports de Reporter sans frontière 2009 ; 2010 ; 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014 ; 2015 ; 2016

<b>21- Procéder à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision</b>	Effectivité de la libération des fréquences radio et TV	Avant le 6 avril 2016, le Bénin n'a pas une bonne couverture radiophonique. Il en est de même de la télévision.  La dernière attribution de fréquence par la HAAC date du 26 mars 2013. Ainsi, depuis 4 ans, l'Etat béninois n'a plus accordé de nouvelles fréquences, alors que la demande est forte. De plus, les conditions d'attribution des fréquences laissaient croire à un clientélisme, à du favoritisme...	Rapport HAAC sur la couverture des fréquences radio et TV
<b>22- Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective des dispositions du Code de l'Information</b>	Prise à partir du 6 avril 2016 d'actes réglementaires ainsi que d'autres mesures inspirées du Code de l'information et de la communication	Depuis le 20 mars 2015 que le Code de l'information et de la communication a été mis en vigueur, ses dispositions n'ont toujours pas commencé à être mises en œuvre, faute notamment des décrets et arrêtés d'application. Cette loi n'est pas non plus vulgarisée, alors qu'elle comporte maintes dispositions devant aider à l'assainissement de la profession.	Un seul arrêté a pris. Il s'agit de celui pris par le ministre en charge des finances et fixant la caution pour la création des journaux.
<b>23- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC</b>	Construction de nouvelles infrastructures TIC	Insuffisance des infrastructures et équipements en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).  La fibre optique est sous-utilisée à l'intérieur du pays.	Rapport de mise en œuvre du Ministère chargé de la Communication
<b>24- Promouvoir les structures de formation de qualité à travers le partenariat public-privée (PPP)</b>	Nombre de structures de formation mises en place à travers le partenariat public-privée	Il n'existait aucun partenariat entre le privé et l'Etat pour la formation des professionnels dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, technique, initiale et continue.	Rapport de mise en œuvre du Ministère chargé des TIC
<b>25- Défisicaliser les activités de presse</b>	Existence d'une loi qui consacre la défiscalisation des entreprises de presse.	Les entreprises de presse ploient sous une fiscalité non adaptée au secteur, contrairement aux dispositions de l'article 40 du Code de l'information et de la communication	Article 40 du code de l'information et de la communication

### 3-3. Situation 4 ans après

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Source de vérification	Impacts sociaux
<b>20- Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse</b>	<p>Cette promesse sera évaluée en deux parties distinctes.</p> <p>Primo : Assurer la liberté de presse. On peut dire qu'au début du quinquennat, cette promesse a été tenue par le Gouvernement. Pas d'acharnement visible contre les journalistes de la part du Gouvernement. La fermeture des organes de presse observée depuis avril 2016, ainsi que le non renouvellement de la fréquence de Soleil fm appartenant à l'homme d'affaires en exil, Sébastien Ajavon est le fait de la HAAC, ceci, après la brouille de la fréquence de 2017 à 2019. Et il a été observé, quelques actions timides de la part du Ministre en charge de communication face aux cas déplorables de fermeture d'organes de presse. Il est à déplorer que, conformément à la loi, la HAAC, n'ait pu rien faire pour permettre d'élucider les conditions de piratage de cette fréquence. Il en est de même du Gouvernement, sans oublier le Procureur de la République ; pour que non seulement force reste à la loi, mais que de tels faits ne se produisent plus dans le pays. Le Gouvernement a donc failli à ce niveau-là.</p> <p>Secundo, sur le volet Accès équitable de tous aux organes de presse du service public, le constat est que, pendant la première année du régime de la rupture, il y a eu vraiment accès de tous à ces organes, de sorte qu'à un moment donné, la télévision nationale avait été taxée de télévision de l'opposition. Par la suite, il y a eu des aménagements au niveau de cette chaîne TV et, aujourd'hui, à nouveau, comme sous le régime défunt, la part belle est faite au Gouvernement, quoi que l'opposition n'y soit pas interdite. Dans le journal télévisé, désormais, il est déjà arrivé qu'un seul compte-rendu d'une activité du chef de l'Etat dure jusqu'à 15 mn. C'est le cas, en 2018, de la séance du Chef de l'Etat avec le clergé.</p> <p>Il en est de même du journal du service public, La Nation qui, de plus en plus, censure sans ménagement les articles en faveur de l'opposition de sorte que seule la voix du gouvernement reste la plus audible.</p> <p>Par contre, la Radio nationale, continue de s'ouvrir équitablement à tous.</p>	La situation évoluant de mal en pire, les chances de réalisation de cette promesse restent très faibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copies de la décision n°16-076/HAAC du 28 novembre 2016 portant mesure conservatoire contre la radio Soleil fm prises par le Président de la HAAC ;</li> <li>-Exploit d'huissier de la HAAC pour la fermeture d'organes de presse</li> <li>- Copie de la correspondance du Président de la HAAC demandant au Directeur de Soleil Fm de mettre la fréquence hors d'usage.</li> </ul>	<p>Cette promesse permet aux professionnels des médias de travailler plus sereinement, contrairement aux deux quinquennats passés où la menace d'assignation, de même que la menace de descente des forces de sécurité ou des agents de renseignements dans les organes plaçaient comme une épée de Damoclès.</p> <p>Ainsi les populations pourraient avoir droit à une information juste, équitable.</p>



<p><b>19-Amen-der, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC, de sorte à y réduire l'influence politique et a limiter son pouvoir exorbitant</b></p>	<p>En mai 2016, soit un mois après son investiture, le Chef de l'Etat a mis en place la commission nationale technique chargée des réformes politiques et institutionnelles.</p> <p>Cette commission a eu pour tâche « d'étudier et de proposer [...], les réformes politiques et institutionnelles visant à améliorer le modèle politique béninois, conformément aux options fondamentales de la Conférence nationale de février 1990 ». La mission de la commission consiste, à « recenser et évaluer les mesures politiques, institutionnelles et juridiques nécessitées par la réforme, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, en vue du renforcement du régime démocratique ».</p> <p>En novembre 2019, la révision de la Constitution est devenue une réalité, mais ne prend pas en compte la promesse du candidat, celle de réduire l'influence du politique et son pouvoir exorbitant</p> <p>Selon l'article 56 nouveau de la Constitution, c'est toujours le Président de la république qui nomme le Président de la HAAC. Ce qui n'est pas du tout de nature à réduire l'influence politique du Président sur cette institution, ni son pouvoir exorbitant.</p>	<p>La Commission en charge des réformes politiques présidée par le professeur Djogbénu a écouté, en 2016, les associations professionnelles des médias. Ces dernières ont fait des propositions allant dans le sens de l'amélioration des promesses du candidat en ce qui concerne les réformes sur la HAAC, notamment pour ce qui est de sa composition «.</p> <p>Dans le rapport présenté par le professeur Aivo, La Commission «est d'avis que la composition de la HAAC soit modifiée dans le sens du renforcement de la présence des professionnels des médias» peut-on lire dans le rapport. Malheureusement, en 2017, la réforme constitutionnelle a été rejetée par l'Assemblée nationale.</p> <p>Finally, la révision de la Constitution intervenue en novembre 2019 n'a point pris en compte cette promesse électorale du candidat.</p> <p>Il y a des chances que la loi organique soit modifiée mais pas dans le sens de la promesse faite par le candidat.</p>	<p>Rapport de la commission nationale technique chargée des réformes politiques et institutionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de la révision de la Constitution transmis à l'Assemblée nationale.</li> <li>- Rapport de la commission de relecture de la loi organique sur la HAAC.</li> </ul>	<p>La HAAC deviendra une institution aux mains des professionnels des médias. Elle a des chances d'assurer au mieux ses missions : la protection et la promotion de la liberté de presse ; la régulation, sans parti pris des médias....</p>
---	---	--	--	--



<p><b>21- Procéder à la libéralisation effective des fréquences de radios et télévisions</b></p>	<p>Ici, il faut faire une nuance. Il faut différencier les radios et télévisions analogiques et les radios et télévisions numériques.</p> <p>Pour ce qui est de l'analogique, la HAAC, de commun accord avec le ministère en charge de la communication et l'ARCEP, en 2017, a inventorié les besoins en fréquences radio sur le territoire national. Toujours en 2017, elle a déjà adressé son rapport au ministère en charge de la communication. En 2018, des fréquences ont été libérées sur le spectre par le gouvernement et mise à disposition de la HAAC, suite à une mission d'identification en libre propagation.</p> <p>La HAAC a procédé au lancement de la procédure d'attribution de nouvelles fréquences. Malheureusement, pour cause de l'imminence des élections législatives, le gouvernement a demandé à la HAAC de surseoir à la procédure. Une autre preuve de l'immixtion de l'influence politique et du pouvoir exorbitant de l'exécutif sur la HAAC, une institution normalement de contre-pouvoir.</p> <p>- Le Projet de Télévision Numérique Terrestre (TNT) permettra une télévision de qualité pour les consommateurs. Depuis 2018, le MENC a lancé la phase expérimentale ; laquelle expérimentation se poursuit au 28 février 2020.</p>	<p>Si le Gouvernement fait diligence en mettant à disposition un nouveau rapport technique qui tienne compte du nouveau spectre, la HAAC pourra lancer dans les meilleurs délais un nouvel appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles fréquences radios avant la fin du mandat du Président de la République.</p> <p>Forte chance de réalisation après les communales de 2020.</p>	<p>- Le Rapport de mission d'identification des fréquences libres disponible au MENC</p> <p>- l'avis d'appel à candidature disponible à la HAAC.</p> <p>Par rapport à la TNT :</p> <p>- Rapport de la phase de lancement à Abomey-Calavi</p> <p>- Les poste-téléviseurs témoins dans certaines administrations et même à la Maison des médias Thomas Mègnassan à Cotonou</p>	<p>- Accroître la couverture audiovisuelle nationale à environ 50% pour la télé et 73% pour la radio nationale</p> <p>- Permettre aux populations où qu'elles se trouvent d'avoir accès à l'information</p> <p>- Renforcer l'unité nationale et l'inclusion sociale</p>
<p><b>22- Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective du code de l'information et de la communication</b></p>	<p>Pour la mise en œuvre effective du code, les professionnels des médias attendent la prise de plusieurs textes réglementaires.</p> <p>En 2018, les projets de textes d'application ont été élaborés et seront incessamment transmis en Conseil des Ministres</p> <p>Pour le moment, un seul a été déjà pris par le Ministre chargé des finances en mai 2017. Il s'agit de l'arrêté portant fixation du montant de la caution à payer dans le cadre de la création d'un organe de presse écrite.</p> <p>La préparation des séances de vulgarisation du code de l'information est déjà achevée et la vulgarisation proprement dite sera faite bientôt, selon les cadres du MENC.</p>	<p>Faible chance que cette promesse soit tenue puisque plus rien n'avance au niveau de ce ministère depuis 2016.</p>	<p>- L'arrêté du Ministre chargé des finances</p> <p>- Avant-projets d'arrêtés au ministère en charge de la communication</p>	<p>- La corporation des journalistes sera assainie</p> <p>- Le secteur des médias mieux organisé et réglementé.</p> <p>- Le statut social du journaliste sera amélioré.</p>

<p><b>23- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC.</b></p>	<p>Ce plan est conçu pour permettre à tous les Béninois d'avoir de l'Internet haut et très haut débit. Sa mise en œuvre s'exécute à travers le Projet dénommé PDI2T PRSCG</p> <p>Il est déjà exécuté à la date du 28 février 2018 à hauteur de 90%. Il ne reste que la boucle Est comprenant quelques dix communes du pays pour en arriver à 100% du déploiement de la fibre optique</p>	<p>Forte chance de déploiement de la fibre optique à 100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport PDI2</li> <li>- Rapport PRSCG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation du e-commerce</li> <li>- Développement Généralisation du numérique par l'éducation et la formation</li> <li>- Développement des start-ups</li> <li>- Une plus relative satisfaction des populations en matière d'utilisation des TIC</li> <li>- De meilleures conditions de vie des populations</li> </ul>
<p><b>24- Promouvoir les structures de formation de qualité à travers le partenariat public-privé (PPP)</b></p>	<p>Il existe au niveau de l'ex Ministère de l'économie numérique et de la communication (MENC), un Projet de développement des Contenus numériques.</p> <p>Il a été aussi créé le Centre National des Archives Audiovisuelles et de Presse (CNAAP) dont le rôle est d'assurer l'archivage des contenus numériques. Dans le cadre du partenariat Public-Privé, de jeunes Béninois ont été envoyés par le ministère en Corée et Dubaï pour aller à l'école de la conception des productions numériques de haute qualité.</p> <p>Par ailleurs, en 2018, il y a eu l'acquisition de domaine pour le Centre national d'Archives audiovisuelles et de Presse (CNAAP) qui a fait l'objet de projet.</p> <p>L'Elaboration de document d'expression de besoins à adresser aux PTF pour la prise en charge des autres dimensions du projet ; les équipements</p>	<p>Une promesse qui se réalise tant mieux que mal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport CNAAP</li> <li>- Rapport annuel du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne conservation des archives audiovisuelles</li> <li>- La mémoire collective est sauvegardée</li> <li>Les travaux de recherche sont facilités et bien documentés</li> </ul>

## Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>25- Défisicaliser les activités de presse</b>	<p>La réalisation de cette promesse demande que plusieurs ministères s'engagent et que beaucoup d'actions préalables soient menées. Or cette conditionnalité n'est pas encore remplie.</p> <p>Il faut aussi préciser que cette promesse est absente du PAG. Toutefois, il faut noter qu'en 2018, le MENC a saisi son homologue des finances sur la question de la défiscalisation des entreprises de presse, sur la base des doléances des associations professionnelles des médias.</p>	Faible chance que cette promesse se tienne surtout ne figurant au PAG, ne serait-ce que pour traduire la volonté politique de la réaliser.

## Suivi des promesses absentes au PAG

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>19- Amender, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC, de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant</b>	<p>En mai 2016, soit un mois après son investiture, le Chef de l'Etat a mis en place la commission nationale technique chargée des réformes politiques et institutionnelles.</p> <p>En décembre 2019, le Président de la HAAC a mis en place, à l'interne, un comité qui a relu la loi organique sur la HAAC.</p>	<p>La Commission a écouté les associations professionnelles des médias. Ces dernières ont fait des propositions allant dans le sens de l'amélioration des propositions du candidat en ce qui concerne les réformes sur la HAAC. Malheureusement, la réforme constitutionnelle a été rejetée par la majorité des députés.</p> <p>Il y a des chances que le dossier de révision de la Constitution soit relancé</p> <p>Il est également possible de faire les réformes proposées par le candidat en l'absence d'une révision de la Constitution.</p> <p>Avec le comité de relecture mis en place par le Président de la HAAC, il y a de fortes chances que le gouvernement porte ce projet et le transmette au Parlement pour son adoption cette année 2020. Seulement est-ce que le gouvernement à travers son chef va en profiter pour tenir sa promesse électorale? Celle de dépolitiser la HAAC en en faisant une institution aux mains des professionnels des médias ?</p>	<p>-Rapport de la commission nationale technique chargée des réformes politiques et institutionnelles.</p> <p>- Projet de la révision de la Constitution transmise à l'Assemblée nationale.</p> <p>- Avant-projet de loi organique fait par la HAAC et en passe d'être soumis au gouvernement qui le portera vers la représentation nationale.</p>	<p>La HAAC deviendra une institution aux mains des professionnels des médias et ses animateurs gagneront en crédibilité vis-à-vis du public. Les professionnels des médias pourront être mieux représentés au niveau de la HAAC et évoluer avec plus de sérénité, et de quiétude, dès lors que leurs intérêts seraient mieux défendus.</p>

<p><b>22- Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective des dispositions du Code de l'Information</b></p>	<p>Pour la mise en œuvre effective du code, les professionnels des médias attendent la prise de plusieurs textes réglementaires. Pour le moment, un seul a été déjà pris par le Ministre des finances en mai 2017. Il s'agit de l'arrêté portant fixation du montant de la caution à payer dans le cadre de la création d'un organe de presse écrite. La profession attend encore une dizaine d'arrêtés sans lesquels le code ne serait d'application efficiente.</p>	<p>Faible chance que cette promesse soit tenue. Car les projets d'arrêtés dorment dans les tiroirs du ministère en charge de la communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mise en œuvre du Ministère chargé de la communication</li> <li>- Arrêté du ministre des finances de mai 2017</li> <li>- les avant-projets d'arrêtés au ministère en charge de la communication sur l'accès aux sources d'information et autres</li> </ul>	<p>Ces arrêtés et autres textes réglementaires attendus vont favoriser une révolution dans le secteur des médias au Bénin.</p>
<p><b>20- Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse</b></p>	<p>Il est utile de scinder cette promesse en deux parties. D'abord : 1) Assurer la liberté de presse. On peut dire que cette promesse a été tenue les deux premières années par le gouvernement. Pas d'acharnement visible contre les journalistes de la part du gouvernement. La fermeture des organes de presse observée est le fait de la HAAC.</p>	<p>Cette promesse a été classée dans les promesses enclenchées car elle était une promesse tenue au début du quinquennat. Mais par la suite, la question de la liberté de presse est devenue à nouveau sujet à polémique dans le pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copies des Mesures conservatoires prises par le Président de la HAAC ;</li> <li>-Exploit d'huissier de la HAAC pour la fermeture d'organes de presse</li> <li>- copie de la correspondance du président de la HAAC mettant hors tension Soleil fm</li> </ul>	<p>Cette promesse permet aux professionnels des médias de travailler plus sereinement, contrairement aux deux quinquennats passés où la menace d'assignation, de même que la menace de descente des forces de sécurité ou des agents de renseignement dans les organes planaient comme une épée de Damoclès. Ainsi les populations pourraient avoir droit à une information juste, équitable...</p>

	<p>Et il est même observé quelques actions timides de la part du ministre en charge de communication face aux cas déplorables de fermeture d'organes de presse. Pour ce qui était de la brouille de la fréquence de Radio soleil Fm émettant depuis Djeffa, il est difficile de situer les responsabilités et il est aussi à déplorer que conformément à la loi, la HAAC, de même que le Gouvernement, ainsi que le Procureur de la République n'aient pu rien faire pour permettre d'élucider les conditions de piratage de cette fréquence. Puis en décembre 2019, le président de la HAAC qui refuse de renouveler la convention de Soleil fm pour défaut du concessionnaire. Sans oublier l'injonction faite par le président de la HAAC à Canal plus d'avoir à retirer de ses bouquets en direction du Bénin, Sikka tv appartenant toujours à Sébastien Ajavon.</p> <p>Il faut aussi préciser l'interdiction faite en 2017, à Canal 3 Bénin, qui a commencé par relayer certains des programmes de cette chaîne.</p> <p>Sur le volet Accès équitable de tous aux organes de presse du service public : le constat est que pendant la première année de ce régime, il y a eu vraiment accès de tous à ces organes, de telle sorte qu'à un moment donné, la télévision nationale avait été taxée de télévision de l'Opposition. Par la suite, il y a eu des aménagements au niveau de cette chaîne si bien qu'aujourd'hui, à nouveau, comme sous le régime défunt, la part belle est faite au Gouvernement, quoique l'Opposition n'y est pas interdite. Dans le journal télévisé, désormais, il est déjà arrivé qu'un seul compte rendu d'une activité du Chef de l'Etat dure jusqu'à 15 mn. Cas de la séance du Chef de l'Etat avec le clergé. Il en est de même du journal du service public La Nation qui ne relaie plus systématiquement les activités de l'Opposition.</p> <p>Par contre, la radio nationale, continue de s'ouvrir équitablement à toutes les tendances.</p>			
<p><b>21- Procéder à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision.</b></p>	<p>La partie TNT est dans le PAG. Donc dans cette rubrique, c'est la partie libéralisation des fréquences analogiques qui nous intéresse.</p> <p>A ce niveau, la HAAC, de commun accord avec le ministère en charge de la communication et l'ARCEP, en 2017, a inventorié les besoins en fréquences radio sur le territoire national.</p>	<p>Forte chance que cette promesse se réalise au lendemain des Communales de 2020, vu la volonté qui anime la nouvelle mandature de la HAAC.</p>	<p>Rapport de la HAAC adressée au MENC</p>	<p>Assurer une couverture radiophonique et télévisuelle totale du territoire national pour plus d'éducation et de civisme de la population</p>

	<p>Toujours en 2017, elle a déjà adressé son rapport au ministre en charge de la communication. En 2018, des fréquences ont été libérées sur le spectre par le gouvernement et mise à disposition de la HAAC, suite à une mission d'identification en libre propagation.</p> <p>La HAAC a procédé au lancement de la procédure d'attribution de nouvelles fréquences. Malheureusement, pour cause de l'imminence des élections législatives, le gouvernement a demandé à la HAAC de surseoir à la procédure.</p>			
<p><b>25- Défisiscaliser les activités de presse</b></p>	<p>Les associations professionnelles des médias ont fait des démarches en direction du Ministre de la communication et de son homologue en charge des finances sur la base d'un relevé du conseil des ministres sous le Président Yayi en 2009 ; un relevé favorable à une défiscalisation.</p> <p>L'ex-MENC a également saisi son homologue des finances à cet effet, sur la base des doléances des associations professionnelles des médias.</p>	<p>Faible chance que cette promesse se tienne surtout qu'elle est absente du PAG</p>	<p>-Les lettres de demande d'audience</p> <p>-Les courriers du CNPA-Bénin pour relancer les ministres</p>	<p>Cela permettrait d'avoir des entreprises de presse viables ; d'assurer une véritable liberté de presse ;</p> <p>Rapprocher les produits de presse des consommateurs. Bref la réalisation de cette promesse induira une plus grande liberté de presse au Bénin et un plus grand accès du public aux médias.</p>

### **3-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**

#### **❖ Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année**

##### **1- Sur la promesse "Amender, dans le cadre des réformes politiques, la loi organique de la HAAC, de sorte à y réduire l'influence politique et à limiter son pouvoir exorbitant"**

La réforme constitutionnelle a été effectivement soumise à l'appréciation de la Représentation nationale. Seulement, en avril 2017, elle a été rejetée par le Parlement. Toutefois, le Chef de l'Etat a promis la soumettre à nouveau. Entre temps, soit en octobre 2019, un nouveau projet de réforme de la Constitution a été soumis au parlement. Et depuis novembre 2019, la Constitution a été modifiée. Seulement que la nouvelle mouture ne prend pas en compte cette promesse du candidat. Mais rien n'est encore perdu, car même sans réforme de la Constitution, on peut tenir cette promesse en faisant modifier au Parlement la loi organique sur la HAAC. Puisque c'est la loi organique qui dispose de la composition de la HAAC.

##### **2- Assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes publics de presse**

Alors que jusqu'en 2017, on pouvait croire à un accès équitable de tous aux organes de presse du secteur public, désormais, de plus en plus, il est noté une monopolisation de la télévision nationale. On peut alors se demander s'il s'agit là d'un retour des vieux démons. Il y a aussi la situation de cette station soleil fm appartenant à l'opposant Sébastien Ajavon qui a évolué de mal en pire. En effet, cette station affiche Silence radio depuis le 17 décembre 2019 pour non renouvellement de sa convention, (après l'épisode des ondes brouillées sur environ deux ans).

De même, d'avril 2018 au 28 février 2020, Sikka Tv est toujours sous embargo au Bénin ; l'opérateur français Canal Sat ayant été sommé par la HAAC de la retirer de ses bouquets en direction du Bénin.

Ces deux dernières années, le droit du public à l'information a été quelque peu respecté, contrairement aux deux premières années où la norme communication avait droit de cité.

##### **3- Procéder à la libéralisation effective des fréquences radio et télévision**

Pour ce qui est de l'analogique, il y a une avancée. La HAAC a fini, depuis 2018, de répertorier les besoins en

couverture radiophonique du territoire.

D'avril 2018 au 28 février 2019, le Gouvernement a mis les fréquences à disposition de la HAAC qui a d'ailleurs lancé le processus d'attributions aux opérateurs désireux d'animer des chaînes de radio. Malheureusement, le processus a été interrompu en février 2019 par le gouvernement pour cause des élections législatives. La nouvelle mandature de la HAAC s'active pour relancer le processus d'appel à candidatures.

Pour la télévision numérique, la période simulcast marquée par les essais démarrés depuis 2018 court toujours. De sorte que les téléspectateurs sont à se demander à quand la télévision numérique pour tous.

##### **4- Contribuer et veiller à la mise en œuvre effective des dispositions du Code de l'Information**

En mai 2017, un seul arrêté parmi -la dizaine d'arrêtés ministériels attendus- a été pris par le Ministre en charge des finances. D'avril 2018 au 28 février 2020, on n'a point enregistré de nouveaux arrêtés.

##### **5- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif pour les infrastructures TIC**

Le Projet dénommé PDI2T PRSCG avance et la fibre optique a atteint plus de 67 communes.

##### **6- Promouvoir les structures de formation de qualité à travers le partenariat public-privé (PPP)**

L'Etat béninois a envoyé des jeunes se faire former à l'étranger.

Par ailleurs, un domaine a été acquis pour le Centre National d'Archives Audiovisuelles et de Presse (CNAAP)

##### **7- Défisiscaliser les activités de presse**

Rien n'a bougé au niveau de cette promesse.

#### **❖ Analyse de l'impact social des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année**

Les promesses du candidat Patrice Talon dans le domaine des médias devraient avoir comme impact social d'assurer aux populations, sur toute l'étendue du territoire national, de l'information crédible via les canaux traditionnels, ainsi que par les nouvelles méthodes de communication.



### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

Avec notre lettre de mission, nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières dans l'obtention des informations au niveau du Ministère en charge de la communication, notamment à la Direction générale des médias.

### ❖ **Analyse prospective**

A un an de la fin du mandat du Président Patrice Talon, il est difficile de dire que toutes les 7 promesses du candidat vont connaître une fin heureuse dans le secteur des médias. C'est vrai, seule la promesse relative à la défiscalisation des entreprises n'est point enclenchée. A ce niveau, l'espoir n'est point permis. De même, pour les six (06) autres qui sont enclenchées, il n'est pas évident qu'elles soient toutes réalisées avant le terme du mandat.

## **3-5. Conclusion et recommandations**

La difficulté dans le secteur des médias est la non prise en compte dans le PAG des principales promesses du candidat. Il s'ensuit que le Ministère en charge de la Communication est obligé de prendre la plupart des promesses du candidat non prises en compte dans le PAG et brandies par les associations professionnelles des médias comme étant des revendications à satisfaire.

### **- Quelques recommandations :**

Au terme de cette étude, les recommandations ci-après sont formulées :

**1-** amener le Gouvernement à proposer un toilettage de la loi organique sur la HAAC en y retirant l'influence du politique dans la désignation de ses membres. D'ailleurs la révision de la Constitution du 11 décembre 1990 induit celle de la loi organique qui s'impose désormais du fait de la caducité de son article 18 qui dispose : " La durée des fonctions des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

est de cinq (5) ans. Le mandat n'est ni révocable, ni renouvelable" ;

**2-** Que les associations professionnelles des médias fassent le plaidoyer au niveau de la Représentation Nationale pour que lors de la relecture de la loi organique, il soit tenu grand compte des promesses du candidat Talon, mais aussi des aspirations du peuple béninois pour une HAAC véritablement au service de la protection de la liberté de presse et des médias.

**3-** amener le Gouvernement à éviter à tout prix de prendre en otage la télévision nationale et le quotidien du service public La Nation, ceci en laissant libre cours à la procédure devant conduire à la nomination de ses responsables. Mais surtout en conférant, via la relecture de la loi organique, à la HAAC, le pouvoir de nomination de ces responsables

**4-** amener le Gouvernement à donner une bonne suite au relevé du Conseil des ministres en date du 7 octobre 2009 prônant de mesures fiscales douces en faveur des médias, comme par exemple, la défiscalisation et l'augmentation de l'aide de l'Etat à la presse privée à 1 milliard FCFA ;

**5-** amener le Gouvernement à prendre tous les actes réglementaires utiles pour l'application effective du code de l'information et de la communication et la mise en place du Fonds pour le développement des médias ;

**6-** un plaidoyer de toutes les parties prenantes pour que les Béninois profitent effectivement de la fibre optique.

## 4- Administration publique

Il sera rendu compte des sept (07) promesses relatives à l'Administration publique selon le plan suivant :

- 4-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 4-2. Situation au départ du mandat**
- 4-3. Situation 4 ans après**
- 4-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 4-5. Conclusion et recommandations**

## 4.1. Résumé de l'évaluation citoyenne

« Le Président de la République [...] dispose de l'Administration... », (Article 54 de la Constitution du Bénin). Cette norme atteste que l'administration publique est l'un des outils clés aux mains des gouvernants pour servir l'intérêt général à travers l'ensemble des services de l'Etat, y compris ceux des collectivités territoriales décentralisées.

D'un régime à un autre, plusieurs thérapies ont été alternativement proposées pour contrer ses éternels maux, avec des résultats mitigés. Ainsi, depuis les États Généraux de la Fonction Publique de 1994, organisés conformément aux recommandations de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, il a été élaboré successivement le document-cadre de la réforme administrative au Bénin en 2000, le document-cadre de la Stratégie Globale de Réformes de la Fonction Publique en 2013 et le document de Planification Stratégique 2011-2020 de réformes administratives et institutionnelles.

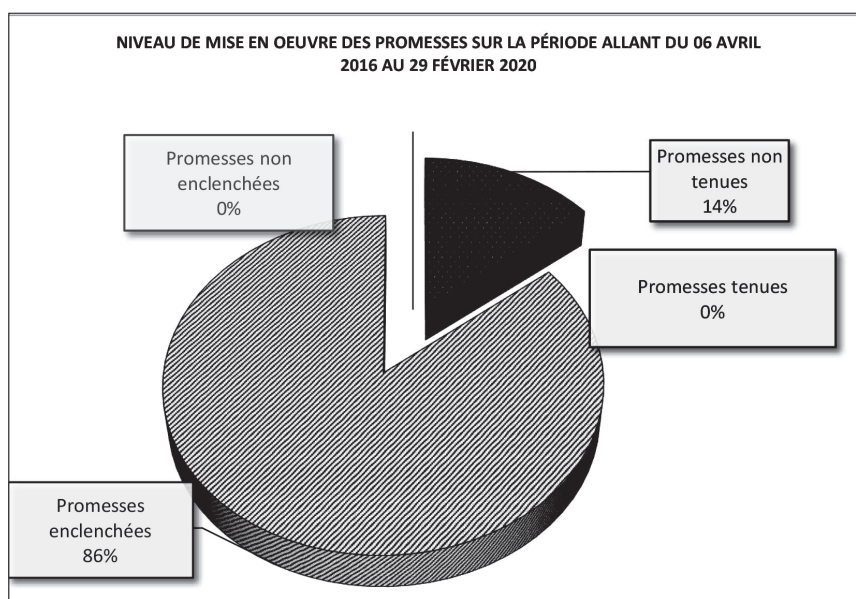
Toutefois, les gouvernants et les citoyens critiquent vertement l'administration et ne cessent de ressasser leur insatisfaction avérée et d'étaler des perceptions foncièrement négatives. De plus, les ambitions pieusement annoncées, urbi et orbi, par les régimes successifs contrastaient constamment avec leurs pratiques de gouvernance. Ainsi, les chantiers de réformes initiés depuis 1994 n'ont pas permis d'obtenir des transformations positives remarquables.

Élu Président de la République, en avril 2016, Patrice A. G. TALON, a promis, dans son projet de société, traduit plus tard dans le Programme d'actions de son Gouvernement, de « dynamiser et moderniser l'Administration publique ». Quatre ans après, les

sept (7) promesses de TALON, dans le domaine de l'Administration publique, ont connu des sorts différents. Pour preuve, s'il a été observé que de nombreux aspects du clientélisme ont fortement reculé, la nomination, par appel à candidatures, des cadres aux hautes fonctions de l'Administration peine à se concrétiser en toute transparence. Alors que le processus de recrutement des agents publics a gagné en intégrité et transparence, le renforcement de la formation continue n'a pas encore connu assez de changements visibles. En outre, la réforme des structures de contrôle (pour plus d'indépendance et d'efficacité) a connu des progrès notables avec la prise des décrets requis. Quant à la modernisation des procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation, des avancées décisives ont été constatées (par exemple, la poursuite des efforts pour la dématérialisation des actes de carrière et des fiches de paie, des déclarations fiscales et des cotisations sociales...).

Du reste, malgré les nombreuses décisions audacieuses prises, notamment dans les premiers mois du régime TALON, laissant entrevoir l'apparition d'une nouvelle volonté politique, les progrès importants mais encore insuffisants notés montrent la nécessité que les douze (12) mois restants soient plus productifs et riches en actions de transformation structurelle. C'est à ce prix que le Nouveau Départ annoncé aura des échos retentissants dans le domaine de l'Administration publique.

Sur les sept (7) promesses en matière d'Administration publique, deux (2) ne figurent pas expressément au Programme d'Action du Gouvernement (PAG), six (6) sont enclenchées et une (1) est non tenue.



## RAPPEL DES PROMESSES

<p>26- <i>Redynamiser l'Administration en éliminant le clientélisme sous toutes ses formes.</i></p>	<p>28- <i>Procéder, conformément aux textes en vigueur, dans les corps en sous-effectif, aux recrutements nécessaires en mettant l'accent sur la qualité.</i></p>	<p>concerne notamment: <i>les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation.</i></p>	<p><i>indépendantes et plus efficaces.</i></p>
<p>27- <i>Pourvoir les hautes fonctions de l'Administration par appel à candidatures avec mandat et une rémunération conséquente.</i></p>	<p>29- <i>Accélérer la modernisation de l'administration publique en ce qui</i></p>	<p>30- <i>Renforcer la formation continue.</i></p>	<p>32- <i>Passer d'une administration d'autorisation à une administration de déclaration.</i></p>
		<p>31- <i>Réformer les structures de contrôle de manière à les rendre</i></p>	

### 4-2 Situation au départ du mandat

Les réformes prévues pour amorcer la dynamisation et la modernisation de l'Administration publique concernent essentiellement les aspects socio-culturels,

humains et politiques de la gestion publique. Ainsi, les référentiels se rapportent plus aux faits, constats ou actes administratifs qu'aux données chiffrées.

Promesses faites	Situation au 6 avril 2016	Sources
	Chiffres/indicateurs	
<b>26- Redynamiser l'Administration en éliminant le clientélisme sous toutes ses formes.</b>	Faible orientation stratégique qui s'exprime par le non alignement des structures, des processus, de l'allocation des ressources et des décisions sur les choix à long terme devant booster la performance de l'Administration publique	Document de Suivi de la Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (SMO GAR), P.14, 2014
	Culture organisationnelle marquée par une forte politisation, une logique de prédateur et une absence notoire de transparence, d'imputabilité et de reddition publique des comptes ou d'évaluation publique ;	Document de Suivi de la Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (SMO GAR), P14, 2014 - CAFRAD (Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement), 2013, L'expérience du Bénin en matière de Gestion Axée sur les Résultats, ed. CAFRAD, pp. 3-4
	Politisation de l'Administration publique, avec pour conséquence la promotion d'une culture administrative fondée sur le patronage et non sur le mérite ;	Document de Stratégie Globale de Réformes de la Fonction Publique (SGRFP), MTFP, 2013, p. 4

	Culte de la personnalité marqué par l'organisation courante des messes de remerciement, d'actions de grâce et de marches de soutien par les agents nommés à différents postes de responsabilité ;	
	Poursuite de la plupart des nominations aux postes techniques sur des bases politiques et non en fonction du profil exigé ;	Rapport intitulé « Administration béninoise et lutte contre l'impunité : état des lieux et perspectives », Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), 2015, , p. 5
	Persistance et amplification de l'impunité avec comme corollaire le non-respect des textes ;	Rapport ANLC, 2015, op. cit.
	Les marchés publics sont sujets à de nombreuses manipulations et à des tripatouillages de la part des agents publics et des entreprises privées.	Rapport évaluation du système national d'intégrité (SNI) du Bénin 2011-2016, Résumé exécutif, 2016
	En 2016, selon les indicateurs internationaux, la corruption a atteint un niveau qui ébranle dangereusement les fondations socio-politiques du pays et sème la méfiance dans les rapports interpersonnels et les rapports entre gouvernés et gouvernants.	Rapport d'évaluation du système national d'intégrité (SNI) du Bénin, 2011-2016, 2016
	L'intégrité de l'administration publique béninoise se situe au niveau faible (39/100)	Rapport SNI, 2016, op. cit.
	Les valeurs de transparence et de redevabilité sont atténuées par une forte « politisation et l'absence d'éthique » qui affectent l'indépendance de l'Administration publique, de même que le recrutement des agents publics et leur promotion.	Rapport SNI, 2016, op. cit.
	Les sanctions disciplinaires, administratives ou pénales sont rares	Rapport SNI, 2016, op. cit.
	Le niveau d'intégrité est globalement faible au Bénin : l'évaluation des 13 piliers montre que le système national du Bénin reste moyen, alternant entre une majorité de piliers à faible niveau d'intégrité (7 piliers sur 13 recueillent une note comprise entre 21 et 40), avec une partie des institutions qui présentent un niveau modéré (notes comprises entre 41 et 60), et très peu ont un bon niveau, comme le montre les chiffres du SNI Bénin.	Rapport SNI, 2016, op. cit.

<p><b>27-Pourvoir les hautes fonctions de l'Administration par appel à candidatures avec mandat et une rémunération conséquente.</b></p>	<p>Nomination politisée des hauts cadres de l'Administration, donc peu transparente et pas nécessairement basée sur des critères de compétence</p>	<p>Document SGRFP, 2013, p.15</p>
	<p>Non opérationnalisation du répertoire des hauts emplois techniques, malgré la création, au Ministère en charge de la Fonction Publique, d'une Direction des Hauts Emplois Techniques (DHET)</p>	<p>Rapport sur « l'évaluation de l'application du Répertoire des Hauts Emplois Techniques (RHET)», Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP) de la Primature Bénin, 2012, PP. 61</p>
	<p>Création de primes et indemnités dans une anarchie et une opacité totales. Leur paiement n'est souvent subordonné à aucune exigence ou contrepartie. Le niveau de rémunération de la majorité des agents est demeuré faible, tandis que quelques-uns, généralement les moins méritants, bénéficient de ces primes et indemnités et, partant, jouissent d'une rémunération substantielle</p>	<p>Rapport, Etude sur le système de rémunération dans la Fonction publique au Bénin, Page 3 du Résumé exécutif</p>
	<p>Existence d'un système managérial peu performant, caractérisé par le manque d'un leadership affirmé, d'orientation, de supervision, de contrôle et de sanctions.</p>	<p>- Rapport, SMO GAR, p. 14, 2014 - Rapport, CAFRAD, 2013, L'expérience du Bénin en matière de Gestion Axée sur les Résultats, pp. 3-4</p>
	<p>Le système de rémunération est marqué par une relative anarchie et l'iniquité, source de démotivation et de péril sur les finances publiques.</p>	<p>Rapport, Etude sur le système de rémunération dans la Fonction publique au Bénin, 2012, p. 3 du Résumé exécutif</p>

<b>28-Procéder, conformément aux textes en vigueur, dans les corps en sous-effectif, aux recrutements nécessaires en mettant l'accent sur la qualité.</b>	Absence d'une planification stratégique de recrutement des ressources humaines (RH) de l'Etat	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 16
	Absence de politique de recrutement dans l'ensemble de la fonction publique ; ce qui pose le problème de l'efficacité des recrutements	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 15
	Non opérationnalité des outils tels que le répertoire des hauts emplois techniques, les cadres organiques et les documents de programmation pluriannuelle	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 15
	Insuffisance répétée de transparence dans l'organisation des concours de recrutement des Agents de l'Etat	Rapport ANLC, 2015, op. cit.
	L'absence de manuels de procédures dans des structures de l'Administration publique, notamment du recrutement du personnel de l'Etat	Rapport ANLC, 2015, op. cit.
	Boom de l'effectif des agents de l'Etat, passant de 40.523 agents à 73.090 de 2005 à 2015 résultant « principalement du reversement des agents contractuels de l'Etat, de plus de 30.000 agents occasionnels, communautaires, contractuels locaux, à la Fonction publique etc.», et le départ à la retraite projeté de «7.716 agents » au cours des 5 prochaines années (de 2016 à 2021)	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 2 juin 2016
	Concours professionnels non organisés sur la base d'une évaluation des besoins des ministères, ni de manière prévisionnelle	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 16
	Inexistence de texte réglementant le recrutement des agents des collectivités locales	MTFP, Document SGRFP, 2013, p. 16
	Recrutement de plusieurs agents avec des faux diplômes dans différents corps de l'Administration publique.	Compte-rendu du Conseil des ministres du 3 août 2016
<b>29- Accélérer la modernisation de l'Administration publique en ce qui concerne notamment: les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation.</b>	Disponibilité de manuel de procédures dans seulement trois (03) des dix-sept (17) ministères ayant répondu à la demande de l'ANLC sur un total de vingt-huit (28) ministères	Rapport intitulé : « Administration béninoise et lutte contre l'impunité : état des lieux et perspectives », ANLC, 2015, p. 8
	Lourdeur des procédures administratives	Rapport, CAFRAD, 2013, L'expérience du Bénin en matière de Gestion Axée sur les Résultats
	Non informatisation des actes réglementaires, de gestion des carrières, de retraite des agents de l'Etat	Document SGRFP, MTFP, 2013, p.17 et p. 20
	Existence d'une gestion axée sur les activités, les procédures et la consommation de moyens au lieu d'une gestion axée sur les résultats, la création de valeur et le développement	Rapport, SMO GAR, 2014, p. 15



<b>30-Renforcer la formation continue.</b>	Institution, depuis 2010, des plans de formation pour corriger l'inadéquation entre les formations suivies par les agents et les besoins des ministères utilisateurs	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 17 et p. 19
	Faible rationalisation des formations qualifiantes, bien qu'elles soient inscrites dans les plans de formation	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 17 et p. 19
	Mise en place, par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, des programmes B, C et D qui visent à renforcer les capacités des agents de tous les ministères sur la base des besoins exprimés par les DRH des ministères sectoriels	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 17 et p. 19
	Organisation de formations qualifiantes par les directions techniques des ministères sectoriels sans l'aval de leur DRH ; ce qui entraîne des biais dans la maîtrise des effectifs des bénéficiaires de formations qualifiantes	Plan Stratégique de la Réforme Administrative et Institutionnelle (PSRAI), MTFP, 2011-2020, p. 61
	Inexistence d'un mécanisme d'évaluation efficace au niveau des ministères sectoriels, mais également au niveau de la structure en charge de la gestion de la formation en vue de capitaliser les acquis desdites formations	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 17 et p. 19
	Inexistence d'un manuel de procédures relatives à la mise en stage des agents de l'Etat	Document SGRFP, MTFP, 2013, p. 17 et p. 19
	Caducité de plusieurs textes régissant la formation diplômante des agents de l'Etat	Par exemple : l'arrêté interministériel n° 809/MTFP/MEF/DC/SGM/DGRCE du 22 novembre 2011 portant réglementation de la formation sans bourse des agents de l'Etat ; le décret n° 2008-812 du 31 décembre 2008 portant critères d'attribution des bourses de stage.)
	Inexistence d'un fichier central des agents bénéficiaires de décisions de mise en stage.	Entretien avec les cadres de la DGRCE/MTFP

<b>31-Réformer les structures de contrôle de manière à les rendre indépendantes et plus efficaces.</b>	Pluralité des corps de contrôle (IGM, IGF, IGSEP, IGS), avec souvent des conflits d'attribution	Textes réglementaires ayant institué ces corps
	Instabilité institutionnelle au niveau des structures de contrôle (changement de dénomination et d'attributions ; par exemple, le passage de la création de l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) à celle du Bureau de l'Auditeur Général (BAG)	Textes réglementaires ayant institué ces corps
	Défaut d'un cadre institutionnalisé de gestion et d'évaluation de la performance, qui est source de la faible maîtrise de la chaîne des dépenses publiques	Programme d'Actions du Gouvernement (P.A.G), version complète, in Diagnostic stratégique, p.20
	Absence de suivi des recommandations issues des rapports de corps de contrôle.	Aucune étude disponible
	Les règles, les contrôles et les nombreuses réformes engagées pour promouvoir l'intégrité n'empêchent pas l'appropriation personnelle, par certains particuliers, des biens publics	Rapport évaluation du système national d'intégrité (SNI) du Bénin, 2011-2016, Résumé exécutif, 2016
<b>32-Passer d'une Administration d'autorisation à une Administration de déclaration.</b>	Restriction des libertés publiques caractérisée par l'autorisation préalable des manifestations en lieu et place d'une simple déclaration ; Régression du Bénin dans le classement international en matière de liberté de la presse ; Enregistrement de plusieurs arrêtés d'interdiction des marches de protestation.	Analyse de l'actualité à travers les médias et débats publics.

### 4-3 Situation 4 ans après

Cette deuxième partie est consacrée à l'évaluation proprement dite des promesses à travers les rubriques ci-après : promesses tenues, promesses non tenues,

promesses enclenchées, promesses non enclenchées, suivi des promesses absentes au PAG, nouvelles promesses notées, et quatre encadrés (comparé 2019 par rapport à 2018 et 2017, social, "accès à l'information" et "analyse prospective".

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées <sup>1</sup>	Sources de vérification	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<b>26- Redynamiser l'Administration en éliminant le clientélisme sous toutes ses formes.</b>	Des poursuites engagées contre plusieurs cadres de l'Etat responsables de l'organisation des concours frauduleux de recrutement d'agents de l'Etat au titre de l'année 2015 au profit de l'Administration centrale des finances et des régies financières	Conférence de presse donnée par Gilbert Ulrich Togbonon, Procureur de la République près le tribunal de première instance de première classe, le vendredi 09 mars 2018		

1- Dans un souci de gestion de synthèse, seules les actions menées au titre de cette promesse pour les années à partir de 2018 ont été mentionnées. Celles des deux années antérieures ont été mentionnées dans les rapports précédents, notamment « Des promesses du candidat aux actes du Président... 2 ans après : 6 avril 2016 – 6 avril 2018 »

	<p>Prise du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale ad hoc chargée d'élaborer les décrets et arrêtés d'application de la loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant Statut général de la Fonction publique.</p> <p>La nouvelle loi sur la Fonction publique a prévu, en son article 395, la prise de textes d'application, pour fixer les modalités de mise en œuvre de certaines de ses dispositions. Il s'agit précisément de quarante-sept (47) décrets et de huit (08) arrêtés</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 21 février 2018</p>	<p>De toute évidence, il serait difficile de justifier l'élimination du clientélisme sous toutes ses formes. Car, sont essentiellement mises en jeu, dans ce domaine, des valeurs, de l'éthique, mais surtout des relations humaines avec toutes leurs complexités et leurs implications non rationnelles qui ne peuvent être gommées du jour au lendemain. Pour le moment, et encore d'avril 2016 à ce jour, de nombreux cas de mal gouvernance ont été exposés par le Conseil des Ministres avec des instructions d'engager des sanctions administratives, disciplinaires et des poursuites judiciaires contre les mis en cause. Malgré cette bonne impulsion, il reste à espérer que les intrigues politico-administratives ne prennent pas davantage de proportion avec la succession des années électorales de 2019 à 2021.</p>	<p>Il est à noter que les risques de sanctions ont limité, dans la plupart des compartiments de l'administration, les rançonnements et les autres comportements déviants ; ce qui améliore l'image des services publics et la confiance des usagers. Aussi, le sentiment de justice et d'équité s'est renforcé au sein des Agents de l'Etat. Cependant, les suppressions de certains postes au sein des cabinets ministériels ou autres organismes publics, ont érodé les avantages financiers de ces personnes et entamé leur pouvoir d'achat. En conséquence, leurs conditions de vie se sont dégradées significativement. Mais, tout bien considéré, le respect du bien public est, à nouveau, une réalité. Même si des efforts restent à faire ou à intensifier.</p>
	<p>Plusieurs défaillances dans la mise en œuvre d'un contrat entre la SBEE et MADE Sarl incluant des manques à gagner et des retards de livraison. Le Gouvernement a décidé de surseoir à son exécution.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 28 février 2018(Rapport des travaux de la commission d'enquête sur l'acquisition de compteurs à prépaiement au profit de la SBEE.)</p>		
	<p>S'agissant des faux diplômes, la Commission Nationale de Vérification de l'Authenticité des Diplômes (CNVAD), au titre des deuxième et troisième trimestres 2017, a étudié 8 368 dossiers et auditionné quarante (40) agents afin de faire valoir leurs moyens de défense. Dix (10) n'ont pas cru devoir répondre aux convocations. Sur les quarante (40) mis en cause, trente-quatre (34) sont passés aux aveux, tandis que six (06) ont contesté détenir de faux diplômes.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 28 février 2018</p>		

	<p>Quant au recouvrement des sommes dues au Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes, on a noté, à la date du 31 janvier 2018, que les sommes recouvrées s'élèvent à soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-deux (77.584.832) FCFA sur cent trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-sept (133.588.947) FCFA imputables aux agents publics débiteurs dudit Fonds</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 11 avril 2018</p>		
	<p>La passation de charges entre les greffiers en chef sortant et entrant du Tribunal de première classe de Cotonou a révélé de graves anomalies. Il a été relevé l'existence d'un déficit non justifié d'un milliard cinq cent quinze millions cinq cent cinquante mille trois cent onze (1.515.550.311) FCFA. En conséquence, le Gouvernement demande de procéder à un audit de gestion des greffes de tous les tribunaux et Cours d'appel, sur la période des cinq dernières années.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 25 avril 2018</p>		
	<p>Une mission d'investigations dépêchée au Programme National de Lutte contre le Paludisme a noté plusieurs irrégularités et insuffisances dont des actes de mauvaise gestion financière et comptable, des détournements de moustiquaires...Au-delà du remboursement, des sanctions administratives ainsi que des poursuites judiciaires sont envisagées.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 27 juin 2018</p>		
	<p>Des malversations survenues à la Ferme d'élevage de Samiondji (Zagnanado) à travers des ventes frauduleuses d'animaux ont été notées, et des sanctions administratives infligées et des poursuites judiciaires sont à engager.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 04 juillet 2018</p>		

Suspension de la délivrance d'autorisation et révocation d'autorisation pour l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales par un agent public fonctionnaire ou contractuel.	Compte rendu du Conseil des ministres du 25 juillet 2018		
Plusieurs irrégularités dans la passation des marchés publics à l'ONIP ont été confirmées par la mission d'audit organisationnel et financier et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.	Compte rendu du Conseil des ministres du 25 juillet 2018		
Des malversations financières ont été constatées au Centre National de Production de Manuels Scolaires (CNPMS), et des sanctions administratives et des poursuites judiciaires sont envisagées contre les mis en cause.	Compte rendu du Conseil des ministres du 29 août 2018		
De nombreux nouveaux cas de détournements de vivres ont été relevés suite aux missions d'investigation de janvier, février, mars et avril 2018, et ce malgré des formations initiées à l'intention des gestionnaires des cantines scolaires et en dépit des sanctions infligées à la première vague de directeurs d'écoles mis en cause à la suite du contrôle d'octobre 2017.	Compte rendu du Conseil des ministres du 12 décembre 2018		
Adoption du décret portant modalités de constitution des conseils de discipline à l'Administration des Douanes et droits indirects et du déroulement de la procédure des comparutions devant ces conseils	Compte rendu du Conseil des ministres du 19 décembre 2018		
Adoption du décret portant barèmes des punitions disciplinaires applicables aux fonctionnaires de l'Administration des douanes et droits indirects	Compte rendu du Conseil des ministres du 19 décembre 2018		

	La gestion des opérations de consignation, de scellés en numéraires et de succession dans les juridictions est émaillée d'irrégularités, selon le Rapport d'audit du service de greffe des juridictions de la République du Bénin sur la période allant de 2013 à 2017. Des sanctions administratives et des poursuites judiciaires ont été envisagées contre les mis en cause.	Compte rendu du Conseil des ministres du 20 février 2018		
	Projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET). Il y est prévu l'énumération indicative des infractions relevant de la compétence de la CRIET et l'instauration du double degré de juridiction de jugement (une chambre de jugement et une chambre des appels).	Compte rendu du Conseil des ministres du 08 janvier 2020		
	Clôture anticipée du Projet d'Appui à la Promotion des Services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA) et transfert de son reliquat : pour des raisons de mal gouvernance, il est mis fin aux contrats du chef de projet et de ses collaborateurs indélécatés.	Compte rendu du Conseil des ministres du 08 janvier 2020		
	Mise en place du Comité de suivi et de Contrôle du contrat de gestion de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).	Compte rendu du Conseil des ministres du 27 novembre 2019		

	<p>Adoption de certains textes d'application de la loi n°2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique relatifs aux instances disciplinaires et paritaires. Il s'agit des décrets (i) portant attributions, organisation et fonctionnement des instances disciplinaires ; (ii) portant attributions, composition et mode de fonctionnement des commissions administratives paritaires ; et (iv) portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité consultatif paritaire de la Fonction publique</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 17 octobre 2019</p>		
	<p>Adoption d'un nouveau décret fixant la structure-type des ministères (décret n°2019 -430 du 02 octobre 2019 fixant la structure type des ministères) : ce nouveau décret vise à prévenir les dysfonctionnements, à renforcer le système de vérification et de contrôle de la gestion des affaires publiques, de poursuivre la mise en place d'une administration moderne et efficace au service du développement. La finalité étant de construire un modèle de service public performant afin d'instaurer durablement une gouvernance éthique dans tous les secteurs.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 02 octobre 2019</p>		
	<p>Sanctions disciplinaires à l'encontre de cinq agents des Douanes : le rapport du Conseil de discipline fait mention de fautes professionnelles graves allant de déclarations non conformes ayant généré un manque à gagner important au Trésor public, de l'abandon de poste pour cause de toxicomanie, et de condamnation en justice pour délit d'extorsion de fonds.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 25 septembre 2019</p>		



	Recrutement d'un opérateur du contrat de gestion et d'un auditeur des contrats pour la gestion de la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE) : pour l'efficacité de gestion.	Compte rendu du Conseil des ministres du 11 septembre 2019		
	Réglementation de la gestion du parc des véhicules et autres équipements motorisés de l'Etat: pour mettre fin aux dérives et abus divers, un décret est pris pour mettre fin à l'usage incontrôlé du matériel de l'Etat, affermir la responsabilisation des utilisateurs de véhicules de fonction, aux fins de parvenir à la rationalisation de la gestion du patrimoine de l'Etat. Par ailleurs cette réforme influe négativement sur la survie de l'emploi des conducteurs de véhicules administratifs.	Compte rendu du Conseil des ministres du 29 mai 2019		
	Rapports des inspections générales des ministères au titre de l'année 2018 : 197 rapports produits par 16 ministères. Les insuffisances relevées concernent notamment les marchés publics, la gestion du matériel et du patrimoine de l'Etat, la performance des structures contrôlées, la gestion administrative, financière et comptable, la gestion des ressources humaines et la gouvernance administrative des structures. Les diligences des inspecteurs ont permis de récupérer plus d'un milliard trois cents millions (1.300. 000 000) FCFA entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.  En conséquence, les procédures disciplinaires et judiciaires appropriées sont à engager à l'encontre des agents indisciplinés sur instruction du Conseil des ministres. Par ailleurs, les pratiques telles que l'émission d'ordres de mission sans l'exécution effective de la mission, le paiement des dépenses non éligibles ou dont les pièces justificatives ne sont pas valables...sont proscrites.	Compte rendu du Conseil des ministres du 29 mai 2019		

	<p>Audit de la gestion du service de greffe du tribunal de première instance de première classe de Cotonou au titre des années 2011 à 2017. Le rapport de la commission mise en place par le Gouvernement chargée de réaliser une enquête approfondie aux fins d'appréhender l'exhaustivité des prévarications commises par l'ex Greffier en Chef, Me Abou SEIDOU a montré que les montants distraits se chiffrent au total à la somme de trois milliards quatre-vingt-trois millions quatre cent quarante-sept mille deux cents quatre-vingt-six (3.183.447.286) FCFA. Le mis en cause sera mis en débet par le Ministre de l'Economie et des Finances sur instruction du Conseil des ministres.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 27 mars 2019</p>		
	<p>Règlementation du temps de travail des professionnels de santé exerçant dans les hôpitaux publics</p> <p>Prise du Décret portant ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, adoptée à Malabo (Guinée Equatoriale), le 27 juin 2014.</p> <p>Prise du Décret portant ratification de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'Administration.</p> <p>Prise du Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Technique National de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.</p> <p>Prise du Décret portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif en application de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin.</p> <p>Prise du Décret portant barèmes des sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires des Douanes.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 17 avril 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n° 2019 - 184 du 04 juillet 2019<sup>2</sup></li> <li>• Décret n° 2019-056 du 15 février 2019<sup>3</sup></li> <li>• Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Technique National de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.</li> <li>• Décret n° 2019 - 046 du 31 janvier 2019<sup>4</sup></li> <li>• Décret n°2018 - 576 du 19 décembre 2018<sup>5</sup></li> </ul>		

2- Portant ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, adoptée à Malabo (Guinée Equatoriale), le 27 juin 2014.

3- Portant ratification de la charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'Administration

4- portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif en application de la loi n° 2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en République du Bénin

5- portant barèmes des sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires des Douanes

<b>27- Pourvoir les hautes fonctions de l'Administration par appel à candidatures avec mandat et une rémunération conséquente</b>	Décision du Conseil des Ministres de payer des arriérés dus aux fonctionnaires découlant des divers actes d'avancement et de promotion des travailleurs jusqu'en 2016.	Compte rendu du Conseil des Ministres du 13 février 2019	<p>Cette promesse peut être entièrement tenue si la volonté de l'Exécutif reste ferme et se manifeste dans les nominations prononcées.</p> <p>Le succès sera conditionné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aboutissement du processus en cours pour la chaîne des dépenses publiques ;</li> <li>- la généralisation aux autres hauts emplois, conformément au Répertoire des Hauts Emplois Techniques (RHET)</li> </ul>	<p>Les attentions se focalisent de plus en plus sur la prise en compte des compétences dans les nominations.</p> <p>Seule, une minorité est touchée par l'amélioration de la rémunération.</p> <p>D'ailleurs, le changement de régime indemnitaire aux préfets et consorts et, plus récemment, aux DC, SGM..., n'a fait que servir de prétexte aux centrales syndicales pour demander des augmentations salariales.</p> <p>Et, donc, le climat social s'en est trouvé foncièrement dégradé.</p> <p>Plus encore, cette approche laisse croire qu'il y a un traitement inique et potentiellement discriminatoire.</p> <p>Ces suppressions d'avantages divers ont affecté le pouvoir d'achat des agents de l'Etat. Et les agents économiques qui dépendaient de ces ressources s'en plaignent.</p>
	Organisation d'un test psychotechnique suivi d'entretiens individuels au titre de la deuxième campagne de constitution de la base de données du Fichier national d'admission et de nomination de cadres aux emplois de la chaîne des dépenses publiques.	Compte rendu du Conseil des ministres du 15 janvier 2020		
	Fixation des indemnités de garde, d'astreintes et d'heures supplémentaires dans les formations sanitaires publiques.	Compte rendu du Conseil des ministres du 17 avril 2019		
	Adoption du décret n° 2019 - 204 du 24 juillet 2019 portant statuts particuliers des corps des personnels praticiens hospitalo-universitaires.	Compte rendu du Conseil des ministres du 24 juillet 2019		
	<p>Prise du Décret n° 2019-238 du 31 juillet 2019 portant allocation d'indemnités forfaitaires aux fonctionnaires des Douanes et Droits indirects et à ceux des Eaux, Forêts et Chasse.</p> <p>Prise du Décret n° 2019 - 237 du 31 juillet 2019 portant allocation d'indemnités de sujétion aux autorités des Douanes et Droits Indirects et à celles des Eaux, Forêts et Chasse.</p> <p>Prise du Décret n° 2019 - 236 du 31 juillet 2019 fixant les compensations pécuniaires accordées aux fonctionnaires des Douanes et Droits indirects et à ceux des Eaux, Forêts et Chasse assurant la gestion des fonds publics, des matériels, armements et munitions.</p>	Les différents décrets		

	<p>Prise du Décret n° 2019 - 223 du 31 juillet 2019 portant régime indemnitaire des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature.</p> <p>Prise du Décret n° 2019 - 222 du 31 juillet 2019 portant régime indemnitaire des juges et conseillers consulaires en fonction dans les juridictions de commerce.</p> <p>Prise du Décret n° 2019 - 221 du 31 juillet 2019 portant régime indemnitaire des magistrats, des greffiers et autres personnels en fonction dans les juridictions de commerce.</p> <p>Prise du Décret n° 2019 - 124 du 17 avril 2019 portant fixation des taux des indemnités de garde, d'astreinte et d'heures supplémentaires dans les formations sanitaires publiques.</p> <p>Prise du Décret n°2018 - 574 du 19 décembre 2018 fixant la rémunération du Président du Conseil national du Dialogue social.</p>			
<p><b>28- Procéder, conformément aux textes en vigueur, dans les corps en sous-effectif, aux recrutements nécessaires en mettant l'accent sur la qualité.</b></p>	<p>Mise en formation initiale de soixante-dix-sept (77) auditeurs de justice en vue du renforcement du personnel magistrat au sein des juridictions nationales. Les auditeurs effectueront deux années de formation académique et de stage, complétées par des sorties pédagogiques externes dans un pays de la sous-région.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 21 février 2018</p>	<p>Les efforts de recrutement engagés au cours des premières années ont pu faire croire à une possibilité de réalisation complète de cette promesse.</p> <p>Mais, il est à noter un ralentissement des recrutements depuis avril 2018 qui peut hypothéquer les chances de réalisation de cette promesse.</p>	<p>De nouveau, davantage de citoyens font confiance à la sincérité de la compétition pour entrer dans la fonction publique, et affichent leur sérénité, même si la sécurité de l'emploi, principale forteresse qui attirait plus de candidats, est mise à mal avec l'introduction de la flexibilité dans le licenciement des agents publics.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation (en cours) de la Politique Nationale de Gestion des Emplois et Fonctions des Agents de l'Etat</li> <li>- Finalisation (en cours) de la Politique de recrutement dans la Fonction Publique (PNRFP)</li> <li>- Finalisation (en cours) de la Politique Nationale du Travail (PNT)</li> </ul>	Documents de travail inédits, MTFP (en 2019)		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la régularité des opérations de reversement dans la fonction publique des agents occasionnels et autres en agents contractuels de l'Etat ; sur un total de 37.607 dossiers ayant servi de base au reversement de 30.776 agents, 25.135 agents sont régulièrement reversés et 5.641 de manière fantaisiste.</li> <li>- De plus, les 3.680 agents qui ne se sont pas fait recenser ont été maintenus en service, sauf les détenteurs de faux diplômes qui ont été exclus du bénéfice de cette mesure.</li> </ul>	Compte rendu du Conseil des ministres du 11 septembre 2019		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2476 agents restés au service de l'Etat depuis le 31 décembre 2007 sans rémunération ont bénéficié d'une levée de suspension du reversement. Une commission est dédiée pour traiter diligemment les dossiers des intéressés pour aboutir à la signature de leurs contrats.</li> </ul>	Compte rendu du Conseil des ministres du 11 septembre 2019		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularisation de la situation des 231 agents contractuels de l'Etat, recrutés en 2014 dont le renouvellement des contrats était en souffrance.</li> <li>- Le Conseil des ministres du 31 juillet 2019 a autorisé le Ministre de la fonction publique à procéder aux diligences nécessaires.</li> </ul>	Compte rendu de la rencontre entre le Ministre de la fonction publique et les agents concernés, le vendredi 20 septembre 2019.		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours de recrutement des auditeurs de justice : 12 candidats admis sur 80 places ouvertes à candidature.</li> </ul>	Compte rendu du Conseil des ministres du 30 octobre 2019		

	- Recrutement autorisé de cadres officiers pilotes, mécaniciens ou des bases et sous-officiers spécialisés au profit des forces aériennes du Bénin, au titre des années 2019 et 2020.	Compte rendu du Conseil des ministres du 17 avril 2019		
	- Recrutement au profit des Forces armées béninoises et de la Police républicaine au titre de l'année 2019 : 500 pour les FAB et 600 élèves agents de police.	Compte rendu du Conseil des ministres du 20 novembre 2019		
<b>29- Accélérer la modernisation de l'Administration publique en ce qui concerne notamment : les procédures, l'information, l'archivage numérique et la dématérialisation.</b>	Tenue d'un séminaire gouvernemental dont découlent des grandes orientations issues du séminaire gouvernemental sur le Schéma Directeur National des Systèmes d'Information (SDNSI) et la Gouvernance du Secteur de l'Economie Numérique	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 14 mars 2018	Déjà l'Administration des finances (à travers le Trésor public et le fisc) et l'administration de la fonction publique ont fait de grandes avancées qui changent profondément le visage des services publics béninois.  L'extension à d'autres champs envisagée et engagée est gage d'assurance de l'accomplissement quasi-intégral de cette promesse.	La grande masse des populations peine à percevoir l'impact de ces réalisations sur leur quotidien.  Mais les agents publics sont les plus grands bénéficiaires, car les tracasseries liées au suivi de leur carrière et de leur paie se sont amoindries.  Ces initiatives ont également mis fin à certaines poches de corruption vis-à-vis des usagers.  Par ailleurs, le télépaiement des impôts et taxes dont la phase d'expérimentation a débuté, allègerait les tracasseries aux entreprises (gain de temps, plus d'opportunités à saisir sans être victimes de la lourdeur administrative ...) et aux particuliers.
	Adoption du décret portant Cadre institutionnel du Programme de renforcement des Structures Centrales de gouvernance (PRSCG) pour une contribution à la modernisation du fonctionnement de l'Administration et à l'amélioration de ses performances à travers l'utilisation optimale des services et systèmes d'information.  Il consiste également en la réalisation et en l'exploitation d'une série d'infrastructures et de services des technologies de l'information et de la communication au profit de l'administration, notamment un réseau informatique unifié, un Data Center et un réseau de téléphonie « Internet Protocol ».	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 28 mars 2018		
	Le Gouvernement adopte un guide méthodologique national d'évaluation : un outil indispensable pour le système national d'évaluation.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 02 mai 2018		
	Changement des attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'évaluation en tenant compte des réformes institutionnelles engagées pour améliorer les performances de l'administration publique.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 13 juin 2018		

	Adoption de onze décrets d'application de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin en vue de professionnaliser la chaîne de passation des marchés publics et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du système de commandes publiques.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 13 juin 2018		
	Offre de possibilité aux agents de l'Etat de consulter leur situation administrative, de suivre en ligne leur carrière professionnelle sans avoir à se déplacer.	Discours du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation, 27 Décembre 2018		
	Conception d'un projet d'allègement, d'harmonisation, d'informatisation, de dématérialisation des procédures et d'archivage numérique des données pour mettre fin à la diversité des pratiques administratives et à une pluralité de manuels de procédure et pour faciliter la mise en place de l'administration intelligente (Smart Gouv)	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 22 août 2018		
	Conception d'un projet de mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie (SIGRHP) au Bénin, dont l'étude de faisabilité est déjà menée.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 13 février 2019		
	Lancement de la bancarisation des recettes fiscales par le paiement des impôts et taxes aux guichets des banques.	<a href="http://www.impots.finances.gouv.bj/bancarisation-recettes-fiscales/">http://www.impots.finances.gouv.bj/bancarisation-recettes-fiscales/</a>		
	Elaboration du "Guide d'utilisateur du télépaiement « contribuable »" en Juillet 2018	<a href="http://www.impots.finances.gouv.bj/wp-content/uploads/2018/11/DGI-Benin-t%C3%A9l%C3%A9paiement_-_Guide-utilisateur-CONTRIBUABLE-V3.pdf">http://www.impots.finances.gouv.bj/wp-content/uploads/2018/11/DGI-Benint%C3%A9l%C3%A9paiement_-_Guide-utilisateur-CONTRIBUABLE-V3.pdf</a>		



	Finalisation (en cours) de la procédure d'adoption du rapport sur le réaménagement des horaires dans l'Administration publique béninoise	Document de travail inédit, MTFP		
	Contractualisation en vue de la dématérialisation de la gestion des évacuations sanitaires.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 20 mars 2019		
	Contractualisation pour la mise en place de la plateforme nationale d'interopérabilité et du portail national des services publics en ligne.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 03 avril 2019		
	Compte-rendu d'étape des projets de mise en place de la plate-forme nationale d'interopérabilité et du portail national des services publics (PNI-PNS), et approbation des spécifications fonctionnelles des sept premiers e-services.  Sept premiers e-services sont retenus en tenant compte des critères de simplification des formalités administratives aux créateurs d'entreprise, de facilitation des démarches aux retraités et autres usagers de l'administration publique.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 09 octobre 2019		
<b>30- Renforcer la formation continue.</b>	Approbation des statuts de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires pour faire face à la problématique de l'efficacité et du coût du modèle de formation des membres des professions judiciaires.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 16 mai 2018	Seule une volonté affirmée de l'Exécutif marquée par l'allocation de ressources suffisantes aux structures chargées de la mise en œuvre peut augmenter la chance de réalisation complète à l'échéance. Au-delà, les services publics devraient pouvoir obtenir davantage de ressources pour mettre à niveau leurs ressources humaines au	Les résultats obtenus restent maigres dans ce domaine. Mais à terme, la réussite devrait changer profondément l'état des ressources humaines du service public.  Et les agents publics mieux formés et conscients de leurs responsabilités devraient pouvoir améliorer la qualité des services offerts aux usagers-clients et
	Participation d'une délégation du Bénin au séminaire de formation sur la TNT, en Chine, du 25 juin au 1er juillet 2018	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 27 juin 2018		

	<p>Organisation du séminaire de formation des hauts fonctionnaires de l'Etat sur le thème « Conception et mise en œuvre des politiques basées sur des données probantes », du 29 au 30 novembre, à Cotonou.</p>	<p>Compte-rendu du Conseil des Ministres du 28 novembre 2018</p>	<p>regard de la multiplicité des réformes et les nouvelles dynamiques du management public.</p> <p>Au demeurant, les efforts notés sont quelque peu altérés par une récente mesure de suspension des travaux des commissions chargées de la mise en stage des agents de l'Etat en janvier 2020.</p> <p>En effet, par lettre n° 007/MTFP/SP-C en date du 7 janvier 2020 adressée au Directeur général du renforcement des capacités et l'employabilité (DGRCE), le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, a annoncé ce qui suit : « j'ai l'honneur de vous confirmer mes instructions à vous données précédemment relatives à la suspension des travaux des commissions chargées de la mise en stage des agents de l'Etat. Ainsi, plus aucune autorisation de mise en stage ne devrait être délivrée jusqu'à nouvel ordre ».</p> <p>Si la suspension en soi n'est pas un drame, aucune raison officielle n'est connue et nul ne peut préjuger de la durée de cette suspension. Ce qui pourrait compliquer la réalisation de cette promesse.</p>	<p>leur degré de satisfaction et leur mieux-être.</p>
	<p>Projet de Construction du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL).</p>	<p>Compte-rendu du Conseil des Ministres du mercredi 15 novembre 2017</p>		

	Organisation de l'atelier de validation du document de Politique nationale de formation continue des agents de l'Etat	Journal La Nation N°7189, du 7 mars 2019, p.12		
	Organisation du séminaire de formation (SEFOR) des radios et télévisions francophones, du 11 au 14 novembre 2019, à Cotonou.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 09 octobre 2019		
	Renforcement des compétences numériques des personnels de l'administration publique : protocole d'accord signé avec l'organisme International Computer Drivers Licence (ICDL) Africa. Il est prévu l'évaluation des capacités et la formation d'un effectif de 1785 agents.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 09 octobre 2019		La construction et la mise en service du CeFAL permettront de résoudre durablement le problème de l'insuffisance chronique de ressources humaines de qualité au niveau des communes. Le Ministre de l'Economie et des Finances est instruit pour mobiliser et mettre à disposition les ressources pour le compte des années 2017 et 2018, aux fins du démarrage effectif des travaux.
	Transfert de la tutelle du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) et du Fonds de Développement de la Formation professionnelle continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) au ministère des enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 08 janvier 2020		
	Etude de faisabilité pour la création d'une école de la fibre au Bénin : appui technique de SOFRECOM à la mise en place d'une école spécialisée, à l'achat des contenus de formation ainsi que de matériels didactiques.	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 24 décembre 2019		
<b>31- Réformer les structures de contrôle de manière à les rendre indépendantes et plus efficaces.</b>	Réforme du cadre institutionnel des organes de contrôle de l'ordre administratif du Bénin passant par la création de trois corps spécialisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- corps des Inspecteurs des Finances ;</li> <li>- corps des Inspecteurs des Services et emplois publics ;</li> <li>- corps des Inspecteurs de Ministère.</li> </ul>	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 04 juillet 2018	Un nouveau cadre institutionnel des organes de contrôle de l'ordre administratif du Bénin est désormais existant avec la prise des décrets requis.	Le succès dans la mise à l'épreuve de ce nouveau cadre institutionnel pourrait contribuer à assainir profondément les pratiques de gouvernance publique au Bénin et rendre les citoyens plus vertueux et honnêtes dans l'exercice de leurs fonctions.
	Adoption du décret 2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin	- Compte-rendu du Conseil des Ministres du 04 juillet 2018 - JO du 1 <sup>er</sup> décembre 2018	Il reste à expérimenter ces nouveaux instruments pour jauger de leur indépendance et de leur efficacité.	

	Adoption du décret portant approbation du cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'Etat en République du Bénin	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 04 juillet 2018		
	Adoption du décret n°2018-398 du 29 août 2018 portant statuts particuliers des corps de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin	Compte-rendu du Conseil des Ministres du 04 juillet 2018		

### Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Source de vérification
<b>32- Passer d'une Administration d'autorisation à une Administration de déclaration</b>	<p>Soumettre l'exercice d'une activité à un régime de déclaration préalable ou d'autorisation préalable nécessite une intervention du législateur (articles 25 et 98 de la constitution du 11 décembre 1990). La tenue de cette promesse passe donc par la révision de la Constitution du 11 décembre 1990 et la non prise en compte de cette dimension lors de la modification constitutionnelle opérée en novembre 2019 conduit à considérer cette promesse comme non tenue.</p> <p>Les chances d'avoir des mécanismes juridiques pour une administration de déclaration au cours de ce mandat présidentiel sont peu probables, sauf à initier une nouvelle procédure de modification de la Loi fondamentale qui prenne en compte cette dimension.</p> <p><b>NB</b> : Il apparaît que l'avènement d'une Administration de déclaration suppose un contexte dans lequel s'expriment toutes les libertés publiques reconnues comme telles par la constitution sans exigence d'une formalité préalable d'autorisation.</p>	Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

## Suivi des promesses absentes du PAG

Sur les sept (07) promesses, deux (02) ne figurent pas dans le PAG. Il s'agit des promesses 30 «Renforcer la formation continue» et 32 «Passer d'une Administration d'autorisation à une Administration de déclaration»

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>30- Renforcer la formation continue.</b>	- Organisation de formation au profit des agents nommés en Conseil des Ministres et autres ; - Organisation de sessions de formation au profit de certains agents de l'Etat dans plusieurs départements ministériels	Cette promesse garde toutes ses chances d'être totalement réalisée, car il s'agit essentiellement de mesures administratives, juridiques et d'allocations de ressources.  Les choix de l'Exécutif conditionneront les résultats.	Document intitulé "Point de mise en œuvre des réformes et perspectives", Direction Générale de la Réforme de l'Etat (Ministère du Travail et de la Fonction publique)	Pas encore d'impacts sociaux notables  NB : Ces actions ne participent pas d'une démarche structurée et objectivée.
	- Organisation de l'atelier de validation du document de Politique nationale de formation continue des agents de l'Etat		Journal La Nation N°7189, du 7 mars 2018, p.12	
<b>32- Passer d'une Administration d'autorisation à une Administration de déclaration</b>	Néant	Faible (Voir tableau des promesses non tenues)	Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin	Néant

## 4-4 Analyse des résultats sous 4 angles

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

#### **Des progrès à divers degrés de 2018 à 2019**

D'avril 2018 à mars 2020, quelques promesses ont connu de bons progrès dans leur réalisation tandis que d'autres sont quasiment statiques ou ont connu de minces avancées. Essentiellement, la promesse 29 a maintenu ses avancées significatives, notamment en ce qui concerne l'informatisation et la dématérialisation, même si de nombreux défis subsistent. Des progrès importants notés jadis concernant le recrutement (Promesse 28) ont freiné d'ardeur notamment sur la quantité sans occulter les effets des précédentes mesures de rupture de contrats de travail dans le secteur public. Enfin, davantage d'efforts sont effectifs dans le sens de réduire le clientélisme (Promesse 26), malgré la faible visibilité des résultats dans la vie quotidienne et la pléthore de défis et des enjeux socio-politiques. Quant à la dotation des hauts emplois, le rythme semble ralenti, même si l'on peut s'abstenir de tout jugement en attendant toujours la finalisation du processus engagé depuis trois ans environ.

En conclusion, les progrès notés à l'an 4 par rapport aux ans 3 et 2 sont déterminants mais insuffisants, et peu visibles en comparaison avec les nombreux défis en souffrance. Toutefois, il faut largement relativiser selon chacune des promesses

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Objet de toutes les convoitises, l'administration publique est le point de convergence de plusieurs intérêts profondément divergents ou contradictoires. D'un côté, les usagers et/ou citoyens, attendent qu'elle soit à leurs services avec dévouement et sans parti pris ; d'un autre côté, l'Exécutif l'utilise pour mettre en œuvre son programme d'actions, et de l'autre, il essaie constamment de le maîtriser.

Depuis le 6 avril 2016, les actions menées dans le sens de la réforme de l'administration publique ont curieusement produit un double effet paradoxal. D'une part, l'assainissement des pratiques de gouvernance améliore son image et sa crédibilité, notamment en ce qui concerne les recrutements. D'autre part, la suspension des contrats de travail (concours présumés frauduleux) et la radiation des détenteurs de faux diplômes ont élargi l'étendue des couches vulnérables.

Cependant, cette opinion devra être atténuée au regard des décisions issues du Conseil des Ministres du 11 septembre 2019 relatives aux travaux de vérification

de la régularité des opérations de reversement dans la fonction publique des agents occasionnels et autres en agents contractuels de l'Etat portant sur plus de 30.776 agents d'une part, et la situation des 2476 agents restés au service de l'Etat, depuis le 31 décembre 2007, sans rémunération, ainsi que les 231 agents contractuels des finances, d'autre part.

D'un autre point de vue, les avancées connues par le processus de dématérialisation des actes de carrières et de la fiche de paie des agents de l'Etat sont de nature à réduire drastiquement les tracasseries administratives subies par ces derniers. Mieux, cela peut réduire l'absentéisme et donc contribuer au respect du principe de continuité du service public. Par contre, ces réformes seront, à terme, des facteurs d'amélioration de l'offre et de la qualité des services publics. Mais pour l'heure, en dehors des agents publics, la grande proportion de la population ne perçoit pas encore suffisamment les effets positifs des réformes de l'administration publique

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

La collecte d'informations n'a pas rencontré des difficultés particulières dans le champ de l'Administration publique. Pour la plupart du temps, les acteurs ont indiqué et rendu disponibles (en version papier ou numérique) les documents (rapports, communications, études...) comportant l'essentiel des données recherchées.

En guise d'amélioration de l'accessibilité, il serait souhaitable que les principaux documents de planification stratégique (Stratégie globale de réformes de la fonction publique ; Plan stratégique 2011-2020 de la réforme administrative et institutionnelle du Bénin...) soient rendus téléchargeables librement sur le site internet du Ministère en charge de la Fonction Publique et/ou le site portail du Gouvernement. Mieux, les liens de téléchargement desdits documents pourraient être partagés sur la page officielle du Ministère en charge de la Fonction Publique et sur les réseaux sociaux numériques dont notamment Facebook. (<https://www.facebook.com/RHBENIN/>).

### ❖ *Analyse prospective*

Il ne reste qu'un (01) an pour arriver à la fin du mandat. Sur les sept (7) promesses dans le domaine de l'administration publique, il y a une (1) promesse qui n'est pas tenue. Quant à celles enclenchées, les niveaux de progression sont variés. De toute évidence, sauf à freiner l'engagement et les actions, certaines

promesses peuvent connaître un niveau de réalisation hautement satisfaisant : promesses 26, 28, 29 et 31.

Pour le reste, la promesse 27 semble se dissoudre insidieusement dans les considérations politiques liées aux réalités du pouvoir. De même, la promesse 30, absente du PAG, aura du mal à mobiliser les ressources suffisantes pour son accomplissement. La promesse 32, quant à elle, montre peu de signaux positifs pouvant faire espérer sa réalisation.

Enfin, prudence obligeant, même les promesses ayant connu de bonnes avancées peuvent encore connaître une marche à reculons, si les décisions, actes et faits du Gouvernement remettent en cause l'engagement noté dans les quatre premières années du quinquennat.

## 4-5 Conclusion et recommandations

Les changements attendus, dans le domaine de l'Administration publique, sont subordonnés non seulement à la volonté politique mais au changement qualitatif des comportements au niveau de tous les acteurs. En effet, l'action politique est souvent fonction des conjonctures multiples (conflits d'intérêts, échéances électorales, popularité...). Ainsi, elle subit des mutations au gré des circonstances et des dynamiques sociopolitiques. Dès lors, les sept promesses évaluées ici ont, pour la plupart, bien évidemment à degrés divers, besoin de réalisations importantes en vue de leur accomplissement intégral.

### Recommandations :

Pour que ces promesses connaissent une réalisation complète à l'issue du quinquennat, les recommandations ci-après sont formulées à l'endroit de l'Exécutif :

- faire prévaloir la justice et l'équité sociale, en faisant le même traitement aux actes de mauvaise gouvernance notés et restitués en Conseil des Ministres ;
- respecter les dispositions de la loi portant répression de la corruption et autres infractions connexes en insistant sur la répression ;
- actualiser et mettre en œuvre le Répertoire des Hauts Emplois Techniques (RHET) en matière de nomination des cadres ;
- opérationnaliser la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans l'Administration publique ;
- intensifier et généraliser les travaux de numérisation des divers actes administratifs, et œuvrer pour l'amélioration de la qualité des services d'internet et l'accessibilité des outils modernes de travail collaboratif ;
- instaurer au niveau des structures de contrôle des dispositifs d'auto-saisine et de poursuite judiciaire sans immixtion de l'Exécutif ;
- allouer davantage de ressources aux actions de formation continue assorties de dispositifs de suivi-évaluation des effets et impacts.





# 5-Sécurité et Défense

Ce domaine sera traité à travers ses 08 promesses suivant le plan ci-dessus :

- 5-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 5-2. Situation au départ du mandat**
- 5-3. Situation 4 ans après**
- 5-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 5-5. Conclusion et recommandations**

## L5-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Le domaine de la sécurité, de la protection des personnes, des biens et de la surveillance du territoire national connaît de profondes mutations depuis l'avènement du régime du Nouveau Départ. Les actions entamées, depuis le 06 avril 2016, se sont poursuivies jusqu'en février 2020, notamment :

- la poursuite des réformes et transformations liées à la création de la Police Républicaine, une fusion de l'ex-Police Nationale et de l'ex Gendarmerie Nationale ;
- la poursuite des programmes d'équipement en matériels et de dotations en ressources humaines, logistiques et financières de la Police Républicaine ;
- le réaménagement de la carte sécuritaire et le redéploiement effectif des policiers dans les 77 communes et dans plus de 300 arrondissements sur les 300 arrondissements sur les 546 que compte le Bénin ;
- le vote de budgets conséquents pour les années 2018 et 2019 pour poursuivre les différents projets et programmes et, ainsi, améliorer les conditions de travail et de casernement, renforcer les capacités (notamment d'intervention) des personnels ;
- la conception d'un logiciel intégré de gestion de l'état civil et son expérimentation à titre pilote ;
- l'acquisition de matériels informatiques au profit des communes dans le cadre de la numérisation de l'Etat civil ;
- la gestion du différend frontalier Bénin/Burkina ;
- la réaffirmation/démarcation de la frontière terrestre bénino-togolaise ;
- les travaux de délimitation et de réaffirmation de la frontière terrestre bénino-nigériane ;
- l'étude technique de démarcation du secteur fluvial (Niger).

Au titre des promesses tenues ou non, enclenchées ou non ou absentes du Programme d'Action du Gouvernement, l'évaluation révèle :

### - Promesses tenues (05/08) :

- Améliorer la qualité du recrutement et de la formation.
- Renforcer les effectifs, notamment celui de la Gendarmerie, pour couvrir tous les besoins de sécurité, de maintien de l'ordre et de protection civile dans nos villes et campagnes.

- Privilégier les missions d'appui à la sécurité, au maintien de l'ordre et à la protection civile dans nos villes et campagnes. À cet effet, il sera mis en œuvre à leur profit un programme spécifique de formations et d'entraînements.
- Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.
- Restructurer, former et équiper les services de renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d'ordre sécuritaire au service des populations, prioritairement.

### - Promesses non tenues (00/08)

### - Promesses non enclenchées (00)

### - Promesses enclenchées (03/08)

- Développer le corps des pompiers pour une meilleure couverture du territoire national (équiper, recruter et former).
- Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d'investissement dans les infrastructures.
- Améliorer les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie Nationales.

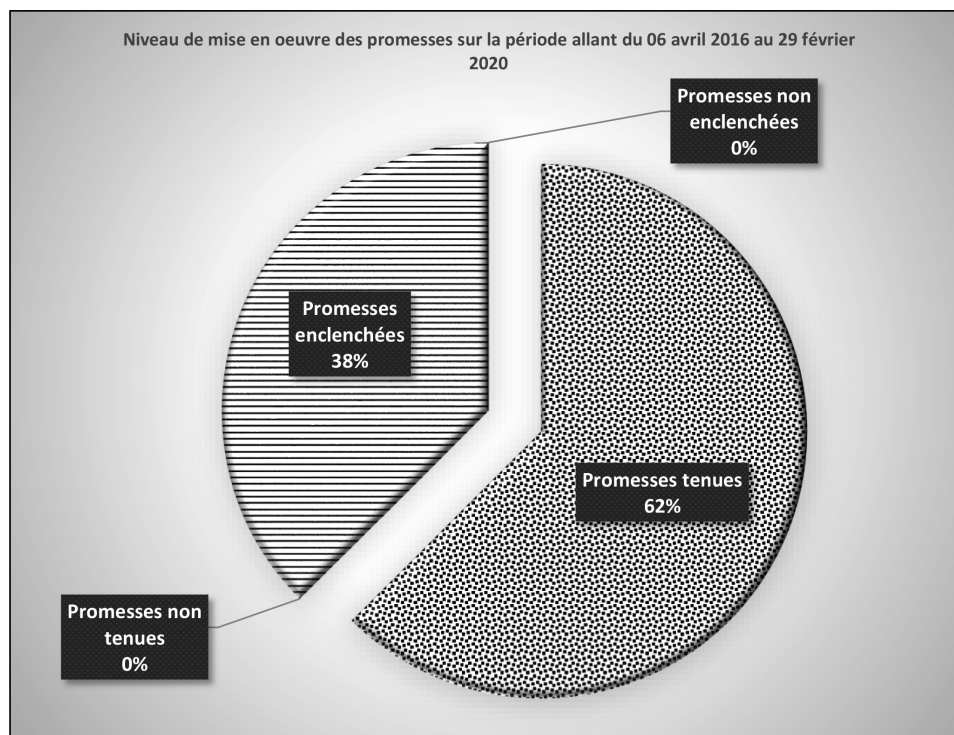
### - Promesses nouvelles (00)

### - Promesses absentes au PAG (00)

Les mesures administratives d'opérationnalisation des grilles indiciaires chez les policiers, sont mises en œuvre avec succès.

Les fruits des missions onusiennes qui sont payés par les autorités ministérielles respectives compétentes, tous les chantiers devant impacter le social et le moral des militaires, policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers et les services de renseignements sont ouverts depuis mi-2017 et se réalisent progressivement avec des perspectives heureuses.

- La création de la Police Républicaine a été une réussite, et les policiers ont repris le contrôle de la situation sécuritaire.
- L'adoption de la loi sur le recueil du renseignement a été un point fondamental dans la mise en œuvre des promesses bien que certaines Organisations de la Société Civile et Associations de défense des droits de l'homme s'inquiètent de son application qui pourrait mettre les libertés et droits humains en péril.



## RAPPEL DES PROMESSES

33- Améliorer la qualité du recrutement et de la formation.

34- Renforcer les effectifs, notamment celui de la Gendarmerie, pour couvrir tous les besoins de sécurité, de maintien de l'ordre et de protection civile dans nos villes et campagnes.

35- Développer le corps des Pompiers pour une meilleure

couverture du territoire national (équiper, recruter et former).

36- Privilégier les missions d'appui à la sécurité, au maintien de l'ordre et à la protection civile dans nos villes et campagnes. À cet effet, il sera mis en œuvre à leur profit un programme spécifique de formation et d'entraînement.

37- Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d'investissement dans les infrastructures.

38- Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.

39- Restructurer, former et équiper les services de renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du

renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d'ordre sécuritaire au service des populations prioritairement.

40- Améliorer les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie Nationales.

## 5-2 Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur chaque promesse	Situation au 6 avril Chiffres et Indicateurs	Sources
<p><b>33- Améliorer la qualité du recrutement et de la formation</b></p> <p><b>36- Privilégier les missions d'appui à la sécurité, au maintien de l'ordre et à la protection civile dans nos villes et campagnes.</b></p>	- Formation continue	<p>Insécurité grandissante dans les villes et campagnes (2015 et mi 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vols à mains armées : 150 cas</li> <li>• Assassinats : 47 cas</li> <li>• Accidents de circulations : 5516 cas</li> </ul>	MISP
<p><b>37- Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d'investissement dans les infrastructures</b></p> <p><b>40- Améliorer les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie Nationales</b></p>		<p>Manque d'infrastructures, d'équipements et de formation au niveau des Forces de Défense et de Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• beaucoup de commissariats et de brigades sont logées dans des infrastructures civiles en bail souvent non adaptées ;</li> <li>• les moyens roulants sont amortis ;</li> <li>• pas d'équipements de pointe pour les interventions ni pour les investigations y compris la bureautique ;</li> <li>• les matériels et les équipements des armées sont amortis et doivent être régénérés ou renouvelés.</li> </ul>	MISP, MDN
<p><b>39- Restructurer, former et équiper les services de renseignement de manière à privilégier le renseignement de sécurité</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation exclusivement politique des missions des services de renseignements.</li> <li>- Les services jouaient le rôle de police politique et faisaient partie de l'insécurité au sein de l'opinion.</li> </ul>	Service et population

<p><b>38- Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.</b></p> <p><b>35- Développer le corps des sapeurs-pompiers pour une meilleure couverture du territoire national (équiper, recruter et former).</b></p> <p><b>34- Renforcer les effectifs, notamment celui de la gendarmerie, pour couvrir tous les besoins de sécurité, de maintien, de l'ordre et de protection civile dans nos villes et campagnes.</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalité géographique du Bénin constitue une menace potentielle sur les frontières dont n'ont jamais tenu compte sérieusement les régimes successifs du pays ;</li> <li>- La présence des unités de Police et douanes aux frontières reste insuffisante pour surveiller et protéger efficacement le pays.</li>   <li>- Le corps des sapeurs-pompiers n'est présent que dans quelques grandes agglomérations ou est mal réparti sur le territoire ;</li> <li>- Les risques et besoins de secours sont partout tandis que les équipements techniques des "soldats du feu" sont souvent vétustes ;</li> <li>- L'effectif des sapeurs-pompiers reste insuffisant pour couvrir l'immensité des missions.</li>   <li>- Malgré l'extension de l'âge de la retraite, et le recrutement de mille gendarmes en 2014, les effectifs de la gendarmerie se réduisent de façon continue depuis 2011 ;</li> <li>- En 2013, l'effectif de la Police dépassait d'un millier celui de la gendarmerie qui avait plus d'unités réparties sur le territoire ;</li> <li>- Six gendarmes voire moins pour des brigades et postes avancés, ce qui est dangereux pour la sécurité du personnel et l'exécution des missions ;</li> <li>- 321 unités opérationnelles de Gendarmerie et de Police ont été recensées en 2016 ;</li> <li>- Ces corps n'assurent plus convenablement le maillage du territoire.</li> </ul>	<p>MISP</p>
---	--	--	-------------

## 5-3. Situation 4 ans après

### Promesses tenues (05/08)

Promesses	Actions menées	Sources de vérifications	Impacts sociaux et durabilité
<p><b>33- Améliorer la qualité du recrutement et de la formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'épreuve principale qu'est la course d'endurance a été contrôlée par caméra en présence des superviseurs des corps de contrôle pour assurer l'intégrité du classement par ordre d'arrivée.</li> <li>- A la visite médicale, les cas d'inaptitude pour la moindre affection, même guérissable ont été systématiquement rejetés</li> <li>- Mise en formation par vagues de milliers de policiers et gendarmes 2016-2017 ;</li> <li>- Ouverture de formation de qualification dans les armées (2018-2019)</li> <li>- Fusion des ex-écoles et centres de formation des anciennes Polices et Gendarmeries</li> <li>- Curricula des écoles sont élaborés</li> <li>- Ouverture de stages linguistiques d'anglais dans les armées et à la Police</li> <li>- Recrutements dans la police (600) et dans l'armée (700) en février-mars 2020</li> <li>- Manœuvres militaires régulières (Djidjoho 2018, Ségbana 2018 et opération conjointe prévue avec le Burkina Faso 2020)</li> <li>- Vote de budgets conséquents pour la préparation des forces (Programme II) 1 milliard (2017) et 700 millions (2018)</li> <li>- Avancée notable du chantier du camp militaire moderne d'Allada, prévu pour le transfert du camp Guézo de Cotonou</li> <li>- Plusieurs accords de coopération en matière de formation ont été signés avec la Turquie, les USA, sans oublier la poursuite des actions avec les partenaires traditionnels (France, UE)</li> <li>- Opérationnalisation des accords susvisés</li> </ul>	<p>(Cf Rapports internes et PTA) DGPR</p> <p>Comptes rendus EMG des Visites de terrain</p> <p>Comptes rendus des Visites dans les Ecoles</p> <p>MDN</p> <p>GNSP</p> <p>Décision Conseil des Ministres du 20 novembre 2019</p>	<p>Cette réforme contribue à renforcer l'intégrité du recrutement, la crédibilité de ceux qui l'ont organisé et la fierté de ceux qui ont réussi. Sont recrutés dans les armées et la police pour plusieurs décennies les Hommes les plus aptes aux métiers des armes.</p> <p>La poursuite des dites formations dans le cadre de la fusion Police-Gendarmerie est gage d'efficacité future des forces de défense et de sécurité.</p>



<p><b>34- Renforcer les effectifs notamment celui de la Gendarmerie pour couvrir tous les besoins de sécurité, de maintien de l'ordre et de protection civile dans nos villes et campagnes.</b></p>	<p>- Fusion de la Police et de la Gendarmerie en une Police Républicaine (Plusieurs milliers d'hommes en armes et en uniformes reversés dans la force unique de sécurité intérieure pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)</p> <p>-Prise de Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Police Républicaine (PR)</p> <p>- Mixage des effectifs de l'ex-Police nationale et l'ex Gendarmerie nationale</p>	<p>- Décret + terrain + MISP</p> <p>- Loi n°2017-41 du 25 déc. 2017 portant création de la Police Républicaine (PR)</p> <p>- Loi n°2017-42 du 28 déc.2017 portant statuts des personnels de la PR</p>	<p>Cette fusion a entraîné la résolution durable sur au moins cinq ans des problèmes récurrents de pénurie chronique dans les deux corps.</p> <p>Désormais plus présents, les policiers rassurent beaucoup plus les populations par leur proximité.</p>
<p><b>36-Privilégier les missions d'appui à la sécurité, au maintien de l'ordre et à la protection civile dans nos villes et campagnes.</b></p>	<p>-Promulgation de la loi portant statuts des personnels de la PR</p> <p>-Réaménagement de la carte sécuritaire et redéploiement des policiers dans les 77 communes et 545 arrondissements du pays</p> <p>- Amélioration constante des modalités de mise en œuvre de la Police Républicaine.</p> <p>- Mise à disposition de ressources budgétaires additionnelles (2,4 milliards en 2016, 2017, 2018-2019) pour les missions et opérations de sécurité, le fonctionnement des unités</p> <p>- Vote des budgets 2018, 2019 et 2020 en tenant compte de la fusion des forces, de l'effectivité du partenariat PP dans la réalisation des infrastructures, l'acquisition des équipements de vidéosurveillance, le leasing etc... dont les coûts de réalisation ne se reposent pas uniquement sur le budget national ;</p>	<p>- Décret n°2018 du 17 janvier 2018 portant Attributions, organisation et fonctionnement de la DGPR</p> <p>- Budgets MISP sur les 3 exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017 = 47 684 357 000FCfa</li> <li>• 2018 = 44 718 636 864Fcf</li> <li>• 2019 = 38 891 168 721 FCFA</li> </ul> <p>- Annales statistiques MISP 2018 et 2019</p>	<p>Amélioration constante des ressources allouées pour le fonctionnement des services de police pour le bien être professionnel des policiers qui booste leur moral et les incite à se consacrer davantage à leurs missions.</p>
<p><b>38- Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.</b></p>	<p>- Renforcement de la carte militaire par des prospectes de mise en place définitive des bataillons de Djakotomè, Malanville, Etc.</p> <p>- Intensification des missions de sécurité et de patrouilles soutenues sur les frontières par les Unités Spéciales de surveillance des frontières.</p>	<p>(Rapport interne défense) MDN</p>	<p>La réalisation de cette promesse contribue à sécuriser et à surveiller davantage nos frontières tout en assurant une quiétude au sein des populations vivant au niveau des espaces frontaliers.</p>

<p><b>39- Restructurer, former et équiper les services de renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d'ordre sécuritaire au service des populations, prioritairement.</b></p>	<p>- Avec l'appui de spécialistes étrangers (comme de coutume dans ce domaine) un vaste programme de formation, d'équipement et de restructuration est enclenché depuis juin 2016 pour professionnaliser les services, fidéliser le personnel et renforcer leurs capacités sur le renseignement de sécurité, le contre-terrorisme et les services aux Populations</p> <p>-Participation de plus en plus importante des services de renseignements aux missions de sécurité à travers la fourniture du renseignement aux forces d'interventions et le partage du renseignement avec les services étrangers</p> <p>- Le vote des lois n°2017-20 portant code du numérique et n°2017-44 portant recueil de la défense nationale et sur la Police Républicaine pour donner un cadre légal aux activités autrefois opaques et clandestines du renseignement</p>	<p>- (Rapports confidentiels défense) Présidence, des Services de renseignements, de la DGPR, du MISP et du MDN</p> <p>- Lois n°2017-20 portant code du numérique et n°2017-44 portant recueil renseignement et des lois sur le secret de la défense nationale et, sur la Police Républicaine</p>	
--	--	---	--

**Promesses enclenchées : 03/08**

Promesses	Actions menées	Chances de Réalisation	Sources de vérifications	Impacts sociaux
<p><b>35- Développer le corps des pompiers pour une meilleure couverture du territoire national (équiper, recruter et former).</b></p>	<p>Poursuite de la couverture sécuritaire du pays par l'ouverture des postes de Savalou, de Comè, de Kandi, de Dogbo et d'Aplahoué</p> <p>Formations continues par les Sapeurs-Pompiers et techniciens de la protection civile française et les Firefighters américains et par les ONG françaises spécialisées dans la protection civile</p> <p>Le processus de recrutement par l'armée est achevé en cette année 2020. Il reste la formation des nouvelles recrues (qui a été suspendue du fait de la pandémie COVID 19) et la mise à disposition du personnel pour le compte du corps des pompiers.</p>	<p>Cette promesse a de fortes chances d'être réalisée d'ici 2021, fin du mandat présidentiel</p>	<p>- GNSP</p> <p>- Rapport sur travaux de terrain (Cf PTA)</p>	<p>L'amélioration du maillage du territoire par les unités de secours rassure davantage les populations par rapport aux incendies et aux catastrophes.</p>

<p><b>37- Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un Programme d'investissement en infrastructures.</b></p>	<p>- Au niveau des armées, un vaste programme de réalisation d'infrastructures et d'équipements est en cours depuis 2017.</p> <p>Il est soutenu par un budget de plus de 20 milliards (2018) et de 21 milliards (2019). Tous les appels d'offres ont été lancés et réalisés, les commandes ont été faites en ce qui concerne les équipements (véhicules militaires, armements, matériels et équipements divers, habillement).</p> <p>- Transfert envisagé de certaines infrastructures militaires du camp Guézo à Allada à l'horizon 2021 pour un coût de plus de 45 milliards avec des équipements Modernes (casernements, logements, divers services militaires, héliports, polygones de tirs et d'entraînements, etc.</p> <p>-Le chantier confié à des entreprises chinoises</p> <p>- Amélioration et rénovation des casernes comme Ouassa, Dan, Bembéréké, Gbada, Djakotomey, Ouidah, Etc.</p> <p>Pour la qualité optimale des réalisations, le Ministre du cadre de vie est au contrôle de ces travaux dont les plus importants sont ouverts en 2018 pour être livrés en 2020</p>	<p>Cette promesse ne peut pas être réalisée avant la fin du mandat car nécessite assez d'investissements lourds progressifs et constants.</p>	<p>Rapports internes confidentiels du MDN, de l'EMG, du MISIP et de la - DGPR</p>	<p>Outre l'apport au moral de la troupe et à la satisfaction d'être militaire ou policier disposant de cadres de travail acceptable et moderne, de moyens de travail, l'impact est, aussi et surtout dans la montée en puissance des armées et de la police dans un environnement caractérisé par l'instabilité, le terrorisme djihadiste, les pressions sur les frontières, le crime organisé et les trafics illicites, etc.</p>
---	--	---	---	---

<p><b>40-Améliorer les conditions de travail du personnel de la Police et de la Gendarmerie nationale</b></p>	<p>- En ce qui concerne la P.R, un programme d'équipements se poursuit (armements, matériels de sécurité et de MO, matériels roulants et d'investigations, habillements et divers)</p>	<p>La volonté du gouvernement à doter progressivement les forces de sécurité en matériels roulants et équipements d'investigations augure la réalisation de cette promesse avant la fin du mandat mais l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels des forces armées et de police est un défi permanent.</p>		
---	--	--	--	--

## 5-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Dans le détail, comparativement à 2016, les différents projets et actions ont pris corps en 2017 ; les commandes lancées ont commencé à être livrées en 2018 (matériels, équipements, habillements, moyens lourds, etc.). Les réformes enclenchées connaissent un début de visibilité. Quant aux grandes réalisations d'infrastructures, les études sont terminées.

Sur les 08 promesses, cinq (05) sont tenues, et les trois (03) promesses restantes sont enclenchées avec des chances de réalisation. Lancé en Novembre 2019, le recrutement de 1100 jeunes dans la police et les armées s'est achevé en mars 2020 à travers un processus relativement intègre et transparent.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

L'impact social reste le soin apporté au moral de la troupe par les différentes réalisations et le climat relatif de sécurité qui est installé durablement au Bénin dans les villes, les campagnes et sur les routes depuis 2018 à l'avènement de la Police Républicaine

Même si le crime et l'insécurité qu'il induit ne peuvent pas être éradiqués d'un coup de baguette magique, les actions entreprises pour entraîner, équiper les forces et booster leur moral vont dans le sens d'une réduction de l'insécurité, étant entendu que la qualité des forces armées et de sécurité est un gage de quiétude et de tranquillité pour les populations et l'Etat dans leurs entreprises de développement socio-économique.

L'armée et la police sont aussi créatrices d'emplois pour les jeunes désireux de faire le métier des armes.

La promesse de renforcement des effectifs attendue à la fois par les acteurs de l'outil de défense et de sécurité et par beaucoup de jeunes a été tenue, pour cette année 2020, avec le recrutement de 1300 jeunes (600 policiers et 700 militaires). Ces recrutements devant être faits chaque année pour régénérer les effectifs des armées et de la police, ce sont ainsi des opportunités d'emplois qui se créent pour les jeunes dans ces secteurs.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

En ce qui concerne le domaine de la sécurité et de la défense, l'information souvent classifiée, confidentielle ou non, n'était pas accessible au public. Il s'agit de Ministères régaliens qui ne communiquaient pas

beaucoup.

Mais, dès qu'on en a l'opportunité, on constate, depuis quelques années, qu'il y a un réel effort d'ouverture au public, de communication sur les activités, de modernisation des statistiques et des archives, toutes choses qui permettent désormais une plus grande rigueur dans les analyses et les projections. Au MISP par exemple, l'annuaire statistique sur les chiffres de la délinquance est disponible et publié depuis 2018. C'est une avancée majeure qui va se poursuivre car l'armée et la Police Républicaine ne sauraient durablement se fermer à la société de l'information dans laquelle elles évoluent.

### ❖ *Analyse prospective*

Globalement, en matière de sécurité et de défense, avec toutes les promesses enclenchées, une ère de modernisation et de montée en puissance s'ouvre pour les forces armées et de police. C'est une exigence vitale pour le pays dans un environnement géostratégique ouest-africain et sahélien imprévisible, en proie au crime organisé, au terrorisme et à l'insécurité récurrente.

Au vu du rythme de réalisation des promesses, sauf cas de force majeure, les deux promesses restantes seront largement entamées. Il est utile de souligner qu'il s'agit de promesses nécessitant des investissements lourds, progressifs et soutenus pour être entièrement réalisées.

Investir dans la réalisation d'infrastructures pour les armées et améliorer les conditions de vie et de travail des personnels des forces de défense et de sécurité, sont des projets à long terme.

Mais la détermination constante du gouvernement béninois sur ce volet pourrait être un gage d'espoir de réussite.

## 5-5. Conclusion et recommandations

Certes, il y a des contraintes de toutes sortes dans la mise en œuvre des réformes actuelles au niveau des forces de sécurité et de défense. Mais il faut noter que la création de la Police Républicaine et son opérationnalisation ont connu un début de réussite qui a dissipé les inquiétudes des acteurs et des partenaires de la sécurité. La force unique de sécurité intérieure, avec quelques difficultés internes liées à la conduite du changement, monte néanmoins en puissance. Elle montre son efficacité. C'est une réforme difficile, car on ne touche pas à ce secteur de l'Etat si on n'a pas de vision, de méthodes et des moyens. Il est patent aujourd'hui qu'il s'agit d'une réforme majeure et essentielle dont l'aboutissement

préoccupe le gouvernement parce qu'il lui accorde beaucoup d'importance et d'attention, et ce d'autant plus que ladite réforme a un écho favorable dans la sous-région et ailleurs. La sécurité intérieure, gage du développement du pays en dépend.

Sur les 8 promesses faites en matière de sécurité et de défense, cinq (05) sont tenues et consolidées. Deux (02) des trois (03) restantes, à savoir : l'amélioration des conditions de travail des personnels de la Police et l'amélioration du cadre de vie dans les casernes, à travers un programme d'investissement dans les infrastructures, sont enclenchées et se réalisent progressivement depuis quatre ans. Il s'agit des promesses nécessitant des investissements lourds étalés sur le long terme.

Ces actions ont intéressé des parlementaires et des gouvernements de la sous-région qui, vers la mi-2018, ont envoyé des émissaires pour s'enquérir de l'expérience béninoise de fusion de la Police et de la Gendarmerie, opération souvent rare dans les pays ayant une police dualiste.

Malgré les grandes avancées enregistrées dans le domaine de la sécurité, quelques recommandations gagneraient encore à être formulées afin de garantir la réussite desdites réformes, la satisfaction des promesses électorales faites et le bien-être de tous les acteurs. Il s'agit de :

1. Poursuivre, de façon constante et soutenue, les réformes pour les achever (notamment accélérer les acquisitions de matériels, d'équipements et les réalisations d'infrastructures, adapter et accélérer les formations et les renforcements de capacités, afin de moderniser les forces de défense et de sécurité et, surtout, veiller à leur bonne gouvernance pour une protection efficace et durable des personnes, des biens, du territoire national et de la souveraineté de l'Etat béninois, dans un environnement en proie au terrorisme et au crime organisé transnational) ;
2. Communiquer sur la Police Républicaine, ses succès, avec une comparaison avec les chiffres 2016/2017 afin que tous les acteurs, sans exclusion, appuient davantage cette innovation et en fassent une appropriation totale, source d'efficacité et de légitimité ;
3. Associer davantage la Société Civile à la réforme afin qu'elle en garantisse l'inclusivité et renforce le contrôle citoyen sur le secteur de la sécurité ;
4. Accélérer la rédaction des documents de politique et de sécurité nationale (sécurité intérieure et défense) afin que les affaires de sécurité et de

défense soient gérées au Bénin dans une vision acceptée de tous, gérée par des institutions appropriées, et selon des plans et programmes efficaces, adaptés à nos besoins et à nos moyens.

5. Poursuivre les recrutements dans les armées et la Police. Les avant-dernières recrues ont déjà 7ans de service à la Police et 5 ans dans les armées. Les ressources humaines jeunes et de qualité sont ce que la sève nourissante représente pour l'arbre. Elles doivent être régulièrement régénérées pour doter l'Armée et la Police de troupes fraîches, aptes à l'exécution des missions de sécurité et de défense.
6. Les forces de défense et de sécurité sont issues de la nation ; elles doivent répondre aux standards internationaux de représentativité, de proactivité, de responsabilité et de service. Ce n'est que sous le couvert de ces standards qu'elles garantiront à la fois la sécurité et les droits de l'Homme.

## 6- Diplomatie et Coopération Internationale

Il sera rendu compte des sept (07) promesses relatives au domaine "Diplomatie et Coopération Internationale" selon le plan suivant :

- 6-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 6-2. Situation au départ du mandat**
- 6-3. Situation 4 ans après**
- 6-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 6-5. Conclusion et recommandations**



## 6-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Dans le domaine de la diplomatie et de la coopération internationale, le projet de société du Président de la République, son Excellence Monsieur Patrice Athanase Guillaume TALON, comporte sept (07) promesses de campagne rappelées ci-dessous.

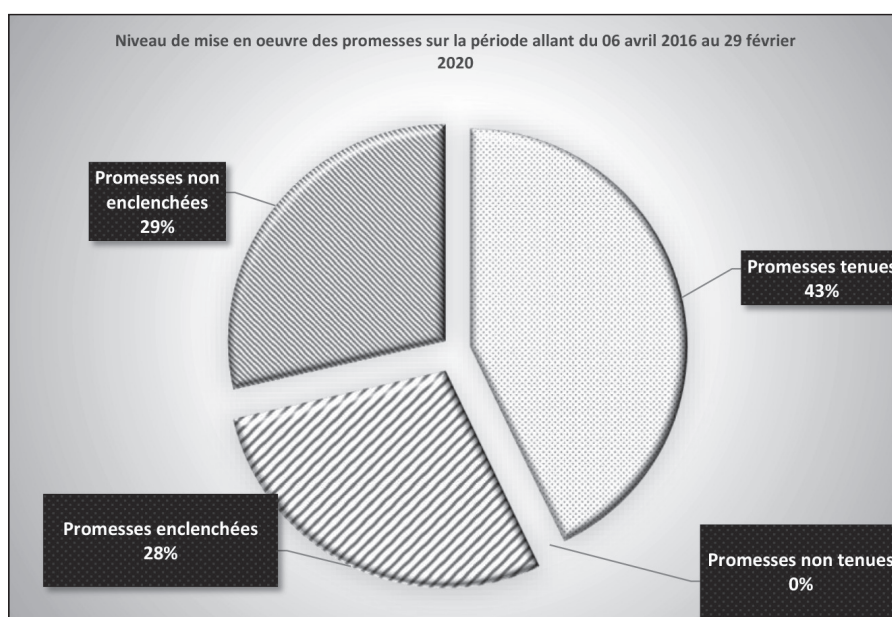
Afin d'apprécier la réalisation des promesses faites, des indicateurs ont été choisis et ont servi de base à l'élaboration de l'état des lieux au 06 avril 2016, date de début du mandat du Chef de l'Etat.

La méthodologie utilisée repose sur une collecte de données à partir de plusieurs sources dont les

comptes rendus des Conseils de Ministres, les sources administratives (documents disponibles).

Sur la période allant du 06 avril 2016 au 29 février 2020, il ressort que :

- trois (03) promesses sont tenues, précisément les promesses n°41, 42 et 43 ;
- deux (02) promesses sont enclenchées. Il s'agit des promesses n°44 et 45 ;
- deux (02) promesses sont encore non enclenchées, notamment les promesses n°46 et 47.



### RAPPEL DES PROMESSES

41- *Identifier les personnes les plus compétentes quelles que soient leurs couleurs politiques pour assurer les fonctions diplomatiques.*

42- *Fermer les représentations diplomatiques de peu d'intérêt.*

43- *Rationaliser l'effectif du personnel des*

*représentations diplomatiques en fonction des besoins réels.*

44- *Améliorer la qualité des services en assurant au personnel les formations adéquates.*

45- *Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de*

*permettre le libre échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux.*

46- *Mettre en place un programme d'incitation de l'investissement au Bénin pour la diaspora basé sur un accord*

*fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cadre, l'Etat béninois prendra partiellement en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora.*

47- *Effectuer les recrutements d'appoint.*

## 6-2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 06 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>41- Identifier les personnes les plus compétentes, quelles que soient leurs couleurs politiques, pour assurer les fonctions diplomatiques</b>	Proportion de chefs de missions diplomatiques et consulaires qui sont des diplomates de carrière ou de hauts fonctionnaires	Au 06 avril 2016, la plupart (au moins 67%) des chefs de missions diplomatiques et consulaires sont des diplomates de carrière ou de hauts fonctionnaires de l'Etat béninois.  En effet, environ 49% sont des diplomates de carrière et 18% des hauts fonctionnaires, autres que des diplomates.	Décrets de nomination des chefs de mission (Ambassadeurs et Consuls Généraux)
<b>42- Fermer les représentations de peu d'intérêt</b>	Nombre de représentations fermées	Au 06 avril 2016, le Bénin disposait de 39 représentations diplomatiques et consulaires, à savoir : - 31 Ambassades : Abuja, Kinshasa, Libreville, Niamey, Tripoli, Accra, Rabat, Pretoria, Abidjan, Rome, Berlin, Moscou, Copenhague, Vatican, Paris, Bruxelles, Tokyo, Koweït City, Beijing, Abu-Dhabi, Riyad, New Delhi, Doha, Ottawa, Washington, La Havane, Brasilia, Malabo, Ankara, Téhéran, Alger ; - 04 Consulats Généraux : Lagos, Paris, Djeddah, New York ; - 04 missions et délégations permanentes : Addis-Abeba, Genève, Paris (UNESCO), New York.	Budget du MAEC
<b>43- Rationaliser l'effectif du personnel des représentations diplomatiques en fonction des besoins réels</b>	Proportion de représentations diplomatiques et consulaires dont les effectifs ont été rationalisés	Au 06 avril 2016, la plupart des représentations avaient des effectifs pléthoriques allant jusqu'à 10 agents ou plus (y compris les attachés de défense)	
<b>44- Améliorer la qualité des services, en assurant au personnel les formations adéquates</b>	Un plan de formation est élaboré avec un accent sur la spécialisation des diplomates	Au 06 avril 2016, un tel plan n'existait pas. En effet, il existait le plan de formation classique qui couvrait la période 2014-2016	Rapports de revues du PTA du MAEC
<b>45- Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de permettre le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux</b>	Nombre de mesures prises entre le Bénin et le Nigeria, susceptibles de favoriser le libre-échange commercial	Au 06 avril 2016, les mesures existantes et susceptibles de favoriser le libre-échange sont :  - le mémorandum de Badagry entre le Bénin et le Nigeria ;  - le document cadre de mise en place du comité conjoint entre le Bénin et le Nigeria ;  - les dispositions régionales en faveur du libre-échange commercial.	Résultats des entretiens réalisés avec les cadres du Ministère

<b>46- Mettre en place un programme d'incitation à l'investissement au Bénin par la diaspora, basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cadre, l'Etat béninois prendra partiellement en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora</b>	Nombre de mesures d'allègements fiscaux au profit de la diaspora pouvant inciter à l'investissement	<p>Cette promesse rejoint, dans une certaine mesure, le point n°07 des engagements contenus dans le Pacte de développement du Bénin avec la Diaspora. Il s'agit de « mettre en place un cadre incitatif pour les investissements de la diaspora ».</p> <p>Au lendemain de la table ronde de Paris de juin 2014, le Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde (BOS-TR) a été mis en place avec l'appui du PNUD.</p> <p>Dans ce cadre, un expert chargé d'accompagner les mesures concernant la diaspora a été recruté</p>	Résultats des entretiens avec les cadres
<b>47- Effectuer les recrutements d'appoint</b>	Nombre de recrutements d'appoint effectués	Le dernier recrutement effectué au profit du Ministère date de 2014	Résultats des entretiens avec les cadres

### 6-3. Situation 4 ans après

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>42- Fermer les représentations de peu d'intérêt</b>	<p>Avec l'avènement du Gouvernement de la rupture, en 2016 la carte diplomatique a été rationalisée à travers la fermeture de quatre (04) Ambassades (Malabo, Abu Dhabi, New Delhi, La Havane) et la transformation de trois (03) ambassades en Consulats Généraux (Abidjan, Kinshasa, Libreville) et l'ouverture de la représentation du Bénin auprès de l'OIF.</p> <p>Courant 2018, les Ambassades à Abu Dhabi et La Havane ont été rouvertes. De même, un Consulat Général a été créé à Dubaï.</p> <p>En 2019, le Gouvernement a également poursuivi la rationalisation de la carte diplomatique avec la fermeture de 05 postes à savoir les Ambassades à Alger, Téhéran, Ottawa et des Consulats Généraux à New York et à Kinshasa.</p>	<p>Compte-rendu du Conseil des Ministres du 15 juin 2016 ;</p> <p>Compte-rendu du Conseil des Ministres du 25 juillet 2018</p> <p><a href="http://www.banouto.info">www.banouto.info</a></p> <p><a href="https://archives.beninwebtv.com/2019/07/diplomatie-annonce-de-la-fermeture-de-certaines-ambassades-du-benin/">https://archives.beninwebtv.com/2019/07/diplomatie-annonce-de-la-fermeture-de-certaines-ambassades-du-benin/</a></p>	<p>La plupart des agents touchés par cette mesure sont redéployés vers d'autres postes. Toutefois, elle induit un manque à gagner pour les agents qui sont en service à la centrale et qui sont en instance d'affectation. Ceux-ci voient leur plan de carrière modifié.</p>
<b>43- Rationaliser l'effectif du personnel des représentations diplomatiques en fonction des besoins réels</b>	<p>Le nombre élevé des agents en service dans les postes diplomatiques et consulaires a été ramené à un effectif entre 3 et 5 agents, pour la plupart, sauf les postes à niveau d'activités élevé.</p> <p>En effet, au 29 février 2020, comparativement à la situation au 06 avril 2016, presque tous les postes ont vu leurs effectifs réduits.</p> <p>En plus du gel de l'envoi en poste des agents des catégories C et D, conformément au Compte-rendu du Conseil des Ministres du 15 juin 2016, il est à noter la suppression des postes des chiffreurs et des attachés financiers.</p>	<p><a href="https://lanationbenin.info/la-diplomatie-beninoise-de-2016-a-2019-quand-efficacite-rime-avec-rationalisation/">https://lanationbenin.info/la-diplomatie-beninoise-de-2016-a-2019-quand-efficacite-rime-avec-rationalisation/</a></p>	<p>Cette réforme va permettre de réduire sensiblement les dépenses des postes diplomatiques et consulaires. Toutefois, pour les agents rappelés et non réaffectés, il s'en est suivi une perte d'avantages financiers, et donc de leur niveau de vie et de leur statut social.</p>

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>41- Identifier les personnes les plus compétentes, quelles que soient leurs couleurs politiques, pour assurer les fonctions diplomatiques</b>	<p>Depuis 2016, le Gouvernement a procédé à la nomination de plusieurs compétences au poste de chef de missions diplomatiques et consulaires. Ces dernières sont, pour la plupart, des diplomates de carrière en fonction, des diplomates à la retraite, des économistes, des anciens fonctionnaires du système des Nations Unies, de l'UEMOA, d'autres fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, etc.</p> <p>En effet, ces compétences représentent environ les 3/4 des chefs de mission en poste au 29 février 2020.</p> <p>Toutefois, il faut noter que la plupart des chefs de mission sont des ambassadeurs politiques (dont la nomination est laissée à la discrétion du Chef de l'Etat) et dont les critères de désignation diffèrent de ceux des ambassadeurs, diplomates professionnels (voir critères définis dans le rapport du Comité de transition).</p> <p>Par ailleurs, la couleur politique des chefs de mission nommés n'est pas aisée à identifier<sup>1</sup>.</p>	Décrets de nomination des chefs de mission diplomatiques et consulaires	Cette mesure n'engendre pas un impact social

1- Source : Comptes rendus du Conseil des Ministres, Rapport du comité de transition, avril-mai 2016 (<http://www.diplomatie.gouv.bj/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-Comité-de-Transition-V8.pdf>)

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<b>44- Améliorer la qualité des services, en assurant au personnel des formations adéquates</b>	Mise en œuvre de plans de formation et de formations qualifiantes au profit du personnel.	<p>Au PAG, ladite promesse transparaît à travers l'activité dénommée : « Élaboration d'un plan de formation avec un accent sur la spécialisation des diplomates et mise en place d'un programme d'apprentissage des langues étrangères ».</p> <p>Les chances de réalisation complète de cette promesse à l'échéance sont relativement faibles, car aucune initiative spécifique n'est encore prise dans ce sens.</p>	Aucun impact social n'est à priori identifié
<b>45- Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria, en vue de permettre le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux</b>	<p>On note, entre autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la poursuite des échanges entre experts du commerce transfrontalier entre le Bénin et le Nigeria. A cet effet, les comités nationaux de facilitation du commerce (CNFC) entre les deux pays travaillent pour l'élimination de toutes les formes de barrières, afin d'insuffler un nouveau dynamisme dans les relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria.</li> </ul>	La réalisation complète de cette promesse dépend en grande partie de l'amélioration des relations de coopération avec le Nigeria qui doit se matérialiser, dans un premier temps, par la réouverture des frontières Bénino-nigérianes qui sont restées fermées par le Nigeria depuis août 2019.	Amélioration des revenus des exportateurs béninois, producteurs, création d'emploi, etc.

	<p>- la signature d'un accord, en septembre 2017, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) et la Nigerian Association of Chambers of Commerce, Industry, Mines and Agriculture (NACCIMA) en vue de faciliter les transactions commerciales entre les deux pays. En effet, plusieurs problèmes plombent la coopération entre les deux pays. Il s'agit notamment des difficultés de transfert d'argent, de la sécurisation des frontières, des difficultés administratives au niveau de la National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC), des barrières linguistiques, etc. Dans ce cadre, plusieurs contrats ont été conclus entre les hommes d'affaires de la CCIB et ceux de la NACCIMA. Et, sur le plan des retombées, on peut évoquer la création de conditions propices à la mise en place de partenariats d'affaires, l'identification des niches d'opportunités sur le marché Nigerian de 150 millions de consommateurs,</p>		
--	---	--	--

	<p>la levée des entraves à la libre circulation des personnes et des biens.</p> <p>Outre ces actions, on relève aussi l'adhésion du Bénin à l'accord relatif à l'instauration de la Zone de Libre-Echange Continental (ZLEC) qui devra permettre de renforcer ses échanges commerciaux, notamment avec le Nigéria.</p>		
--	--	--	--

#### Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<p><b>46- Mettre en place un programme d'incitation à l'investissement au Bénin par la diaspora, basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cadre, l'Etat béninois prendra partiellement en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora</b></p>	<p>Manque de volonté politique</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse s'amenuisent d'année en année car, depuis avril 2016, aucune mesure spécifique d'incitation à l'investissement de la diaspora n'est encore prise.</p>
<p><b>47- Effectuer des recrutements d'appoint</b></p>	<p>Cette promesse n'est pas encore enclenchée depuis 2016. Le dernier recrutement de personnel au profit de ce secteur date de 2014.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse dépendent en grande partie du Ministère en charge de la fonction publique.</p>



## 6-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

La nomination des compétences pour assurer les fonctions diplomatiques a connu une amélioration entre le 06 avril 2016 et le 29 février 2020. En effet, la proportion de compétences nommées aux postes de Chefs de missions diplomatiques et consulaires est passée de 67% au 06 avril 2016 à 79% au 29 février 2020, soit une augmentation de 12 points.

On peut donc conclure que des efforts sont faits pour améliorer la situation de départ, c'est-à-dire la situation au 06 avril 2016. Par ailleurs, la question de la coloration politique des chefs de mission nommés n'est pas facile à appréhender. Cette promesse est quasi-réalisée.

Quant à la promesse de fermeture des représentations diplomatiques de peu d'intérêt, elle est réalisée à travers la fermeture des Ambassades à Malabo, New Delhi, Alger, Téhéran, Ottawa et des Consulats Généraux à New York et à Kinshasa.

Par ailleurs, les postes à Abu Dhabi et La Havane ont été fermés en 2016 et réouverts en 2018. Ainsi, au 29 février 2020, le nombre de représentations diplomatiques et consulaires du Bénin est de 34.

Entre le 06 avril 2016 et le 29 février 2020, la promesse relative à la rationalisation de l'effectif du personnel des représentations diplomatiques en fonction des besoins réels est effective. Globalement, on note que les effectifs des postes diplomatiques et consulaires continuent d'être rationalisés. Cette réforme a démarré avec le rappel de postes des agents des catégories C et D et s'est poursuivie avec le rappel des chiffreurs et des attachés financiers.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services, en assurant au personnel des formations adéquates, il est noté que, outre la mise en œuvre d'un plan de formation et des formations qualifiantes, aucune nouvelle mesure n'a été enregistrée. Au total, on peut retenir que cette promesse connaît un début de réalisation, mais mérite d'être mise en œuvre plus efficacement.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une diplomatie plus efficace envers le Nigeria, en vue de permettre le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux, on note des actions de diplomatie non gouvernementale, notamment celles du Comité National de Facilitation du Commerce (CNFC) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB). Ces efforts sont noyés

par la fermeture des frontières par le Nigeria depuis le mois d'août 2019. Cette fermeture a de multiples conséquences sur les opérateurs économiques des deux pays. Toutefois, on a globalement enregistré quelques résultats quant à la mise en œuvre de cette promesse.

Dans le cadre de la mise en place d'un programme d'incitation à l'investissement au Bénin par la diaspora, basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence, il faut noter que le cadre institutionnel (Bureau Opérationnel de Suivi de la Table Ronde) existant au 06 avril 2016 a été dissout et aucune nouvelle mesure n'est encore envisagée. En outre, en attendant la prise de mesures spécifiques au profit de l'investissement de la diaspora, un nouveau dispositif de promotion des investissements au Bénin a été adopté par le Gouvernement<sup>2</sup> à travers entre autres :

- l'adoption du décret portant modification des statuts de l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) ;
- l'adoption du décret portant création des modalités particulières de pilotage et de suivi des réformes « Doing Business » au Bénin ;
- l'adoption du décret portant attributions, composition et modalités de fonctionnement de la Cellule d'Appui au Partenariat Public-Privé en République du Bénin.

Dans le cadre des recrutements d'appoint à effectuer, on note une stagnation, depuis le 06 avril 2016.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Les actions du secteur de la diplomatie et de la coopération internationale sont orientées vers le dialogue politique et la coopération avec les partenaires du Bénin et la diaspora béninoise. Les impacts sociaux de ces actions sont perceptibles à travers l'utilisation des ressources mobilisées au profit des secteurs à caractère social et des secteurs productifs.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

L'accès à l'information au niveau du secteur de la diplomatie et de la coopération n'a pas posé de difficultés majeures.

<sup>2</sup> Source : Compte rendu du Conseil des Ministres du 11 janvier 2018



### ❖ *Analyse prospective*

Au regard de l'appréciation des progrès constatés dans la réalisation des deux (02) promesses enclenchées, notamment les promesses n°44 et 45, il ressort qu'elles ont peu de chances d'être entièrement réalisées avant la fin du mandat présidentiel (Avril 2021), du fait de leur dépendance de facteurs externes non maîtrisés par le secteur de la diplomatie.

La promesse 46 : « Mettre en place un programme d'incitation à l'investissement au Bénin par la diaspora, basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cadre, l'Etat béninois prendra partiellement en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora » pourra se réaliser si le Gouvernement améliore ses relations de coopération avec le Nigeria. Sa réalisation dépend fortement de la volonté politique des Gouvernants.

Quant à la promesse 47 « Effectuer les recrutements d'appoint », sa réalisation dépend également de la volonté politique des Gouvernants.

## **6-5. Conclusion et recommandations**

Somme toute, le niveau de réalisation des promesses assignées au domaine de la diplomatie et de la coopération est un peu satisfaisant. Afin d'espérer la réalisation effective de la totalité des promesses du Président de la République au niveau du MAEC, il urge de renforcer les moyens de mise en œuvre, notamment à travers :

- l'actualisation des critères d'identification des niveaux d'intérêt des postes diplomatiques et consulaires ;
- l'élaboration d'un véritable programme de formation au profit du personnel, en dehors du plan classique de formation. Ce programme devra prendre en compte des formations diplômantes et qualifiantes ;
- les négociations pour l'ouverture des frontières avec le Nigéria et la définition d'un plan d'actions devant favoriser le libre-échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux. Ce plan sera défini conjointement avec le Ministère en charge du commerce ;
- la mise en œuvre efficace du Pacte de développement avec la diaspora.



# 7- Protection Sociale

Il sera rendu compte des sept (07) promesses relatives à la Protection Sociale selon le plan suivant :

- 7-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 7-2. Situation au départ du mandat**
- 7-3. Situation 4 ans après**
- 7-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 7-5. Conclusion et recommandations**

## 7.1. Résumé du domaine

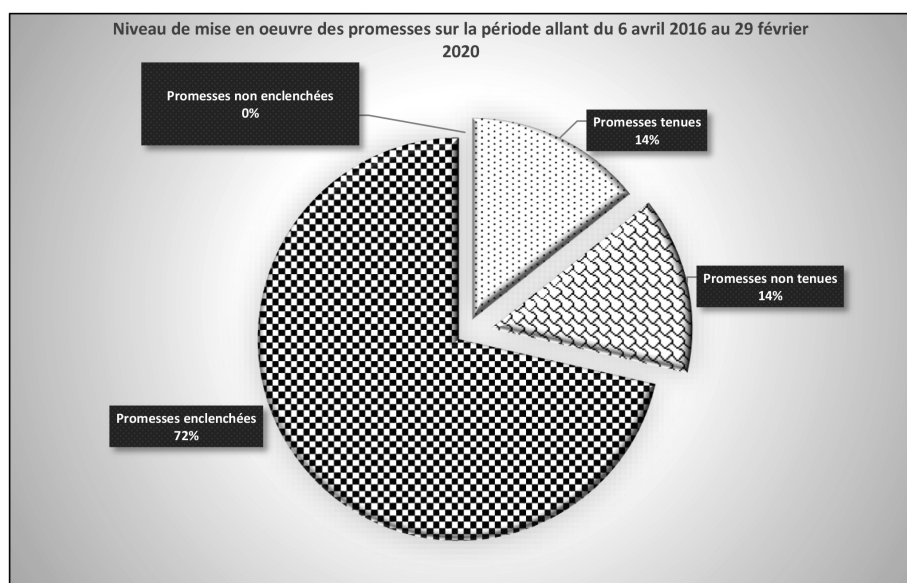
En vue de son accession à la magistrature suprême, le candidat Patrice TALON a fait un certain nombre de promesses contenues dans son Projet de société dénommé « Nouveau Départ ». Au nombre de ces promesses, figurent celles relatives à la Protection Sociale en vue d'une meilleure prise en charge sociale du citoyen béninois et du renforcement de la solidarité nationale. Ces promesses, au nombre de sept (07), s'énumèrent comme mentionnées ci-dessous dans la rubrique « Rappel des promesses ».

Si, expressément, toutes ces promesses ne figurent pas dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), l'on retrouve l'ensemble dans le Projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain), avec quelques légers changements.

Depuis le 06 avril 2016, une (01) promesse a été tenue, précisément celle relative à l'accès au crédit avec la relance des MCPP (Micro Crédits aux Plus Pauvres) et l'introduction d'innovations (biométrie et digitalisation), cinq (05) promesses sont enclenchées et une (01), notamment la promesse 48, est demeurée non tenue à la date de rédaction du présent rapport. Au cours de la période, il n'a pas été noté de nouvelles promesses en matière de protection sociale.

De la mise en œuvre des différentes actions à ce jour, il ressort quelques impacts sociaux, notamment en ce qui concerne les microcrédits et le cadre législatif. En effet, la reprise des MCPP a permis au tissu économique de reprendre un nouveau souffle avec le financement des activités des pauvres dans les soixante-dix-sept (77) communes du Bénin, l'amélioration du montant du crédit, ainsi que l'augmentation de la cagnotte

globale et la facilitation de l'accès auxdits crédits à travers des innovations introduites dans le processus d'obtention et de remboursement. Il est à noter que le gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres en date du 06 mars 2019, la dotation de cinq milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions (5.992.000.000) FCFA pour la mise en œuvre de la phase pilote du volet « crédit » du projet ARCH mais que les montants décaissés aux bénéficiaires courant cette même année sont d'un milliard deux cent soixante-dix millions quatre cent milles (1.270.400.000) FCFA. Sur le plan législatif, le vote de la loi portant protection des personnes handicapées en République du Bénin est venu soulager les personnes en situation de handicap. En attendant l'effectivité de la mise en œuvre de cette loi, l'on peut déjà noter que ce vote constitue une grande avancée législative. Les acteurs du domaine attendent toujours la prise des différents décrets d'application. L'année 2019 a aussi connu le lancement de la phase pilote du volet « Assurance Maladie » du projet ARCH dans trois (03) zones sanitaires : le 29 juillet 2019 à Abomey-Calavi (zone sanitaire Calavi/So-Ava), le 11 décembre 2019 à Dassa-Zoumé (zone sanitaire Dassa/Glazoué) et le 13 décembre 2019 à Djougou (zone sanitaire Djougou/Copargo/Ouaké). Pour le reste des actions, leur impact social ne se fera sentir qu'avec le démarrage effectif des prestations prévues dans le cadre du projet ARCH, notamment dans sa phase pilote dont les travaux préparatoires sont actuellement en cours.



## RAPPEL DES PROMESSES

<p><b>48- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance maladie, de retraite et d'accès au crédit pour les populations</b></p>	<p><i>des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art ;</i></p> <p><b>49- Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'Etat ;</b></p>	<p><b>50- Permettre l'accès au crédit ;</b></p> <p><b>51- Mettre en place un système d'identification biométrique ;</b></p> <p><b>52- Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits</b></p>	<p><i>commerçants et artistes ;</i></p> <p><b>53- Améliorer le cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale ;</b></p> <p><b>54- Revoir la gouvernance de la CNSS et réorienter l'implication de l'Etat vers le contrôle de gestion ;</b></p>
--	---	--	--

## 7.2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>48- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance maladie, de retraite et d'accès aux crédits pour les populations des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art.</b>	Effectivité de la création de l'entité visée	Existence de 3 agences de la Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale	Communication de M. Emmanuel ADJERAN, JMB 2017 sur le thème : Mouvements mutualistes au Bénin : état des lieux et perspectives.
<b>49- Mettre en place une politique de protection sociale (assurance-maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'Etat.</b>	Effectivité de la politique	Existence d'une politique holistique de protection sociale au Bénin et d'une politique de protection et d'intégration des personnes handicapées.	Politique holistique de protection sociale  Politique nationale de protection et d'intégration des personnes handicapées
<b>50- Permettre l'accès au crédit.</b>	Nombre de mesures prises dans le domaine de la facilitation de l'accès aux crédits	Existence des Microcrédits aux Plus Pauvres	

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>51- Mettre en place un système d'identification biométrique.</b>	Effectivité du système	Enrôlement de 43.647 personnes au 31/12/2015 dans le cadre du RAMU	Rapport de de mise en œuvre du SCRP dans le domaine du genre et de la protection sociale.
<b>52- Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes.</b>	Nombre de mesures fiscales spécifiques incitatives au profit des exploitants agricoles, artisans et petits commerçants et artistes	Existence de la Taxe Professionnelle Synthétique pour les micros et petites entreprises ainsi que les corps de métier	Document de programmation budgétaire et économique pluri annuelle 2017 – 2019, DGAE/MEF, juin 2016, p. 20
<b>53- Améliorer le cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale.</b>	Effectivité de la révision du cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale	Existence de la loi n°98-017 portant code de sécurité sociale en République du Bénin, modifiée par la loi n°2007-02.  Entrée en vigueur du règlement 07-2009/CM/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale/  Existence de la loi n°2015-42 portant institution du RAMU en République du Bénin.	loi n°98-017 portant code de sécurité sociale en République du Bénin, modifiée par la loi n°2007-02.  Règlement 07-2009/CM/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale/  Loi n°2015-42 portant institution du RAMU en République du Bénin.
<b>54- Revoir la gouvernance de la CNSS et orienter l'implication de l'Etat vers le contrôle de gestion.</b>	Effectivité d'un nouveau dispositif de gestion de la CNSS mettant, entre autres, l'accent sur le contrôle de gestion	2.669 nouveaux employeurs affiliés avec 17.281 agents  16.316.305.709 FCFA de pensions de retraite payées en 2015 dont 1.524.920.806 pour les veuves et 396.466.957 pour les orphelins.	Document de programmation budgétaire et économique pluri annuelle 2017 – 2019, DGAE/MEF, juin 2016, p. 25

### 7.3. Situation 4 ans après

#### ➤ Promesses tenues

Promesse	Actions menées	Source de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>50- Permettre l'accès aux crédits.</b>	<p>Relance du Micro Crédit aux Plus Pauvres, le 15/03/2017</p> <p>Amélioration du montant (de 30.000 à 50.000 FCFA avec possibilité d'obtenir 100.000 FCFA en cas de bon remboursement).</p> <p>Augmentation de la cagnotte prévue avec la décision de dotation de 5.992.000.000 FCFA en 2019</p> <p>Amélioration des conditions d'accès et de gouvernance.</p> <p>Conduite d'études en vue de l'introduction de la biométrie dans l'octroi de crédits, dès 2018.</p> <p>Suspension du programme en 2018 et relance début 2019 avec l'introduction d'innovations allant dans le sens de la dématérialisation de la mise en place des crédits à travers le microcrédit mobile. L'expérience a connu des limites qui ont aussi conduit à une suspension au cours de 2020</p> <p>Tenue de cette promesse dans le cadre du projet ARCH</p> <p>Projection d'intégration des autres mécanismes de promotion de l'emploi (FNPEEJ, ANPE, PEJ) en vue d'une économie d'échelle.</p> <p>Poursuite du RAVIP et de l'introduction de la biométrie à ce niveau.</p>	<p>La Nation n°6792 du 31/07/2017</p> <p>Le Matinal n°5119 du 07/07/2017</p> <p>L'économiste n°0964 du 07/07/2017</p> <p><a href="https://www.fnm.bj/index.php/fr/nos-actualites">https://www.fnm.bj/index.php/fr/nos-actualites</a></p> <p><a href="https://www.banouto.info/article/economie/20190205-bnin-micro-crdit-mobile-le-gouvernement-offre-du-financement-via-tlphone/">https://www.banouto.info/article/economie/20190205-bnin-micro-crdit-mobile-le-gouvernement-offre-du-financement-via-tlphone/</a></p> <p><a href="https://www.banouto.info/article/economie/20190218-bnin-micro-crdit-financement-via-tlphone-gouvernement-expos-allada-ouidah/">https://www.banouto.info/article/economie/20190218-bnin-micro-crdit-financement-via-tlphone-gouvernement-expos-allada-ouidah/</a></p> <p><a href="http://www.ortb.bj/index.php/info/international/item/9270-innovation-le-micro-credit-mobile-desormais-operationnel-au-benin">http://www.ortb.bj/index.php/info/international/item/9270-innovation-le-micro-credit-mobile-desormais-operationnel-au-benin</a></p> <p>Compte rendu du Conseil des Ministres du 06 mars 2019</p> <p><a href="https://www.lespharaons.com/benin-politique-le-microcredit-aux-plus-pauvres-passe-de-6-a-10-milliards/">https://www.lespharaons.com/benin-politique-le-microcredit-aux-plus-pauvres-passe-de-6-a-10-milliards/</a></p> <p><a href="https://lanouvelletribune.info/2019/08/benin-talon-annonce-10-milliards-par-an-pour-les-microcredits/">https://lanouvelletribune.info/2019/08/benin-talon-annonce-10-milliards-par-an-pour-les-microcredits/</a></p>	<p>Amélioration des revenus des pauvres.</p> <p>Amélioration du panier de la ménagère au niveau des bénéficiaires.</p> <p>Avec l'introduction de la biométrie, ce programme permettra de sortir des familles de la précarité et assurer le financement futur d'autres pauvres à travers la qualité du niveau de remboursement.</p> <p>Facilitation des procédures de mise en place et de remboursement des crédits et amélioration du bien-être des populations démunies.</p>



Le Gouvernement béninois, après avoir suspendu le Programme de micro crédit du régime défunt, a procédé à des études et ajustements nécessaires pour son amélioration avant de relancer le processus de mise en place des crédits courant 2017 sur toute l'étendue du territoire. A la suite de cette relance, il a été entrepris une étude en vue de l'introduction de diverses innovations dans le micro-crédit aux plus pauvres. Au terme de cette étude, la biométrie a été introduite dans le processus de mise en place de crédits, et les SFD ont eu de nouveaux contrats avec des équipements appropriés en vue de la mise en place de crédits à travers les transferts mobiles, réduisant ainsi les risques de fraude et de corruption sur la chaîne de crédits. Ainsi, après une phase pilote de cette nouvelle procédure, depuis le début du mois de février 2019, les micro-crédits mobiles sont à la phase de généralisation et permettent d'obtenir, directement sur les téléphones mobiles du ou des bénéficiaires, le crédit dont le remboursement s'effectue par le même canal suivant l'échéancier établi au départ et ceci, par le biais des agents marchands agréés à cet effet. Cette expérimentation a été aussi suspendu dans le courant de l'année 2019 et de nouvelles réformes sont en cours en vue de sa relance imminente pour le bonheur des bénéficiaires. L'expérience étant à ses débuts, il est impossible, dans le cadre de cette évaluation citoyenne, de fournir des données statistiques fiables. Toutefois, le Fonds National de Microfinance a été sollicité pour obtenir les statistiques sur les ressources

qui ont été placées auprès des bénéficiaires des MCPP depuis l'avènement au pouvoir de Monsieur Patrice TALON. Des informations obtenues du FNM, il ressort qu'en 2016 aucun montant n'a été décaissé et qu'en 2017, 2018 et 2019, les décaissements ont été respectivement de 1.200.000.000, 268.350.000 et 1.270.400.000 FCFA pour 14.275 bénéficiaires en 2017, 4.916 en 2018 et 25.408 en 2019. Avec ces informations, l'on est en mesure d'affirmer que cette promesse est tenue même si toutes les cagnottes décidées en Conseil des Ministres ne sont pas encore placées auprès des bénéficiaires. Il en est de même de l'annonce faite par le Président TALON de passer à un investissement annuel de 10.000.000.000 FCFA au titre de 2019 lors de son discours à la Nation du 31 juillet 2019 dans lequel il déclarait en substance : « **La dotation de 6 milliards de FCFA affectée en mars dernier au micro crédit aux plus pauvres sera portée à 10 milliards de FCFA au titre de cette même année 2019** ». Enfin, il est à souligner que le micro crédit mobile lancé en 2019 a connu une suspension compte tenue de certaines difficultés notées dans son opérationnalisation au cours de la phase de généralisation. Le Ministre des Affaires Sociales a annoncé, lors d'une tournée, le retour imminent du micro-crédit mobile avec plusieurs innovations, selon les informations rapportées par le site internet « Boulevard des Infos. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <https://boulevard-des-infos.com/2020/02/18/benin-le-micro-credit-mobile-revient-avec-plusieurs-autres-innovations/>

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>48- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance-maladie, de retraite et d'accès aux crédits pour les populations des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art</b>	Création de l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) par adoption de son statut : décret n°2019-008 du 09 janvier 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de Protection Sociale. Cette agence est régie par la loi N°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation, et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique et peut créer des démembrements dans les départements et communes  Le Conseil d'Administration de l'ANPS est installé et la phase pilote du projet en cours	Document de Programme d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), version de décembre 2017  Rapport de mise en œuvre de l'Unité de Coordination du Projet ARCH

### ➤ Promesses non tenues

Initialement et conformément à la promesse du candidat, l'Unité de Gestion du Projet ARCH avait prévu la création d'une Société d'économie mixte avec des démembrements au niveau des communes et des départements. Mais, dans le document de projet qui a été adopté en Conseil des Ministres en 2017, il ressort que cette promesse faite par le Candidat de créer, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de gérer ce projet est compromise car, désormais, le Gouvernement du Président TALON a retenu la création non plus d'une société mais plutôt d'une entité entièrement publique pour cette gestion (ANPS), avec néanmoins une possibilité offerte d'en confier, par délégation, la gestion à une compagnie d'assurance qui sera retenue après un appel d'offres. Ce choix ne correspond pas au type d'opération qui veut se mener à travers le projet ARCH. En effet, les assurances sont

des entités commerciales qui n'ont pas une expérience de travail de mobilisation sociale des communautés, il serait difficile à une telle structure de faire le travail sur le terrain pour mobiliser les populations autour de l'initiative en vue de leur adhésion, le paiement de leurs cotisations et aussi et surtout le contrôle social des actions mises en œuvre. L'option de création d'une entité publique peut être très intéressante si le schéma d'articulation des acteurs est bien montant et prend en compte les organisations communautaires de protection sociale, notamment les mutuelles de santé et les institutions de microfinances pour respectivement les volets assurance-maladie et crédit où ces structures cumulent des décennies d'expérience. Cette entité a été créée et son Conseil d'Administration installé depuis août 2019. Il est appuyé à l'opérationnel par l'Unité de Gestion du Projet ARCH qui pourra éventuellement devenir la Direction Générale de l'ANPS prévue par les statuts adoptés par décret 2019-008 du 09 janvier 2019.

### ➤ Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>49- Mettre en place une politique de protection sociale (assurance-maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'Etat</b>	Conduite de travaux préparatoires à la mise en œuvre du projet phare issu de cette promesse, notamment à travers l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain dont le document de projet a été adopté à la suite de divers travaux et études. Elaboration d'un avant-projet de loi qui attend d'être introduit en Conseil des ministres pour son adoption et sa transmission à l'Assemblée Nationale. Inscription de l'ARCH comme un plan opérationnel de la politique holistique de protection sociale au Bénin. Lancement depuis août 2019 de la phase pilote de ce vaste programme, pour le volet assurance maladie.	Ce projet a de très fortes chances d'être réalisé, compte tenu des actions en cours. La phase pilote du projet, prévue pour 2018, est enfin opérationnelle depuis août 2019 et une évaluation est projetée avec le concours de l'OMS avant de passer à son extension et sa généralisation. Il reste le volet retraite et le volet formation pour définitivement inscrire ce projet dans ceux ayant toutes les chances de réalisation à terme.	Document de projet ARCH. Entretien avec le Coordonnateur de l'UGP ARCH en date du 26 février 2018 Rapport de mise en œuvre du Comité ARCH  Relevé du Conseil des ministres des 06/11/2018, 28/11/2018, 09/01/2019, 06/03/2019 et 13/03/2019	Cette promesse, si elle se réalise, est un projet à fort impact social, car elle permettra selon le document du projet ARCH : - un meilleur accès financier aux soins de santé à tous les Béninois, notamment à 4.364.064 personnes pauvres dont 2.468254 pauvres extrêmes ; - la formation de 3.270.000 acteurs du secteur informel ; - l'accès aux crédits à 2.949.549 professionnels ayant une activité génératrice de revenus ; - l'assurance-retraite à 3.270.000 acteurs du secteur informel. La phase pilote couvre 3 zones sanitaires (Abomey-Calavi, Sô-Ava ;

	<p>Nécessité d'être enrôler au RAVIP pour bénéficier du paquet de service de l'ARCH.</p> <p>Initiation d'enquêtes complémentaires en vue d'identifier les pauvres extrêmes bénéficiaires de la phase pilote</p> <p>Prise en charge de bénéficiaires dans le cadre du volet Assurance Maladie</p>			<p>Dassa-Zoumé, Glazoué et, enfin, Djougou, Ouaké, Copargo, avec une population cible d'environ 350.000 personnes parmi lesquelles environ 105.000 ont été identifiées et validées pour bénéficier de la phase pilote dans les 07 communes. Les autres sont en cours de validation.</p> <p>Dans les zones pilotes, 113 centres de santé publics et privés à but non lucratif ou confessionnel et 3 hôpitaux de zone offrent de prestations. Au 23/02/2020, 2.384 personnes ont été prises en charge dans les zones sanitaires avec le panier de soins disponibles pour un coût de 4.591.831 FCFA.</p> <p>Ce projet permettra d'offrir un paquet de soins minimum prévu, et d'améliorer le plateau technique dans les zones sanitaires concernées et donc assurer une meilleure prise en charge des populations.</p>
<p><b>51- Mettre en place un système d'identification biométrique</b></p>	<p>Mise en œuvre du RAVIP dont les données sont complétées par les enquêtes de l'INSAE afin de disposer d'une base de données biométriques pour l'ARCH à terme.</p> <p>Constitution toujours en cours de la base des données du registre des pauvres, avec comme point de départ les données issues du RAVIP. Une première liste est disponible pour les zones pilotes et le travail se poursuit actuellement.</p>	<p>Les chances de réalisation peuvent être estimées à 100%, à condition que tous les volets de l'ARCH démarrent et se généralisent.</p> <p>Le RAVIP est né des travaux préparatoires de l'ARCH, pour ne pas limiter la biométrie à ce seul projet, mais en profiter pour régler les différents problèmes liés à l'identification des Béninois, en général, et des contribuables, en particulier.</p>	<p>Résultats de l'entretien avec le Président de la Plateforme des Acteurs de la Protection Sociale au Bénin en 2018</p> <p>Résultats de l'entretien avec le Coordonnateur du Comité ARCH en 2018</p> <p><a href="http://news.acotonou.com/h/124299.html">http://news.acotonou.com/h/124299.html</a></p>	<p>Identification effective des Béninois et des non Béninois résidents pour plus de justice fiscale ; et pour des services de qualité pour les usagers.</p> <p>Dotations plus faciles et plus systématiques de pièces d'état civil ou de séjour aux habitants, Meilleure satisfaction de certains de leurs besoins sociaux et meilleure quiétude des dites populations</p> <p>Distribution de cartes biométriques aux pauvres extrêmes</p> <p>Accès facile à divers services sociaux et économiques et amélioration des conditions de vie et d'existence.</p>

<p><b>52- Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans et petits commerçants et artistes</b></p>	<p>Exonération, en 2018, de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) des artistes, graveurs, dessinateurs, et autres personnes considérées comme artistes et ne vendant que le produit de leur art, ainsi que des personnes physiques et morales dont l'activité relève de la catégorie des exploitations agricoles, de pêche et d'élevage Réduction de la TPS qui passe de 400.000 en 2018 à 150.000 en 2019 Abrogation des dispositions de la loi 87-008 portant régime des taxes de contrôle de conditionnement et de normalisation des produits agricoles en République du Bénin Exemption de taxe foncière unique des pépinières, jardins et terrains cultivés ou utilisés au 1<sup>er</sup> janvier pour la culture maraichère, florale ou fruitière ou la production des plants et semis ; etc. (art 996 nouveau 2 CGI) Exemption de patentes et licences de certains contribuables du domaine agricole, artisanal, artistique, minier, etc. (art.997 bis)</p>	<p>Les chances sont bonnes mais tributaires de la volonté des acteurs du secteur et aussi du niveau d'attractivité des mesures fiscales prises.</p>	<p>Loi des finances 2018, article 1084-18 Loi des finances 2019, article 1084-31 Loi des finances 2020 art.10</p>	<p>Plus de sérénité des acteurs dans l'exercice de leurs métiers ; Plus de valorisation par l'Etat des acteurs concernés ; Plus de possibilités d'amélioration des revenus des acteurs dont certains pourront désormais prendre part aux appels d'offres de l'Etat et à l'exécution de marchés publics.</p>
--	--	---	---	---

<p><b>53- Améliorer le cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale</b></p>	<p>Vote de la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin Elaboration d'un avant-projet de loi sur l'ARCH, qui attend son adoption et sa transmission à l'Assemblée Nationale pour vote</p>	<p>Fortes chances de réalisation, car une forte volonté politique est affichée mais il importe de mettre en place le cadre législatif nécessaire pour donner une chance de pérenniser des actions en cours</p>	<p>Le Matinal du 14 avril 2017 Etat de mise en œuvre au 30 septembre 2017 du PAG. Résultats de l'entretien avec le Coordonnateur de l'UGP/ ARCH.</p>	<p>Amélioration des conditions de vie et d'existence des personnes handicapées Amélioration de la justice sociale à travers une législation de la protection sociale</p>
<p><b>54- Revoir la gouvernance de la CNSS et orienter l'implication de l'Etat vers le contrôle de gestion</b></p>	<p>Conduite d'une étude avec l'appui de la Banque mondiale sur les réformes à opérer au niveau de la CNSS (résultats de l'étude non obtenus) Réformes entreprises dans le paiement des allocations familiales (virement ou transfert GSM) Réorganisation des archives Diverses réformes en vue (modernisation du système informatique, création de nouvelles agences, élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, mise en œuvre des réformes systémiques et paramétriques).</p>	<p>Il est possible que cette promesse soit réalisée à la suite des études, à condition de continuer de bénéficier d'une bonne dose de volonté politique.</p>	<p>Résultats de l'entretien avec le Coordonnateur de l'UGP ARCH. Document de programmation budgétaire 2019-2021 Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022</p>	<p>Aucun pour le moment, mais une fois qu'elle sera concrétisée, cette réforme permettra d'améliorer les conditions d'accès aux services ainsi que la célérité dans le traitement des dossiers et le paiement des pensions et autres allocations des bénéficiaires et des ayants-droits tel que projeté en 2019, pour un certain mieux-être des personnes concernées et de leurs proches.</p>

De ce qui précède, il ressort, d'une part, que toutes les promesses du candidat en matière de Protection ont été retenues dans le Programme d'Actions du Gouvernement, même si elles ne sont pas expressément formulées comme initialement et, d'autre part, que ces promesses sont actuellement enclenchées. Cependant, il faut noter une disparité dans le niveau de mise en œuvre des promesses. Si certaines promesses sont déjà en pleine exécution, d'autres sont encore à la phase de conception ou même d'étude, quand d'autres sont encore à leur phase pilote (assurance-maladie, par exemple). Quant à la promesse relative à la formation, contenue dans

le projet ARCH, à travers les actions du FNPEEJ, de l'ANPE et du projet PEJ, on serait tenté de parler d'un début d'enclenchement ; mais il est prudent d'attendre la généralisation du projet ARCH ou un rapport de sa mise en œuvre pour s'en convaincre.

La chance que chacune des promesses se réalise est grande, mais il faut de la rigueur et de la célérité dans leur exécution, ainsi qu'une forte dose de volonté politique des gouvernants, afin que la réalisation desdites promesses produise réellement un fort impact social qui permettra de corriger l'injustice sociale qui a eu droit de cité depuis 1960.

## 7.4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Conformément aux différentes promesses faites au cours de la campagne électorale, le Président Patrice TALON a démarré effectivement la mise en œuvre de ses engagements en matière de Protection Sociale, dès le début de son mandat présidentiel. Ainsi, de sa première année d'exercice à la quatrième année, des avancées notables ont été enregistrées dans le domaine, notamment avec la reprise du Programme de Micro-Crédits aux Plus Pauvres par le biais du Fonds National pour la Microfinance, en partenariat avec les institutions de microfinance, et surtout via (i) son amélioration et l'introduction de la digitalisation depuis plus d'un an à travers le microcrédit mobile qui, suspendu un temps, reprendra prochainement ; (ii) le vote de la loi sur la protection des personnes handicapées au Bénin ; (iii) la conception du document de projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) et son adoption en Conseil des Ministres ; et (iv) la poursuite des travaux devant conduire au démarrage effectif des actions du paquet de services prévus dans le cadre de ce projet phare (Assurance-maladie, formation, crédits et assurance-retraite pour les acteurs du secteur informel), le lancement de la phase pilote du volet assurance-maladie depuis août 2019, consécutivement à diverses décisions du Conseil des Ministres. Cependant, malgré que certaines actions aient été déjà enclenchées, il y en a d'autres pour lesquelles il faudra encore une volonté politique plus affirmée, exprimée et constatée sur le terrain, afin de se rassurer de leur réalisation.

Il sied de préciser, parlant des réalisations, que les actions phares menées par le Gouvernement sont notamment : l'amélioration de la fiscalité en vue d'encourager les exploitants agricoles à formaliser leurs exploitations, la réforme au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en vue d'optimiser sa gestion et de mettre en place un meilleur système de contrôle de gestion par l'Etat de manière à éviter des déconvenues tant à l'Etat qu'aux bénéficiaires des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, la réforme au niveau du FNM ayant induit la digitalisation. Enfin, avec la réalisation du RAVIP, la promesse sur la mise en place d'un système d'identification biométrique est en passe d'être réalisée, si le processus arrive à terme avec la distribution des cartes RAVIP à toutes les personnes enrôlées et l'instauration d'un fichier national d'état civil et d'un registre de toutes les personnes résidant au Bénin. Ceci permettra également de contrôler la

mobilité interne de la population et de renforcer la sécurité des populations et des biens.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Toutes les actions en cours de réalisation, dans le cadre de ce projet, ont des impacts sociaux indéniables. Cependant, en l'absence des statistiques du Ministère chargé des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF), l'on ne pourra pas évaluer les effets des actions en cours sur le terrain. Néanmoins, on peut noter que la mise en place effective des microcrédits dans les 12 départements du pays assure la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et permet ainsi aux familles pauvres de sortir progressivement de la pauvreté. De même, l'application de la loi sur la protection des personnes handicapées devra permettre l'amélioration des conditions de travail et de vie de cette couche vulnérable et souvent marginalisée de la population. Par ailleurs, les allègements fiscaux accordés aux acteurs du secteur informel dans les lois de finance 2018, 2019 et 2020, ainsi que la réduction de la taxe professionnelle synthétique, sont également de nature à assurer une formalisation progressive des entreprises, la sécurisation des travailleurs du secteur ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des acteurs et celle des recettes futures de l'Etat.

On notera aussi que le Gouvernement a transmis à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, le Traité révisé de la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et de la Convention n°102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum). Par ailleurs, il a été décidé de la distribution gratuite de 2.500.000 actes d'état civil à travers le Projet d'Enregistrement Dérogatoire à l'Etat Civil (PEDEC) aux personnes inscrites sur la base de témoignages lors du RENA, de la LEPI et du RAVIP, en exécution de la loi n°2018-26 du 03/08/2018 portant autorisation d'inscription à titre dérogatoire à l'état civil ; ce qui facilite l'accès de ces personnes à des services sociaux de base et autres avantages socio-économiques.

Enfin, lors du Conseil des Ministres du 11 septembre 2019<sup>7</sup>, le gouvernement a décidé de la prise en charge des cotisations complémentaires de 3.100 fonctionnaires à la CNSS qui devraient travailler jusqu'à un certain âge conformément à la nouvelle législation. Par cette mesure, le Gouvernement a décidé de débloquer 2.725.846.327 FCFA.<sup>8</sup>

<sup>7</sup> <https://sgg.gouv.bj/comptes-rendus-conseils-ministres/2/>

<sup>8</sup> <https://beninwebtv.com/2019/09/benin-letat-prend-en-charge-les-cotisations-de-3-100-fonctionnaires-a-la-cnss/>



### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

L'accès à l'information reste encore un défi surtout au niveau central, compte tenue de la lourdeur des procédures administratives mais aussi et surtout de la célérité des agents. Des demandes ont été introduites au FNM et au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance. Il faut saluer, cependant, la célérité avec laquelle le Fonds National de Microfinance a répondu à notre sollicitation (réaction au bout d'une semaine) et a fourni les données statistiques.

Au Ministère, la demande a été affectée à l'Unité de Gestion du Projet ARCH. Et malgré les contacts de proximité pris au niveau de ladite unité, les informations n'ont été obtenues par voie non officielle que le 28 février 2020.

La revue documentaire a permis, à travers les données disponibles sur Internet, de répondre à certaines préoccupations qui ont néanmoins besoin d'être clarifiées, croisées et approfondies à partir de l'exploitation des informations officielles. La plupart des données exploitées ici sont obtenues auprès des acteurs mutualistes au cours des discussions que nous avons eues avec eux lors des Journées de la Mutualité de Bembéréké, les 14, 15 et 16 février 2019 et différentes autres activités du mouvement mutualiste béninois. D'autres informations ont été collectées dans les relevés du Conseil des Ministres et dans les articles de presse.

### ❖ **Analyse prospective**

Depuis le 06 avril 2016, le Gouvernant du Président Patrice TALON entreprend diverses actions qui peinent à produire, de manière perceptible, des effets sur le terrain, ce qui ne permet pas de les apprécier à leur juste valeur par l'opinion publique. Si tout le monde est unanime sur le fort potentiel d'impacts sociaux du projet phare d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain, il n'en demeure pas moins que l'espoir nourri par tous les bénéficiaires potentiels s'émousse du fait du temps que met cette réforme à s'opérationnaliser et se généraliser au niveau de chacune des quatre composantes, notamment dans son volet assurance-maladie qui devrait permettre une meilleure perception de l'importance de ce programme. Cependant, aujourd'hui, il est de plus en plus admis que le volet social commence par se matérialiser sur le terrain avec la reprise des micro-crédits aux plus pauvres, au moyen de la digitalisation qui facilite les conditions d'accès aux bénéficiaires, ainsi que le lancement de la phase pilote du volet

Assurance-Maladie de l'ARCH.

Au regard des données issues de nos investigations, il ne serait pas exagéré de dire que les promesses du candidat TALON dans le domaine de la protection sociale, sont en passe de se réaliser pendant son mandat, soit partiellement, soit intégralement selon les composantes du projet phare y relatif. Le retard dans le démarrage concourt à nourrir les suspicions. Il importe de mettre de la célérité au cours de la dernière année du mandat du Candidat devenu Président de la République, Patrice TALON. Ceci doit se faire, en lien avec le Parlement, pour ce qui est du cadre législatif, et les acteurs sociaux (syndicats, acteurs mutualistes, organisations socioprofessionnelles, etc.) pour ce qui les concerne.

## **7.5. Conclusion et recommandations**

Au terme de cette évaluation, il ressort que dans le domaine de la protection sociale, les promesses du candidat Patrice TALON sont, pour la plupart, enclenchées et en cours de mise en œuvre à travers le projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH).

En effet, parmi les sept (07) promesses dans ce domaine, il ressort qu'une promesse n'est pas tenue ; celle de la création par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, d'une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance-maladie, de retraite et d'accès aux crédits pour les populations des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du petit commerce et de l'art. En effet, le Gouvernement a, après les différentes études, fait l'option, en lieu et place d'une structure mixte, de créer une institution publique. Une promesse a été tenue, et le reste des promesses sont enclenchées avec des chances d'aboutissement à divers degrés à la fin de l'échéance de 5 ans.

Ces promesses à fort impact social, pour être durable, nécessitent la prise en compte de tous les acteurs dans le montage du schéma d'articulation de la mise en œuvre et aussi d'un encadrement législatif fort. Ce travail incombe prioritairement au gouvernement et au parlement qui doivent de manière diligente, prendre les dispositions qu'il faut pour doter le Bénin d'une loi sur la protection sociale et réviser le code de sécurité sociale.

L'évaluation étant portée essentiellement sur la tenue ou non des promesses de campagne, elle ne permet pas de prendre véritablement en compte la perception des acteurs et autres bénéficiaires sur chacune des promesses. Il est à souhaiter que pour le prochain



projet allant dans ce sens, l'on intègre la nécessité de prise en compte dans l'évaluation, de la perception et des ressentis des bénéficiaires.

Au terme de l'évaluation et pour que cette réforme puisse être mise en œuvre pour le bonheur de la population, les recommandations essentielles suivantes sont formulées à l'endroit du Gouvernement :

- la prise en compte des résultats des différentes études sur l'ARCH et sur la CNSS, en vue de l'intégration (i) des mesures de recentrage y relatives dans l'avant-projet de loi sur l'ARCH ; et éventuellement (ii) le code de sécurité sociale ;
- l'évaluation de la mise en œuvre de la phase pilote de l'ARCH (Crédit et Assurance-Maladie) en vue de la prise des mesures correctives, de généralisation de l'ARCH aux soixante-dix-sept (77) communes du pays et l'introduction progressive des volets formation et retraite ;
- le montage d'un bon schéma d'articulation au terme de la phase pilote en vue de la mise en œuvre de la phase d'extension et de généralisation, en prenant en compte tous les acteurs et en instaurant un bon mécanisme de suivi-évaluation et le contrôle social à divers niveaux ;
- la réalisation d'une étude sur la fiscalité inno-

vante et incitative à la formalisation des entreprises du secteur informel et la mise en œuvre diligente des mesures d'ajustement de l'existant ;

- la finalisation du RAVIP par la distribution des cartes biométriques à toutes les personnes enrôlées, la mise en place d'un fichier central d'état-civil et l'usage de cette base de données dans le cadre des autres initiatives (ARCH, Impôts, Cadastre, etc.) ;
- l'amélioration du paquet de soins prévus au titre de l'assurance maladie selon les niveaux de la pyramide sanitaire pour le rendre très attractif ;
- l'accompagnement du développement des mutuelles de santé conformément à la réglementation communautaire pour une meilleure réussite de l'ARCH dans nos communautés comme dans d'autres pays de la sous-région (Sénégal, Burkina) ;
- le renforcement du plateau technique et le renforcement des capacités des agents de santé à tous les niveaux pour donner une chance d'aboutissement au projet par la satisfaction des bénéficiaires.



## 8- Santé

Il sera rendu compte des dix-huit (18) promesses relatives au domaine de la "Santé" selon le plan suivant :

- 8-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 8-2. Situation au départ du mandat**
- 8-3. Situation 4 ans après**
- 8-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 8-5. Conclusion et recommandations**

## 8-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Les attentes sont restées énormes dans le secteur de la santé qui est demeuré pendant longtemps un secteur délaissé, non règlementé, manquant de coordination et de pérennité dans les actions posées. L'alternance à la tête du pays le 6 Avril 2016 dans ce contexte d'attentes énormes de la population, a redonné de l'espoir devant un projet de société édifiant et un Programme d'Action du Gouvernement ambitieux.

Toutes les promesses du projet de société du candidat TALON relatives au domaine de la Santé ont été prises en compte dans le Programme d'Actions du Gouvernement.

Les résultats de l'évaluation de la quatrième année d'exercice ne sont pas totalement similaires à ceux de la troisième année.

Sur les (18) dix-huit promesses, **deux (2) sont non tenues ; il s'agit des points 56, et 58 qui concernent la création de 2 agences : l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière, et celle du Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé.** L'enclenchement de ces promesses n'est plus évident car dans la version définitive du projet d'AOF du Ministère de la Santé, ces agences trouvent leurs équivalents à savoir la Direction nationale de la Médecine hospitalière (direction technique) en remplacement de l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière et ; L'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau et l'autorité de régulation de la Santé en remplacement de l'Agence de Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé.

### Deux (02) promesses restent déjà réalisées :

- Celle relative au maintien de la gratuité des soins de santé (la césarienne et la prise en charge des enfants de 0 à 5ans). Néanmoins, les mêmes problèmes d'efficacité demeurent comme par le passé. Cette mesure étant incluse dans le paquet de soins de l'ARCH, elle pourrait devenir plus efficace avec une meilleure opérationnalisation du nouveau dispositif.
- Celle relative à la création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires. L'opérationnalisation de cette agence reste à voir... la nomination des différents cadres de cette nouvelle agence, leurs installations ainsi que la prise de fonction, leurs relations fonctionnelles avec les autres structures sont autant de défis à relever...

**Les quatorze (14) promesses restantes sont enclenchées,** les chances de réalisation avant la fin du mandat de certaines promesses sont fortement réduites vu la durée restante du mandat (1 an). Des problèmes sont survenus dans la mise en exécution des réformes et projets.

Les grandes tensions nées de la suppression du droit de grève et de la défalcation pour fait de grève « illégale »,

sont restées sans solution véritable. La tension générale créée par le deadline donné aux agents du secteur public à choisir entre le privé et le public, la fermeture des centres illégaux et le contrôle des autorisations d'exercice en clientèle privé n'ont pas eu l'adhésion des acteurs de santé. La mise en service du numéro vert afin de dénoncer les dysfonctionnements dans les hôpitaux et assimilés au grand bonheur des populations a été perçu comme un acharnement sur les acteurs de santé. Ces incompréhensions sont peut-être dues à une insuffisance de communication avec toutes les parties prenantes. Si l'application des différents textes, lois et arrêtés est indispensable à l'assainissement du secteur santé, il n'en demeure pas moins que l'approche et la manière devront être bien pensées pour obtenir un meilleur résultat consensuel. La satisfaction de certaines revendications des syndicats a contribué à rendre plus serein l'environnement de santé dans la troisième année de gouvernance mais la non prise en compte de leurs recommandations dans les différentes réformes les a amenés à montrer parfois un comportement d'indifférence totale lors des réunions des parties prenantes.

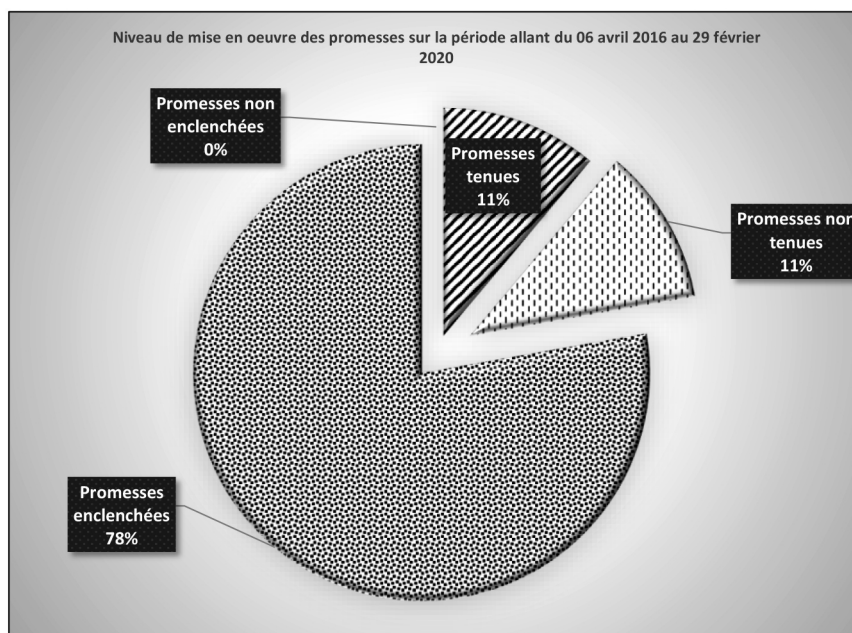
Une communication efficace et suffisante, une gestion transparente et inclusive restent la clé pour une ressource humaine motivée. L'accès à l'information publique » a été acceptable en général mais le délai prescrit par le code de l'information n'est pas respecté.

L'impact social de toutes les actions du Gouvernement dans le domaine de la santé reste très peu perceptible pour l'instant. Toutefois il ne faut, en aucun cas, occulter le fait que les besoins en santé sont énormes et qu'il faille recourir à une planification intelligente afin d'assurer une pérennité dans les actions posées. Sans cette précaution, on risquerait de tomber dans les pièges des régimes passés. La communication demeure une fois encore un outil indispensable, à ce niveau, dont l'usage amène le peuple à adhérer à la dynamique de l'Etat.

L'opérationnalisation de l'ARCH aura aussi un impact social considérable. Il permettra de toucher toutes les couches de la population à travers ses 4 composantes : Assurance-santé - Formation - Crédit - Assurance-retraite. Dans le domaine de la santé, il reste le principal projet phare à grand impact social.

La pandémie au Covid 19, survenue en ce premier trimestre de l'année 2020, a paralysé le système sanitaire mondial ; de ce fait, a bouleversé les priorités en matière de politique de santé.

Le monde entier, les Organisations Internationales et même les puissances mondiales se demandent ce qui resterait de nous à la fin de la bataille contre le coronavirus ; le SARS COV2... De réelles inquiétudes existent avec l'augmentation du nombre de cas dans notre pays et la fragilité de notre système de santé qui était en cours de renforcement.



## RAPPEL DES PROMESSES

**55-Entreprendre immédiatement une négociation sociale avec le personnel de santé en vue de satisfaire au mieux les revendications.**

**56-Créer l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière.**

**57-Créer l'Agence Nationale de Gestion de la santé primaire.**

**58-Créer l'Agence de Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé.**

**59-Augmenter les dotations budgétaires effectivement allouées au secteur de la santé.**

**60-Renforcer le plateau technique des formations sanitaires.**

**61-Comblé le déficit en**

**infrastructures.**

**62-Renforcer et diversifier la formation des ressources humaines.**

**63-Développer le dispositif de la médecine d'urgence.**

**64-Prendre des mesures incitatives (administratives, fiscales etc.) pour favoriser la mobilisation des Béninois de la diaspora.**

**65-Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales, etc.) pour favoriser l'implémentation par le secteur privé de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale).**

**66-Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée.**

**67-Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé un centre hospitalo-universitaire de référence internationale.**

**68-Revoir le cadre réglementaire de la distribution des médicaments au Bénin en concertation avec les acteurs ; assurer le contrôle efficace des médicaments commercialisés sur le**

**marché.**

**69-Combattre plus efficacement la distribution des faux médicaments.**

**70-Mettre en place de manière effective un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès du plus grand nombre aux soins de santé.**

**71-Mettre en place une stratégie de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières.**

**72-Maintenir la gratuité des soins de santé (paludisme et césarienne pour les femmes enceintes et paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans).**

## 8-2. Situation au départ du mandat

Promesses	Indicateurs des Promesses	Situation au 6 Avril 2016 (avant la nouvelle gouvernance)
<b>55- Entreprendre immédiatement une négociation sociale avec le personnel de santé en vue de satisfaire au mieux les revendications.</b>	Nombre de réunions avec le syndicat du ministère de la santé	Tenue trimestrielle (quatre fois par an) du Conseil sectoriel pour le dialogue social (CSDS)
<b>56- Créer l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière</b>	Existence du décret de création de l'Agence nationale de gestion de la médecine hospitalière	Existence d'une direction nationale des établissements hospitaliers
<b>57- Créer l'Agence Nationale de Gestion de la Santé Primaire</b>	Existence du décret de création de l'Agence nationale de gestion de la santé primaire	Existence d'une Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaire (ANV-SSP)
<b>58- Créer l'Agence de Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé</b>	Existence du décret de création de l'Agence de contrôle qualité des pratiques de la santé	Existence d'un laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments et des consommables médicaux
<b>59- Augmenter les dotations budgétaires effectivement allouées au secteur de la santé</b>	Evolution du budget de la santé entre 2016 et 2017 (taux d'accroissement du budget)	<p>-Les ressources allouées au Ministère de la santé, conformément au grand CDMT s'élèvent à soixante-neuf milliards cinq cent quatre-vingt-trois mille (69,583 milliards) francs CFA</p> <p>- Le budget de fonctionnement monte à cinquante milliards quarante et un mille (50,041 milliards) francs CFA</p> <p>- Les ressources inscrites au programme d'investissements publics (PIP) s'élèvent à dix-neuf milliards cinq cent quarante-et- un mille francs (19,541 milliards) CFA</p> <p>*Par rapport au budget total de l'Etat, en fin d'exercice 2015, le ratio budget alloué au secteur de la santé / budget total de l'Etat était de 5,77 donc inférieur à 6%</p>
<b>60- Renforcer le plateau technique des formations sanitaires</b>	Evolution du niveau du plateau technique entre 2016 et 2017 (nombre de nouveaux équipements acquis, montant des nouveaux équipements)	Equipements déjà existants
<b>61- Combler le déficit en infrastructures</b>	Nombre d'infrastructures sanitaires réalisées entre 2016 et 2017 et le taux de réalisation des infrastructures (celles démarrées, celles finies, celles en cours)	Infrastructures existantes

<b>62- Renforcer et diversifier la formation des ressources humaines</b>	Nombre de personnels formés, Taux d'augmentation des spécialistes en santé, Ratio nombre d'habitants par médecin, Nombre de nouveaux spécialistes (spécialités qui n'existaient pas avant et qui est maintenant sur le territoire national)	En fin d'exercice 2015, la situation était : - 1 médecin /6379 habitants - 2,5 infirmiers pour 5000 habitants - 2,9 sages-femmes pour 5000 femmes en âge de procréer - 1,4 sage-femme pour 10 000 femmes habitants - <u>en 2015 dans le secteur public</u> : 321 médecins, 2869 infirmiers, 877 sages-femmes, 462 techniciens de laboratoire et 77 techniciens de radiologie - <u>en 2015</u> : dans le secteur privé 1186 médecins, 2284 infirmiers, 583 sages-femmes, 410 techniciens de laboratoire, 142 techniciens d'imagerie médicale
<b>63- Développer le dispositif de la médecine d'urgence</b>	Evolution du niveau de la médecine d'urgence	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) en place et intervenant sur l'ensemble du territoire
<b>64- Prendre des mesures incitatives (administratives, fiscales, etc.) pour favoriser la mobilisation des Béninois de la diaspora</b>	Nombre de mesures prises (fiscales) dans la loi des finances 2017 ; et Nombre de décrets/arrêtés signés en faveur de la mobilisation des Béninois de la diaspora	Néant
<b>65- Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales, etc.) pour favoriser l'implémentation par le secteur privé de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale)</b>	Nombre de mesures prises (fiscales) dans la loi des finances 2017 et  Nombre de décrets/arrêtés signés en vue d'organiser le secteur des centres de diagnostic	Néant
<b>66- Mettre en place, dans le cadre du partenariat public-privé, un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée</b>	Existence du décret de création d'un laboratoire national de recherche de grande renommée, et Existence ou révision du décret sur la valorisation de la pharmacopée	Pas de laboratoire
<b>67- Mettre en place, dans le cadre du partenariat public-privé, un centre hospitalo-universitaire de référence internationale</b>	Existence d'arrêté dans le cadre de la création d'un centre hospitalo- universitaire de référence internationale	Existence du Centre National Hospitalier Universitaire (CNHU) Hubert Koutoukou Maga de Cotonou



<b>68- Revoir le cadre réglementaire de la distribution des médicaments au Bénin en concertation avec les acteurs ; assurer le contrôle efficace des médicaments commercialisés sur le marché</b>	Existence de cadre réglementaire révisé de la distribution des médicaments (propositions de révision de ce cadre rapport d'analyse).	Cadre réglementaire existant. La difficulté de l'accès à l'information ne nous a pas permis d'en donner les références.
<b>69- Combattre plus efficacement la distribution des faux médicaments</b>	Nombre de nouvelles mesures prises pour combattre la distribution de faux médicaments et nombre de mesures existantes appliquées pour combattre la distribution de faux médicaments	- L'appel de Cotonou contre les faux médicaments. – 12 Octobre 2009
<b>70- Mettre en place, de manière effective, un dispositif d'assurance-maladie permettant l'accès du plus grand nombre aux soins de santé</b>	Nombre de nouvelles mesures prises dans le cadre de l'assurance-maladie en faveur du grand public	- Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) - Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM)
<b>71- Mettre en place une stratégie de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières</b>	Existence d'une étude (ou tenue d'un atelier national ou cadre de réflexion, ou d'un comité) sur la stratégie de développement de partenariats et de mobilisation des ressources financières dans le domaine de la santé, Nombre de contrats de partenariat conclus ; Montant des ressources mobilisées dans le cadre de cette stratégie ; Part des ressources mobilisées en faveur de la stratégie/ Budget Santé	Document de stratégie de développement de partenariats et de mobilisation des ressources financières dans le domaine de la santé.
<b>72- Maintenir la gratuité des soins de santé (paludisme et césarienne pour les femmes enceintes, et paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans).</b>	Effectivité des actions allant dans le sens de la poursuite de la mise en œuvre de la mesure en nombre de bénéficiaires, par catégorie, des soins de santé visés.	-Gratuité des soins de santé pour le paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans -Gratuité de la césarienne pour les femmes enceintes

## 8-3. Situation 4 ans après

### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>72. Maintenir la gratuité des soins de santé (paludisme et césarienne pour les femmes enceintes et paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans).</b>	Maintien de la gratuité des soins de santé pour le paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans et de la gratuité de la césarienne pour les femmes enceintes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la réalisation des césariennes dans les structures de santé ;</li> <li>- Prise en charge gratuite des enfants entre 0 et 5ans souffrants du paludisme</li> </ul>	<p>Prise en charge des personnes concernées et donc de leur bien-être mais la non résolution des problèmes liés au retard de paiement des centres agréés entraînent parfois des interruptions du service fourni</p> <p>-Impact social faible compte tenu des dysfonctionnements et on espère qu'avec l'avènement de l'ARCH les impacts sociaux seront plus significatifs.</p>
<b>57. Création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire est créée</li> <li>- Son Conseil d'Administration, composée de 7 membres, a été installée le 6 février 2020</li> <li>- Nomination de la Directrice Générale de l'ANSSP par le Conseil des Ministres du 18 mars 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n°2019- 432 du 02 octobre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des soins de santé primaires</li> <li>Compte rendu du Conseil des Ministres du 19 mars 2020 portant nomination de la DG de l'ANSSP</li> <li>Le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 19 février 2020 a adopté le décret portant attribution organisation et fonctionnement (AOF) du Ministère de la santé.</li> </ul>	<p>En attente de l'opérationnalisation de cette nouvelle agence.</p> <p>Impact social non encore perceptible.</p>



<p><b>59. Augmenter les dotations budgétaires effectivement allouées au secteur de la santé</b></p>	<p>Non encore évalué : les dotations budgétaires allouées à la santé sont éparses dans plusieurs ministères, celui de la défense (HIA), de la décentralisation, de la protection sociale...  Une évaluation de ces dotations est en cours d'élaboration  Le budget consacré à la masse salariale du secteur a connu une augmentation de 25%</p>	<p>Réalisable</p>	<p>-Document de Synthèse du budget du Ministère de la Santé</p>	<p>Impact social non encore perceptible</p>
<p><b>60. Renforcer le plateau technique des formations sanitaires</b></p>	<p>Poursuite des activités entreprises l'année précédente (élaboration de Dossier d'Appel d'Offre, attribution de site, recherche de financement, démarrage des activités) à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition de deux IRM (Cotonou – Parakou) et trois scanners</li> <li>- l'équipement de trois unités de dialyse pour les départements du MONO de l'OUEME et de l'ATACORA</li> <li>- l'équipement de trois antennes de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine à PORTO-NOVO-ABOMEY et PARAKOU</li> <li>- l'équipement et la construction de Cinq hôpitaux de zone</li> <li>- l'acquisition de 2 autoclaves.</li> </ul>	<p>Réalisable</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018</p> <p>Document de suivi du PAG Santé/ MS</p>	<p>Impact social non encore perceptible</p>

<b>61. Comblé le déficit en infrastructures</b>	Poursuite des activités entreprises l'année précédente (élaboration de DAO, attribution de site, recherche de financement) à savoir : - la construction de trois unités de dialyse (Mono, Ouémé, Atacora) - la construction de trois antennes de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine (Porto-Novo, Abomey, Parakaou) - lancement d'un projet de construction de cinq hôpitaux de zone	Non Réalisable au regard de l'investissement que cela exige	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS	Impact social non encore perceptible
<b>62. Renforcer et diversifier la formation des ressources humaines</b>	Processus de recrutement en cours Envoi des agents déjà recrutés pour acquisition de nouvelles compétences à travers des formations	Réalisable mais plan de recrutement non suivi et non appliqué	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Annuaire des statistiques sanitaires mars 2017 Document de suivi du PAG Santé/ MS	Impact peu perceptible à cause des départs à la retraite mais situation existentielle du manque de personnel de santé améliorée (en 2016 7,3 pour 10 000 habitants contre la Norme OMS qui est de 25 agents qualifiés pour 10 000 habitants,
<b>63. Développer le dispositif de la médecine d'urgence</b>	Acquisition de 25 ambulances sur 35 prévues	Réalisable	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018	Amélioration de la prise en charge des urgences dans certaines zones sanitaires et mieux-être des populations concernés.
<b>64. Prendre des mesures incitatives (administratives, fiscales, etc.) pour favoriser la mobilisation des Béninois de la diaspora</b>	Tenue des réunions préparatoires pour mettre en place le système de collaboration avec les médecins de la diaspora	Réalisable	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018	Néant
<b>65. Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales, etc.) pour favoriser l'implémentation par le secteur privé, de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale etc.)</b>	Défiscalisation de certains consommables et matériel médical	Réalisable	Loi N° 2017-40 du 20 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion 2018	Impact social très peu perceptible car panel de matériel défiscalisé très restreint

<p><b>66. Mettre en place dans le cadre du partenariat public-privé un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée</b></p>	<p>Ce projet n'est plus dans le portefeuille du Ministère de la santé</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018</p>	<p>Impact social non encore perceptible</p>
<p><b>67. Mettre en place, dans le cadre du partenariat public-privé, un centre hospitalo-universitaire de référence internationale</b></p>	<p>- Avant-projet définitif en cours de finalisation</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS</p>	<p>Impact social non encore perceptible</p>
<p><b>68. Revoir le cadre réglementaire de la distribution des médicaments au Bénin en concertation avec les acteurs ; assurer le contrôle efficace des médicaments commercialisés sur le marché</b></p>	<p>-Contrôle du circuit des médicaments - la revue des textes réglementaires est en cours -Mise en place d'une commission de réflexion sur la réforme du sous-secteur pharmaceutique au Bénin. Elle est chargée de : -faire un état des lieux de l'exercice des activités du sous-secteur pharmaceutique ; -élaborer les projets de textes nécessaires à la mise en place du nouveau cadre juridique et institutionnel ; - assurer un appui-conseil au Ministère de la Santé dans la prise de décision relative au sous-secteur.</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 14 mars 2018 Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS</p>	<p>Secteur pharmaceutique en cours d'assainissement pour une meilleure protection de la santé des concitoyens.</p>

<p><b>69. Combattre plus efficacement la distribution des faux médicaments</b></p>	<p>Poursuite des opérations de contrôle du circuit des médicaments</p> <p>-L'inscription du Bénin dans un processus d'intégration à l'ordonnancement juridique national, d'une loi modèle des Pays Francophone d'Afrique pour le renforcement du cadre législatif contre la criminalité pharmaceutique</p> <p>-L'obtention du Parlement de l'autorisation de ratification de la convention MEDICRIME</p> <p>-Le décret portant attribution organisation et fonctionnement du Ministère de la santé adopté le 19 février 2020 prévoit l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) en remplacement de la DPMED.</p> <p>Il est aussi prévu la mise en place d'une plateforme e-pharmacie pour dématérialiser la gestion du médicament et améliorer la traçabilité des produits de santé</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 14 mars 2018</p> <p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018</p> <p>Nouvel AOF du MS</p> <p>Budget 2020 du MS</p>	<p>Secteur pharmaceutique en cours d'assainissement</p> <p>Association des consommateurs satisfaite en partie</p>
<p><b>70. Mettre en place, de manière effective, un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès du plus grand nombre aux soins de santé</b></p>	<p>La phase pilote du volet assurance maladie a démarré dans la zone sanitaire d'Abomey-Calavi avec la prise en charge sanitaire des pauvres extrêmes depuis le 14 Aout 2019. L'extension de cette phase pilote aux zones sanitaires Dassa Glazoué et Djougou Copargo Ouaké est prévue sous peu. Une évaluation de la phase pilote est également prévue avant sa généralisation à tout le pays</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Document de présentation de l'ARCH</p>	<p>Impact social faiblement perceptible (ne concerne qu'une seule zone sanitaire)</p> <p>En attente des deux autres ZS pour une conclusion de l'évaluation de la phase pilote</p>



<p><b>71. Mettre en place une stratégie de développement de partenariats et de mobilisation de ressources financières</b></p>	<p>-Remise de lots d'équipements par L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) l'AFD à travers le Programme d'Appui à la Santé Maternelle et Infantile (PASMI) Aide financière non remboursable du peuple japonais au peuple béninois d'un montant d'environ dix milliards de francs (10 000 000 000) CFA pour la construction et l'équipement de l'hôpital de zone d'Allada dans le cadre d'un accord de projet. Acquisition de dix ambulances par la coopération belge et deux ambulances supplémentaires le cadre de la coopération japonaise. En 2020 : -Des rencontres sont organisées aussi bien par la Présidence de la République que par les ministères centraux à savoir le MAEC, le MPD et le MEF pour la mobilisation de ressources importantes au profit du secteur santé -Au niveau du Ministère en plus des rencontres trimestrielles entre le ministère et les PTF qui l'appuient, un cadre commun de planification a été mis en place pour la coordination et l'utilisation rationnelle des ressources apportées par les PTF en vue d'une synergie d'actions et d'atteinte des indicateurs de santé. Ceci a permis : (i) l'élaboration de plusieurs projets sur les ressources extérieures et des demandes de subvention sur FM qui ont pour objectif l'amélioration de la santé de la population, et (ii) l'élaboration de plan de travail intégré qui retrace toutes les interventions et toutes les sources de financement.</p>	<p>Réalisable</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS</p>	<p>Renforcement du plateau technique avec amélioration progressive de la prise en charge des populations mais impact direct peu perceptible, il faudra du temps pour évaluer l'impact social.  Respect de l'approche de planification ascendante, conjointe et intégrée</p>
---	---	-------------------	---	---

## Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>56- Création de l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière</b>	Maintien de la Direction nationale de la Médecine Hospitalière	Nouvel AOF du Ministère de la Santé
<b>58- Création de l'Agence de Contrôle de Qualité des Pratiques de la Santé</b>	-Création de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau - Mise en place prochaine de l'ARS Autorité de Régulation de la Santé	Nouvel AOF du Ministère de la Santé

Promesses enclenchées déclinées de façon explicite dans le PAG/Santé et dont la formulation est plus concise  
Bien que toutes les promesses aient été prises en compte par le PAG, nous avons jugé nécessaire de mettre en exergue les actions clairement déclinées dans le PAG. Elles sont formulées de façon plus concise.

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>1. Création de l'Agence Nationale de Gestion des Soins de Santé Primaire</b>	L'Agence Nationale de Gestion des Soins de Santé Primaire est créée	Réalisée	Le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 19 février 2020 a adopté le décret portant attribution organisation et fonctionnement du Ministère de la santé	Non encore perceptible
<b>2. Création de l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière</b>	Maintien de la Direction nationale de la Médecine Hospitalière	Non Réalisée	Nouvel AOF du MS	Non applicable
<b>3. Création de l'Agence de contrôle de qualité des pratiques de la santé</b>	-mise en place prochaine de l'ARS Autorité de Régulation de la Santé -création de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau	Non Réalisé	Nouvel AOF du MS	Non applicable

<p><b>4. Recrutement et formation des médecins généralistes, des spécialistes et des paramédicaux et leur répartition équitable sur toute l'étendue du territoire national</b></p>	<p>- suivi des recrutements faits l'année antérieure -Planification d'une étude pour évaluer le retour sur investissement des différents recrutements effectués - recrutement de l'année 2019 non encore exécuté -90 agents de santé (Médecin et para médicaux) sont mis en formation dans plusieurs spécialités (Anesthésie, Chirurgie générale, Chirurgie pédiatrique, Gynécologie, Pédiatrie, Traumatologie Orthopédie, ORL, pédiatrie, Pneumologie, Infectiologie, Neurochirurgie, Néphrologie, Parasitologie</p>	<p>Faible chance de réalisation</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Annuaire des statistiques sanitaires mars 2017 Document MS /Liste des bénéficiaires de bourses et appui financier au titre de l'année 2017 Plan de formation du ministère de la santé (2015-2017) certifié par le MTFPAS Plan de recrutement MS 2017-2020</p>	<p>Impact peu perceptible à cause des départs à la retraite et de la situation existentielle du manque de personnel de santé (en 2016 7,3 pour 10 000 habitants Normes OMS:25 agents qualifiés pour 10 000 habitants, Plan de recrutement non suivi)</p>
<p><b>5. Renforcement du plateau technique dans les formations sanitaires à tous les niveaux de la pyramide avec acquisition de 2 IRM à Cotonou et Parakou ; de 3 scanners à Natitingou, Parakou et Lokossa</b></p>	<p>Pour l'IRM de Parakou et les unités de scanographie, les mandats relatifs aux frais des études étaient saisis mais n'ont pas pu être ordonnancés alors que la ligne d'imputation (21) y relative n'existe pas en 2018. Un certificat Administratif pour leur ré imputation sur la ligne 23 est envisagé. Suite à l'abattement de cent vingt-cinq millions (125 000 000) du crédit 2018 du programme la poursuite des activités de cette action d'acquisition d'IRM au profit du CHUD Parakou et de trois scanner (Atacora, Borgou et Mono) est suspendue. En conséquence, les DAO n'ont pas été envoyés à la PRMP pour lancer la procédure de l'obtention du Bon à Lancer de la DCNMP.</p>	<p>Faible chance de réalisation</p>	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS</p>	<p>Impact social non perceptible</p>

	Les contrats de marchés d'acquisition d'IRM pour le CNHU et du Scanner au profit du CHUD-Ouémé Plateau prévus sur un autre projet (PERFS) du MS financé par la BIDC sont signés et approuvés par le MEF. Les préparatifs de remises de sites pour la construction des locaux sont en cours.			
<b>6. Construction d'un laboratoire de recherche, de contrôle et d'amélioration de la présentation des produits de la pharmacopée à Cotonou</b>	Ce projet n'est plus dans le portefeuille du Ministère de la santé	Faible chance de réalisation	Ministère de la Santé	Impact social non perceptible
<b>7. Construction et équipement d'un centre hospitalier universitaire moderne</b>	- Site identifié à Abomey Calavi, superficie de 15ha 73a 70ca - avant-projet définitif en cours de validation	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Compte rendu du Conseil des ministres du 14 mars 2018	Impact social non perceptible
<b>8. Construction et équipement de 3 unités de dialyse à Lokossa, Natitingou et Porto-Novo</b>	-La construction de l'Unité de Dialyse de CHUD Ouémé est presque terminée (exécution physique à plus de 96% en janvier 2020) Les DAO pour les équipements de l'Unité de dialyse de l'Atacora et celle du mono sont en cours	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS	Impact social non encore perceptible
<b>9. Autonomisation de toutes les formations sanitaires en eau et énergie</b>	-Les études pour l'autonomisation en eau sont achevées. Les ébauches des Dossiers d'Appel d'Offres seront validées par un Comité, ce qui permettra de lancer l'Appel d'Offres pour l'autonomisation en eau des Formations Sanitaires identifiées.	Réalisable	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS  Plan de Passation des marchés publics - DIEM et Coordination du programme (PNCEFFS)	Impact social non encore perceptible

	<p>- concernant le volet énergie, la BIDC à travers l'ABERME prend en charge la réalisation et le financement de systèmes photovoltaïques dans plus de 300 formations sanitaires</p> <p>Les travaux de construction des trois antennes sont achevés et les réceptions provisoires ont été prononcées. Il ne reste que l'inauguration et la mise en service des dites antennes</p>			
<p><b>10. Construction et équipement de 3 antennes de l'Agence nationale de transfusion sanguine à Porto-Novo, Abomey et Parakou</b></p>	<p>Les travaux de construction des trois antennes sont achevés et les réceptions provisoires ont été prononcées. Il ne reste que l'inauguration et la mise en service des dites antennes</p>	Réalisé	<p>Plan de Passation des marchés publics - DIEM et Coordination du projets (PNCEEFS)</p>	Impact social non encore perceptible
<p><b>11. Construction et équipement de 2 laboratoires à Cotonou : un laboratoire de biologie et un laboratoire d'anatomie pathologie</b></p>	<p>Intégration de ce projet dans celui de la construction du centre hospitalier universitaire moderne</p>	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018</p>	Impact social non perceptible
<p><b>12. Construction et équipement de 5 hôpitaux de zone à Cotonou 1, Adjohoun, Avrankou, Bohicon et Porto-Novo</b></p>	<p>- Réalisation des études architecturales en cours pour la construction des HZ Adjohoun-Bonou-Dangbo (ABD) et Zogbodomey - Bohicon - Za-Kpota (ZOBOZA)</p> <p>- Réalisation en cours des études architecturales pour l'hôpital Adjarra-Akporo-Misserété-Avrankou (3A), pour l'extension de l'hôpital d'Allada et la construction de l'hôpital de référence de Ouidah (HT-O)</p>	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	<p>Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018</p> <p>Document de suivi du PAG Santé/ MS</p> <p>DIEM, PRMP</p>	Impact social non perceptible

<b>13. Acquisition de 35 ambulances pour les 34 zones sanitaires et une pour le SAMU</b>	<p>25 ambulances ont été acquises de 2017 à 2019 aussi bien sur les ressources nationales que sur les ressources extérieures au profit des ZS</p> <p>Pour la riposte à l'épidémie mondiale du Corona virus, l'acquisition de plusieurs autres est prévue</p>	Réalisable	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018 Document de suivi du PAG Santé/ MS	Amélioration de la prise en charge des urgences dans certaines zones sanitaires
<b>14. Construction et équipement d'une tour administrative à Cotonou pour abriter les nombreux services et réduire les charges locatives</b>	Intégration de ce projet dans celui du Ministère du Cadre de Vie	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	Rapport de suivi d'activités PAG Santé/ MS février 2018	Impact social non perceptible
<b>15. Couverture en santé universelle</b>	La phase pilote du volet assurance maladie a démarré dans la zone sanitaire d'Abomey-Calavi. L'extension de cette phase pilote aux zones sanitaires Dassa Glazoué et Djougou Copargo Ouaké est prévue sous peu. Une évaluation de la phase pilote est également prévue avant sa généralisation à tout le pays	Faible chance de réalisation avant la fin du mandat	Document de présentation de l'ARCH	Impact social non perceptible

## 8-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Lors de la première évaluation du 6 Avril 2017, la plupart des projets du gouvernement était au stade de planification. La Commission technique chargée des réformes dans le secteur de la santé, mise en place par décret présidentiel, n'avait pas encore déposé son rapport, si bien que les grandes réformes étaient en instance.

Durant la deuxième année de gouvernance, la Commission technique chargée des réformes dans le secteur de la santé a procédé à la restitution de son rapport qui a soulevé beaucoup de polémiques. Par la suite, un Comité chargé de la mise en œuvre des réformes a été mis en place afin de conduire les différentes réformes dans le secteur de la santé. Ce comité n'a pas entériné toutes les propositions de la commission chargée des réformes. Le domaine de la santé étant un domaine très dynamique où des solutions personnalisées devront être trouvées et où des situations amènent à un changement de la feuille de route afin de répondre aux besoins réels des populations et avoir le consensus et l'adhésion de toutes les parties prenantes. Le projet d'AOF du Ministère de la Santé était en cours de finalisation et avait dépassé toutes les étapes de présentation et d'adhésion des différentes instances du Ministère de la santé.

La troisième année d'exercice s'est inscrite principalement dans la prise des décrets et arrêtés réglementant les professions médicales et paramédicales. Plusieurs décisions ont été prises dans le cadre de la réglementation du secteur. Entre autres, le vote de la loi portant retrait du droit de grève aux agents de santé et à certains corps de métiers, le deadline donné aux agents du secteur public pour choisir entre l'exercice en privé et la fonction publique, la fermeture des centres illégaux et le contrôle des autorisations d'exercice en clientèle privé ont entraîné des mécontentements dans le rang des agents de santé. La prise de décision rendant caduques les autorisations d'ouverture et d'exploitation des structures de santé, ainsi que la présentation de certains agents de santé aux autorités de justice, ont bouleversé les habitudes des acteurs du secteur privé. La mise en service d'un numéro vert afin de dénoncer les dysfonctionnements dans les hôpitaux et assimilés au grand bonheur des populations a parfois entraîné des incompréhensions au niveau des acteurs de la santé. Les décisions, bien que parfois justifiées, ont connu beaucoup de difficultés dans l'applicabilité car manquant de consensus et d'adhésion de tous. La non-application de la loi n° 97-020 du 17 Juin 1997, portant conditions de

l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales pendant longtemps, a entretenu les mauvaises habitudes et pratiques de santé et a remis en cause la notion de norme. La décision d'application des textes a alors entraîné de façon inévitable des réticences des acteurs de la santé compliquant leur mise en application. A cela, s'est ajoutée la pertinence de l'applicabilité de ces textes. Douze (12) ans après leur adoption, en effet, elles ne répondraient plus aux contraintes actuelles d'exercice au Bénin et, un toilettage des textes est indispensable afin de répondre à la situation présente.

Durant la quatrième année de gouvernance, le projet d'AOF a été validé dans sa version définitive avec la prise du décret n°06/2020/PR/SGG/CM/OJ/ORD en Conseil des Ministres du 19 février 2020. Cette validation a eu lieu en fin de quatrième année de gouvernance avec la création de nouvelles structures sous-tutelle à savoir :

- **L'Agence nationale des Soins de Santé primaires**
- **L'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau**
- **L'Agence béninoise de régulation pharmaceutique**
- **L'Agence des Infrastructures sanitaires, des Equipements et de la maintenance.**

De nouveaux organismes rattachés au Ministère de la Santé, ont aussi vu le jour :

- **Le Conseil national des Soins de Santé primaires ;**
- **Le Conseil national de la Médecine hospitalière.**

Les membres du Conseil d'Administration de ces nouvelles structures et organismes ont déjà été, dans la plupart des cas, nommés ainsi que certains Directeurs Généraux. L'opérationnalisation et la plus-value qu'apporteront ces nouvelles structures restent à voir avec des défis de conflits d'attributions de mission avec les structures existantes. L'Autorité de Régulation de la Santé, structure totalement novatrice pourrait régler les problèmes liés au maintien de la pérennité du contrôle des actions du Ministère de la Santé mais les mêmes conflits d'attribution pourraient se poser.

Le processus de lancement de la couverture universelle en santé à travers l'ARCH a connu un léger avancement bien qu'en retard selon la planification préalablement établie ; les processus de validation des prix des prestations et autres sont finalisés. Trois zones sanitaires (une au Nord, Djougou-Ouaké-Copargo, une au Centre, Dassa-Zounmè-Glazoué, et une au Sud, Abomey-Calavi-So Ava), soit dans 7 communes sont sélectionnées pour la phase pilote du volet assurance



maladie de l'ARCH, un panier de soins de base a été élaboré et contient environ 75% des affections courantes rencontrées. Les cibles prioritaires du volet assurance maladie de l'ARCH sont la catégorie des pauvres (extrêmes et non extrêmes). La phase pilote qui devrait normalement prendre en compte les trois zones sanitaires n'a réellement connu le démarrage qu'avec une seule zone sanitaire Abomey-calavi -Sô Ava. Il est prévu une évaluation cette année puis une extension aux deux autres zones sanitaires et en fonction des résultats, une généralisation du dispositif.

L'Ordre National des Médecins du Bénin recouvre progressivement sa place dans l'arbre décisionnel à la satisfaction des médecins qui ont, de plus en plus, confiance au leadership des responsables de l'Ordre. Des commissions sont mises en place avec les instances du Ministère de la Santé dans le cadre des visites de site pour la délivrance des nouvelles autorisations d'ouverture et d'exploitations des établissements de santé.

Cette quatrième année de gouvernance s'est aussi attelée à la continuation de toutes les activités entreprises en première, deuxième et troisième année. Les principales actions menées sont, entre autres l'acquisition de 25 ambulances dans le cadre de la médecine d'urgence, la lutte contre la vente illicite des médicaments, la revue du cadre réglementaire de la distribution des médicaments au Bénin ainsi que le contrôle efficace des médicaments commercialisés sur le marché et la poursuite de tous les autres projets à travers l'élaboration des différents processus techniques et administratifs.

Les chances de réalisation de certaines actions phares sont réduites si l'on considère le temps restant avant la fin de ce mandat (1 an) en l'occurrence la construction de l'hôpital de référence de Calavi. De nouvelles orientations ont été données et des contraintes budgétaires ont parfois entraîné le report de certaines actions précédemment planifiées. De nouveaux projets ont aussi vu le jour à savoir un second hôpital de référence à Ouidah avec un pôle cardiologique plus développé, l'extension de l'hôpital d'Allada passant de 65 à 150 lits.

L'engagement inconditionnel de tous les responsables à divers niveaux de même que la collaboration des partenaires sociaux et du peuple en général sont indispensables pour la réussite de ces projets et réformes.

#### ❖ **Analyse de l'impact social des résultats**

Les grandes tensions nées de la suppression du droit de grève et de la défalcation pour fait de grève « illégale », sont restées sans solution véritable. La tension générale créée par, le deadline donné aux agents

du secteur public à choisir entre le privé et le public, la fermeture des centres illégaux et le contrôle des autorisations d'exercice en clientèle privé n'ont pas eu l'adhésion des acteurs de santé. La mise en service du numéro vert afin de dénoncer les dysfonctionnements dans les hôpitaux et assimilés au grand bonheur des populations a été perçu comme un acharnement sur les acteurs de santé. Ces incompréhensions sont peut-être dues à une insuffisance de communication avec toutes les parties prenantes. Si l'application des différents textes, lois et arrêtés est indispensable à l'assainissement du secteur santé, il n'en demeure pas moins que l'approche et la manière devront être bien pensées afin d'obtenir un meilleur résultat consensuel. La satisfaction de certaines revendications des syndicats en 2018 a contribué à rendre plus serein l'environnement de santé mais la non prise en compte de leurs propositions dans les réformes a provoqué un comportement de totale indifférence en 2019.

L'impact social de toutes les actions du Gouvernement dans le domaine de la santé reste très peu perceptible pour l'instant. Toutefois, il faut bien admettre que les besoins en santé sont énormes et qu'il est nécessaire de réaliser une planification intelligente qui assure une pérennité dans les actions posées afin de ne pas tomber dans les pièges des régimes passés. La communication demeure une fois encore indispensable pour que le peuple adhère à la dynamique de l'Etat.

L'opérationnalisation de l'ARCH aura aussi un impact social considérable. Il permettra de toucher toutes les couches de la population à travers ses 4 composantes: Assurance-santé - Formation - Crédit - Assurance-retraite. Dans le domaine de la santé, il reste le principal projet phare à grand impact social.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

Les conclusions des analyses relatives au volet « accès à l'information » restent les mêmes que celles de l'évaluation précédente. De façon générale, l'information relative à l'action gouvernementale a été accessible. Les situations de tensions ont parfois eu comme conséquences, une extrême prudence de la part des différents responsables entraînant des hésitations à rendre disponible l'information publique. Le droit à l'information publique est resté dans les limites acceptables même s'il n'est pas totalement acquis à 100%. La méconnaissance de l'existence de la loi 2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication par la majorité des responsables à divers niveaux est l'une des causes de certaines réticences et/ou hésitations. A cela, il faut ajouter la peur des conséquences qui découleraient de la publication de certaines informations sensibles. Le délai établi par l'article 80 de la loi citée ci-dessus n'est souvent pas respecté.

La communication envers les différentes autorités est indispensable pour une meilleure connaissance des lois régissant l'accès à l'information publique.

### ❖ *Analyse prospective*

Les deux promesses non tenues concernent les points 56 et 58 et sont relatives à la création de 2 agences: l'Agence Nationale de Gestion de la Médecine Hospitalière, et celle du Contrôle Qualité des Pratiques de la Santé. La version définitive du projet d'AOF du Ministère de la Santé a été déjà validée, ces agences trouvent leurs équivalents; la commission chargée de la mise en œuvre des réformes n'a plus trouvé opportune la création de ces deux agences. De nouvelles agences ont vu le jour.

Les actions dans le PAG à savoir :

- La Construction et l'équipement de 3 antennes de l'Agence nationale de transfusion sanguine à Porto-Novo, Abomey et Parakou
- L'Acquisition de 35 ambulances

ont de très fortes chances de réalisation avant la fin du mandat si l'on considère le niveau d'exécution après quatre(4) ans d'exercice.

Le reste des promesses enclenchées, eu égard du temps restant (1an), ne pourront pas être achevées. Ce sont des projets assez lourds demandant une planification judicieuse et un financement important.

La pandémie liée au Covid 19 qui fait courber l'échine aux grandes puissances qui possèdent les meilleurs systèmes sanitaires pourrait fortement réduire, de façon considérable, l'élan du gouvernement dans ses réformes. S'il est vrai que nous devons à tout prix traverser cette pandémie, il n'en demeure pas moins qu'après ce tsunami, notre système sanitaire ne doit pas être totalement à terre. La prise de conscience de tous les béninois en respectant les mesures de prévention collectives et individuelles est la clé de l'interruption de la circulation de ce virus et pourrait même être une conséquence positive après le passage de cette pandémie dans la conservation des acquis.

## 8-5 Conclusion et recommandations

L'évaluation de la troisième et la quatrième année d'exercice de gouvernance montre que des avancées non négligeables ont été enregistrées, mais avec des chances réduites de réalisation du PAG à 100% si l'on considère le temps restant du mandat (1an).

L'insuffisance d'information et de communication ont entraîné des réticences des acteurs de la santé à la dynamique de l'Etat. La dérogation pendant longtemps du rôle régalien de l'Etat, a laissé perdurer les mauvaises

habitudes et pratiques de santé remettant en cause la notion de norme dans la société. D'énormes difficultés ont été alors rencontrées dans l'application des textes. Le toilettage des textes est indispensable car datant de plus de 12 ans et ne répondant plus aux exigences actuelles.

Pour y palier, il est recommandé au Gouvernement :

- ***de s'atteler pour que le projet pilote de l'ARCH soit une réussite, et que sa généralisation soit une réalité.*** Ce dispositif constitue un projet à fort impact social. Une planification intelligente des réformes et projets dans un souci de pérennité est certes nécessaire, mais une attente interminable des résultats par les populations risquerait d'entraîner un découragement total et un cheminement vers une porte de non-retour. Une telle situation ne pourra qu'être délétère lors de la mise en œuvre des projets rendant plus probable l'échec. Il est alors indispensable qu'après 04 années de gouvernance, la population puisse avoir une amélioration des conditions de vie en santé afin de continuer à croire en la bonne foi des dirigeants et avoir l'espoir d'un avenir meilleur.
- ***D'intégrer les médecins de la diaspora dans la formation et le renforcement des compétences.*** Cela serait un véritable atout à travers la création des diplômes inter universitaires (DIU) ou diplômes universitaires (DU) et la valorisation de leurs compétences à travers différentes missions et échanges avec les médecins présents sur place. La construction du nouvel hôpital universitaire moderne constitue alors un cadre idéal de coopération avec les médecins de la diaspora.
- ***d'améliorer la qualité de la gérance*** pourrait passer aussi par l'ouverture des appels d'offres de poste aux médecins de la diaspora et/ou la mise en place d'une politique pour prioriser l'expertise de ces médecins de la diaspora plutôt que celle des médecins étrangers. La promotion des médecins de la diaspora auprès des partenaires techniques et financiers pourrait renforcer l'unité et la cohésion nationale.
- ***Le partenariat public-privé*** qui constitue aussi un levier de développement du secteur santé. L'appui technique et financier des formations sanitaires privées du pays pourrait aussi améliorer de façon rapide et conséquente, la performance de notre système sanitaire, étant donné qu'elles assurent plus de 60% de l'offre de soins et qu'elles ont moins de problème de management et de gestion que les structures publiques. ***Toutefois ce soutien devra être encadré pour tenir compte de l'aspect social du coût des prestations.***



## 9- Education

L'éducation est abordée suivant trois axes pour tenir compte du nombre de départements ministériels qui en ont la charge. Il s'agit :

**9-1. Enseignements maternel et primaire (Axe 1)**

**9-2. Enseignements secondaire, Technique et professionnel (Axe 2)**

**9-3. Enseignement universitaire (Axe 3)**

Les trente-six (36) promesses relatives au domaine de l'Education seront abordées, selon les axes concernés, selon le plan suivant :

- 1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 2. Situation au départ du mandat**
- 3. Situation 4 ans après**
- 4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 5. Conclusion et recommandations**

## 9-1. Axe1 : Enseignements Maternel et Primaire

### 9-1-1. Résumé de l'évaluation

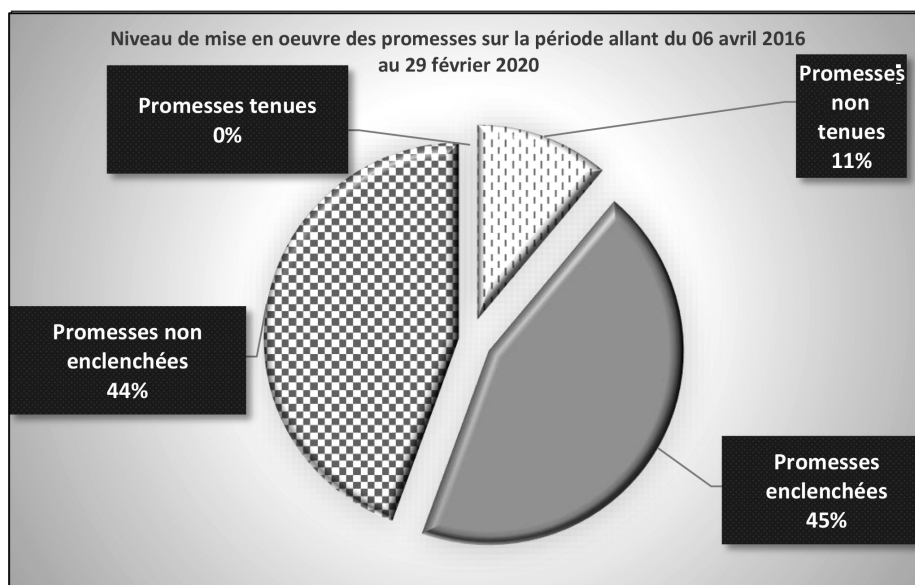
Après quatre années de gestion de pouvoir d'Etat par le Président Patrice Talon, une évaluation rapide de la mise en œuvre de ses promesses de campagne dans le domaine des enseignements maternel et primaire présente le visage suivant : quatre (4) promesses enclenchées, quatre (4) promesses non enclenchées et une (1) promesse non tenue.

L'extension du taux de couverture de la cantine scolaire de 31% (avant avril 2016) à 51% (en 2018), le maintien de l'octroi des subventions pour le fonctionnement des écoles publiques, l'octroi de cahiers d'activités de français et de mathématiques aux écoliers des classes de CI et CP des écoles primaires publiques à partir de la rentrée 2019-2020 après une période de suspension de quatre ans (2015 à 2018) et le recrutement, courant novembre-décembre 2019, de neuf mille quatre cent quarante-neuf (9.449) enseignants suppléants ou aspirants au profit des écoles maternelles et primaires publiques constituent des actions d'envergure ayant marqué l'avènement du pouvoir du « Nouveau départ

» depuis 2016. Même si certaines de ces mesures sont intervenues après moult réclamations et pressions de la part de la communauté éducative ou sont taxées de ne pas prendre suffisamment en compte l'épineuse question de la qualité de l'offre éducative (les acquis d'apprentissage demeurant toujours faibles), elles contribuent notamment au soulagement de la bourse des parents d'élèves obligés pendant longtemps de cotiser des sommes plus ou moins importantes pour faire face aux charges de la scolarisation de leurs enfants y compris et surtout le paiement des enseignants recrutés au niveau local.

A un an de la fin du quinquennat du Président Patrice Talon, il est à souhaiter un renforcement ou une accentuation des promesses en cours de mise en œuvre et l'enclenchement des autres promesses restées intactes, voire non tenues.

Toutefois, il est souhaitable que, tirant leçon du passé, les interventions soient conduites dans un souci d'autonomisation des acteurs et de pérennisation des acquis de sorte à éviter que la fin d'un programme n'entraîne la disparition des avancées obtenues au cours de sa mise en œuvre comme cela est souvent constaté.



### RAPPEL DES PROMESSES

73- Définition d'une carte scolaire pertinente.  
74- Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité.  
75- Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et

pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées).  
76- Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles.  
77- Investissement massif en infrastructures adaptées

et cohérentes.  
78- Nomination après appel à candidatures des Directeurs Départementaux de l'Enseignement.  
79- Création de la Direction de la Formation et de la Qualité.

80- Partenariat public-privé pour la formation des enseignants.  
81- Développement des compétences des élèves dans les initiations de base (approche par compétence améliorée).

## 9-1-2 Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>73- Définition d'une carte scolaire pertinente</b>	<p>A terme, chacune des 77 communes du Bénin disposera d'une carte scolaire.</p> <p>La carte scolaire, faut-il le préciser, est un outil de micro planification pour une mise en adéquation de l'offre et de la demande d'éducation.</p>	Seule la commune de Za-Kpota a véritablement enclenché le processus de mise en place à titre expérimental d'une carte scolaire.	Rapport de mise en œuvre de la DPP/ MEMP
<b>74- Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</b>	<p>Allocation de subvention aux écoles maternelles et primaires publiques pour leur fonctionnement.</p> <p>Mise à disposition des écoles des manuels de français et de mathématiques pour tous les cours et des cahiers d'activités de français et de mathématiques pour les écoliers des CI et CP.</p>	<p>Toutes les écoles publiques reçoivent annuellement leurs subventions.</p> <p>Les manuels et cahiers d'activités sont mis à la disposition des écoles.</p>	Rapport de mise en œuvre de la DPP et la DAF/MEMP
<b>75- Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées)</b>	Selon les normes "Ecole de Qualité Fondamentale (EQF)", le ratio élève-maître est de 25 à 30 élèves par animateur à la maternelle, 45 à 50 élèves/ maître au primaire.	Effectif des enseignants du public en 2016 est de 26018 pour un besoin estimé à 37663 soit un déficit d'environ 11645 enseignants.	<p>Rapports d'activités de la DAF/MEMP</p> <p>Modèle de simulation financière du Plan sectoriel de l'éducation 2018-2030</p>
<b>76- Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b>	<p>Distribution de kits aux élèves des CI et CP, mise en place de cantines, sensibilisation, formation des parents et membres de la communauté scolaire dans les 25 communes défavorisées appuyées par le PME et les 9 communes appuyées par l'Unicef.</p> <p>Cantines PAM.</p> <p>Cantines CRS,</p> <p>Cantines gouvernementales.</p>	<p>25 communes défavorisées bénéficient des interventions du PME</p> <p>9 communes bénéficient des interventions de l'Unicef.</p> <p>Cantines PAM plus ou moins fonctionnelles.</p> <p>Cantines CRS fonctionnelles.</p> <p>Cantines gouvernementales peu fonctionnelles.</p>	Rapports de mise en œuvre des DPP, DAF, DAS/MEMP et de l'UATS/PME

<b>77- Investissement massif en infrastructures adaptées et cohérentes</b>	Les normes en vigueur ont prévu une salle pour chaque classe ou chaque section du Primaire ou de la Maternelle	Le déficit en salles de classe est déjà remarquable. Mais certains chantiers sont en cours d'exécution (chantiers du PME notamment).	Rapports d'activités de l'ex-DIE/MEMP, des Unités de gestion des projets de construction d'infrastructures
<b>78- Nomination après appel à candidatures des Directeurs départementaux de l'Enseignement</b>	Les textes en vigueur ne prévoyaient pas la nomination des directeurs départementaux par appel à candidatures.	Les directeurs départementaux sont nommés sans appel à candidature.	Les décrets portant AOF du MEMP et le compte-rendu du Conseil des ministres du 11 janvier 2017.
<b>79- Création de la Direction de la Formation et de la Qualité</b>	L'AOF du ministère ne prévoit pas une direction connue sous cette dénomination.	Une direction connue sous ce nom n'existe pas	Les décrets portant AOF du MEMP
<b>80- Partenariat public-privé pour la formation des enseignants</b>	Le décret n°535 du 17/12/2012 octroie des prérogatives de la formation des maîtres aux établissements du secteur privé mais ne traite pas du partenariat public-privé pour la formation des enseignants.	Un nombre non négligeable d'établissements privés s'occupent de la formation des maîtres mais ne respectent pas les normes tant du point de vue des infrastructures que de la gestion administrative et pédagogique (locaux inadéquats, personnels pas toujours qualifiés).  Mode de recrutement des apprenants décrié, car sans sélection véritable.	- SGM/MEMP en tant que structure en charge de la coordination des ENI et EPFI.  - ENI et EPFI
<b>81- Développement des compétences des élèves dans les initiatives de base (Approche par compétence améliorée)</b>	L'Approche par compétence en vigueur dans les écoles primaires prône des apprentissages ayant de sens et en rapport avec le vécu et l'environnement de l'apprenant.	L'enseignement domine l'apprentissage dans les écoles. Les élèves apprennent peu. Les acquisitions sont faibles (en dessous du seuil de compétence requis) notamment en début de cycle. Le concept d'APC demeure encore flou pour certains enseignants et encadreurs.	Diverses études et évaluations (évaluations de la mise en œuvre de l'APC, évaluations des acquis scolaires, Rapport 2014 de l'évaluation PASEC,...)

### 9-1-3 Situation 4 ans après

#### Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Source de vérification
<b>78- Nomination après appel à candidature des Directeurs Départementaux de l'Enseignement</b>	Les nominations de ces directeurs n'ont pas été prononcées à la suite d'un appel à candidatures.	Compte rendu du Conseil des ministres du 11 janvier 2017  Décret N°2017- 040 du 25 janvier 2017 portant nomination au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire



## Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>73- Définition d'une carte scolaire pertinente</b>	<p>Après la commune de Zakpota qui s'est dotée d'une carte scolaire entièrement opérationnelle grâce à l'appui de l'Unicef, trois (03) autres communes ont pu mettre en place une carte scolaire exploitable grâce à l'appui du Pro-Educ/GIZ. Il s'agit des communes de Zogbodomé, Abomey et Bembèrèkè.</p> <p>Au total 4 communes sur les 77 disposent actuellement de carte scolaire grâce à l'appui des PTF.</p>	<p>Au regard de la complexité des opérations de mise en place d'une carte scolaire, il n'est pas possible techniquement que chacune des 77 communes ait sa carte scolaire d'ici à 2021. En plus de ce que l'Etat ne semble pas décidé à investir dans ce projet, les ressources humaines qualifiées pour conduire les opérations y afférentes font cruellement défaut dans le sous-secteur.</p>	<p>Rapport de mise en œuvre de la DPP/MEMP</p>	<p>La mise en place d'une carte scolaire pertinente et opérationnelle : 1) améliore la gouvernance du secteur de l'éducation, notamment à la base ;</p> <p>2) impacte positivement la gestion des différentes ressources et par ricochet la qualité de l'enseignement ;</p> <p>3) facilite l'affectation des élèves dans des écoles situées dans un secteur géographique donné ;</p> <p>4) contribue, en principe, à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des écoles.</p>
<b>74- Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</b>	<p>Les apprenants des écoles maternelles et primaires publiques sont officiellement exonérés des frais de scolarité<sup>9</sup> depuis le début des années 2000. En compensation, le gouvernement octroie une subvention aux dites écoles pour leur fonctionnement. A partir de la rentrée scolaire 2019-2020, les cahiers d'activités<sup>10</sup> de français et de mathématiques sont à nouveau mis à la disposition des écoles par le gouvernement après une période d'interruption de 4 ans (rentrée 2015 à rentrée 2018). Mais des informations recueillies auprès de certains directeurs d'écoles font état du nombre insuffisant desdits cahiers. Ce qui a rendu compliqué leur distribution aux apprenants.</p>	<p>Cette mesure de gratuité des frais de scolarité est réalisable entièrement. Il suffit de poursuivre l'octroi des subventions ainsi que leur mise en place à bonne date et la mise à disposition des cahiers d'activités en nombre suffisant de façon à couvrir les besoins de tous enfants.</p>	<p>Rapport de mise en œuvre à la DPP et la DAF/MEMP</p> <p>Point des réceptions et distributions fait par les directeurs d'écoles.</p>	<p>L'exonération des écoliers de frais de scolarité a boosté la fréquentation scolaire sur l'ensemble du territoire notamment celle des filles et des enfants de milieux défavorisés<sup>11</sup>.</p> <p>Le recrutement d'enseignants suppléants en novembre et en décembre 2019 et la dotation des écoles de cahiers d'activités contribueraient à alléger les charges des parents d'élèves qui, autrefois, étaient obligés de cotiser de l'argent pour recruter localement les enseignants et les payer.</p>

<sup>9</sup> Relevés du Conseil extraordinaire des ministres du 07/07/2000 et du Conseil des ministres du 14/10/2006

<sup>10</sup> 1 600 000 cahiers d'activités ont été distribués selon le Chef de l'Etat dans son message sur l'état de la Nation du 27/12/2019

<sup>11</sup> Note d'analyse sectorielle de l'éducation, édition 2018

<p><b>75- Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées)</b></p>	<p>Le gouvernement a procédé au recrutement de plusieurs milliers d'enseignants titulaires du CEAP, du CAP ou du baccalauréat au profit des écoles maternelles et primaires publiques. Pour un besoin exprimé de 10686<sup>12</sup> enseignants (maternel et primaire), 8904 ont été recrutés et ont effectivement pris service en novembre 2019. Un recrutement complémentaire lancé en décembre 2019 a permis de porter le nombre total d'enseignants ayant pris service à 9449 avec 545 nouveaux enseignants recrutés.</p>	<p>Il est possible que le gouvernement couvre tous les besoins en enseignants des écoles publiques. Le gap (1237) qui persiste encore malgré les recrutements de novembre et de décembre 2019 est dû au fait que : 1) les postulants doivent provenir strictement de la base de données établie par le gouvernement et 2) certains enseignants recrutés ont renoncé à prendre service car jugeant les conditions d'emploi trop précaires.</p>	<p>Rapport d'activité et Plan de recrutement de la DAF/ MEMP</p>	<p>La pénurie d'enseignants a une influence très négative sur la qualité des apprentissages scolaires ainsi que sur le maintien des apprenants à l'école. Le déploiement par le gouvernement d'un plan de recrutement massif d'enseignants constitue un soulagement pour les parents d'élèves.</p> <p>Cependant, beaucoup d'usagers de l'école s'accordent sur le fait que des efforts importants restent à fournir pour améliorer la qualité des prestations de ces enseignants suppléants recrutés.</p>
<p><b>76-Pro-gramme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b></p>	<p>Ce programme consiste en : la distribution des kits scolaires aux élèves, la mise en place de cantines scolaires, la sensibilisation des parents d'élèves, etc. grâce aux ressources du budget de l'Etat mais aussi à grâce à l'appui des partenaires (PME, Unicef, CRS, PAM, etc.).</p>	<p>Ce qui reste à faire d'essentiel dans ce programme est principalement la dotation des écoles primaires publiques en cantines scolaires. Le taux de couverture actuel est de 51%<sup>13</sup> soit 3943 écoles prises en compte dont 3179 pour cantine PNASI, 620 pour PAM et 144 pour CRS. Une part du financement vient du budget national. Mais les partenaires techniques et financiers apportent une contribution importante.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre des DPP, DAF, DAS/MEMP et de l'UATS/ PME</p>	<p>L'extension de la cantine notamment dans des zones défavorisées contribue à améliorer la fréquentation et le maintien à l'école des enfants en général et des filles en particulier.</p> <p>Toutefois, certains observateurs se montrent dubitatifs quant à la soutenabilité de cette cantine PNASI vu la part importante qu'apportent les bailleurs de fonds étrangers.</p> <p>Par ailleurs, la mobilisation de la participation communautaire en numéraire reste un défi de taille pour le bon fonctionnement des dites cantines. De même, la qualité des mets servis constitue par endroits une pomme de discorde entre parents et responsables de cantine.</p>

<sup>12</sup> Ce chiffre est obtenu après les fusions d'écoles. Enseignants et parents continuent de dénoncer des effectifs pléthoriques dans plusieurs écoles. Ils ont avancé des chiffres de 80 écoliers ou plus dans une salle contre 45 ou 50 exigé par les normes en vigueur.

<sup>13</sup> Ce taux de 51% était prévu pour être atteint en 2021. Mais il est atteint par anticipation depuis 2018.

**Promesses non enclenchées**

<b>Promesses</b>	<b>Raisons d'absence d'actions menées</b>	<b>Chance de réalisation complète à l'échéance</b>
<b>77- Investissement massif en infrastructures adaptées et cohérentes</b>	Depuis avril 2016, il n'y a pas encore eu une mise en œuvre de cette promesse. Par contre, ce qui est annoncé, c'est le démarrage imminent des constructions d'infrastructures prévues au PAG. Dans cette perspective, le gouvernement a créé l'Agence de construction des infrastructures du secteur de l'éducation (ACISE) pour conduire les projets en lieu et place des directions sous-sectorielles en charge des infrastructures et équipements qui ont été supprimées en 2018.	Il est encore possible que cette promesse soit tenue. Mais un rattrapage du retard accusé sera nécessaire pour y parvenir.
<b>79- Création de la Direction de la Formation et de la Qualité</b>	Il n'existe pas actuellement une direction au MEMP qui porte cette dénomination. Mais il existait bien avant 2016 une structure chargée de la formation continue des enseignants et de la recherche en éducation (INFRE). Une structure dont les attributions ne mentionnent pas explicitement le volet « qualité ». Une structure dont les ressources (en compétences et dispositifs) semblent très limitées au regard des défis de formation et renforcement des capacités auxquels le sous-secteur doit faire face.	Dans le contexte actuel de grands défis en matière de qualité de l'offre éducative, la tenue d'une telle promesse s'avère nécessaire. La différence avec les structures existantes exerçant les mêmes attributions ne devra pas être que dans la dénomination. Mais il serait indiqué que ce soit direction ou une agence transversale à tout le secteur de l'éducation. Un organisme doté en ressources financières et matérielles suffisantes et surtout de compétences et expertises couvrant tous les domaines de la formation et tous les ordres d'enseignement : enseignement scolaire et technique, formation professionnelle et apprentissages formel, non formel et informel, didactique des disciplines et didactique professionnelle, ingénierie pédagogique et de formation, ingénierie didactique, ...  Il est possible de réaliser cette promesse.
<b>80- Partenariat public-privé pour la formation des enseignants</b>	Une forme de partenariat existe déjà à travers le décret n°535 du 17/12/2012 et les Etablissements privés de formation d'instituteurs (EPFI) recrutent et forment des enseignants.	A l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de recourir aux établissements privés pour la formation initiale des enseignants. La non tenue d'une telle promesse n'impactera pas négativement l'offre éducative. Au contraire, nombreux sont les acteurs du monde scolaire qui ont toujours souhaité l'arrêt de l'intervention du privé dans ce type de formation.
81- Développement des compétences des élèves dans les initiations de base (Approche par compétence améliorée)	Cette promesse n'a pas connu jusque-là une réalisation sur le terrain. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que son contenu n'est pas explicite et précis.	Cette promesse pourrait connaître une bonne concrétisation, si ces contours sont bien définis et maîtrisés par les acteurs devant s'occuper de sa mise en œuvre.

**Suivi des promesses absentes au PAG**

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<p><b>76- Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b></p>	<p>Ce programme consiste en : la distribution des kits scolaires aux élèves, la mise en place de cantines scolaires, la sensibilisation des parents d'élèves, etc. grâce aux ressources du budget de l'Etat mais aussi a grâce à l'appui des partenaires (PME, Unicef, CRS, PAM, etc.).</p>	<p>Ce qui reste à faire d'essentiel dans ce programme est principalement la dotation des écoles primaires publiques en cantines scolaires. Le taux de couverture actuel est de 51%<sup>6</sup> soit 3943 écoles prises en compte dont 3179 pour cantine PNASI, 620 pour PAM et 144 pour CRS. Une part du financement vient du budget national. Mais les partenaires techniques et financiers apportent une contribution importante.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre des DPP, DAF, DAS/MEMP et de l'UATS/PME</p>	<p>L'extension de la cantine notamment dans des zones défavorisées contribue à améliorer la fréquentation et le maintien à l'école des enfants en général et des filles en particulier.</p> <p>Toutefois, certains observateurs se montrent dubitatifs quant à la soutenabilité de cette cantine PNASI vu la part importante qu'apportent les bailleurs de fonds étrangers.</p> <p>Par ailleurs, la mobilisation de la participation communautaire en numéraire reste un défi de taille pour le bon fonctionnement desdites cantines. De même, la qualité des mets servis constitue par endroits une pomme de discorde entre parents et responsables de cantine.</p>
<p><b>78- Nomination après appel à candidature des Directeurs départementaux de l'Enseignement</b></p>	<p>Les nominations de ces directeurs n'ont pas été faites suite à un appel à candidature.</p>	<p>Cette mesure est rattrapable. Cela relève de la volonté du gouvernement qui nomme les directeurs en conseil des Ministres.</p>	<p>Compte rendu du Conseil des ministres du 11 janvier 2017</p> <p>Décret N°2017-040 du 25 janvier 2017 portant nomination au Ministère des Enseignements</p> <p>Maternel et Primaire</p>	<p>La nomination après appel à candidature est un gage de performance de l'administration. Cela participe de la professionnalisation des structures de gestion de l'éducation.</p>

## 9-1-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Après quatre ans de gestion du sous-secteur maternel et primaire, l'impression générale qui se dégage est celle d'une avancée appréciable en ce qui concerne les promesses telles que le maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité, d'une part, et le recrutement d'enseignants, d'autre part. La thérapie de choc tant attendue par les acteurs de l'école béninoise depuis avril 2016 a commencé par prendre forme progressivement. En plus de la cantine qui a connu une extension de 31% avant avril 2016 à 51% en 2018, l'année 2019 a enregistré la concrétisation de deux mesures importantes. Il s'agit de la dotation en cahiers d'activités de français et de mathématiques pour les cours de CI et CP d'une part et le recrutement de 9449 enseignants au profit des écoles maternelles et primaires.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

L'impact social de ces mesures prises dans sous-secteur des enseignements maternel et primaire est effectif. Même si elles sont intervenues avec un retard certain et dans un contexte de grogne et de pression de la part de l'ensemble de la communauté scolaire et des acteurs de la société civile, elles constituent un soulagement pour la bourse des parents déjà mise à rude épreuve les années antérieures par les cotisations et souscriptions pour faire face au payement des salaires d'enseignants recrutés au niveau local.

Toutefois, ces mesures bien que salutaires restent à parfaire à certains égards. Dans nombre d'écoles primaires, le fonctionnement de la cantine est confronté à la difficulté de mobilisation de la participation communautaire. Les parents évoquent la raison de pauvreté monétaire mais ils dénoncent aussi la qualité des repas servis aux écoliers. De même, certains directeurs d'écoles ont exprimé des préoccupations par rapport aux cahiers d'activités mis à leur disposition mais qui sont en nombre insuffisant. Cela leur a rendu la tâche difficile quant à la distribution aux bénéficiaires que sont les écoliers.

Le recrutement des enseignants suppléants n'est intervenu que dans les mois de novembre et de décembre 2019 soit au moins deux mois après la rentrée des classes. Or les enseignants estiment que les premiers mois de l'année sont les plus décisifs pour l'efficacité du travail scolaire. De même, bon nombre d'acteurs continuent de déplorer la faible performance

de la plupart des enseignants recrutés pendant que le gouvernement se veut rassurant en brandissant l'argument selon lequel lesdits enseignants sont passés par le crible d'une base de données qui constitue le tamis ayant permis de sélectionner les meilleurs d'entre les postulants.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

L'accès à l'information vraie n'est pas toujours aisé, car la plupart des agents et cadres du service public continuent d'entretenir de secret autour des informations y compris celles à caractère public. La réticence et la peur observées à ce niveau relèveraient du respect des consignes données par la hiérarchie ou de l'ignorance des agents concernés du droit à l'information du public. Heureusement, l'on rencontre de plus en plus des cadres disposés à fournir l'information dans la limite de l'autorisation qu'ils ont reçue de leur hiérarchie. Cependant, la fiabilité de certaines données produites par les services publics continue d'être une préoccupation, car certaines données présentent une embellie qui contraste significativement avec les constats du terrain.

### ❖ *Analyse prospective*

L'opérationnalisation du Programme d'Action du Gouvernement et du Plan sectoriel de l'éducation 2018-2030, la mise en service du Conseil National de l'Education, l'accompagnement de plus en plus remarqué de l'Assemblée Nationale notamment à travers sa Commission de l'Education, le soutien renouvelé des partenaires techniques et financiers ainsi que l'exercice de la veille citoyenne des OSC sont autant d'atouts qui favoriseraient la réalisation des promesses relevant du sous-secteur maternel et primaire. Cependant, beaucoup d'efforts restent à consentir pour atteindre une offre éducative inclusive et de qualité. Des améliorations significatives sont attendues sur tous les plans (accès et rétention, gouvernance, qualité et équité) aux fins du relèvement de certains indicateurs dont par exemple le Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui est en chute libre depuis 2016, avec un taux de 115,4% en 2015, 113,27% en 2017 et 110,76% en 2018.

## 9-1-5 Conclusion et recommandations

L'extension du taux de couverture de la cantine scolaire à un taux de 51% depuis 2018, l'octroi de cahiers d'activités de français et de mathématiques aux écoliers de CI et CP des écoles primaires publiques et le



recrutement de plus de 9449 enseignants suppléants ou aspirants au profit des écoles maternelles et primaires publiques à partir de la rentrée 2019-2020 constituent trois actions d'envergure ayant marqué l'avènement du pouvoir du « Nouveau départ » depuis 2016. Même si ces mesures ne sont pas exemptes d'insuffisances, elles marquent tout de même la réalisation de promesses importantes du candidat Patrice Talon à savoir : le maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité et le recrutement d'enseignants au profit du sous-secteur.

A un peu plus d'un an de la fin du quinquennat, il est à souhaiter une accentuation desdites mesures et l'enclenchement ou le renforcement des autres promesses restées intactes ou entamées telles que la réalisation de la carte scolaire dans les communes

## 9.2. Axe 2 : Enseignements Secondaire, Technique et Formation Professionnelle

### 9.2.1 Résumé de l'évaluation citoyenne

La Lettre de Politique Educative, qui fonde le Plan Sectoriel de l'Education post 2015, projette une nouvelle vision de la politique éducative béninoise. Cette vision se résume comme suit : « En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ». Une telle ambition, ancrée dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), à travers son pilier II « Engager la transformation structurelle de l'économie », notamment en son axe 5 intitulé « Améliorer les performances de l'éducation », traduit des liens étroits entre « marché du travail et formation » à travers deux principaux objectifs :

- faire du secteur de l'éducation un levier de développement ;
- faire du Bénin, une plateforme régionale d'excellence des services du « Savoir ».

Cette ambition s'insère dans les conclusions des Etats généraux de l'éducation, dans les recommandations issues de l'évaluation du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education et dans la nouvelle Loi d'Orientation de l'Education Nationale (Loi n°2003-17 du 17 octobre 2003). Cette dernière précise, en ses articles 1, 2, 3 et 4, que « l'école doit permettre

du Bénin, le programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles, l'investissement massif en infrastructures adaptées et cohérentes, la création de la Direction de la Formation et de la Qualité ainsi que la nomination après appel à candidature des directeurs départementaux de l'enseignement.

Enfin, il serait indiqué qu'à l'avenir, l'élaboration des promesses de campagne des candidats se base sur un diagnostic réel des problèmes du sous-secteur. Ceci éviterait de faire des promesses au contour flou et au contenu imprécis, ou parfois éloignées des réalités du secteur. Malgré tous les efforts consentis jusqu'à présent, la question de la qualité de l'offre éducative et de la grande faiblesse des acquis des apprentissages demeure encore sans réponse satisfaisante et ce, à la grande déception des parents d'élèves.

à tout citoyen d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. »

Pour ce faire, plusieurs objectifs au niveau de l'enseignement technique et professionnel ont été définis dont les plus essentiels sont, entre autres :

- développer et diversifier l'offre d'enseignement technique et professionnel ;
- améliorer l'équité genre ;
- orienter les écoles professionnelles et les offres de formation sur des projets basés sur des objectifs, afin de mettre l'enseignement technique et professionnel en lien avec les besoins du marché ;
- renforcer les possibilités de formation dans les établissements publics et privés.

Ces objectifs visent le renforcement d'un capital humain performant et plus spécifiquement le quatrième Objectif de Développement Durable (ODD) : « Fournir un enseignement de qualité équitable et inclusif et des opportunités de formation tout au long de la vie », ainsi que le huitième ODD : « Promouvoir une croissance économique inclusive et soutenable et le travail décent pour tous ».

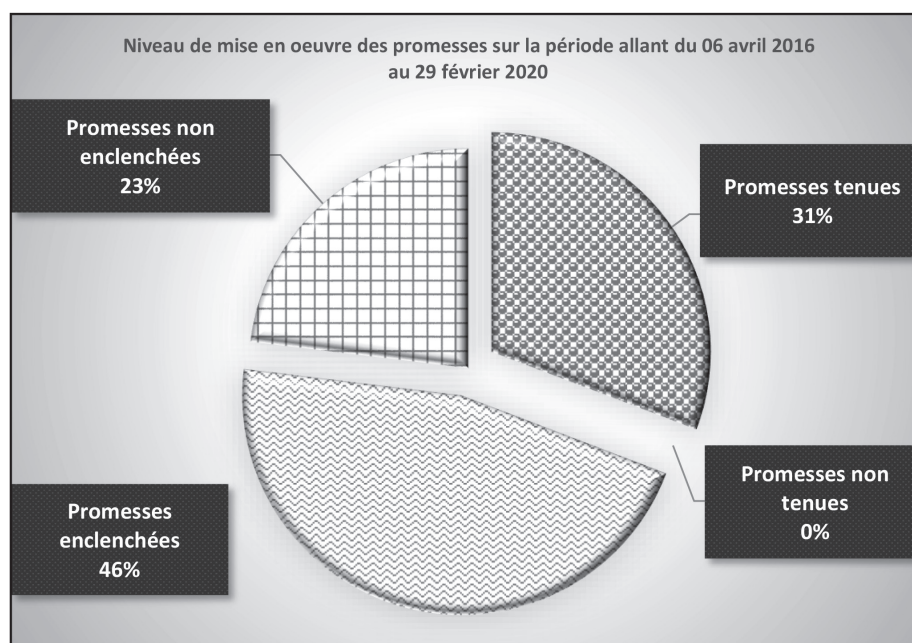
C'est dire que, même si le développement passe par celui de la route, il n'en demeure pas moins que ce développement doit passer aussi par celui du renforcement du capital humain, étant entendu que le relèvement des défis éducatifs assure la réalisation des ambitions économiques et sociales du pays. Dans cette perspective, il est impérieux d'accroître l'accès à l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) dans le but de former une

masse importante de compétences techniques et professionnelles nécessaires pour le développement socio-économique du pays. Tenant compte de la Stratégie nationale EFTP, élaborée en 2019, l'ambition est donc d'inverser la tendance de l'effectif pléthorique de l'enseignement secondaire général (ESG) par une orientation efficace vers l'EFTP, et que les produits de l'éducation soient plus orientés vers les besoins du pays et aptes à promouvoir l'entreprenariat (Axe stratégique n°5 du Pilier 2 du PAG).

Les treize (13) différentes promesses du Président Patrice Talon, dans le domaine de l'Education, précisément

dans le sous-secteur de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, peuvent être considérées comme des stratégies et approches de solution permettant d'atteindre ces différents objectifs et, donc, de faire sortir le Bénin du sous-développement et de la pauvreté.

A l'an 4 du régime du nouveau départ, il est à noter que sur les treize (13) promesses de ce sous-secteur, quatre (04) ont été tenues (84, 85, 86 et 88), six (06) ont été enclenchées (82, 83, 91, 92, 93, 94) et trois (03) sont restées non enclenchées (87, 89 et 90).



## RAPPEL DES PROMESSES

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| 82- <i>Information continue sur les opportunités d'enseignement technique adaptées à l'économie.</i>   | 86- <i>Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques et privées)</i> | <i>dans l'enseignement supérieur pour la formation des enseignants des établissements techniques et professionnels</i> | <i>formateurs des enseignants</i>   |
| 83- <i>Promotion par subvention de l'investissement privé dans la création des collèges et lycées techniques et professionnels dans des filières cibles.</i> | 87- <i>Création de lycées scientifiques par département</i>   | 90- <i>Création de la Direction de la Formation et de la Qualité</i>   | 93- <i>Mise en place d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste</i>   |
| 84- <i>Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</i>   | 88- <i>Mesures incitatives en vue de la formation dans les filières cibles ; bourses d'études et de stages</i>  | 91- <i>Partenariat public-privé pour la formation des enseignants</i>  | 94- <i>Encouragement de la créativité et des inventions au niveau des enseignements technique et professionnel à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées.</i> |
| 85- <i>Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</i>   | 89- <i>Mise en place de modules spécifiques de formation pédagogique</i>  | 92- <i>Mise en place d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des</i>                        |   |



## 9-2-2 Situation au départ du mandat en avril 2016

Promesses	Indicateurs	Situation au 6 avril 2016 Chiffres/ Indicateurs	Sources
<b>82- Information continue sur les opportunités d'enseignement technique adaptées à l'économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pourcentage des inscriptions à titre payant dans les 26 lycées</li> <li>-Nombre de centres de formation professionnelle créés</li> <li>-Nombre d'initiatives de sensibilisation et de communication réalisées</li> <li>- Nombre de formations réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La tenue d'un atelier national sur la Réforme du Cursus de formation à l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.</li> <li>- L'organisation des inscriptions à titre payant au profit des 26 lycées.</li> <li>- La promotion des Centres de Formation Professionnelle et d'apprentissage avec installation des bureaux des parents d'apprentis.</li> <li>- La diffusion et la sensibilisation des élèves des départements du Mono et du Couffo sur les réformes.</li> <li>- L'élaboration de la stratégie de développement des compétences en cours.</li> </ul>	Rapports d'activité DPP/MESTFP
<b>83- Promotion par subvention de l'investissement privé dans la création des collèges et lycées techniques et professionnels dans des filières cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de documents de planification du développement du partenariat public-privé dans le PSE ;</li> <li>-Montant des investissements privés de formation ;</li> <li>- etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des axes stratégiques et des actions de développement du partenariat public-privé dans le PSE post 2015 ;</li> <li>- Elaboration du nouveau document pouvant permettre de mobiliser des financements tant intérieurs qu'extérieurs ;</li> <li>- Incitation des investissements privés de formation ;</li> <li>- subvention de l'Etat à hauteur de 150.000.000 FCFA pour appuyer les établissements privés, dans le PTA 2018.</li> </ul> <p>NB : En l'absence d'une politique claire et pragmatique et en dépit des actions définies, les opérateurs privés continuent de faire face à la totalité des charges qui leur incombent.</p>	Rapports d'activité DPP/MESTFP
<b>84- Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'arrêtés fixant les critères d'attribution de bourses</li> <li>-Pourcentage des filles exonérées des filières STI du tiers des frais de scolarisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'enseignement technique, il existe un arrêté qui fixe les critères d'attribution de bourses aux apprenants béninois des deux sexes admis au concours d'entrée et effectivement inscrits dans les écoles et lycées publics d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;</li> <li>- De plus, il faut signaler l'existence de <b>l'arrêté- 2012 n°449/ MESFTP/ DC/SGM/ DRFM/ DPP/SA du 09 octobre 2012 portant appui financier de l'Etat à la scolarisation des filles inscrites dans la filière des Sciences et Techniques Industrielles des lycées techniques publics</b>, qui exonère les filles des filières STI du tiers des frais de scolarisation.</li> </ul>	Revue de performance du ministère DPP/MESTFP

Promesses	Indicateurs	Situation au 6 avril 2016 Chiffres/ Indicateurs	Sources
<b>85- Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b>	-Pourcentage des filles ayant bénéficié des mesures de gratuité ; -Nombre de camps d'excellence de jeunes filles réalisés ; -Pourcentage des filles sensibilisées sur les IST, grossesses précoces et la toxicomanie ; -Montant de subvention accordée aux lycées de filles ; -Nombre de bourses accordées.	- La gratuité des frais d'inscription des filles des filières STI (Sciences et Techniques Industrielles) constitue la principale mesure; - Organisation du camp d'excellence des jeunes filles ; - Sensibilisation des filles sur les comportements préventifs contre les IST, les grossesses précoces, la toxicomanie ; - Appui matériel et psychologique aux filles vulnérables (Unicef) ; - On note également une subvention de fonctionnement accordée aux lycées de filles existant dans tous les départements, et des bourses d'étude offertes aux filles admises au concours d'entrée dans les écoles et lycées publics de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.	Revue de performance du ministère DPP/MESTFP
<b>86-Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques ou privées)</b>	-Nombre d'enseignants qualifiés recrutés.	- Recrutement de 3000 enseignants à fin de 2016 pour pallier le manque d'enseignants.	Rapports d'activité  DPP/MESTFP
<b>87- Création de lycées scientifiques par département</b>	-Existence du Plan Sectoriel de l'Education post 2015 et des plans d'action.	Pour l'heure, cette intention est inscrite dans le Plan Sectoriel de l'Education post 2015 dans le bloc 2 des plans d'action. Rien n'est fait pour le moment à ce sujet.	Document de Plan Sectoriel de l'Education post 2015 DPP/MESTFP
<b>88- Mesures incitatives en vue de la formation dans les filières cibles: bourses d'études et de stages.</b>	-Nombre de bourses octroyées aux jeunes de lycées techniques ; -Nombre de filles ayant bénéficié de cette bourse spécifique : - Nombre de bourses offertes aux meilleures filles de la série C.	Il est octroyé plusieurs bourses aux jeunes béninois pour faciliter leur accès aux lycées techniques. Des bourses d'excellence sont décernées par spécialité aux deux premiers aux examens nationaux, ayant au moins douze sur vingt (12/20) de moyenne de fin de premier cycle. Une bourse spécifique est attribuée par spécialité à la première élève fille ayant au moins douze sur 20 (12/20) de moyenne aux examens nationaux de fin de cycle. Tout élève admis au concours commence la première année du cycle concerné, qu'il soit nouveau ou ancien dans l'établissement. Poursuite de l'octroi de bourses d'étude aux meilleures filles de la série C admises au BAC	Rapports d'activités  DPP/MESTFP

Promesses	Indicateurs	Situation au 6 avril 2016 Chiffres/ Indicateurs	Sources
<b>89- Mise en place de modules spécifiques de formation pédagogique dans l'enseignement supérieur pour la formation des enseignants des établissements techniques et professionnels</b>	Nombre de formations modulaires pédagogiques réalisées	Pour le moment, rien n'est fait dans ce cadre.	-Revue de performance -Rapports d'activité -Document PSE DPP/MESTFP
<b>90- Création de la Direction de la Formation et de la Qualité</b>	Effectivité de la création de la direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette mesure n'est pas encore une réalité au MESTFP. Toutefois, dans la note conceptuelle d'orientation stratégique préalable à l'élaboration de la politique de l'ETFP, il s'agit de mettre en place un système d'assurance qualité en lien avec l'agence qualité et évaluation pour l'enseignement supérieur.</li> <li>- Mais Il y avait auparavant une Direction de l'Inspection Pédagogique de l'innovation et de la Qualité (DIPIQ) qui a été reconduite dans le nouveau décret portant AOF (Attributions, Organisation et Fonctionnement) du Ministère.</li> </ul> <p>NB : A ce niveau, il y a lieu de se demander si cette reconduction s'explique par le fait que le diagnostic posé n'a pas été exact et précis.</p>	DPP/MESTFP
<b>91- Partenariat public-privé pour la formation des enseignants</b>	-Existence du Plan Décennal du Secteur de l'Education Post 2015	Des réflexions sont envisagées après la mise en place du Plan Décennal du Secteur de l'Education Post 2015 en cours d'élaboration. Quand bien même la situation est avancée au niveau du Ministère chargé du Plan, rien n'est clair pour le moment, au niveau du sous-secteur de l'enseignement secondaire, technique et professionnel.	Revue de performance du ministère  DPP/MESTFP

Promesses	Indicateurs	Situation au 6 avril 2016 Chiffres/ Indicateurs	Sources
<b>92- Mise en place d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des formateurs des enseignants</b>	Création de la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ) assure le contrôle ;</li> <li>- Quant à l'école de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale (<b>CFPEEN</b>), existant avant le 06 avril 2016, elle assure la formation initiale des Inspecteurs.</li> <li>- Ici, il semble que la même faiblesse du diagnostic, souligné au niveau de la promesse 9 est encore établie, car il n'est inscrit pour l'heure dans la note conceptuelle stratégique que l'action consistant à développer une stratégie accélérée de formation des formateurs.</li> </ul>	Rapports d'activité  DPP/MESTFP
<b>93- Mise en place d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste</b>	-Nombre d'enseignants ayant bénéficié de renforcement de capacités des ENS et de l' <i>INIFRCF</i> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains enseignants bénéficient d'un renforcement de capacités de la part des Ecoles Normales Supérieures (ENS) et de l'Institut National d'Ingénierie de formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (<i>INIFRCF</i>) ;</li> <li>- Ici, également, il semble que la même faiblesse du diagnostic, souligné au niveau de la promesse 9 est encore établie, car il n'est inscrit pour l'heure dans la note conceptuelle stratégique que l'action consistant à développer une stratégie accélérée de formation des formateurs.</li> </ul>	Rapports d'activité DPP/MESTFP
<b>94-Encouragement de la créativité et des inventions au niveau des enseignements technique et professionnel, à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées.</b>	- Montant du fonds compétitifs mis à la disposition des lycées pour encourager la créativité au niveau de l'ETFP	- La promesse 13 est prise en compte, d'une certaine manière, dans le PSE à travers l'encouragement des meilleurs apprenants de l'ETFP. Toutefois, cela peut être précisé dans les documents de stratégie en cours d'élaboration au niveau du ministère.	Rapports d'activité  DPP/MESTFP

## 9-2-3 Situation 4 ans après

### o Promesses tenues

Au total, quatre (04) promesses ont été tenues sur les 13. Le tableau ci-après présente l'ensemble des promesses tenues.

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>84-Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en application des dispositions de l'Arrêté n°449/MESFTP/DC/SGM/DRFM/DPP/SA du 09 octobre 2012.</li> <li>- Poursuite de la politique de gratuité des frais de scolarité des filles du premier cycle de l'ESG</li> <li>- Exemption du tiers des frais de scolarité au profit des filles inscrites dans la filière industrielle de l'Enseignement technique</li> <li>- Elaboration de la stratégie nationale de l'ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DAF/MESTFP</li> <li>- Document de stratégie nationale de l'ETFP 2019-2025 (DPP/MESTFP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du taux de scolarisation des filles et garantie de leur participation citoyenne future.</li> <li>- Soulagement financier des parents des élèves concernés et amélioration de leurs conditions de vie et d'existence</li> <li>- Amélioration des agrégats scolaires selon le genre</li> <li>- Crédibilité extérieure du système éducatif national et accroissement des appuis financiers extérieurs pour la promotion d'un plus grand nombre de filles dans la filière industrielle</li> <li>Amélioration du statut de la femme</li> </ul>
<b>85-Pro-gramme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en application des dispositions de l'Arrêté n° 2012-449/MESFTP/DC/SGM/DRFM/DPP/SA du 09 octobre 2012.</li> <li>- Gratuité des frais d'inscription des filles au 1er cycle de l'ESG</li> <li>- Exonération du tiers des frais de scolarisation des filles des filières STI</li> <li>- Extension de 7 lycées techniques</li> <li>- Réhabilitation du Lycée de jeunes filles de Ouidah</li> <li>- Création de 2 centres de formation professionnelle</li> <li>- Création du fonds d'insertion des jeunes dans le département du zou</li> <li>- Projet de Développement de l'Enseignement technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DEFI-Pro) ;</li> <li>- Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes (AFPIJE)</li> <li>- Projet Emploi des Jeunes (PEJ)</li> <li>- Elaboration de la stratégie nationale de l'ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports d'activités de la DAF et de la DESG</li> <li>DPP/MESTFP</li> <li>- Document de stratégie nationale de l'ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'excellence et du génie béninois, notamment chez les filles</li> <li>- une plus grande accessibilité à l'éducation pour tous</li> <li>- effectivité de la discrimination positive à l'égard des filles</li> <li>- Promotion de l'équité genre</li> <li>- Amélioration du statut de la femme</li> <li>-Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes</li> <li>-Promotion de la formation technique et professionnelle des jeunes (filles, garçons)</li> </ul>

<p><b>86-Recrutement d'enseignants titulaires de diplômes académiques et pédagogiques délivrés par des structures de formation agréées (publiques ou privées)</b></p>	<p>Une première vague de recrutements de près de 3000 enseignants a été lancée en décembre 2016. Malheureusement, tous les postes ouverts n'ont pas pu être couverts, faute de candidatures dans certaines disciplines. 2 732 enseignants ayant eu des diplômes académiques et professionnels seulement ont été recrutés.</p> <p>- A ce sujet, pour ne pas perdre des postes ouverts, une seconde vague de recrutements, qui devait être lancée en 2017, a été repoussée en 2018 pour donner, aux structures de formation des enseignants (ENS), suffisamment de temps pour libérer les promotions d'enseignants en fin de formation. Une séance de travail entre le MESTFP et l'UAC a permis de définir des délais pour permettre aux nouveaux formés d'avoir à temps les attestations de succès et, ainsi, avoir la possibilité de pouvoir concourir.</p> <p>NB : Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur la fiabilité de prévisions qui ne reposent pas sur des bases solides, notamment la disponibilité de cadres formés dans les domaines visés et susceptibles d'être recrutés. Cela pose le problème de la nécessaire collaboration entre les DPP des ministères en charge de l'enseignement et les entités concernées (UAC ; Ecoles normales, etc).</p> <p>-Organisation à la fin de l'année 2018, de l'évaluation des capacités des enseignants afin de mettre en place un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants.</p> <p>- En 2019, une base de données de 18 000 enseignants a été mise en place afin de pourvoir à la pénurie d'enseignants dans le secteur éducatif. Au terme du processus, 15 000 enseignants ont été retenus et mis à la disposition des deux ordres d'enseignement (primaire et secondaire)</p> <p>-En 2020, le Conseil National de l'Education (CNE) est mis en place pour donner corps aux différentes réformes opérées dans le secteur éducatif béninois.</p>	<p>-Rapports d'activités du MESFTP, du MESRS et de l'UAC</p> <p>-DAF, Cabinet du Ministre</p> <p>-Rapports d'activités DPP/MESTFP</p> <p>-Rapports d'activités DPP/MESTFP</p> <p>-DAF</p> <p>-ANPE</p> <p>-Rapports d'activités DPP/MESTFP</p>	<p>- Diminution du taux de chômage</p> <p>- insertion professionnelle des jeunes diplômés</p> <p>- Amélioration des conditions de vie et réduction de la pauvreté, notamment chez les jeunes diplômés</p> <p>- Réduction du déficit d'enseignants dans le sous-secteur des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle</p> <p>- amélioration de la qualité de la formation et des capacités des apprenants</p> <p>- amélioration des conditions d'exercice de la profession enseignante</p> <p>-Régulation et bonne gouvernance du secteur éducatif béninois</p>
---	---	--	---

<b>88-Mesures incitatives (bourses d'étude et de stage, notamment) en vue de la formation dans les filières cibles</b>	Mise en application des articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté visé dans la promesse 86	- Rapport financier du DAF - Rapport de revue de performance du Ministère - Service des archives du Ministère	- Promotion de l'excellence et du génie béninois - Promotion de l'élite béninoise
--	--	---	--

### o Promesses enclenchées

Il est à noter que certaines des promesses du candidat ont été enclenchées par le Gouvernement, notamment à travers la mise en place de mesures incitatives comme les programmes de bourse VALLET, d'une part, et, ceux de la Fondation de l'Université d'Abomey-Calavi, d'autre part, offerts aux meilleurs apprenants pour la promotion de l'Excellence dans les lycées. De même, le document-cadre pour l'amélioration de la vie scolaire au Bénin a été élaboré. Sont en cours : la formation des acteurs pour l'expérimentation des projets d'établissements et des contrats de performance dans les collèges publics, ainsi que l'élaboration d'un document-cadre du modèle de collège. On note la création de 18 nouveaux Collèges d'Enseignement Général, la construction de 1 500 mètres linéaires de mur de clôture, de 42 modules de 04 salles de classe, la dotation de 4 038 tables-bancs. En cours de réalisation, il faut noter la réalisation de 38 modules de 4 salles de classes équipés en tables-bancs soit 152 salles (7 600), de 02 blocs administratifs et d'un laboratoire, de 624 mètres linéaires de mur de

clôture. Le nombre de salles en matériaux définitifs qui étaient de 17 723 en 2016 est passé 19 203 en 2019. Quant au nombre d'établissements, il est passé à 1791 en 2019 contrairement à 1733 en 2016. A cela s'ajoute la construction ou la réhabilitation et l'équipement de sept (07) établissements de formation de référence (LTA Ina, LT Bohicon, LTPIT Lokossa, LTP Kpondéhou, CFP Kouandé, CFP Dogbo, CFP Djougou) et le développement de la formation en hôtellerie / tourisme et restauration. Les projets mis en œuvre ont permis de créer globalement 1 274 emplois directs et 4 629 emplois indirects (Source : DDP/MESTFP).

Ces différentes promesses enclenchées peuvent se poursuivre et s'achever avant la fin du quinquennat, si les moyens aussi bien financiers, juridiques, matériels qu'humains sont mis à la disposition des acteurs, au cours de l'année à venir. De plus, la réalisation de ces promesses doit obéir à une démarche participative et inclusive impliquant tous les acteurs du sous-secteur de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle.



Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>82-Informations continues sur les opportunités d'Enseignement Technique adaptées à l'économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un séminaire gouvernemental sur l'ETFP</li> <li>- Organisation de 02 tables rondes pour le financement de l'ETFP</li> <li>- Développement de la formation en hôtellerie/ tourisme et restauration</li> <li>- Création de 1274 emplois directs et 4629 emplois indirects</li> </ul>	Moyenne chance de réalisation à l'échéance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités du Ministère</li> <li>-Revue de performance de la DPP et de la DETFP du Ministère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des perceptions de l'ETFP par les acteurs sociaux et les partenaires au développement</li> <li>De meilleures perspectives pour l'emploi des jeunes</li> <li>Une meilleure professionnalisation des acteurs intervenant dans le secteur de l'hôtellerie/tourisme et de la restauration</li> </ul>
<b>83-Promotion, par subvention, de l'investissement privé dans la création des collèges et lycées techniques et professionnels dans les filières cibles</b>	<p>Des actions sont inscrites dans les PTA du Ministère, depuis 2016, pour encourager les promoteurs d'établissements privés d'ESG et d'ETFP.</p> <p>On note la programmation d'un certain nombre d'actions à développer, conformément au contenu du document stratégique de l'ETFP en vue de la promotion de l'investissement privé en matière de formation.</p> <p>On peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. la mise en place d'incitations fiscales au profit des investisseurs dans le domaine de l'ETFP (matériel, équipements, hébergement, transport, restauration);</li> <li>b. l'octroi de subventions aux établissements privés d'ETFP dans les domaines prioritaires ;</li> <li>c. la mise en place des mécanismes de co-gestion / gestion déléguée des centres ou instituts d'ETFP avec les filières socio-économiques ;</li> <li>d. l'incitation des centres de formation à offrir des services aux entreprises ;</li> <li>e. la promotion du secteur privé impliqué dans la formation dans les filières prioritaires.</li> </ul>	Faible chance de réalisation à l'échéance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DPP, de la DETFP et de la DAF du Ministère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des collèges et lycées techniques et professionnels dans les filières cibles et du nombre des apprenants ayant les capacités requises</li> <li>Une meilleure adaptation de l'offre éducative au marché de l'emploi et, par ricochet, une meilleure employabilité des jeunes formés et l'amélioration de leurs conditions de vie et d'existence puis de leur statut social.</li> <li>-Disponibilité de la stratégie nationale EFTP 2019-2025</li> </ul>

<p><b>91-Mise en place d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des formateurs des enseignants évoluant dans les Enseignements Secondaire, Technique et la formation Professionnelle</b></p>	<p>- L'INIFRCF et la DIPIQ ont prévu, depuis 2016, des activités avec l'appui du PME (Partenariat Mondial pour l'Education) qui visent le contrôle de compétences et le renforcement des capacités des enseignants</p> <p>-L'action « Développer une stratégie accélérée de formation des formateurs » est retenue pour être menée dans le cadre de la stratégie de développement de l'EFTP. Cette action vient appuyer ce qui est déjà retenu dans le PSE, post 2015. Toutes ces actions sont contenues dans la politique/stratégie de l'EFTP.</p>	<p>Moyenne chance de réalisation à l'échéance</p>	<p>- Rapports d'activités de : l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF), de la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ), du Service de suivi-Evaluation de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DDP)</p>	<p>- Promotion de l'excellence et du génie béninois</p> <p>- Bonne qualité de l'enseignement et bonnes aptitudes des apprenants</p> <p>- Amélioration des compétences techniques et professionnelles ; et de l'employabilité des apprenants</p> <p>- Réduction du chômage des jeunes diplômés et accroissement de leur bien-être</p>
<p>92-Partenariat Public-Privé pour la formation des enseignants</p>	<p>Ce point est pris en compte parmi les axes stratégiques de la politique / stratégie de l'EFTP. L'étude diagnostique de la relance du secteur ETFP a décliné clairement les axes de propositions de PPP en matière de formation des enseignants</p>	<p>Moyenne chance de réalisation à l'échéance</p>	<p>- Revue de performance du Ministère</p> <p>- Rapports d'activités de la DPP et de la DETFP</p> <p>-Rapport diagnostic ETFP</p> <p>- Stratégie nationale EFTP 2019-2025</p>	<p>- Promotion de l'excellence</p> <p>- Amélioration de la qualité de la formation des enseignants</p> <p>- Amélioration des compétences professionnelles des enseignants et des apprenants ; et accroissement de leur bien-être</p> <p>- établissement d'un partenariat gagnant-gagnant bénéfique pour toutes les parties et pour la société.</p>
<p><b>93-Mise en place d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste dans les Enseignements Secondaire, Technique et dans la formation Professionnelle</b></p>	<p>- L'INIFRCF et la DIPIQ ont prévu des activités avec l'appui du PME (Partenariat Mondial pour l'Education) visant le contrôle de compétences et le renforcement des capacités des enseignants.</p>	<p>Forte chance de réalisation à l'échéance</p>	<p>-Rapports d'activités de la DETFP</p>	<p>- Promotion de l'excellence</p> <p>- amélioration du bien-être des enseignants et des apprenants</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la proximité de l'inspection pédagogique au profit de 12 Inspecteurs Pédagogiques Délégués</li> <li>-L'appui à la formation de 50 nouveaux inspecteurs et de conseillers pédagogiques à l'Ecole de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale (EFPEEN)</li> <li>-Formation continue de 100 inspecteurs</li> <li>-Formation continue de 400 Conseillers pédagogiques</li> <li>- Mise en place du système d'évaluation et de rénovation du dispositif de formation par apprentissage de type dual</li> <li>- Acquisition de matériel d'ateliers pour les pratiques professionnelles dans les lycées</li> <li>- Actualisation de 5 programmes d'enseignement technique et professionnel</li> <li>- Elaboration de 5 nouveaux programmes de formation professionnelle</li> <li>- Acquisition des équipements au profit de 20 centres de formation professionnelle</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Revue de performance du ministère</li> <li>-Rapports d'activités de la DPP</li> <li>- Stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progrès socio-économique</li> <li>- Accroissement du crédit social du secteur et des formateurs</li> <li>- Amélioration des capacités des jeunes formés en cours d'emploi et réduction du taux de chômage</li> <li>- meilleure satisfaction des futurs clients</li> <li>- meilleure productivité du travail et amélioration du bien-être des acteurs</li> </ul>
<p><b>94-Encouragement de la créativité et des inventions au niveau des enseignements technique et professionnel à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées.</b></p>	<p>La promesse est prise en compte dans le PSE post 2015. Elle est bien cotée dans le rapport diagnostic ETFP et dans la Stratégie nationale ETFP 2019-2025 élaborée par le Ministère.</p>	<p>Forte chance de réalisation à l'échéance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de la DETFP</li> <li>- Stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'excellence au niveau des lycées</li> <li>- meilleure qualité de la formation</li> <li>- Amélioration des compétences et techniques et développement de l'esprit de créativité chez les apprenants</li> <li>- Plus grande satisfaction des employeurs, motivation des jeunes en cours d'emploi et</li> <li>- Amélioration de leur bien-être et de leur crédit social</li> </ul>

o **Promesses non enclenchées**

La mise en œuvre des promesses non enclenchées requiert la mise en place de certaines mesures prospectives, efficaces et durables. Il s'agit, par exemple, de la création de lycées scientifiques par département (ce qui nécessite une reformulation du modèle de

lycée), de la construction et de la réhabilitation d'infrastructures dans les lycées existants, de la création des Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) communaux, etc. Le tableau ci-après présente la situation des promesses non enclenchées.

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>89- Mise en place de modules spécifiques de formation pédagogique dans l'enseignement supérieur pour la formation des enseignants des établissements techniques et professionnels.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non implication des acteurs en charge de la définition des politiques et stratégies sectorielles de l'éducation</li> <li>- Manque de ressources financières adéquates</li> </ul>	<p>La promesse a des chances de se réaliser, si et seulement si les contraintes signalées ci-contre sont levées, notamment celle de financement car il y a déjà eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de la stratégie de développement des compétences ; et</li> <li>- réalisation de l'étude diagnostique de relance du secteur de l'ETFP</li> </ul>
<b>87- Création de lycées scientifiques par département</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non implication des acteurs en charge de la définition des politiques et stratégies sectorielles de l'éducation</li> <li>- Insuffisance de ressources financières adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de la stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>
<b>90- Création de la Direction de la Formation et de la Qualité au niveau des Enseignements Secondaire, Technique et de la formation professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non implication des acteurs en charge de la définition des politiques et stratégies sectorielles de l'éducation</li> <li>-Insuffisance de ressources financières adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La promesse a des chances de se réaliser, si et seulement si les dimensions suivantes sont prises en compte. Il s'agit de :</li> <li>- la mise en œuvre efficace de l'axe 2 du PAG</li> <li>- la disponibilité des ressources humaines adéquates</li> <li>- la disponibilité des ressources juridiques et financières</li> <li>- la mise en œuvre du projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>

o **Suivi des promesses absentes au PAG**

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>84- Maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité</b>	- Poursuite de la mise en application des dispositions de l'Arrêté n°449/MESFTP/DC/SGM/DRFM/DPP/SA du 09 octobre 2012.	La chance de réalisation complète à l'échéance de cette promesse vient : - de l'existence du PSE - de l'existence de la stratégie de développement des compétences - de la mise en œuvre de la stratégie nationale ETFP 2019-2025 - de la disponibilité des ressources financières, juridiques matérielles et humaines adéquates	-Rapport de revue de performance du Ministère  - Archives du Ministère  - Service Evaluation (SE)  - Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)	- Réalisation d'un fort taux de scolarisation  - Soulagement financier des parents d'élèves  - Amélioration des agrégats scolaires  - Crédibilité extérieure du système et meilleur accès aux ressources de financement extérieures et amélioration à terme des conditions de vie et d'existence des plus défavorisés.
<b>85- Programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles</b>	- Poursuite de la mise en application des dispositions de l'Arrêté n°449/MESFTP/DC/SGM/DRFM/DPP/SA du 09 octobre 2012.  - Gratuité des frais d'inscription des filles au 1er cycle de l'ESG  - Exonération du tiers des frais de scolarisation des filles des filières STI	La chance de réalisation complète à l'échéance de cette promesse se fonde sur les mêmes éléments que ci-dessus.	-Rapport de revue de performance du ministère  - Rapport de mise en œuvre du Service Evaluation (SE) de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)  -Stratégie nationale ETFP 2019-2025	- Promotion de l'excellence et du génie du genre féminin - Meilleure accessibilité à l'éducation des filles - Discrimination positive à l'égard des filles - Equité genre, notamment en matière de scolarisation
<b>88- Mesures incitatives en vue de la formation dans les filières cibles : bourses d'études et de stages</b>	- Mise en application des articles 3, 4, 5 et 6 de l'Arrêté n°449/MESFTP/DC/SGM/DRFM/DPP/SA du 09 octobre 2012 visés dans la promesse 84	La chance de réalisation complète à l'échéance de cette promesse se fonde également ici sur les mêmes éléments que ci-dessus.	- Rapport de revue de performance du Ministère  - Services des Archives du Ministère  - Rapport d'activités du Service Evaluation (SE) de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)  -Stratégie nationale ETFP 2019-2025	- Promotion de l'équité genre  - Discrimination positive à l'égard des filles  - Promotion de l'excellence et du génie béninois  - Promotion de l'élite béninoise  - Amélioration du crédit social des acteurs

<p><b>92- Mise en place d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des formateurs des enseignants</b></p>	<p>- L'INIFRCF et la DIPIQ ont prévu des activités avec l'appui du PME (Partenariat Mondial pour l'Education) visant le contrôle de compétences et le renforcement des capacités des enseignants</p>	<p>La chance de réalisation complète à l'échéance de cette promesse vient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'existence du PSE</li> <li>- de l'existence de la stratégie de développement des compétences</li> <li>- de la mise en œuvre de la stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> <li>- de la disponibilité des ressources financières, juridiques matérielles et humaines adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport de revue de performance du Ministère</li> <li>- Archives du Ministère</li> <li>-Service Evaluation (SE)</li> <li>-Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)</li> <li>--Stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stimulation à la promotion de l'excellence et du génie béninois</li> <li>- Qualité de l'enseignement</li> <li>-Amélioration des compétences et du développement personnel</li> </ul>
<p><b>93- Mise en place d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste</b></p>	<p>-L'INIFRCF et la DIPIQ ont prévu des activités avec l'appui du PME (Partenariat Mondial pour l'Education) visant le contrôle de compétences et le renforcement des capacités des enseignants</p>	<p>La chance de réalisation complète à l'échéance de cette promesse vient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'existence du PSE</li> <li>- de l'existence de la stratégie de développement des compétences</li> <li>- de la mise en œuvre de la stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> <li>- de la disponibilité des ressources financières, juridiques matérielles et humaines adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de revue de performance du Ministère</li> <li>- Services des Archives du Ministère</li> <li>- Rapport de mise en œuvre du Service Evaluation (SE) de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)</li> <li>-Document de stratégie nationale ETFP 2019-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'excellence et du génie béninois</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'enseignement</li> <li>- Amélioration des compétences des enseignants et des apprenants</li> <li>- progrès socio-économique dans le secteur</li> <li>- meilleur crédit social des acteurs.</li> </ul>



## 9-2-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Le Gouvernement, en décidant d'améliorer les performances de l'éducation, ambitionne d'offrir une éducation de qualité qui soit utile aux citoyens avec, à la clé, le renforcement du capital humain indispensable au décollage économique. De ce fait, le Bénin se donne pour vision, d'ici à 2021, d'être une plateforme d'excellence des services du « Savoir » fondée sur une grappe structurante de systèmes éducatifs afin de se doter d'un capital humain de performance (Stratégie ETFP 2019-2025). Ainsi, la vision de développement de l'ETFP pour l'horizon 2025 permet :

- d'offrir les opportunités d'insertion et de mobilité par le développement et la reconnaissance de compétences professionnelles répondant aux besoins de l'économie ;
- de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée du marché du travail ;
- de former également des entrepreneurs et des créateurs d'emploi ;
- de renforcer les compétences des professionnels en activité et permettre la formation tout le long de la vie ;
- de planifier de façon adéquate une offre de formation diversifiée, adaptée et accessible ;
- de renforcer la capacité des artisans analphabètes à accéder aux offres de formation ;
- de disposer de ressources humaines bien formées ;
- de bénéficier d'un financement innovant et adéquat ; et
- d'évoluer constamment grâce à un partenariat fort avec le secteur privé et un pilotage stratégique basé sur l'efficacité socio-économique, la qualité de service public de l'éducation et de la formation et de l'efficacité de gestion (Stratégie nationale ETFP 2019-2025).

En effet, à l'an 1 de l'évaluation, sur les treize (13) promesses du sous-secteurs, quatre (04) ont été tenues (84, 85, 86 et 88), deux (02) ont été enclenchées, et sept (07) non enclenchées.

Globalement, les promesses n'ont pas bénéficié de l'accompagnement technique et des moyens financiers susceptibles de renforcer leur mise en œuvre efficace.

Aussi bien à l'an 2, à l'an 3 qu'à l'an 4, les activités

devant permettre d'opérationnaliser lesdites promesses ont, contrairement aux attentes, bénéficié de peu d'attention de la part du Gouvernement. En termes de promesses enclenchées et non enclenchées et des promesses tenues à l'an 4, on note une certaine stagnation, ce qui fait dire qu'on ne saurait parler d'avancées, ni de recul, mais d'une certaine constance. Ainsi à l'an 2, à l'an 3 comme à l'an 4, les taux d'évolution sont restés les mêmes, malgré les actions initiées et réalisées dans ce secteur de l'ETFP. Autrement dit, sur les treize (13) promesses, quatre (04) promesses ont été tenues (84, 85, 86 et 88) contre (06) enclenchées (82, 83, 91, 92, 93, 94). L'analyse révèle qu'aussi bien à l'an 3 qu'à l'an 4, près de 31% des promesses sont tenues, environ 46% des promesses enclenchées et 23 % non enclenchées. De cette analyse, on déduit que la mise en œuvre de ces promesses n'a pas connu d'avancées assez significatives à l'an 4, malgré les réformes opérées dans le secteur et qui mettent en exergue les actions spécifiques contenues dans la stratégie nationale de l'ETFP 2019-2025 du Ministère. En effet, en l'état, bon nombre d'actions initiées dans le secteur n'ont pas pu encore produire un impact social direct et cadrer prospectivement l'avenir dudit secteur.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats obtenus*

Sur le plan social, certes, des efforts ont été fournis, mais ils ne font pas entrevoir un avenir radieux pour le secteur. En effet, le niveau d'avancement des promesses et l'immensité des actions à entreprendre constituent un grand défi qui ne peut être relevé qu'au moyen de la prise de mesures hardies, conséquentes et prospectives.

Il est à noter tout de même que des actions à volet social et celles à impact social direct dans le domaine spécifique de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle restent souvent très implicites par rapport aux orientations définies dans le PAG comme suit :

- le maintien de la politique de gratuité des frais de scolarité ;
- le programme spécifique d'incitation à la scolarisation des filles ;
- les mesures incitatives en vue de la formation dans les filières cibles : bourses d'études et de stage ; la mise en place d'une politique adaptée de formation et de contrôle de compétences des formateurs des enseignants ;
- la mise en place d'un programme spécial pour le renforcement des capacités des enseignants en poste.



Ainsi, en dépit de l'engagement politique constaté dans d'autres secteurs clés du développement, et malgré l'implication effective des acteurs (parties prenantes) à la suite de la publication du projet de société du Président Patrice A. G. Talon, le Gouvernement s'est écarté de la prise en compte du volet social dans les actions touchant au domaine de l'Enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle. Toutefois, l'élaboration de la stratégie nationale de l'ETFP intervenue en 2019 vient en appui au secteur pour permettre de lever certaines ambiguïtés et cadrer pérennément le secteur.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

Dans le cadre de cette évaluation, il a fallu introduire une lettre d'autorisation de collecte de données auprès du Ministère avant d'accéder aux informations nécessaires à la conduite de l'étude. La Direction de la Programmation et de la Prospective a été la structure privilégiée pour collecter les informations recherchées, en raison de sa position avant-gardiste pour le Ministère, notamment en matière de production et de collecte de données et de mise en place du système d'informations programmatiques et prospectives. Aucune difficulté majeure n'a été notée à ce niveau. Le travail de collecte a été facilité grâce à l'esprit coopératif et collaboratif des différents services à même de fournir les informations recherchées. L'implication personnelle de la hiérarchie a été d'une utilité appréciable.

#### ❖ **Analyse prospective**

L'analyse prospective des promesses faites par le Président TALON dans le secteur de l'Enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle laisse à désirer, vu l'absence de cadrage en termes d'horizon temporel conséquent et de détermination des futurs possibles du secteur, bien que lesdites promesses s'inscrivent dans le temps et dans l'espace. Dans un contexte où le secteur éducatif suscite un regain d'intérêt pour les questions de droits humains et de genre, une approche proactive devrait permettre de caractériser l'avenir du secteur afin d'infléchir un tant soit peu les tendances lourdes qui peuvent l'empêcher de produire les résultats attendus à terme. Le fait que certaines promesses soient non enclenchées jusque-là, c'est-à-dire après quatre années d'exercice du pouvoir, peuvent se justifier par le manque de réflexivité, d'objectivité et par la démagogie électoraliste, étant donné qu'elles ne constituent pas des préoccupations prégnantes pour le secteur, même s'il faut anticiper sur les besoins futurs. Quant aux promesses enclenchées,

elles s'intègrent parfaitement dans le nouveau document de stratégie nationale 2019-2025 de l'ETFP et dans d'autres documents de stratégie du secteur et s'attachent aux aspirations profondes des acteurs du secteur. Elles se fondent sur la nouvelle vision de la politique éducative béninoise qui stipule que : « En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale » même si le secteur nécessite de profondes réformes porteuses de changement.

## **9-2-5 Conclusion et recommandations**

Réfléchir sur l'éducation, c'est s'engager à agir utilement sur les leviers du développement. Et promouvoir l'éducation pour tous, c'est s'inscrire dans la logique du développement désiré par tous les acteurs sociaux. En tant qu'un secteur aussi sensible et aussi déterminant pour l'avenir d'un pays, il est l'objet de nombreuses convoitises, si bien que les gouvernants rencontrent des résistances et paient de lourds tributs à force de chercher à enclencher des promesses électorales qui, finalement, ne rencontrent pas l'assentiment des populations.

L'éducation est l'un des domaines sur lesquels le Gouvernement agit pour accélérer le développement socio-économique du Bénin. Par ailleurs, le rapport diagnostic de relance du secteur de l'ETFP réalisé en 2019 par le Ministère montre la nécessité de profondes réformes tant sur le plan de sa gouvernance que de l'offre éducative.

L'examen de la mise en œuvre des treize (13) promesses du projet de société du candidat Patrice A. G. Talon dans le sous-secteur de l'Enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle révèle qu'à l'an 4, trois (03) promesses n'ont toujours pas connu un début de réalisation effective. En outre, celles qui sont même enclenchées n'ont pas connu les accompagnements nécessaires de la part du Gouvernement, afin qu'elles deviennent une réalité. Les facteurs associés aux dysfonctionnements sont, entre autres : le non-respect de la parole donnée par le candidat, la démagogie, les vœux pieux, la lourdeur administrative, les tendances lourdes, les pesanteurs sociologiques, le pilotage à vue et la méconnaissance des principes démocratiques.

Pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur, il urge d'impliquer conséquemment le secteur privé afin d'exploiter la volonté politique clairement affirmée et de faire du PPP un levier essentiel du développement socio-économique. De même, toujours dans cette perspective, il conviendrait, concomitamment à la formation des enseignants, d'établir un plan de rénovation des programmes de formation existants en fonction du marché du travail afin de faire du secteur de l'éducation non seulement un levier de développement du Bénin, mais également une plateforme régionale d'excellence des services du « Savoir ».

En définitive, la réussite de la tenue des différentes promesses est subordonnée à l'amélioration de la gouvernance du système et aux réformes profondes régulatrices de changement souhaité. Pour cela, il sied de revoir les objectifs à atteindre à court et moyen termes, de définir les actions à mener selon un ordre des priorités bien établi, et en tenant grand compte des résultats déjà obtenus et des ressources humaines et financières mobilisables à cet effet. En outre, même si l'élaboration de la stratégie nationale 2019-2025 de l'ETFP est intervenue en 2019, il conviendrait de mettre en place une politique adaptée de formation et de contrôle des compétences des formateurs des enseignants, ce qui passe par l'élaboration de modules spécifiques de formation pédagogique pour les enseignements dans les établissements techniques et professionnels.

En somme, les recommandations motivées ci-après sont formulées :

#### **A l'endroit de la plate-forme électorale des OSC :**

- ✓ poursuivre la veille citoyenne dans le sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) par rapport au projet de société du Président Talon ;

- ✓ poursuivre la veille citoyenne de sorte à amener le Chef de l'Etat à respecter le parole donnée et le contrat social qui le lie à son peuple (rôle des OSC et des partis politiques par exemple) ;
- ✓ privilégier la démarche participative et inclusive qui tient compte des aspirations profondes de tous les acteurs (parties prenantes), quelle que soit la nature des réformes engagées dans l'exercice du pouvoir ;

#### **A l'endroit du Gouvernement et des partenaires au développement :**

- ✓ relever le défi de la professionnalisation de l'ensemble du système éducatif (ESTFP) afin que les profils de sortie de ces différents ordres d'enseignement correspondent aux ambitions économiques et sociales du pays ;
- ✓ approfondir et affiner les choix faits sous l'angle de l'ETFP à tous les niveaux, et faire de la stratégie nationale 2019-2025 du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) une réalité à impact social et de développement.

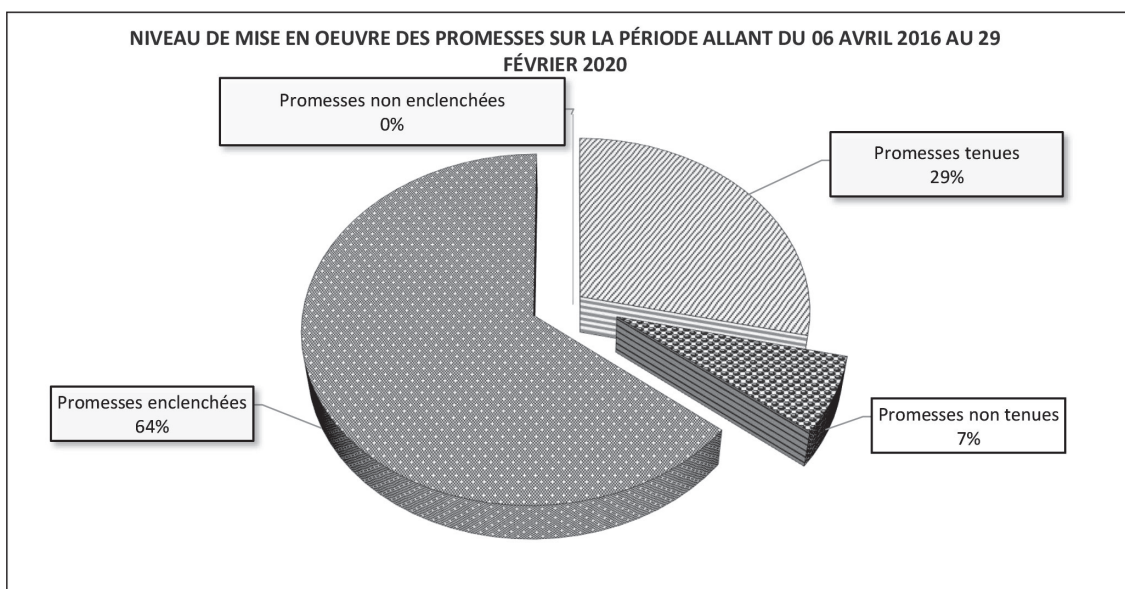
### 9-3. Axe 3 : Enseignement Supérieur

#### 9.3.1 Résumé de l'évaluation

Le Candidat Patrice Talon, dans le cadre de la Présidentielle de mars 2016, a eu à faire des promesses au peuple béninois. Dans le domaine de l'enseignement universitaire, cela se résume, entre autres, à la « création d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation », la « rationalisation de la carte universitaire », la « promotion de l'investissement privé dans toutes les filières cibles sauf dans l'enseignement de la santé » et le « financement de la recherche fondamentale et appliquée en apportant des moyens suffisants aux universités, aux écoles doctorales et aux chercheurs. »

Au 06 mars 2020, le constat, dans le domaine de l'enseignement universitaire, est le suivant : quatre (4) promesses sont tenues, une (1) promesse est non tenue, et neuf (9) promesses sont enclenchées. Somme toute,

les actions menées dans le domaine de l'enseignement universitaire rationalisent les dépenses et créent des remous surtout dans le rang des enseignants, du fait de la suspension des bourses pour la formation des formateurs et des élections dans les Universités Nationales du Bénin, et de la mise en œuvre de la réduction substantielle du nombre des enseignants promus dans les différents grades du CAMES et appelés à être reclassés par le Ministère en Charge de la Fonction Publique dans les différents corps. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'accès à l'information a été quasiment impossible car trente-deux jours ouvrables après la demande d'information (formulée le 22 janvier 2020), aucune information n'a été fournie. Le Directeur Adjoint de cabinet de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, à qui le dossier a été affecté, cette fois-ci, ne s'est pas exécuté jusqu'à ce jour malgré nos multiples relances.



#### RAPPEL DES PROMESSES

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| 95- <i>Création d'une Zone Franche du Savoir et de l'innovation.</i>   | <i>et construction des résidences universitaires.</i>  | 103- <i>Maintien du Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de chaque université.</i> | <i>universitaires pour les enseignants et les étudiants.</i>   |
| 96- <i>Rationalisation de la carte universitaire.</i>  | 100- <i>Incitation de l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées.</i> | 104- <i>Mise en place d'une planification de la formation des enseignants du Supérieur.</i>                    | 107- <i>Financement de la recherche fondamentale et appliquée en apportant des moyens suffisants aux universités, aux écoles doctorales et aux chercheurs.</i> |
| 97- <i>Réorientation des investissements de l'Etat dans les filières cibles.</i>                                     | 101- <i>Définition des normes pour la formation dans les écoles doctorales.</i>                                    | 105- <i>Définition périodique des filières de formation prioritaires.</i>                                      | 108- <i>Dotations des structures de recherche d'infrastructures du type «Innovation Lab».</i>  |
| 98- <i>Promotion de l'investissement privé dans toutes les filières cibles sauf dans l'enseignement de la santé.</i> | 102- <i>Création de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur.</i>                    | 106- <i>Encouragement des programmes d'échanges</i>  |  |
| 99- <i>Réhabilitation</i>  |  |  |  |

### 9-3-2 Situation au début du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>95. Création d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation</b>	Effectivité de la Zone Franche du Savoir	Inexistant	N/A
<b>96. Rationalisation de la carte universitaire</b>	Existence d'une carte universitaire rationalisée	Sept (07) universités publiques, soit cinq (05) nouvelles universités créées entre 2006 et 2015 dont 03 thématiques et deux (02) pluri-thématiques en ajout aux deux universités pluridisciplinaires existantes avant 2006.	N/A
<b>97. Réorientation des investissements de l'Etat dans les filières-cibles</b>	Evolution de la structure du budget	Réforme des filières de formation et la réouverture des écoles normales et instituts.	N/A
<b>98. Promotion de l'investissement privé dans toutes les filières cibles sauf dans l'enseignement de la santé</b>	L'investissement privé est mobilisé	13 textes règlementaires (décrets, arrêtés et notes de service) pris comme mesures d'assainissement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : - décret n°2018- 267 du 27 juin 2018 portant réglementation de la publicité sur les Etablissements privés d'enseignement supérieur ; - loi n° 2016-22 du 23 AOÛT 2016 Portant autorisation de ratification de de l'accord de prêt d'ISTINAA signé à Djeddah, le 07 avril 2016 entre [a République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES). - loi n° 2016-23 DU 23 AOÛT 2016 Portant autorisation de ratification de l'accord de Services IJARIAH signé à Djeddah, le 07 avril 2016 avec la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).	N/A
<b>99. Réhabilitation et construction des résidences universitaires</b>	Nombre de résidences universitaires réhabilitées et de résidences universitaires construites	Cinq (05) résidences universitaires avec équipements, dont trois (03) au profit de l'Université de Parakou et deux (02) en faveur de l'Université d'Abomey-Calavi.	N/A
<b>100. Incitation à l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées</b>	Nombre de résidences universitaires réalisées sur financement privé	Participation de quelques partenaires au financement de l'enseignement supérieur (Fonds Saoudien de Développement, KFW/allemand, BADEA, Banque mondiale, BID, Fonds koweïtien, Firme chinoise appelée SINOCONST).	N/A

<b>101. Définition de normes pour la formation dans les écoles doctorales</b>	Existence de normes pour la formation dans les écoles doctorales	Arrêté du 29 Décembre 2014 portant création, attributions et fonctionnement des écoles et formations doctorales dans les UNB. Cet arrêté organise l'ensemble des écoles doctorales des universités publiques en huit (08) grands domaines tels que prévu par le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO).	N/A
<b>102. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur</b>	Effectivité de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réforme pour garantir la disponibilité du personnel enseignant de qualité.</li> <li>- Création d'un programme d'étude doctorale.</li> <li>- Des mesures de motivation des enseignants des universités publiques.</li> <li>- Des mesures d'assainissement.</li> </ul>	N/A
<b>103. Maintien du Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de chaque université</b>	Existence d'un Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de chaque université	Existence d'un Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de l'Université d'Abomey-Calavi	N/A
<b>104. Mise en place d'une planification de la formation des enseignants du supérieur</b>	Existence d'un plan de formation	579 bourses postdoctorales octroyées par l'Etat béninois	N/A
<b>105. Définition périodique des filières de formation prioritaires</b>	Evolution du nombre de filières de formation prioritaires	Inexistant	N/A
<b>106. Encouragement des programmes d'échanges universitaires pour les enseignants et les étudiants</b>	Nombre de programmes d'échanges universitaires négociés pour les enseignants et les étudiants.	Inexistant	N/A
<b>107. Financement de la Recherche fondamentale et appliquée en apportant des moyens suffisants aux universités, aux écoles doctorales et aux chercheurs</b>	Evolution du budget alloué à La Recherche fondamentale et appliquée dans les universités, les écoles doctorales et en direction des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et mise en service du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (ABeVRIT).</li> <li>- Elaboration de l'avant-projet de la loi d'orientation et de financement de la recherche ;</li> <li>- Organisation, depuis 2012, de la Semaine Scientifique en marge de la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique (JRSA).</li> </ul>	N/A



<b>108. Dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « innovation lab »</b>	Existence des infrastructures du type « innovation lab »	Inexistant	N/A
---	--	------------	-----

### 9-3-3 Situation 4 ans après

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>96. Rationalisation de la carte universitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre d'universités publiques, les faisant passer de 7 à 4 : Deux Universités pluridisciplinaires : l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et l'Université de Parakou (UP) ; deux Universités thématiques : l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) ; l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM).</li> <li>- Prise du décret n°2017- 126 du 27 février 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Université Nationale des Sciences, Technologie, ingénierie et Mathématiques (UNSTIM).</li> <li>- Prise du décret N°2017- 125 du 21 février 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Université Nationale d'Agriculture (UNA).</li> <li>- Pour soutenir cette réforme, il a fallu la réalisation d'infrastructures ainsi qu'il suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de trois amphithéâtres de type R+2 de capacités 900 places, chacun, au profit de l'UAC et de l'UP ;</li> <li>- construction d'un bloc pédagogique de type R+1 au profit de l'UP, d'une capacité de 600 places ;</li> <li>- construction d'un bloc pédagogique de type R+1, d'une capacité de 1000 places, au profit du Centre universitaire d'Abomey ;</li> <li>- Construction d'un local transformateur sur le site du Centre universitaire d'Abomey ;</li> </ul> </li> </ul>	Lettre N°050/ MESRS/DC/ SGM/DPP/SA du 16/02/18	<p>Cette réforme a les impacts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité de l'enseignement et donc de la formation des étudiants ;</li> <li>- Optimisation de l'utilisation des ressources humaines et donc plus d'efficacité dans la gestion ;</li> <li>- Renforcement de l'unité nationale et donc une plus grande cohésion entre les étudiants, quelles que soient leurs ethnies ou régions de provenance.</li> <li>- Rationalisation de la gestion des ressources financières ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rationalisation de la carte universitaire a aussi eu d'impacts négatifs en ce sens que l'abandon des centres universitaires s'est traduit par des pertes d'emplois ou d'opportunités d'emplois et d'affaires.</li> <li>• Les étudiants des centres universitaires supprimés ont dû rejoindre les deux universités pluridisciplinaires, gonflant ainsi les effectifs de ces deux universités pluridisciplinaires sans que des études de faisabilité ne soient faites en amont avant la suppression des centres universitaires.</li> </ul> </li> </ul>

	<p>- construction, sur le site d'Awai (Kétou), pour l'UNA, d'un bloc administratif de type R+2, d'une surface de 1210,38 m<sup>2</sup>, d'une guérite, d'une clôture de 660 mètres linéaires et des Voies et Réseaux Divers (VRD), d'une superficie de 12 727,14 m<sup>2</sup>, le tout pour un coût global de 1 446 674 035 FCFA.</p> <p>- construction, sur le site d'Idigny (Kétou), pour l'UNA, d'un bloc pédagogique de type R+1, d'une surface de 1607,56 m<sup>2</sup> (comportant 8 ateliers de 50 places, 4 laboratoires de 75 places, 6 salles de cours de 50 places, une salle de cours de 200 places, 2 salles de cours de 100 places et 13 bureaux); une bibliothèque de 972,55 m<sup>2</sup>; une infirmerie de 160,9 m<sup>2</sup>, une guérite, une clôture de 660 mètres linéaires et les Voies et Réseaux Divers (VRD) d'une superficie de 12 727,14 m<sup>2</sup>. Le tout pour un coût global de 2 059 031 412 FCFA.</p> <p>- construction, sur le site de Sakété, pour l'UNA, d'un bloc pédagogique de type R+1, de 1607,56 m<sup>2</sup> (comportant 8 ateliers de 50 places, 4 laboratoires de 75 places, 6 salles de cours de 50 places, une salle de cours de 200 places, 2 salles de cours de 100 places et 13 bureaux), une bibliothèque de 972,55 m<sup>2</sup>, une infirmerie de 160,9m<sup>2</sup>, une guérite, une clôture de 495 mètres linéaires et des Voies et Réseaux Divers (VRD) de 13 921,71 m<sup>2</sup>, le tout pour un coût global de 1 739 625 687 FCFA.</p> <p>L'équipement des trois amphithéâtres (R+2) en tables et bancs modernes, ainsi qu'en équipement informatique, mobilier, pour un coût total de 300 millions de FCFA ;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les effectifs des deux universités pluridisciplinaires sont pléthoriques surtout suite aux résultats des examens du baccalauréat 2019 où 50,10% (soit plus de 50 000 candidats) ont été déclarés admis sans la construction d'amphithéâtres supplémentaires pour les accueillir pour le compte de l'année académique 2019-2020.</li> </ul>
<p><b>103. Maintien du Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité au sein de chaque université</b></p>	<p>Les Centres de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité (CPUAQ) existant sont maintenus jusqu'à ce jour. Ils seront renforcés dès la mise en place de l'Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE).</p>	<p>Lettre N°050/ MESRS/DC/ SGM/DPP/SA du 16/02/18</p>	<p>- Avec la formation systématique des nouveaux enseignants recrutés pour le compte des universités nationales en pédagogie universitaire, ces jeunes enseignants sont plus aptes à assumer leur fonction et à s'insérer dans le rang des enseignants du supérieur ;</p> <p>- Mise en norme des offres de formation proposées par tous les établissements</p>



<b>106. Encouragement des programmes d'échanges universitaires pour les enseignants et les étudiants</b>	Ces programmes d'échanges universitaires existent au sein de chaque université à travers divers accords de partenariat qui sont en cours de centralisation au niveau du ministère.	Lettre N°050/ MESRS/DC/ SGM/DPP/SA du 16/02/18	Brassage des connaissances, amélioration de la qualité de la formation et acquisition de nouvelles connaissances.
<b>105. Définition périodique des filières de formation prioritaires</b>	Installation du Conseil National de l'Education (CNE) le Mardi 21 janvier 2020	Décret n°2018-395 du 29 Août 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Son avènement conduira à la promotion des enseignants, à un déploiement objectif du personnel enseignant, à la rationalisation de la carte scolaire et universitaire, et au contrôle des établissements publics ou privés et mettra fin à des interventions politiciennes dans les affectations ;</li> <li>• Les acteurs du système craignent l'hyperpuissance du CNE car aucun ministère en charge de l'éducation ne peut prendre une décision sans se référer à lui.</li> </ul>

#### Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>104. Mise en place d'une planification de la formation des enseignants du supérieur</b>	Suspension, par le MESRS, de la formation des enseignants du supérieur, faute de financement	Direction de l'Administration et des Finances et DPP/MESRS

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>95. Création d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation</b>	Pour réaliser cet important projet phare, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a obtenu l'inscription au titre du programme d'investissement public PIP 2017 un montant de 16 milliards FCFA. :	Au vu des actions enclenchées, et surtout vu que les études de faisabilité sont déjà réalisées, il y a de fortes chances que ce projet puisse connaître une réalisation complète si l'engagement financier est soutenu.	Lettre N°050/ MESRS/DC/ SGM/DPP/SA du 16/02/18  Rapport de mise en œuvre de la DPP/ MESRS	La concrétisation de ce projet aura un impact sur les secteurs clés de l'économie, boostera les recherches au Bénin et créera beaucoup d'opportunités d'emplois et de revenus aux jeunes qui vont s'y engager.

	<p>Ci-après, les actions déjà réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise du Décret N° 2016-305 du 26 mai 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la zone franche du savoir et de l'Innovation (ce comité a exécuté les tâches devant conduire à la création de la CIIS) ;</li> <li>• Prise du Décret N°2017-440 du 31 août 2017 portant approbation de la création de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) (cette Agence doit rendre opérationnelle Sèmè City avec toutes ses composantes);</li> <li>• Instauration d'un environnement intégré pour la recherche et l'innovation, favorable à la création d'entreprises innovantes qui auront un impact sur les secteurs clés de l'économie ;</li> <li>• Identification et préparation du site ;</li> <li>• Lancement et réalisation de différentes études de faisabilité.</li> </ul>	<p>NB : Les universitaires se plaignent de ne pas être associés à la réalisation de ce projet.</p>		
<p><b>97. Réorientation des investissements de l'Etat dans les filières cibles.</b></p>	<p>- La création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) : huit domaines de métiers ont été retenus par le Conseil des Ministres (agriculture, tourisme, bâtiment, travaux publics, textile, arts et culture, vente et commerce, maintenance des véhicules) ;</p> <p>- l'élaboration des curricula des Instituts Universitaires et d'Enseignement Professionnel (IUEP)</p>	<p>Avec un peu plus de volonté politique cette promesse pourra être réalisée</p>	<p>Lettre N°050/ MESRS/DC/ SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>CDMT du MESRS</p> <p>Rapport de mise en œuvre DAF et DPP</p>	<p>La professionnalisation des filières impactera le développement du pays et garantira de l'emploi aux jeunes formés, ainsi des services de qualité à la population pour un mieux-être certain.</p>

	<p>de Djougou (métiers liés à l'agriculture) et de Tchaourou (métiers liés au bois) et la contractualisation d'un bureau d'études architecturales pour la construction des infrastructures afférentes à ces instituts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise du décret n°2017-131 du 27 février 2017 portant création et lancement des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel.</li> </ul> <p>(Dans le cadre de la mise en place au Bénin d'un système éducatif en prise directe sur les besoins de développement industriel et économique par la création de filières professionnelles spécialisées, il est créé en République du Bénin les Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) offrant des formations de courte durée, du niveau BAC+ 2 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- métiers de l'agriculture</li> <li>- installation et maintenance électronique ;</li> <li>- installation et maintenance en micro- informatique et réseaux ;</li> <li>- maintenance des véhicules industriels ;</li> <li>- maintenance des machines agricoles,</li> <li>- travaux publics et manutention ;</li> <li>- maintenance des véhicules automobiles ;</li> <li>- constructions métalliques ;</li> <li>- gestion et maîtrise de l'eau,</li> <li>- production bois et ameublement ;</li> <li>- froid et climatisation ;</li> <li>- transport et prestations logistiques ;</li> <li>- dessinateur-projecteur ;</li> <li>- géomètre-topographe ;</li> <li>- les métiers du tourisme (guide, hôtellerie, restauration)</li> </ul>			
--	---	--	--	--

<p><b>98. Promotion de l'investissement privé dans toutes les filières cibles sauf dans l'enseignement de la santé</b></p>	<p>Les principales actions engagées pour une réforme de qualité au niveau des EPES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la suspension de 49 établissements en situation irrégulière ;</li> <li>- l'interdiction à tout promoteur privé, par le décret N°2016-469 du 03 Août 2016, d'assurer la formation en santé, ainsi que la fermeture des établissements qui n'ont pas respecté cette décision ;</li> <li>- l'harmonisation des programmes de formation en Licence ;</li> <li>- le regroupement des 239 filières de licence pour la création de 11 filières de Licence ;</li> <li>- l'arrêt de la modalité de co-signature et de reconnaissance individuelle des diplômes ;</li> <li>- la publication annuelle de la liste des Etablissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) à jour vis-à-vis du Ministère (processus continu) ;</li> <li>- l'organisation des examens nationaux de Licence au deuxième semestre de l'année 2017.</li> </ul>	<p>Avec un peu plus de volonté politique cette promesse pourra être réalisée</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Rapport de mise en œuvre</p>	<p>Ces nouvelles dispositions permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire la promotion de l'excellence ;</li> <li>- réduire substantiellement les inégalités et injustices observées dans l'accès aux concours de l'Etat ;</li> <li>- assurer l'équité de fait à tous les apprenants ;</li> </ul> <p>et enfin légitimer davantage le travail remarquable que font les EPES.</p>
<p><b>99. Réhabilitation et construction de résidences universitaires</b></p>	<p>Le Projet d'Appui aux Centres des Œuvres Universitaires (PACOU) a contribué à la réhabilitation du système d'adduction d'eau des résidences universitaires de Parakou.</p> <p>Le Projet de Renforcement des Infrastructures Sociales (PRIS) a rénové 02 résidences universitaires sur le campus d'Abomey-Calavi.</p> <p>Les Centres des Œuvres Universitaires ont réfectionné les résidences universitaires à Parakou et à Cotonou.</p>	<p>Avec une volonté politique plus manifeste, cette promesse pourrait être complètement tenue</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p>	<p>Début d'amélioration des conditions d'hébergement des étudiants</p>

<p><b>100. Incitation à l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées</b></p>	<p>Le Ministère a introduit une communication en Conseil des Ministres pour l'adoption et l'acceptation du principe. La mise en concession à travers le Partenariat Public Privé (PPP) est l'option consensuelle. L'Etat dans son rôle de garant du bien-être de la population se chargera de l'évaluation et du suivi des activités.</p>	<p>Avec un peu plus de volonté politique cette promesse pourra être réalisée</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Rapport d'activités de la DAF/MESRS</p>	<p>La réalisation de cette promesse contribuera à améliorer les conditions d'hébergement des étudiants démunis et offrira plus de résidences à ces étudiants.</p>
<p><b>101. Définition des normes pour la formation dans les écoles doctorales</b></p>	<p>Le recensement des écoles doctorales est en cours et la définition des normes se fera par une commission qui sera mise en place.</p>	<p>Il faut une volonté politique plus manifeste pour la concrétisation effective de cette promesse</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Rapport d'activités de la DPP/MESRS</p>	<p>Promotion de l'excellence dans les écoles doctorales, et plus de valorisation des apprenants ayant de grandes capacités d'analyse et de synthèse</p>
<p><b>102. Création de l'Agence pour la Qualité et l'Évaluation dans l'Enseignement Supérieur</b></p>	<p>- L'élaboration des textes est en cours ;</p> <p>- Pour le siège, un site est identifié, les études sont en cours et la recherche de financement pour la construction se poursuit.</p>	<p>Il faut une volonté politique plus manifeste pour la concrétisation effective de cette promesse</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Rapport de mise en œuvre de la DPP/MESRS</p>	<p>Il est attendu la promotion de l'excellence à l'enseignement supérieur et de l'émulation des jeunes enseignants.</p>
<p><b>107. Financement de la Recherche fondamentale et appliquée en apportant des moyens suffisants aux universités, aux écoles doctorales et aux chercheurs</b></p>	<p>Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dispose d'un Programme pour la Recherche scientifique et innovation technologique. Ce programme a eu comme dotations : 1 854 619 000 FCFA (y compris le budget de Sèmè City) (en 2016) et 18 021 535 000 (en 2017). Ces ressources sont utilisées dans le cadre du renforcement du plateau technique de la recherche, la valorisation des résultats de recherche et l'innovation.</p>	<p>Il faut une volonté politique plus manifeste pour la concrétisation effective de cette promesse</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Budget MESRS</p> <p>Budgets des universités</p> <p>Budget de Rapports financiers des universités, écoles doctorales, de Sèmè City</p>	<p>Promotion de l'excellence et amélioration de la qualité de la formation supérieure et de l'émulation des jeunes chercheurs.</p>

<b>108. Dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « innovation lab »</b>	<p>Des infrastructures ont été mises à la disposition des UNB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• achèvement et remise des clés d'un laboratoire de physiologie et étude in vivo, d'un laboratoire de toxicologie, d'un laboratoire de santé au travail, d'une clôture (16m), de deux bureaux et d'un magasin à la FSS à l'UAC ;</li> <li>• achèvement et remise des clés d'un laboratoire de pharmacognosie et d'un laboratoire de toxicologie à la FAST ;</li> <li>• achèvement et remise des clés d'un centre de valorisation des déchets pour la FLASH/UAC ;</li> <li>• achèvement et remise des clés d'un laboratoire pluridisciplinaire pour l'EPAC ;</li> <li>• démarrage des travaux de construction d'un laboratoire pluridisciplinaire de type R+1 à l'Université de Parakou.</li> </ul>	<p>Il faut une volonté politique plus manifeste pour la concrétisation effective de cette promesse</p>	<p>Lettre N°050/MESRS/DC/SGM/DPP/SA du 16/02/18</p> <p>Rapports de mise en œuvre de la DPP et DAF/MESRS</p>	<p>Promotion de la qualité des recherches dans les UNB et émergence de compétences plus affirmées.</p>
---	---	--	---	--

### Nouvelles promesses notées

Nouvelles promesses	Actions notées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<b>Suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires</b>	<p>Prise de décret pour le suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires (Décret n°--2017 - 389 du 04 août 2017 Portant création et mise en place de la cellule présidentielle de suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires).</p> <p>Cette cellule présidentielle est chargée de Alinéa 1) suivre l'exécution, sur le terrain, de tous les projets et initiatives du Gouvernement dans le domaine de l'éducation ; 2) suivre et veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des restaurants universitaires ; Alinéa 3)</p>	<p>Forte chance pour sa réalisation, puisque rattachée directement au Chef de l'Etat, mais à condition que la volonté politique affichée s'affermisse.</p>	<p>Il est attendu de meilleures conditions d'étude des étudiants ; meilleur fonctionnement des établissements universitaires</p>

	<p>veiller au bon fonctionnement administratif des établissements scolaires et universitaires ; 4) suivre l'exécution des projets d'infrastructures scolaires et universitaires ; 5) identifier les dysfonctionnements et proposer les mesures correctives appropriées ; 6) alerter les autorités sur les dysfonctionnements relevés ; 7) rendre compte régulièrement au Chef de l'État des missions de suivi et de contrôle.)</p>		
<p><b>Réduction des allocations universitaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise du DECRET N° 2017- 157 du 10 mars 2017 portant création, composition, attributions, fonctionnement de la Commission nationale des bourses et aides universitaires (CNaBAU). (La Commission a pour mission de sélectionner, conformément à la réglementation en vigueur, les bénéficiaires des allocations universitaires en fonction des crédits disponibles inscrits au Budget National et des offres de bourses en provenance des organisations internationales et des pays amis.)</li> <li>• Prise du DECRET N° 2017- 155 du 10 mars 2017 Portant critères d'attribution des allocations d'études universitaires (Les allocations nationales sont attribuées sur quotas, en fonction des priorités de l'État. Ces quotas sont définis à chaque rentrée académique par un arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.)</li> </ul>	<p>Faible chance d'aboutir puisque cette décision a suscité de vastes protestations dans le rang des étudiants engendrant des remous</p>	<p>Cette décision a impacté négativement les étudiants, puisque les étudiants démunis, notamment, ne vivent que de ces allocations universitaires ; d'où des mécontentements dans le rang des étudiants.</p>



<p><b>Interdiction des organisations syndicales estudiantines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise du Décret N°2016-616 du 05 octobre 2016 portant interdictions des activités des fédérations, unions, Associations ou Organisations faitières d'étudiants dans toutes les Universités Nationales du Bénin.</li> </ul>		<p>Mécontentement dans le rang des étudiants</p> <p>Perte de statut social et des acquis et donc dégradation des conditions de vie et d'existence des étudiants.</p>
<p><b>Recrutement d'au moins 1535 enseignants au profit des universités nationales du Bénin dans la période 2016-2021</b></p>	<p>Echanges de correspondances entre le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et celui chargé des Finances pour une amorce de recrutement</p>	<p>Ce recrutement devrait être étalé sur les cinq ans. Les chances d'aboutissement de cette promesse sont très minimales, en ce sens qu'il a fallu deux ans (soit en 2018) de gouvernance pour qu'une première vague de 100 enseignants soient recrutés au profit des universités nationales du Bénin. A ce jour, ils sont deux cents même si courant début mars 2020 il y a eu une annonce de recrutement de 100 nouveaux assistants pour le compte des quatre universités que compte le pays. Une autre contrainte : où trouver tant d'enseignants à recruter en si peu de temps, alors qu'il n'y a pas eu, en amont, une politique pro-active de formation basée sur une planification rigoureuse, d'une masse critique d'enseignants sur une période ?</p>	<p>Ce recrutement annoncé pourra alléger les peines des enseignants car le ratio un enseignant pour quatre cents étudiants observé actuellement est très loin de la norme (1 enseignant pour 25 étudiants) selon l'UNESCO et le REESAO.</p>
<p><b>Limitation substantielle du nombre d'enseignants à reclasser après leur inscription dans les différents grades du CAMES avec ouverture de postes</b></p>	<p>Circulaire N° 1541/MESRS/DC/SGM/DAF/SRHDS/DGCPER du 19/04/2019</p>	<p>Faible chance d'aboutir, puisque cette décision suscite de vastes protestations dans le rang des enseignants engendrant la démotivation aussi bien pour la recherche que dans la transmission du savoir aux apprenants.</p>	<p>Démotivation des enseignants aussi bien pour la recherche que la transmission du savoir ; il y a de moins en moins d'enseignants qualifiés pour l'enseignement, car cette mesure ne prévoit pas un plan de substitution pour les départs massifs à la retraite, ces dernières années ; il y aura aussi une baisse du niveau des apprenants due à la démotivation des enseignants<sup>1</sup>. Cette démotivation des enseignants pourrait engendrer la baisse du nombre des étudiants dans les universités publiques et, en conséquence, la baisse de leur niveau de qualification et des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Cette démotivation peut être aggravée par le fait que, désormais,</p>

			<p>les responsables d'établissements universitaires, au lieu d'être désignés par leurs pairs comme cela se fait depuis des années, sur concession obtenue de haute lutte de l'ancien pouvoir, sont nommés en Conseil des ministres ; ce qui est interprété comme un recul et une perte de cet acquis démocratique.</p>
<p><b>Octroi de 20 000 allocations aux nouveaux bacheliers au titre de 2019-2020</b></p>	<p>Note de Service N°500 / MESRS / DC / SGM / DGES / R-UAC / R-UP / R-UNA / R-UNSTIM / SA du 25 Juillet 2019</p>	<p>Une action déjà menée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motivation des étudiants à travailler davantage pour maintenir le cap ;</li> <li>• Satisfaction des besoins des étudiants ;</li> <li>• L'octroi massif des bourses et allocations universitaires apparaît comme un coup de pouce énorme à ces enfants béninois voulant faire leurs études universitaires après leur succès au Bac. Mais après les compositions des examens des semestres impairs Session de Janvier 2020, les services en charge de l'organisation des examens dans les facultés classiques s'en plaignent. Sur l'effectif des étudiants attendus en première année après le dépôt des dossiers, moins de la moitié des étudiants s'est présentée pour composer alors que lors de la préparation des examens, on tient compte du nombre d'étudiants attendus pour la multiplication des épreuves d'examen. Il en découle un gaspillage dans le temps de préparation, d'énergie et de ressources financières et matérielles. Ceci s'explique par le fait que les étudiants allocataires s'inscrivent juste en première année pour bénéficier seulement des allocations.</li> </ul>

### 9-3-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés

#### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

De l'analyse comparée des résultats de la tenue des promesses par le Président Talon dans le domaine de l'enseignement universitaire, il ressort :

- des avancées (suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires par la mise en place d'une cellule présidentielle de suivi, début de dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « innovation lab », par exemple) ;
- de la stagnation quant aux promesses relatives à la « mise en place d'une planification de la formation des enseignants du supérieur, » et à la « définition périodique des filières de formation prioritaires ».
- un recul dans le domaine des libertés syndicales estudiantines, avec l'interdiction des organisations syndicales estudiantines.

#### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Certaines actions dans le domaine de l'enseignement universitaire concourent à l'amélioration des conditions d'étude et de travail des acteurs du domaine et promeuvent l'excellence tant au niveau des enseignants que des étudiants ; mais d'autres, par contre, sont jugées impopulaires et créent des remous sociaux, notamment chez les enseignants.

#### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

L'accès à l'information a été quasiment impossible, cette année, car le Directeur Adjoint du Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, à qui Madame le Ministre a confié le dossier, n'a pas fourni les données recherchées. Nos multiples déplacements au Ministère, nos coups de fil (parfois sans réponse) et nos messages écrits sont hélas restés sans suite.

### 9-3-5 Conclusion et recommandations

Au terme de cette étude, force est de constater l'expression d'une volonté manifeste du pouvoir du Président Talon de faire de l'enseignement universitaire un pôle de recherches et d'excellence à travers les différentes actions menées depuis le 6 avril 2016. Néanmoins, au vu des stagnations et reculs observés dans le domaine universitaire, il sied de faire les recommandations suivantes à l'endroit du gouvernement et singulièrement à l'endroit du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- associer les acteurs à la mise en œuvre des actions ;
- revoir, avec plus de clémence, la mesure de réduction substantielle du nombre d'allocations universitaires aux étudiants ;
- rétablir les organisations syndicales estudiantines ;
- assurer véritablement la formation continue des enseignants du supérieur ;
- planifier rigoureusement la formation des futurs enseignants à recruter à partir d'une bonne évaluation des besoins d'enseignants sur la base des domaines prioritaires de formation pour combler le déficit criard observé ;
- faire en sorte que le Conseil National de l'Éducation ne soit pas une institution hyper puissante qui vide les ministères en charge de l'éducation de leurs missions régaliennes ;
- réexaminer la politique d'octroi de bourses et allocations universitaires aux nouveaux bacheliers en tenant aussi compte des moyennes obtenues pour le passage en année supérieure ;
- réétudier la mesure de limitation du nombre d'enseignants à reclasser après leur inscription sur les différents grades du CAMES, de manière à pouvoir compenser les départs massifs à la retraite des enseignants qualifiés du supérieur et pour mettre à la disposition des nouvelles universités créées des enseignants qualifiés ; il sied aussi de proposer des mesures incitatives à la recherche et à la promotion dans le monde des enseignants.

# 10-Environnement, Aménagement du territoire et Projets phares

Il sera rendu compte des dix-neuf (19) promesses relatives au domaine "Environnement, Aménagement du territoire et Projets phares" selon le plan suivant :

- 10-1 Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 10-2 Situation au début du mandat**
- 10-3 Situation quatre (04) ans après**
- 10-4 Analyse des résultats sous quatre (04) angles clés**
- 10-5 Conclusion et recommandations**

## 10-1 Résumé de l'évaluation citoyenne

Dix-neuf (19) promesses relèvent du domaine « Environnement, Aménagement du territoire », dans le projet de société de Monsieur Patrice A. G. TALON, devenu Président de la République du Bénin en avril 2016.

Les projets phares du Gouvernement relatifs au secteur concernent exclusivement le domaine 1 «développement équilibré et durable de l'espace national», du pilier 3 : «Améliorer les conditions de vie des populations», Axe 7 : "Développement équilibré et durable de l'espace national".

Huit (8) promesses ont été prises en compte dans le PAG pour onze (11) projets phares et des projets sectoriels prioritaires. La promesse 112 constitue en elle-même un projet phare. La promesse 126 « Mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable » est du domaine de l'eau et de l'énergie mais participe également de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. L'eau et l'énergie permettent, en effet, l'amélioration de la situation socio-économique des bénéficiaires, et constituent des attentes énormes des populations. Cette promesse est déclinée en sept (7) projets phares.

Dix-huit (18)<sup>1</sup> projets phares concernent spécifiquement le secteur « Environnement, Aménagement du territoire » et découlent de trois (3) promesses du candidat devenu Président, à savoir :

développer le programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations ;

<sup>1</sup> Dix-huit (18) projets phares dont onze (11) du domaine environnement, trois (3) du domaine de l'eau potable et quatre (4) du domaine de l'énergie.

réaliser des projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats Etat-Communes ;  
investir, dans le cadre d'un partenariat Etat-Communes, pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange, etc.) dans les chefs-lieux de départements.

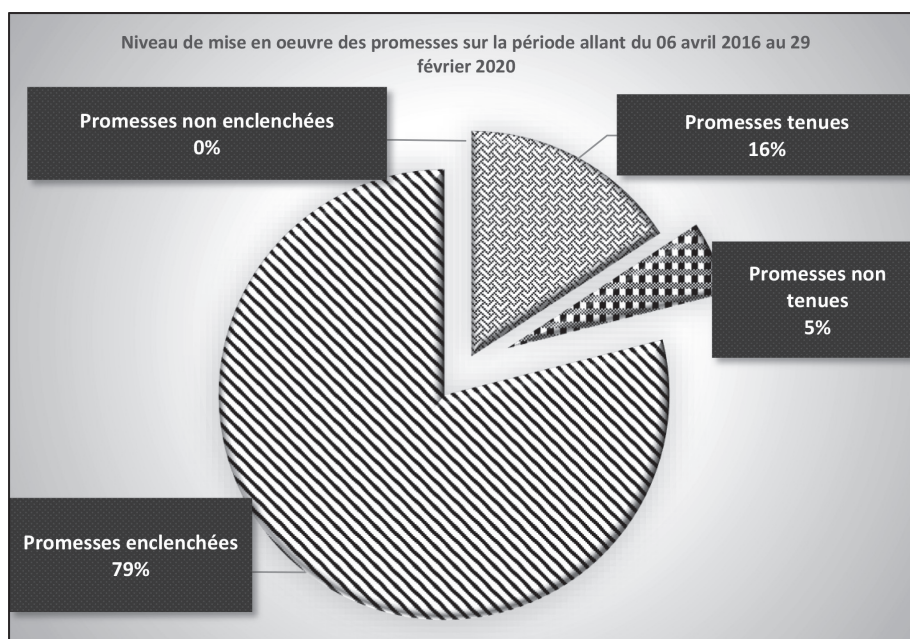
A ceux-ci s'ajoutent les projets phares et prioritaires découlant de la promesse 126 (« Mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable »).

Des données ont été collectées afin de renseigner la mise en œuvre des promesses pour la période allant d'avril 2016 à fin février 2020.

Au 28 février 2019, sur les dix-neuf (19) promesses, trois (03) promesses (112, 125 et 127) ont été tenues, une (01) promesse non tenue (110) et les quinze (15) promesses restantes sont enclenchées.

Au 28 février 2020, date d'élaboration du présent rapport, la situation n'a pas changé. La seule promesse non tenue reste non enclenchée, le prix du gaz domestique oscillant entre 485 et 555 F le kilogramme depuis 2016. En effet, aucune subvention n'est accordée au gaz domestique si ce ne sont que les exonérations douanières accordées à certains accessoires du gaz.

Une agence et une société sont créées pour la mise en œuvre des projets phares du Gouvernement dans le domaine. Il s'agit de l'Agence du Cadre de Vie et du Développement du Territoire (ACVDT) et la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SimAU). Cette option permet d'accroître les capacités d'absorption des financements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets. La motivation, l'engagement et la détermination du Gouvernement permettent d'espérer que toutes les promesses sont réalisables avant la fin du mandat. Plusieurs partenaires financiers se sont





positionnés pour accompagner le Gouvernement, tels que la BID, la BOAD, la BAD, les institutions de Brettons Woods, etc.

Depuis l'avènement du régime du Président Patrice TALON, diverses actions ont été menées et concourent à la réalisation des différentes promesses de campagne du candidat, désormais Président de la République.

Pour mieux appréhender la réalisation des différentes promesses, il a été procédé, sur la base des informations diverses reçues et des décisions prises par le Gouvernement et le Parlement, à une analyse, de chacune des promesses. L'analyse de la situation de réalisation des différentes promesses de campagne a pris en compte, dans un premier temps, les promesses déjà tenues, les promesses non tenues et celles dont la mise œuvre est enclenchée. Dans le domaine « Environnement, Aménagement du territoire », toutes les promesses sont prises en compte dans le PAG, soit dans le cadre de projets phares, soit au titre des projets prioritaires.

L'analyse du pilier 3 : «Améliorer les conditions de vie

des populations», Axe 7: «Développement équilibré et durable de l'espace national» montre que le Gouvernement a prévu un ensemble d'actions en matière de protection et d'amélioration du cadre de vie des Béninois, notamment par l'aménagement du territoire, la protection des côtes, la disponibilité d'un cadastre, la sécurisation du foncier rural et urbain, le reboisement intensif pour contrer la désertification, etc.

Etant donné l'impact socio-économique des projets en cours de réalisation et les attentes énormes des populations, surtout dans les secteurs eau, énergie, voirie et habitats sociaux, il aurait été indiqué de renforcer et d'améliorer la communication avec les élus locaux et les communautés dès le départ. Depuis la mi-année 2019, il est aisé de constater que certains chantiers ont évolué convenablement (asphaltages, fourniture d'eau et d'électricité par exemple), même si beaucoup reste à faire. Les espoirs sont mis dans la construction des logements sociaux qui sont prévus pour être réalisés dans les 18 prochains mois.

## RAPPEL DES PROMESSES

109-Renforcer la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ;	<i>l'étendue du territoire ;</i>	119-Généraliser et accélérer la procédure d'obtention des certificats de propriétés foncières (titres foncières) ainsi que la transformation des permis d'habiter ;	<i>Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles) ;</i>
110-Rétablir la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages ;	115-Réhabiliter l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin qu'elle assure sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale ;	120-Mettre effectivement en œuvre les dispositions du nouveau Code foncier ;	124-Accélérer et renforcer les capacités du processus de décentralisation ;
111-Investir dans le cadre d'un partenariat État-Commune pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange, etc.) dans les chefs-lieux de départements ;	116-Elaborer et mettre en œuvre un plan national climat et des plans climats territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation au changement climatique) ;	121-Développer le programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations ;	125-Créer une Agence pour l'Aménagement du Territoire ;
112-Voter une loi pour interdire à court terme l'usage des sachets non biodégradables ;	117-Lancer de grands projets de développement urbain et de fourniture de services sociaux de base, à travers des contrats État-Communes ;	122-Apporter l'appui de l'Etat aux communes et aux usagers pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain dans le cadre des contrats État-Communes ;	126-Mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable ;
113-Faire construire en partenariat avec le secteur privé des usines de fabrication de sachets biodégradables ;	118-Réaliser des projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-Communes ;	123-Etablir le Plan	127-Poursuivre la numérisation générale et la couverture géodésique de tout le territoire béninois.
114-Veiller à la mise en œuvre effective du principe du « pollueur payeur » sur toute			

## 10-2 Situation au début du mandat

Promesses faites	Indicateurs <sup>1</sup> de la promesse	Situation au 6 avril 2016 Chiffres/indicateurs	Sources
<b>109- Renforcer la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives.</b>	Nombre de mesures prises dans ce sens	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence des plans communaux de reboisement et d'études réalisées sur les emplois générés par les activités de reboisement ;</li> <li>● Activités préparatoires de la Journée Nationale de l'Arbre pour la réalisation de 10 ha de plantation ;</li> <li>● Edition et vulgarisation des guides techniques sur les opérations d'aménagement de quelques forêts ;</li> <li>● Sensibilisation des populations des communes sur la protection et la gestion des berges et des forêts galeries ;</li> <li>● Validation du plan participatif de gestion et de contrôle des effets des inondations dans les communes ;</li> <li>● Existence d'une stratégie de protection et de lutte contre les incendies de plantations ;</li> <li>● Organisation de la campagne de lutte contre les incendies de forêts.</li> </ul>	Documents de revue au 31 décembre 2015 des Ministères en charge de l'environnement et de l'Urbanisme (MEGCCRPRNF et MUHA)
<b>110- Rétablir la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages.</b>	Effectivité de la décision de rétablissement de la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune action entreprise dans le passé.</li> <li>- Prix moyen du Gaz : 500F le kilogramme.</li> </ul>	
<b>111- Investir, dans le cadre d'un partenariat État – Communes, pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange, etc.) dans les chefs-lieux de départements.</b>	Effectivité de la politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un avant-projet de décret fixant les normes de la qualité de l'air en République du Bénin ;</li> <li>- Existence d'un Projet de construction de point de regroupement de Dassa et de l'aménagement intégré de la plaine alluviale de la rivière AHIN dans la ville de Savè ;</li> <li>- Organisation de séances de sensibilisation des Elus et cadres de certaines mairies ;</li> <li>- Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) au niveau de certaines morgues ;</li> <li>- Mise en terre de 1500 plants de palétuviers sur 0,5 hectare à Avlo plage dans la commune de Grand-Popo.</li> </ul>	Rapports du Comité d'élaboration des textes et rapports des différentes réunions et séances de sensibilisation de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC).



<b>112-Voter une loi pour interdire à court terme l'usage des sachets non biodégradables.</b>	Effectivité du vote	NEANT	N/A
<b>113- Faire construire, en partenariat avec le secteur privé, des usines de fabrication de sachets biodégradables.</b>	Effectivité de la décision de faire construire, en partenariat avec le secteur privé, des usines de fabrication de sachets biodégradables	NEANT	N/A
<b>114- Veiller à la mise en œuvre effective du principe du pollueur payeur sur toute l'étendue du territoire.</b>	Effectivité de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur sur toute l'étendue du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une liste de garagistes agréés dans le contrôle de la pollution atmosphérique par les véhicules à moteur.</li> <li>- Acquisition d'équipements de contrôle dans les grandes villes.</li> <li>- Existence du Laboratoire de Surveillance Environnementale (LES).</li> </ul>	Document contribution MECGCCRPRNF au discours à la nation du Chef de l'Etat à la fin de l'année 2015.
<b>115- Réhabiliter l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin qu'elle assure sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale.</b>	Effectivité de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la loi-cadre sur l'environnement qui a prévu la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement.</li> <li>- Agence fonctionnelle.</li> </ul>	<p>Loi n° 98-030 du 12 février 1999.</p> <p>Décret n° 2010-478 du 05 novembre 2010.</p>
<b>116 -Elaborer et mettre en œuvre un plan national climat et des plans climats territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation au changement climatique).</b>	Effectivité du plan national climat et des plans climats territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de pluviomètres et de stations agro météorologiques dans plusieurs villages du Bénin,</li> <li>- Elaboration de plans communaux d'adaptation aux changements climatiques ;</li> <li>- Elaboration de la Contribution Déterminée Nationale pour la réduction des gaz à effets de serre (GES) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris de 2015.</li> </ul>	Rapport de mise en œuvre du Ministère chargé de l'Environnement.

<p><b>117- Lancer de grands projets de développement urbain et de fourniture de services sociaux de base, à travers des contrats État-Communes.</b></p>	<p>Evolution du nombre de services de voirie et de drainage des eaux pluviales.</p> <p>Evolution du budget alloué à la construction / réhabilitation des infrastructures routières, sanitaires, éducatives, sportives, culturelles et de loisirs.</p>	<p>Existence du Projet d'Urgence pour la Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) qui a pris fin en 2018 et du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD).</p>	<p>Document du Projet cofinancé par le Bénin et la Banque Mondiale</p> <p>Arrêté n° 2012-0004/MEHU/DC/SGM/DGURF/SA du 17.02.2012 portant mise en place de la Cellule de supervision et de suivi du Projet.</p>
<p><b>118- Réaliser des projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-Communes.</b></p>	<p>Nombre de projets phares réalisés dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-Communes.</p>	<p>Aucune action entreprise dans le passé.</p>	<p>N/A</p>
<p><b>119- Généraliser et accélérer la procédure d'obtention des certificats de propriétés foncières (titres foncières) ainsi que la transformation des permis d'habiter.</b></p>	<p>Effectivité de la généralisation et de l'accélération de la procédure d'obtention des certificats de propriété foncière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier domaniale, assorti de 14 décrets d'application.</li> <li>● L'Agence Nationale du Domaine et du Foncier est fonctionnelle.</li> </ul>	
<p><b>120- Mettre effectivement en œuvre les dispositions du nouveau Code foncier.</b></p>	<p>Effectivité des dispositions du nouveau Code foncier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) est fonctionnelle.</li> <li>● Poursuite de la sensibilisation pour l'appropriation par les populations et les élus locaux des dispositions de la loi.</li> <li>● Non effectivité des structures décentralisées de l'Agence.</li> </ul>	<p>Actes de nomination du Directeur Général, du Régisseur Principal et de mise à disposition d'un personnel pour l'élaboration des outils et du plan de travail de l'Agence.</p>
<p><b>121- Développer le programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations.</b></p>	<p>Effectivité de la mise en œuvre du programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence du décret n° 2008-511 du 08 septembre 2008 portant création et fonctionnement de l'Agence Foncière de l'Habitat ;</li> <li>● Des Villas économiques demeurent non achetées/inhabitées/abandonnées (Lokossa, Abomey-Calavi, Abomey, Adjarra, Parakou, etc.).</li> </ul>	<p>Néant</p>

<b>122- Apporter l'appui de l'État aux communes et aux usagers pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain dans le cadre des contrats État-Communes.</b>	Effectivité des mesures d'appui de l'État aux communes et aux usagers pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain dans le cadre des contrats État-Communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier domanial, assorti de 14 décrets d'application, (ANDF).</li> <li>● Suspension des opérations de lotissement dans certaines localités du pays.</li> </ul>	Néant
<b>123- Etablir le Plan Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles).</b>	Effectivité de la mise en œuvre du Plan Foncier Rural sur tout le territoire national, du Contrôle du déclassement du foncier rural en foncier urbain et de la mesure de suspension du morcellement du foncier rural (terres agricoles).	Existence de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier domanial, assorti de 14 décrets d'application, (ANDF).	Néant
<b>124- Accélérer et renforcer les capacités du processus de décentralisation.</b>	Nombre de mesures allant dans le sens de l'accélération et du renforcement des capacités du processus de décentralisation.	Fonds FADEC (décret n° 2008-276 du 19 mai 2008)  et autres transferts de ressources et de compétence par l'Etat.	Néant
<b>125- Créer une Agence pour l'Aménagement du Territoire.</b>	Nombre de mesures prises en vue de la réalisation d'études, de l'apport d'assistance, de gestion de contrats et de suivi des indicateurs de performance dans le cadre de la création d'une Agence pour l'Aménagement du Territoire.	Existence de la Délégation de l'Aménagement du Territoire au Ministère en charge de la Décentralisation.	Néant

<p><b>126- Mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable.</b></p>	<p>Effectivité des mesures prises pour développer l'énergie solaire, comme source principale de fourniture d'énergie électrique dans les zones rurales, et pour faciliter l'accès des populations à l'eau potable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Création de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise d'Energie (ABERME) ;</li> <li>● Signature du 2<sup>nd</sup> compact du MCA-Bénin ;</li> <li>● Projet « Lumière pour tous » ;</li> <li>● Projet d'Adjarala ;</li> <li>● Projet de Maria Gléta.</li> </ul>	<p>Néant</p>
<p><b>127- Poursuivre la numérisation générale et couverture géodésique de tout le territoire béninois.</b></p>	<p>Effectivité de la poursuite de la numérisation générale et couverture géodésique de tout le territoire béninois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Mise en place et exploitation de sept (07) stations permanentes CORS-GNSS et la construction du centre de calcul de l'IGN en vue de disposer de données géodésiques de base pour le Bénin ;</li> <li>· Mise en place de 30 bornes géodésiques de 2<sup>ème</sup> ordre à Ouèssè et Glazoué et de 300 points géodésiques ;</li> <li>· Mise à disposition de l'ANDF des données de lotissements, des ortho images, des coordonnées des bornes géodésiques et des repères de nivellement ;</li> <li>· 375 bornes géodésiques construites fin 2018 ;</li> <li>· Densification du réseau géodésique d'environ 125 points ;</li> <li>· Contrôle des orthophotos et le MNT de LIBER-Technologie/ANDF sur l'étendue du territoire national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activités du MUHA.</li> <li>- Document portant Contribution du MUHA au message du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation 2015.</li> </ul>

### 10-3 Situation quatre (04) ans après

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<p><b>112- Voter une loi pour interdire à court terme l'usage des sachets non biodégradables.</b></p>	<p>Prise de la loi n°2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.</p> <p>Il est prévu des détecteurs de haute qualité de sachets biodégradables à installer au niveau des frontières terrestres, aériennes et portuaires.</p>	<p>Décision de la Cour Constitutionnelle, DCC 17-255 du 12 décembre 2017.</p> <p>Site web du SGG <a href="https://sgg.gouv.bj/">https://sgg.gouv.bj/</a></p>	<p>Aucun impact apparent pour le moment. La sensibilisation des populations suit son cours.</p> <p>Des cargaisons de sachets biodégradables sont importées par le truchement du Gouvernement au cours de l'année 2018. Il faut quelques années pour observer la disparition des sachets non biodégradables déjà disponibles sur le territoire et dans chaque ménage.</p> <p>Les populations ont accueilli favorablement la réforme qui protège leur milieu de vie. A ce jour, les habitudes n'ont pas changé quant à l'utilisation des sachets par la population. Les actions sont en cours pour accentuer la sensibilisation par l'élaboration de plaquettes et autres supports de communication en direction de la population.</p> <p>La fermeture des frontières bénino-nigérianes, depuis le mois d'Août 2019, permet aussi de maîtriser un peu la disponibilité au Bénin de sachets non conformes aux normes.</p> <p>Les décrets d'application de la loi restent à venir.</p>
<p><b>125- Créer une Agence pour l'Aménagement du Territoire</b></p>	<p>La Cour Constitutionnelle, par sa décision DCC 17-21 du 31 janvier 2017, a déclaré exécutoire, à compter de la date de la publication de sa décision au Journal officiel, la loi n° 2016-06 du 26 mai 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin.</p> <p>La loi n° 2016-06 du 26 mai 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin prévoit la mise en place d'une Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT).</p>	<p>Recueil des décisions année 2017 de la Cour Constitutionnelle</p> <p>Document technique de la revue 2018 du MCVDD</p> <p>Compte-rendu de la cérémonie d'installation du Conseil National d'Aménagement du Territoire (CNAT)</p>	<p>Promotion de la cohérence spatiale pour la réalisation des investissements dans les villes et territoires durables.</p> <p>La mise en place de l'Agence vise la cohérence de la politique nationale avec les politiques communautaires, régionales et internationales d'aménagement du territoire. A cet effet, elle veillera à assurer la gestion équitable et structurée de l'occupation et de l'utilisation du territoire national. Ce qui permettra d'atténuer les disparités inter et intra régionales entre les régions urbaines et rurales.</p>

	<p>L'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) est créée et ses statuts sont adoptés par décret n° 2018-490 du 17 octobre 2018.</p> <p>L'installation du Conseil National d'Aménagement du Territoire (CNAT) est effective en février 2019.</p>	<p>Décret n° 2018-490 du 17 octobre 2018 portant création de l'ANAT</p>	<p>La valorisation et l'exploitation rationnelle du territoire permettent une couverture équilibrée des besoins vitaux des populations à savoir la mise en place d'équipements socio-collectifs de base, l'amélioration des revenus des populations et la création d'emplois dans toutes les localités.</p>
<p><b>127- Poursuivre la numérisation générale et la couverture géodésique sur toute l'étendue du territoire national.</b></p>	<p>Cette activité, démarrée depuis 2015, avec l'appui du PNUD et de l'Union Européenne se poursuit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des bornes géodésiques ;</li> <li>- Réalisation de l'inventaire des réseaux de nivellement de précision et de bornes géodésiques du Bénin ;</li> <li>- Construction des repères pour la densification du réseau de nivellement de précision de 220 repères avec une forte densification le long de la côte ;</li> <li>- Réalisation de la cartographie de surveillance du Littoral avec 100% de réalisation pour les prévisions fin 2017 ;</li> <li>- 15 500 nouvelles photographies aériennes ont été officiellement remises au Ministre chargé du Cadre de vie, le 11 avril 2017, pour être exploitées et surtout diffusées. Elles devront alimenter une base de données géographiques actualisées ;</li> <li>- Densification de la couverture géodésique du territoire national ;</li> <li>- Réalisation de l'inventaire des réseaux de nivellement de précision et de bornes géodésiques du Bénin.</li> <li>- 375 bornes géodésiques construites.</li> </ul>	<p>REVUES ANNUELLES DU MCVDD</p>	<p>L'objectif est d'assurer la sécurité foncière aux populations et de faire de cet outil un instrument de développement économique comme c'est le cas dans tous les pays où il est réalisé.</p> <p>Ce mécanisme permet d'avoir une idée claire de la répartition spatiale des infrastructures sur le territoire. A terme, cette opération permettra à notre pays de maîtriser la gestion de son patrimoine foncier et de contrôler l'expansion du milieu de vie, de manière à offrir un cadre de vie décent aux citoyens et leur éviter des conflits domaniaux inutiles.</p>

## Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires menées	Sources de vérification
<b>110- Rétablir la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages</b>	<p>De juin 2016 à février 2018, l'évolution du prix du gaz à usage domestique est de : 06kg : de 2 800 à 3 400 F et 12,5kg de 6250 à 7100 F.</p> <p>Une tendance baissière est notée quelques fois ; en effet, le prix du kilogramme de gaz en février 2019, est de 485 F/Kg soit : la bouteille de 06kg à 2 900 F et celle de 12,5kg à 6 100 F alors qu'au mois de Mars 2019, il sera de 525F/kg.</p> <p>Ces coûts dépendent de l'évolution du dollar.</p> <p>Le prix d'achat du gaz n'a pas connu une baisse liée à une subvention pendant la période 2016 à 2020.</p> <p>On note cependant la poursuite de l'exonération sur les accessoires de gaz domestique dans les différentes lois de finances.</p> <p>Mise en place du projet de substitution du bois-énergie par le gaz domestique (PSBE-GAZ) avec une Coordination du PE-GAZ.</p>	<p>Différents relevés des Conseils des Ministres (en l'occurrence les derniers de chaque mois).</p> <p>Relevé du Conseil des Ministres du 27 février 2019, par exemple.</p> <p>Loi de finances 2017, 2018 et 2019.</p> <p>Etude de faisabilité du projet en charge de la subvention du gaz.</p> <p>Les stratégies sont toujours en cours d'élaboration.</p> <p>Pendant ce temps, les actions sont menées à l'endroit des populations afin d'éviter la déforestation.</p>

## Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>109- Renforcer la politique de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives</b>	<p>Chaque année, des efforts sont faits par les structures impliquées pour l'atteinte des résultats annuels. L'on peut reconnaître l'existence du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de reboisement intensif (PRI) : il a contribué jusqu'ici au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des différents acteurs étatiques et non étatiques ;</li> <li>- Projet d'appui à la préservation et au développement des forêts-galeries et production de cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;</li> </ul>	<p>Soutien des PTF ; ce qui donne des chances de réalisation, et ce dans le délai.</p> <p>La réalisation de grands blocs de plantations dans les forêts classées.</p> <p>Les actions de suivi-évaluation sont planifiées sur toute la durée d'exécution de chacun des projets.</p> <p>L'ONAB a la parfaite maîtrise des activités.</p>	<p>Rapports de mise en œuvre de la DGEFC/MCVDD et de la</p> <p>Coordination de chaque projet,</p> <p>Rapports d'activités de</p> <p>l'ONAB ; de la DG-FNDF et de la</p> <p>DPP/MCVDD</p>	<p>La protection de l'environnement, la gestion durable des terres et des paysages forestiers, les actions d'adaptation au changement climatique et la lutte contre la dégradation des terres riment avec la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration du bien-être des populations.</p> <p>Le renforcement des capacités de gestion des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire et l'autonomisation des peuples autochtones facilitent également la préservation des ressources naturelles.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de gestion des forêts et terroirs riverains ;</li> <li>- Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales phase II (PAGEFCOM II) ;</li> <li>- L'Office National du Bois (ONAB) ;</li> <li>- Fonds National pour le Développement Forestier.</li> </ul> <p>En ce qui concerne le reboisement et l'aménagement des forêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des populations au reboisement et la mise en terre de 1404 plants toutes essences confondues sur 2ha et 2186 ml ;</li> <li>- Mise en terre de 195 540 plants sur 88,89 ha et 83842 mètres linéaires en 2018 et presque pareil en 2019 ;</li> <li>- Mise en terre de 1300 cocotiers (Reboisement Inter Forces) à la Plage de Fidjrossè en 2018;</li> <li>- Mise en terre de 5000 plants sur 2ha à Djidja ;</li> <li>- Réalisation sur les ressources des fonds d'aménagement de 299 ha de plantation dans 18 forêts classées sous aménagement en 2018 ;</li> <li>- Réalisation de 100 ha de plantations communales (50 ha à Bassila et 50 ha à Allada) avec l'appui du PAGEFCOM II.</li> </ul>	<p>Décret de nomination et installation des membres du Conseil d'Administration du FNDF, puis la mise à disposition d'une dotation initiale de fonctionnement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les actions entreprises sont soutenues avec la participation effective des populations riveraines (Appui au renforcement des capacités des AVIGREF et renforcement de capacités des promoteurs d'AGRs)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux de reboisement dans le cadre de la mise en œuvre du contrat pluriannuel de reboisement 2018-2020 (en cours). Pour l'ONAB</li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du Noyau Central (Entretien des layons de surveillance ; ligne de base, réaliser les enrichissements)</li> <li>- Production des plants forestiers pour la campagne de reboisement de l'ONAB (*Production de 1 784 282 plants forestiers en 2018 ;</li> <li>- Entretien des bandes de régénération sur 1141 ha et des jeunes plantations sur 3400 ha (ONAB) ;</li> <li>- Réalisation de 545,45 ha de plantations forestières en 2018 ;</li> <li>- Exploitation forestière des plantations de 44 339 m<sup>3</sup> en 2018.</li> <li>- Installation de 04ha d'anarcadier - Installation de 22ha de plantations dans 10 écoles</li> <li>- Installation de 150 ha à Bassila et 100 ha à Allada ;</li> <li>- Des mesures d'accompagnement à la gestion durable des forêts ont été mises en place pour encourager les populations riveraines des forêts (fonds pour activités génératrices de revenus, salles de classe, sensibilisations, etc.).</li> </ul>			
--	---	--	--	--

<p><b>111- Investir dans le cadre d'un partenariat État-Communes pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidange, etc.) dans les chefs-lieux de départements</b></p>	<p>Loi 2018-10 du 17 avril 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale</p> <p>Le financement est mobilisé via le projet WACA pour la rédaction des décrets d'application (prévu pour 2020).</p> <p>Un accord de partenariat entre l'Etat et cinq 05 communes, dit Projet du Grand Nokoué est en cours d'exécution depuis mai 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>† Des matériels et équipements de gestion des Déchets Solides Ménagers sont remis aux bénéficiaires ;</li> <li>† Des centres de transfert et points de regroupement sont mis en service officielle dans le cadre du projet d'urgence de gestion environnementale en milieu urbain.</li> <li>† - Construction de 38,15 km de caniveaux et de 8,35 km de collecteurs.</li> <li>- Construction et réhabilitation de 25 points de regroupement de déchets.</li> </ul>	<p>Les premières actions menées dans ce cadre sont l'œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds, en l'occurrence la Banque Mondiale.</p> <p>Un avant-projet de loi portant code de l'urbanisme est disponible.</p> <p>Vivement que les capacités des acteurs des Communes soient renforcées pour développer des partenariats et mobiliser des ressources pour poursuivre les actions et assurer la maintenance des équipements.</p> <p>Les projets sont gérés directement par des Agences créées par le Gouvernement pour impacter les populations, alors que la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, donne des compétences aux communes dans ces domaines.</p> <p>Il aurait été souhaitable que l'on profite de ces projets pour doter les Communes des compétences dont elles ont besoin, en application de la loi portant statut général de la fonction publique</p>	<p>Rapports 2018 de mise en œuvre et d'activités du PUGEMU et du PAURAD.</p> <p>Ces projets sont arrivés à terme</p>	<p>La libération des espaces publics pour l'aménagement est toujours mal perçue par les populations surtout que les actions concrètes tardent à être menées sur le terrain.</p> <p>D'autre part, les populations attendent toujours les solutions idoines à l'insalubrité de leurs milieux de vie (eaux usées et ordures ménagères, en l'occurrence).</p> <p>La loi relative à la protection, à l'aménagement et à la mise en valeur de la zone littorale vient soulager de la pression démographique sur la zone littorale, protège tout l'écosystème de la zone littorale, en même temps qu'elle permet au Gouvernement de bénéficier des appuis de plusieurs partenaires techniques et financiers qui y conditionnent leurs investissements à l'aménagement de la zone balnéaire.</p>
---	--	--	--	--

	<p>- Construction d'un centre de transfert de déchets solides ménagers.</p> <p>Réalisation de l'étude tarifaire de gestion des eaux usées.</p> <p>- En février 2019, il a été procédé à la signature de la convention qui lie l'Agence du Cadre de Vie et du Développement du Territoire au partenaire stratégique français COVED et autres partenaires locaux ; ce qui consacre le démarrage imminent de la réalisation du projet. Cinq (5) communes sont concernées pour l'efficacité de l'assainissement et le développement durable.</p> <p>- Mise en œuvre du Programme intercommunal de réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux et de mise en place d'une zone de développement économique (PIRA).</p> <p>Les berges des cours et plans d'eau et les berges côtières sont en cours de valorisation.</p> <p>- L'Assemblée nationale a adopté, le 17 avril 2018, la loi relative à la protection, à l'aménagement et à la mise en valeur de la zone littorale. Elle vise à instaurer une gestion durable de l'espace et des ressources naturelles de toute la côte du littoral du Bénin. Cette zone d'une superficie totale de 8700 km<sup>2</sup> regroupe une trentaine de communes.</p> <p>- Création d'une société de gestion des déchets et de la salubrité urbaine dans le Grand Nokoué, par l'ACVDT, en janvier 2019.</p>	<p>. La mise en œuvre de ces projets aurait permis d'amorcer progressivement le transfert de compétences, de même que le transfert de ressources financières au profit des communes.</p> <p>Par ailleurs les services déconcentrés de l'Administration manquent de moyens pour accomplir leurs missions auprès des Communes.</p>		<p>La présence de certains Maires des communes du Grand Nokoué dans le Conseil d'Administration de la Société de gestion des déchets, donne l'espoir que les préoccupations réelles des populations en matière d'assainissement et d'inondation seront prises en compte et que les financements seront à la hauteur des besoins.</p>
--	---	--	--	--

<p><b>113- Faire construire, en partenariat avec le secteur privé, des usines de fabrication de sachets biodégradables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui en matériels de travail à des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la fabrication de sacs biodégradables ;</li> <li>- Sensibilisation des ONG sur les inconvénients des sachets non biodégradables ;</li> <li>- Préparation/sensibilisation des corps constitués étatiques (juges, magistrats, douaniers, etc., des opérateurs économiques et des organisations de la société civile) sur les conditions favorables de fabrication des sachets biodégradables et les alternatives ;</li> <li>- Campagne de sensibilisation des populations sur les inconvénients des sachets plastiques non biodégradables ;</li> <li>- importation d'une cargaison de sachets biodégradables en 2018, par le truchement du Gouvernement. Ils ont été mis à la disposition de certaines entreprises distributrices pour approvisionner le marché.</li> </ul>	<p>Organisation de la lutte contre l'entrée des sachets non biodégradables au Bénin, et mise en œuvre des sanctions adaptées.</p> <p>Accord d'agrément aux sociétés productrices ou importatrices, avec des contrôles permanents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès-verbaux de remise des matériels de travail aux GIE</li> <li>- Plan de communication</li> <li>- Rapport des séances d'information et de sensibilisation DGEC/MCVDD</li> </ul>	<p>Les populations accueillent déjà favorablement les substituts dans les rares officines de pharmacies et autres points de vente.</p> <p>Bien que l'usage des sachets plastiques soit rentré dans les habitudes, les populations ont compris les problèmes liés à son utilisation abusive, cause de nombreux dégâts.</p>
--	--	--	--	---

<p><b>114- Veiller à la mise en œuvre effective du principe du « pollueur-payeur » sur toute l'étendue du territoire</b></p>	<p>Accréditation du FNEC au Fonds Vert pour le Climat en février 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la perception des écotaxes et autres amendes.</li> <li>- Identification des nouveaux produits à assujettir aux écotaxes</li> <li>- Formation des formateurs au profit des mécaniciens automobiles et processus d'agrément en cours pour quelques garages.</li> <li>- Equipement du Laboratoire de surveillance environnementale.</li> <li>- Réalisation des opérations de contrôle et de réglage dans certaines villes (Parakou par exemple en 2017).</li> <li>- Formation des professionnels du froid (ingénieurs, techniciens, artisans) sur les nouvelles technologies en matière de froid et climatisation.</li> <li>- Actualisation des textes réglementaires sur les procédures de destruction de produits avariés, les déversements accidentels d'hydrocarbures dans la nature.</li> <li>- Renforcement des capacités du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC).</li> </ul>	<p>C'est un acquis depuis des années. Il reste à multiplier les actions de sensibilisation et de formation de tous les acteurs.</p> <p>L'on peut citer les cas de sanctions pénales enregistrées dans le département du Littoral (condamnation des responsables de la DST de la Mairie de Cotonou pour abus de fonction et négligence), et le cas des citoyens de cette même ville sanctionnés pour avoir déversé les ordures dans la rue (des peines privatives de libertés de 15 jours et amendes). Pour accroître les chances de réalisation de cette promesse, il convient de faire le suivi du dossier d'accréditation du FNEC au FVC, de repérer tous les acteurs impliqués dans le processus de prise des actes réglementaires ou législatifs subséquents.</p>	<p>Rapports d'activités de la Direction Générale du FNEC et de la DGECC</p>	<p>Ces actions concourent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- à maintenir l'environnement sain et à atténuer les effets du changement climatique sur les populations ;</li> <li>2- à impliquer davantage les populations/ communautés dans la promotion de la salubrité de leur environnement, à préserver leur santé et améliorer/assainir leur cadre de vie..</li> </ul>
--	---	---	---	--

<p><b>115- Réhabiliter l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) afin qu'elle assure sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale.</b></p>	<p>- L'Agence a repris sa place dans l'étude des dossiers des projets. Ainsi on peut noter que dans le cadre de son appui au développement durable les activités suivantes ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>† validation de plus de 200 rapports d'EIES (validation de 55 Rapports EIES et signature de 28 Certificats de Conformité Environnementale (CCE) en 2019 ;</li> <li>† audit de douze unités industrielles et suivi de soixante-et-onze (71) Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets EIE validés ;</li> <li>- signature de cent treize (113) Certificats de Conformité Environnementale (CCE). Les CCE sont signés au fur et à mesure de la demande et ce, tout au long de l'année ;</li> <li>- dix-huit (18) Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES) des projets d'EIE suivis et validés ;</li> </ul>	<p>Prise des actes réglementaires indispensables.</p> <p>Dotation financière suffisante pour les actions à mener.</p> <p>Soutien des PTF</p> <p>La motivation des agents de l'Agence et la mise à disposition conséquente des moyens financiers et matériels pourraient permettre d'atteindre les objectifs à travers la réalisation complète de la promesse à l'échéance.</p> <p>Le processus est engagé mais n'a pas encore abouti.</p>	<p>Rapports d'EIES</p> <p>Rapports d'audits</p> <p>Rapports d'activités du PGES</p>	<p>La réhabilitation de l'ABE participe du développement durable par la promotion de la gestion durable des écosystèmes, la réduction de l'impact social des nuisances environnementales, de la pollution atmosphérique dans les villes et une meilleure protection des populations.</p> <p>L'espoir que la loi soit révisée au cours de l'année 2020 est permis.</p>
---	--	---	---	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'audit environnemental vingt-deux (22) unités industrielles, soit 220% des prévisions de l'année ;</li> <li>- rapport intégré sur l'état de l'environnement au Bénin (RIEEB) est désormais disponible ;</li> <li>- révision de la loi-cadre sur l'environnement et les décrets y relatifs en vue de l'accompagnement de la politique environnementale dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel, fonctionnel et institutionnel de l'ABE.</li> </ul>			
--	---	--	--	--

<p><b>116-Elaborer et mettre en œuvre un plan national climat et des plans climats territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation au changement climatique)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention de l'accréditation du FNEC au FVC en Février 2019.</li> <li>- Existence d'un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) au Bénin.</li> <li>- L'Assemblée Nationale a adopté, la loi n° 2018-18 portant réglementation des changements climatiques en République du Bénin.</li> <li>- Démarrage de l'élaboration du Plan National d'Adaptation - PNA du Bénin en août 2016 avec le soutien de la Coopération allemande. Dans la perspective d'informer le processus PNA en cours d'élaboration, le projet PAS-PNA a initié trois études de vulnérabilités dans les secteurs prioritaires de développement du Bénin à savoir l'agriculture, les Ressources en Eau et la Santé. Des options d'adaptation ont été identifiées pour permettre d'augmenter la résilience des communautés (les capacités pour la conception du processus PNA à base scientifique et axés sur l'efficacité sont accrues dans les PMA d'Afrique subsaharienne francophone).</li> <li>- Programme pour l'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC) pour la Construction d'infrastructures d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans les communes d'intervention.</li> </ul>	<p>Obligation aux pays d'élaborer le Plan National d'adaptation</p> <p>L'appui des PTF en l'occurrence la Coopération allemande donne le gage d'un aboutissement dans le délai.</p> <p>Les Etats africains sont conscients des problèmes d'adaptation aux changements climatiques vécus.</p> <p>Le Bénin a pris des engagements internationaux qui visent à prévenir, protéger et gérer les conséquences des changements climatiques (la convention des Nations Unies sur la désertification, l'engagement d'élaborer le Plan National d'Adaptation, de rédiger sa communication nationale, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports des sessions du CNCC.</li> <li>-Rapports d'étape de l'élaboration du PNA</li> <li>-Rapport d'étapes du Projet d'Appui Scientifique au PNA.</li> <li>Rapports des études de vulnérabilités dans les secteurs prioritaires de développement du Bénin (santé, agriculture, ressources en eau).</li> </ul>	<p>Le renforcement de la capacité scientifique pour la planification et la programmation de mesures d'adaptation à tous les niveaux de décision est en cours de mise en œuvre.</p> <p>Le changement climatique est pris en compte dans la nouvelle génération des plans de développement communaux en vue du développement d'une démarche proactive bénéfique au bien-être futur des populations.</p> <p>La loi accorde, en son article 98, une période transitoire de six mois à toute personne physique ou morale pour se conformer à ses dispositions. L'adoption de cette loi traduit l'engagement du Bénin à se mettre au même diapason que certains pays développés. Le dossier a été défendu par le ministre chargé du Cadre de vie et du Développement.</p>
---	---	--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre le changement climatique se fait à la base avec les collectivités locales et les Communautés (le Projet de Protection et de Réhabilitation pour améliorer la Sécurité Alimentaire) /GIZ – PROSOL par exemple).</li> <li>- soutien des PTF à la réalisation d'infrastructures résilientes dans certaines communes (cas de Malanville).</li> <li>- De nouvelles initiatives environnementales et climatiques retenues dans le cadre d'un Appel à projets 2018 du FNEC sont financées ;</li> <li>- Amélioration de la gestion des Conventions internationales : Arrêté n° 146 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité de pilotage du projet de renforcement des capacités nationales pour la gestion des conventions relatives à l'environnement en lien avec les ODD et la mise en place d'un système d'information statistique et nomination du coordonnateur.</li> <li>- En 2019, la troisième Communication Nationale (TCN) du Bénin sur les changements climatiques a été adoptée, présentée à la COP 25. Sa vulgarisation a démarré au plan national.</li> </ul> <p>- Le Bénin a également produit le premier rapport biennal actualisé à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</p>	<p>La TCN est disponible</p>		<p>La problématique des changements climatiques au rang des priorités que partage l'humanité toute entière est le fruit des travaux forts appréciables accomplis par des groupes de travail thématiques, établis selon une approche institutionnelle et qui ont bénéficié de l'accompagnement technique de pools d'experts nationaux. A partir des projections contenues dans ce document, plusieurs projets d'adaptation au changement climatique ont été identifiés et seront soumis à financements.</p>
--	--	------------------------------	--	--

<p><b>117-Lancer de grands projets de développement urbain et de fourniture de services sociaux de base, à travers des contrats État-Communes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'accord du Grand Nokoué. Notons qu'il y a une corrélation entre l'asphaltage, la gestion des déchets et l'aménagement des berges lagunaires ;</li> <li>- Mise en œuvre du projet Asphaltage (Phase A) : Projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes de Cotonou, Parakou, Porto- Novo, Bohicon, Abomey, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmé-Podji et Lokossa ;</li> <li>- Le projet de protection du Littoral contre l'érosion côtière a démarré et se poursuit. Il concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection de la côte à l'Ouest de Cotonou : Plus de 200 000 tonnes d'enrochement produit, la réalisation de travaux topographiques et bathymétriques ;</li> <li>Pose de pierres par Bateau, le dragage de 1 775 000 m<sup>3</sup> de sable marin pour rechargement de certaines cellules de plage ;</li> <li>- l'identification des zones d'emprunt ;</li> <li>- la mobilisation des matériels et équipements de dragage ;</li> <li>- la mise en dépôt des sédiments ;</li> </ul> </li> </ul>	<p>La volonté politique est affichée et l'engagement des partenaires techniques est manifeste.</p> <p>La création de l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT) à la Présidence de la République.</p> <p>Importation de roches de la Norvège pour construire des épis contre l'érosion côtière au Bénin</p> <p>Démarrage de l'asphaltage dans les villes sélectionnées.</p> <p>La disponibilité des études relatives à la construction de la Cité d'Abomey-Calavi, composée de seize (16) bâtiments administratifs de type R+3 et commodités.</p>	<p>Rapport de mise en œuvre du MCVDD</p>	<p>L'évaluation et le dédommagement des populations installées sur les emprises des sites ont été effectués. Cette opération a connu beaucoup de contestations que le ministère a pu prendre en compte suite à des échanges avec les acteurs. L'existence d'impacts négatifs potentiels justifie les actions de réhabilitation de l'ABE.</p> <p>Tous ces projets et programmes participent à l'amélioration des conditions de vie des populations.</p> <p>S'il est une réalité que tous jubilent depuis le lancement par le Gouvernement du projet Asphaltage dont le premier volet a pris effectivement corps dans toutes les communes concernées, il est une autre que la légèreté qui caractérise la conduite des travaux dans certaines villes éprouve considérablement les populations, notamment les usagers de la route.</p>
---	--	---	--	---

	<p>- la réalisation des travaux de construction de la digue d'AVLEKETE à 69% ;</p> <p>- la construction d'une digue immergée entre l'épi Siafato et l'épi N°1...Réalisation de travaux topographiques et bathymétriques ;</p> <p>- la pose de pierres par bateau ;</p> <p>Protection de la côte à l'Est de Cotonou</p> <p>+ Construction à 100 % de l'épi B ;</p> <p>+ Construction à 60 % de l'épi A Bis ;</p> <p>+ Construction à 20 % de l'épi C ;</p> <p>+ Réalisation de quatre bacs à ordures au profit des populations d'Akpakpa Dodomè et Enagnon ;</p> <p>+ Réhabilitation de l'école primaire publique d'Enagnon.</p> <p>Grâce à ces travaux, en plus de protéger la côte, il est noté le recul de la mer avec le dragage de 1.500.000 m3 de sable pour créer à nouveau de la plage là où elle avait disparu.</p> <p>Les travaux de protection des 23 km de la section ouest de notre côte, allant de Hilla-condji à la Bouche du Roy sont prévus pour être lancés au cours de l'année 2019. Les financements sont mobilisés à cet effet.</p>	<p>Projet d'aménagement des plages du littoral : définition des règles et conditions d'occupation pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la sécurisation des plages du Littoral béninois sur un linéaire d'environ 125 kilomètres de Hilla-Condji (Frontière du Togo) à Sèmè-Kraké (Frontière du Nigeria).</p> <p>Disponibilité des PTF</p>		<p>Indignation suscitée par l'importation de tonnes de blocs de roches, destinées à la construction d'une digue de quatre (04) kilomètres à Avlékété (Ouidah) alors qu'il y en a à foison sur le territoire national, notamment dans les départements du Zou, des Collines, de la Donga et de l'Atacora.</p>
--	---	---	--	--

	<p>Le plan d'aménagement des plages a démarré avec le nettoyage effectif des plages et l'enlèvement des déchets sur les 125 km.</p> <p>La mise en œuvre du Programme de gestion du littoral de l'Afrique de l'Ouest (WACA) soutenu par la Banque mondiale et destiné au Bénin, au Togo, au Ghana et à la Côte d'Ivoire est effective.</p> <p>Dans le cadre de ce projet régional (le West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project – WACA), un montant total de 56,57 millions de dollars (soit environ plus de 31 milliards de francs CFA) est alloué au Bénin (09 avril 2018).</p> <p>La statistique des marchés passés en 2019 a été présentée. Il est à noter que le taux des marchés dont les contrats sont signés, ou en cours de signature est de 66% en 2019.</p> <p>L'effectivité de la poursuite des programmes tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Programme Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PSRCHA) ;</li> <li>- le Programme Spécial de Réhabilitation de la Ville de Porto-Novo.</li> </ul> <p>Le FADeC- Assainissement se poursuit.</p> <p>Loi n° 2018-10 du 16 avril 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin</p>			
--	--	--	--	--

<p><b>118- Réaliser des projets phares dans les villes à statut particulier à travers des contrats État-Communes</b></p>	<p>Le projet villes durables a démarré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet Grand Nokoué a démarré pour le volet modernisation de la gestion des déchets solides ménagers.</li> <li>- Création de la Société de gestion des déchets et de la salubrité urbaine du Grand Nokoué dont les statuts ont été approuvés par le Conseil des ministres, le 12 décembre 2018.</li> <li>- Le projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes à statut particulier et certaines communes (projet Asphaltage) a connu un début de réalisation.</li> </ul> <p>Le projet asphaltage consiste, d'une part, à réhabiliter et créer des voiries primaires, secondaires et tertiaires» (des voiries de largeur comprise entre moins de 15 mètres et 80 mètres) et d'autre part, à accompagner ces réseaux de voirie par des aménagements de façade à façade. Globalement 600 km sont concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des Travaux d'aménagement du site d'accueil (place IDI d'Akpakpa) à Cotonou des pèlerins dans le cadre du Hadj.</li> </ul>	<p>Volonté politique affirmée.</p> <p>Forte capacité à mobiliser les financements ou à signer des contrats de partenariat public-privé.</p> <p>Des chances de réalisation de cette promesse.</p>	<p>Rapport d'activités du PUGEMU.</p>	<p>Soulagement des populations</p> <p>Assainissement du cadre de vie.</p> <p>Allègement de mobilité urbaine.</p>
--	--	--	---------------------------------------	--



	<p>- Poursuite des travaux relatifs au projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Kpomassè, d'Abomey-Calavi, de Zogbodomey, de Kérou, de Bembèrèkè et Zè.</p> <p>- Signature du marché relatif à la conception et à la réalisation des travaux d'urgence pour l'adaptation de la station de traitement des eaux usées de Takon en station de traitement des boues de vidange.</p> <p>- Signature du marché relatif à la conception et à la réalisation d'une station de traitement des boues de vidange à Parakou.</p> <p>Signature du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre complète du projet d'aménagement de la corniche Est de Cotonou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du projet de modernisation des marchés par la remise de sites et démarrage des travaux de vingt (20) marchés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Construction de 35 nouveaux marchés urbains et ruraux (Natitingou, Djougou, Parakou, Cotonou, etc.).</li> </ul>			
--	---	--	--	--

<p><b>119- Généraliser et accélérer la procédure d'obtention des certificats de propriété foncière (titres fonciers) ainsi que la transformation des permis d'habiter</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la Gouvernance Foncière et Locale ;</li> <li>- Préparation des élus locaux à la mise en application de la loi portant code foncier et domanial au Bénin ;</li> <li>- Information et sensibilisation des acteurs Communaux impliqués dans le processus de mise en œuvre du Code sur les modalités de sa mise en œuvre et les pièges à éviter ;</li> <li>- Fonctionnement de la Commission Agriculture, Foncier et Aménagement du Territoire (AFAT) de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) avec le soutien des Experts fonciers, des responsables de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), de l'Institut Géographique National (IGN), du Projet d'Appui à la Gestion Foncière au niveau Local (PFL) ;</li> <li>- Une clarté dans les procédures et les pièces constitutives des différents dossiers à fournir à chaque niveau de la procédure (Mairie, ANDF) ;</li> <li>- Identification des acteurs qui interviennent dans la procédure, une prévision possible quant aux frais liés aux actes ;</li> </ul> <p>Site web de l'ANDF qui fournit toutes les informations aux populations.</p>	<p>L'ANDF est fonctionnelle, avec des agences communales installées dans quelques villes sélectionnées.</p> <p>Les Titres fonciers sont délivrés depuis la mise en vigueur de la loi n° 2017-15 du 10 août 2017, modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial.</p> <p>Avec la volonté affichée par les acteurs et l'engagement des élus locaux et communaux/ municipaux, des chances de réalisation de cette promesse sont grandes.</p>	<p>Rapport d'activités de l'ANDF</p> <p>Rapports des séances de travail ANDF/Communes</p> <p>Rapports des sessions de l'Association Nationale des Communes du Bénin.</p> <p>Rapports des sessions de la Commission Agriculture, Foncier et Aménagement du Territoire (AFAT) de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)</p>	<p>Enregistrement gratuit des biens immobiliers acquis avant juin 2016. Grande quiétude des acquéreurs de parcelles ou des propriétaires d'immeubles.</p> <p>L'amendement au Code foncier et domanial opéré en 2017 renvoie au Titre foncier. La mise en œuvre effective et efficiente des orientations relatives aux transactions foncières, constitue un gage de sécurisation des investissements et de prévention des conflits domaniaux.</p> <p>Mesures de gratuité en ce qui concerne l'enregistrement des actes relatifs au foncier et aux frais de prestation de l'ANDF. C'est l'expression forte d'une volonté politique affirmée pour faciliter les conditions d'accès au foncier sécurisé en vue de créer le cadre favorable au crédit hypothécaire nécessaire à la croissance économique.</p> <p>L'accès au foncier est organisé et encadré dorénavant.</p> <p>L'acquéreur d'une terre rurale doit présenter un projet de mise en valeur qu'il doit exécuter sous peine de sanction (art 367). L'ANDF dispose du droit de préemption (art 362).</p> <p>Les coûts et procédures des formalités ont été homologués et appliqués : attestation de détention coutumière, attestation de recasement, état descriptif, attestation de demande de confirmation de droits fonciers ou de morcellement, certificat d'appartenance.</p>
---	---	--	---	--

<p><b>120- Mettre effectivement en œuvre les dispositions du nouveau Code foncier</b></p>	<p>- Mise en place de quatorze (14) Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (BCDF) et recrutement de plusieurs cadres ;</p> <p>- Elaboration des outils pour la délivrance des Certificats de Propriété Foncière (CPF)/Titre Foncier depuis la Loi n° 2017-15 du 10 août 2017. Environ 50 000 titres fonciers sont émis depuis la relecture du Code Foncier et Domanial en 2017 (loi n° 2017-15 du 10 août 2017) : Lancement de la délivrance du TF en juin 2017.</p> <p>- Par décret n° 2016-726 du 25 novembre 2016 portant création, organisation, attribution et fonctionnement du Comité technique de supervision de la réalisation du cadastre national, des partenaires pour le cadastre ont été installés.</p> <p>- Les procédures en matière foncière sont mises en œuvre sur toute l'étendue du territoire selon le nouveau code et les sensibilisations se poursuivent au niveau des élus locaux et des populations.</p>	<p>La création du cadastre, constitue un véritable atout pour l'avenir du foncier et sa sécurité juridique. Le dispositif opérationnel est fonctionnel au niveau de la Direction Générale de l'ANDF et des services déconcentrés.</p> <p>Un projet qui avance avec l'appui des Pays-Bas.</p> <p>Le cadastre de Cotonou est terminé.</p> <p>Des chances de voir finaliser ce projet très bientôt si le cap est maintenu.</p>	<p>Catalogue d'outils disponible à l'ANDF.</p> <p>Journal Officiel : publication régulière des requêtes des présumés propriétaires.</p>	<p>L'établissement du cadastre rassure les propriétaires terriens dans les droits et devoirs (fiscal et juridiques).</p> <p>Le cadastre présente plusieurs avantages, entre autres : l'unicité de source d'informations foncières, la sécurisation foncière, la sécurisation des investissements, la diminution et l'aide à la gestion des conflits fonciers ; l'aide à la décision comme outil de planification.</p> <p>La sensibilisation des acteurs se poursuit sur les dispositions du code foncier et domanial.</p> <p>Il reste des efforts à faire dans le cadre du respect du délai légal d'établissement des titres fonciers aux ayants droit pour plus de quiétude.</p>
---	--	---	---	---

	<p>- Le Code foncier et domanial a été modifié et complété par la Loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ; dans cette perspective de correction, aucun CPF n'avait été délivré.</p> <p>- Des informations partagées par l'Agence nationale du domaine et du foncier, environ 17% du territoire sont déjà cartographiés. La cartographie de Cotonou est déjà réalisée et tous les titres fonciers sont numérisés. Il a été procédé à la prise de vues aériennes sur tous les centres urbains du Bénin (50 communes sur 77 communes).</p>			
<p><b>121- Développer le programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations</b></p>	<p>Mise en place d'un projet de développement de programme immobilier d'habitat social et économique (PDPHSE) dont l'objet est d'offrir des logements adaptés aux conditions économiques des ménages ruraux et urbains : prévision : construction de 20.000 logements.</p> <p>Des actions ont été menées, à savoir :</p> <p>- identification des sites devant abriter les ouvrages des projets de construction de 20 000 logements, de la cité internationale du savoir et de marché de gros.</p>	<p>La Politique Nationale de l'Habitat est adoptée en Conseil des Ministres du 30 mars 2018.</p> <p>La loi n° 2018-12 du 02 juillet 2018, portant régime juridique du bail à usage d'habitation domestique est promulguée.</p> <p>Les financements sont quasiment disponibles.</p> <p>Les études techniques sont pour la plupart bouclées.</p>	<p>Successifs plans de travail annuel et rapports d'activités de l'Agence Foncière de l'Habitat et de la Direction Générale de l'Habitat et de la Construction</p> <p>MCVDD</p>	<p>A ce jour, aucun logement disponible.</p> <p>La réalisation du projet donnera aux acquéreurs de vivre dans un cadre décent.</p> <p>Ces différents travaux au profit des populations vont les soulager.</p>

	<p>- Il est retenu la réalisation d'une première phase de 12 049 logements sociaux sur les 20 000 prévus initialement dont 10 849 à Abomey-Calavi, compte tenu du niveau de mobilisation des ressources financières.</p> <p>Les travaux de construction de la Cité administrative départementale d'Allada ont été lancés ainsi que ceux de Djougou.</p> <p>Les études architecturale, urbanistique, technique et d'impact environnemental et social du programme 20 000 logements sont entièrement achevées et les dossiers d'appel d'offres sont élaborés.</p> <p>Les études techniques des travaux de viabilisation primaire à savoir voirie de desserte, réseau d'adduction d'eau, réseau de basse et moyenne tension et de connexion en fibre optique du site de Ouèdo sont achevées et les entreprises devant réaliser les travaux ont été sélectionnées.</p> <p>Le coût global des 12 049 logements sociaux de la première phase est estimé à environ FCFA 322 milliards. La BOAD finance 3035 logements à Ouèdo et la BID finance 2819 logements à Ouèdo.</p> <p>L'entreprise Poly International construit pour sa part 450 logements dans douze villes du Bénin</p> <p>La CNSS construit 3175 dont 2425 à Ouèdo, 250 à Porto-Novo et 500 à Parakou et d'autres promoteurs immobiliers réaliseront 2570 logements à Ouèdo ;</p>	<p>Le décret n° 2017- 463 du 13 septembre 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 12 septembre 2017, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 1300 logements sociaux à Ouèdo dans la commune d'Abomey-Calavi au Bénin sur les 10 849 prévus sur ce site.</p>		<p>Un vaste projet de transformation de notre cadre de vie est en cours d'exécution à travers le programme de construction de logements sociaux courant 2020 -2021.</p> <p>Reste à savoir quel accueil les béninois réservent à ces joyaux.</p>
--	--	--	--	---

	<p>- Projet de création d'un Complexe International (conférence et théâtre) à Cotonou avec la signature du contrat et le paiement d'une partie de la contrepartie béninoise dans le cadre du Partenariat Public Privé pour la conception, la recherche de financement ;</p> <p>- Démarrage des travaux de viabilisation primaire du site de logements de Ouèdo ;</p> <p>- Recours au PPP pour le financement, la viabilisation, la construction et la concession d'une Cité ministérielle à Cotonou et pour le financement, la construction et la mise en exploitation des 2570 logements restants à Ouèdo à Abomey calavi.</p> <p>Plusieurs partenaires se sont déjà manifestés pour une 1<sup>ère</sup> tranche de 8279.</p> <p>- remise de site et élaboration des plans d'exécution pour la construction de cités administratives et départementales (tous les chefs-lieux de départements).</p> <p>- Les travaux de construction des routes modernes devant ceinturer le site sont en cours d'exécution.</p> <p>Le domaine identifié pour abriter la cité administrative qui devra accueillir les Ministères dans l'arrondissement arrondissement de TOGBA dans la Commune d'Abomey-Calavi est en cours d'aménagement</p>			
--	--	--	--	--

<p><b>122- Apporter l'appui de l'Etat aux communes et aux usagers pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain dans le cadre des contrats État-Communes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgarisation du Code Foncier et Domanial (CFD) ;</li> <li>- Les dossiers d'expropriation des propriétaires terriens à Maria-Gléta ont été traités, ceux du port en eau profonde de Sèmè-Podji sont en cours. Les propriétaires terriens de la zone de l'aéroport de Glo-Djigbé ont été dédommagés ;</li> <li>- Formation des acteurs communaux/ locaux ;</li> </ul> <p>Dans le cadre de l'installation d'un cadastre national informatisé, il y a eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la collecte des données de lotissement ainsi que la couverture photographique aérienne dans une Commune pilote ;</li> <li>- le traitement des données pour documenter le processus ;</li> <li>- la réalisation du cadastre pilote à Ouidah ;</li> <li>- Gestion rationnelle des eaux usées et des risques d'inondations dans les communes d'intervention du PUGEMU ;</li> <li>- Amélioration de la gestion des déchets solides ménagers, formation et équipement des acteurs dans les centres urbains ;</li> </ul>	<p>Les règles, procédures, acteurs et coûts des actes sont désormais connus.</p> <p>Chaque partie impliquée sait désormais quel est son rôle et le délai d'accomplissement des actes. Aucun obstacle pertinent n'empêche la réalisation de cet objectif.</p>	<p>Rapports d'activités de l'IGN et de l'ANDF</p> <p>Rapports d'étape de mission.</p> <p>Rapports de réception des ouvrages/ infrastructures</p> <p>Rapport d'étude pour la réalisation de l'étude sur les mécanismes de participation des populations à l'amélioration de l'accès aux services collectifs dans les localités urbaines et péri-urbaines</p>	<p>Les dédommagements ont été effectués sur fond de protestations sociales réprimées parfois par les forces de l'ordre ;</p> <p>Les séances de sensibilisation des élus locaux et la peur de perdre et la peur de perdre terre et frais de dédommagement consentis par le Gouvernement ont amené les propriétaires terriens à faire profil bas.</p> <p>A ce jour, aucune visibilité sur la réalisation de l'infrastructure prévue sur le site.</p> <p>Les populations évoluent dans un cadre de vie adéquat garantissant leur bien-être.</p>
--	--	--	---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement du cadre de vie, aménagement, drainage et pavage de rues urbaines dans les 30 villes du programme villes et territoires durables ;</li> <li>- Développement des outils et instruments fiables de planification et de gestion urbaine.</li> <li>- Transfert de fonds FADeC - Cadre de Vie aux communes bénéficiaires du Programme Villes Durables</li> </ul>			
<p><b>123- Etablir le Plan Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles) ;</b></p>	<p>Existence du décret n° 2015-018 du 29 janvier 2015 fixant les modalités d'établissement du Plan Foncier Rural et confirmation des droits fonciers à partir du Plan Foncier Rural. Le Code foncier et domaniale a été modifié et complété pour prendre en compte certaines préoccupations soulevées par l'application de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domaniale (loi n° 2017-15 du 10 août 2017).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2016-06 du 26 mai 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin, avec la création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) dont les statuts sont adoptés par décret n° 2018-490 du 17 octobre 2018.</li> </ul>	<p>L'effectivité de cet objectif dépend à coup sûr de la volonté politique. Mais les moyens matériels et humains sont disponibles. Le cadre législatif existe et les acteurs connus. Les cahiers de charges sont attribués (les organes chargés de l'aménagement du territoire sont installés par exemple).</p>	<p>Décret n° 2015-018 du 29 janvier 2015</p> <p>Loi n° 2013-01 du 14 août 2013</p> <p>Loi n° 2017-15 du 10 août 2017</p> <p>Loi n° 2016-06 du 26 mai 2016</p> <p>Décret n° 2018-490 du 17 octobre 2018</p> <p>Rapport d'activités de l'ANDF et des Communes</p> <p>Rapport d'activités de la DAT devenue l'ANAT</p>	<p>Le Plan foncier rural est un document faisant l'inventaire des terres rurales, avec enregistrement des droits y rattachés ainsi que de leurs titulaires. Il assure, entre autres, la sécurité foncière. Les populations auront une cartographie des droits fonciers existants ; ce qui évitera aux uns et aux autres les nombreux conflits domaniaux observés.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la cohérence spatiale pour la réalisation des investissements dans les villes et territoires durables.</li> <li>- Aménagement de pôles d'activités pour certains corps de métiers dont les activités génèrent des nuisances (mécaniciens, menuisiers, soudeurs, etc.). En outre, réfléchir sur le design des cantines, kiosques et autres espaces de vente pour lutter contre l'encombrement visuel.</li> </ul>			
<p><b>124- Accélérer et renforcer les capacités du processus de décentralisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'intégration des problématiques de l'environnement et des changements climatiques par l'organisation de la relecture des documents de planification et de budgétisation des communes ;</li> <li>- Mise en place de la ligne de crédit FADEC et transfert de ressources aux Communes pour assurer l'intermédiation sociale dans le domaine d'approvisionnement en eau potable ;</li> <li>- Accompagnement des maires dans la prise des arrêtés de reconnaissance des forêts galeries dotées de PAGS (plan d'aménagement et de gestion simplifiée) ;</li> </ul>	<p>Le projet ASPHALTAGE a démarré dans les communes ciblées. Mais avant, les travaux d'assainissement et de voirie de certaines communes sont réalisés par des projets existants, en l'occurrence PUGEMU et PAURAD.</p> <p>La création de l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire à la Présidence.</p> <p>Les études sont réalisées pour la prise en compte du volet environnemental dans les travaux.</p> <p>Conclure quant aux chances de réalisation de cette promesse.</p>	<p>Rapport d'activités du MCVDD, de l'ACVDT et du MEM</p>	<p>Les études ont été réalisées.</p> <p>Le cadre de vie des populations bénéficiaires se trouvent assaini.</p> <p>Les déchets et les eaux usées sont mieux gérés.</p> <p>La mobilité des populations se trouve de plus en plus aisée.</p> <p>Les projets ont pris en compte les aspects environnemental et social.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des instances de protection et de gestion des berges et des forêts galeries ;</li> <li>- Sensibilisation des populations sur la protection des ressources naturelles</li> <li>- Remise officielle de trois barques motorisées aux communes lacustres de Sô-Ava, Dangbo et Aguégoués ;</li> <li>- Renforcement des capacités technique et organisationnelle des acteurs des instances de protection et de gestion des berges et forêts- galeries ;</li> <li>- Réalisation d'infrastructures socio-communautaires au profit des populations riveraines des forêts-galeries ;</li> <li>- Renforcement de la Gouvernance Foncière et Locale à travers le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD).</li> <li>- Démarrage de l'étude d'élaboration du Plan de Décentralisation et de Déconcentration (P2D).</li> </ul>			
--	--	--	--	--

<p><b>126- Mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable</b></p>	<p>Mise en œuvre d'un programme d'urgence de redressement du secteur de l'électricité par la location de centrales électriques de 150 MW en 2016.</p> <p>Scission du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau en deux autres Ministères : Ministère des Mines et de l'Eau et Ministère de l'Energie.</p> <p>D'une capacité de 8 mégawatts, la centrale électrique de Bérécingou mise en service le 1er Février 2019 pour 600 millions de francs CFA (dans la commune de Natitingou).</p> <p>Plusieurs projets sont en cours de réalisation afin de rendre le secteur énergétique béninois plus compétitif et l'énergie disponible pour les populations même en zone rurale. Le secteur énergétique béninois connaît une avancée notable depuis l'avènement du gouvernement de la rupture qui y consacre 10% de ses projets avec un coût global de 700 milliards de FCFA.</p>	<p>La ratification de l'accord de financement d'un montant équivalant à quarante milliards sept cent trente-quatre millions neuf cent vingt-neuf mille sept cents (40 734 929 200) francs CFA, avec l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et d'assainissement des eaux usées urbaines (PEPRAU).</p> <p>L'accompagnement du MCA</p> <p>Les réformes institutionnelles en cours.</p> <p>La route de 9km de chaussée en cours de réalisation depuis le carrefour Tankpè au site est prévue pour être ouverte au public à la fin du mois de mars 2019.</p> <p>De grands projets sont élaborés et les financements quasi mobilisés (BIDC, BAD, Fonds Saoudiens) pour les deux années 2019-2020 pour l'électrification rurale d'environ 241 localités complémentaires.</p>	<p>Plan Directeur de Développement du sous-secteur de l'Approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin 2017-2021.</p> <p>Décret 2017-039 du 25 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAEP-MR.</p> <p>Rapport d'activités de la SONEB</p> <p>Document de revue au 31 décembre 2017 du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines</p>	<p>Le mieux-être des populations et du secteur privé béninois dépend de l'augmentation de la capacité de la production nationale et de la réduction de la dépendance du Bénin des sources externes d'approvisionnement.</p> <p>La disponibilité permanente de l'énergie électrique participe de l'accroissement des activités génératrices de revenus des populations.</p> <p>D'un autre point de vue, les travaux exécutés sur les différents chantiers de construction de centrales (thermique ou photovoltaïque) créent des emplois pour les jeunes (plus de 1000 employés sur le chantier de Maria Gléta II par exemple).</p>
--	---	--	---	---

	<p>Les travaux de construction de la centrale électrique de 120 Mégawats de Maria-Gléta 2 sont à 90% de taux d'exécution au 12 février 2019.</p> <p>En matière d'efficacité énergétique, le lancement de la mise en œuvre du MCA-Bénin II constitue un apport véritable. Réhabilitation du parc de production de la SBEE. A fin décembre 2017, 20 MW sont déjà disponibles.</p> <p>Exonération de tous les équipements du secteur.</p> <p>Réformes institutionnelles : ouverture du secteur aux opérateurs économiques du privé, subvention d'un montant de 32 millions de dollars pour soutenir les promoteurs privés dans la mise en œuvre de la politique d'électrification rurale. Electrification rurale par raccordement réseau en 2018 :</p> <p>2013-2015 : 135 localités impactées 2016-2018 : 144 localités impactées</p> <p>Electrification rurale par hors-réseau : 104 localités impactées</p> <p>2013-2015 : six (6) centrales construites 2016-2018 : 73 micro centrales réalisées</p>	<p>550 infrastructures socio-communautaires sont en cours d'électrification</p>		<p>S'il est indéniable que des efforts sont déployés pour l'électrification pour tous, il est évident que le taux de performance est faible compte tenu du nombre de ménages abonnés, malgré les exonérations et les réductions des coûts de branchement.</p> <p>Ouverture du secteur de l'électrification rurale aux promoteurs privés pour une large satisfaction des populations</p>
--	--	---	--	---

	<p>Electrification réelle (raccordement effectif des populations) : 0,5% entre 2013 et 2015, elle est de 1,4% en 2018 avec le coût de raccordement ramené de 180 000 FCFA à 90 000 FCFA</p> <p>Mise en œuvre du Projet de valorisation de l'énergie solaire (PROVES)</p> <p>Les microcentrales solaires photovoltaïques sont fonctionnelles dans certains départements comme l'Ouémé et le Plateau (réhabilitation et rénovation de la centrale thermique Wärtsilla de la SBEE, en capacité de fournir au moins 10 mégawatts d'électricité de façon constante pour la zone de Porto-Novo et ses environs).</p> <p>Les réformes dans le secteur de l'énergie ont aussi impacté la Société béninoise d'énergie Electrique et celle-ci a vu ses dettes vis-à-vis de l'Etat effacées. L'assainissement de la SBEE est en cours.</p> <p>Dérogation spéciale pour importer directement 60 MW d'énergie en livraison continue 24h/24 auprès d'un producteur privé au Nigéria (PARAS) à travers les installations de la CEB pour l'usage exclusif du Bénin.</p> <p>Création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural</p>			
--	--	--	--	--

	<p>Plusieurs accords de financement au profit du Programme pour l'accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural, dénommé Programme AQUA-VIE ont été signés le vendredi 14 juin 2018. Avec un montant cumulé de 220 millions de dollars américains soit environ 124 milliards FCFA, près de 1,7 millions de Béninois vivant en zones rurales bénéficieront d'un accès aux services d'eau potable à travers la construction et la réhabilitation de plus de 600 Adductions d'Eau Villageoise (AEV), la construction de plus de 34.000 branchements particuliers et 3.300 bornes fontaines.</p> <p>Le Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe a mis à la disposition du Bénin un prêt d'un montant de 10 milliards dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable principalement dans les villes de Covè, Zagnanado et Boukoubé.</p> <p>Dans le cadre du Programme « Fonds de transition Eau » du Royaume des Pays-Bas, en sa composante « Eau Potable en milieux urbain et périurbain »,</p>			
--	--	--	--	--



	<p>il est prévu la réalisation de sept mille cinq cents (7.500) branchements promotionnels au profit des populations à faibles revenus sur toute l'étendue du territoire national, notamment en milieux urbain et périurbain. A cet effet, la SONEB a lancé en avril 2018, la réalisation d'une grande campagne nationale de branchements promotionnels visant à offrir de l'eau potable aux Béninois en particulier les plus vulnérables ou à faible pouvoir d'achat. Cette campagne s'adresse en priorité aux ménages à faibles revenus.</p> <p>Le règlement des arriérés de dettes de l'Etat vis-à-vis de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), évaluées au 31 décembre 2016, pour renforcer les capacités financières de la société, aux fins de restaurer sa crédibilité et de lui permettre de mobiliser des ressources nécessaires à l'exécution de ses programmes d'investissement.</p>			
--	---	--	--	--

## 10-4 Analyse des résultats sous 4 angles

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

En 2018, des dix-neuf (19) promesses faites, deux avaient été tenues, une non tenue et les seize (16) autres enclenchées.

A l'évaluation de l'An 3, il a été constaté que trois promesses ont été tenues, la seule non tenue en 2018 est restée non tenue, et les 16 autres ont substantiellement évolué dans leur exécution.

Les années 2017 et 2018 ont été consacrées, essentiellement à ces études, pendant que quelques actions se menaient sur le terrain.

En février 2020, on peut déduire que la quasi-totalité des promesses ont été enclenchées, mais à des degrés divers.

A titre d'exemple, au niveau de la promesse n°126: « mettre rapidement en œuvre un programme d'investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable », des actions ont été engagées pour satisfaire les besoins des populations en matière d'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'énergie électrique de façon continue. Il reste, cependant, encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de la disponibilité de l'eau à 100% de la population ; ainsi que celui de l'amélioration de la qualité de l'eau potable et de la distribution de l'énergie électrique.

En outre, si à ce jour, les logements sociaux promis ne sont pas encore une réalité, la Société Immobilière d'Aménagement Urbain (SImAU) est créée, des fonds sont disponibles et des contrats signés avec des partenaires pour la réalisation de certains lots.

Mais, la population reste en attente de satisfaction surtout de la promesse relative au prix d'achat du gaz domestique.

A cette date, les chances de réalisation des promesses dont l'exécution est enclenchée sont fortes au regard des actions engagées et de la détermination des acteurs. Comme preuve, les Plans de travail annuels successifs du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et ceux des Ministères en charge de l'Eau et de l'Energie qui régulièrement exécutés en moyenne à près de 80%.

Seulement, il faut espérer que les travaux engagés soient réalisés avec efficacité et ne soient tributaires des contingences et compromissions liées à l'agenda politique.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Les actions en cours prennent en compte le volet social, dont les populations commencent par apprécier l'effectivité. Peuvent être cités, à titre d'exemples :

1. la réduction certaine de la pollution et de la dégradation de l'environnement par les sachets plastiques non biodégradables et l'amélioration du cadre de vie ;

2. les actions de protection des côtes, qui ont permis de faire reculer la mer du côté est de l'Epi de Sifato et de créer à nouveau des plages pour le bonheur des populations riveraines ainsi que les travaux en cours à Avlékété dans Ouidah et à Grand Popo ;

3. la mise à disposition des requérants des titres fonciers, depuis la mise en vigueur de la loi modifiant et complétant le code foncier et domanial de 2013 ;

4. la propreté des berges lagunaires : les populations ont été sensibilisées, déguerpies et dédommagées (cas du marché Dantokpa par exemple) ; des ONG sont contractées pour assurer l'assainissement permanent des plages ;

5. les actions pour faciliter l'usage du gaz domestique en lieu et place du bois-énergie : les conventions de mise à disposition des équipements ont été signées avec les sociétés JNP, BENIN PETRO et ORYX pour les équipements de cuisson à gaz ; à fin décembre 2017, 8 670 équipements de cuisson à gaz étaient vendus à prix subventionné. Toutefois, il est à noter qu'aucune mesure n'a été prise pour faire baisser le prix d'achat du gaz. Or, il s'agit d'une action complémentaire qui devrait encourager l'usage du gaz domestique pour faire baisser la pression sur les ressources forestières.

6. Le projet "Asphaltage" actuellement en cours d'exécution consiste, d'une part, à réhabiliter et créer des voiries primaires, secondaires et tertiaires (des voiries de largeur comprise entre moins de 15 mètres et 80 mètres) et, d'autre part, à accompagner ces réseaux de voirie par des aménagements de façade à façade. Globalement 600 km sont concernés.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

A l'exercice, il a été plus facile de faire du porte-à-porte pour avoir les informations. Les réseaux sociaux et les comptes rendus des sorties des Ministres concernés ont été d'un apport considérable.

Les rapports des revues trimestrielles voire annuelles du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ont servi également à la collecte de certaines informations.

### ❖ *Analyse prospective*

Les actions annoncées dans le domaine « Environnement, Aménagement du territoire », relèvent,

pour une bonne part, d'aspects socio-culturels, économiques et politiques. Donc les référentiels regroupent plus des faits, constats ou actes législatifs et administratifs que des données chiffrées.

Sur vingt-six (26) projets mis en œuvre au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), onze (11) sont des projets phares. Ces derniers sont, pour la plupart, exécutés par l'Agence du Cadre de Vie et du Développement du Territoire et la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU). Par ailleurs, il est mis en place un partenariat d'échanges entre les structures du MCVDD et l'Agence d'une part, et la SIImAU d'autre part ; ce qui facilite le suivi des opérations.

En s'appuyant sur l'engagement du Gouvernement se consacrer exclusivement aux priorités du PAG et

aux priorités sectorielles, et en comptant sur l'appui financier des bailleurs et des partenaires engagés dans l'exécution des projets, on peut s'attendre à un bon taux de réalisation des promesses. Le constat fait est que la quasi-totalité des études de faisabilité des projets est réalisée et la mobilisation des fonds pour la réalisation consécutive de ces projets suit son cours. Plusieurs contrats d'exécution des projets sont signés et des sites remis aux structures chargées d'exécuter certains travaux (logements sociaux et marchés par exemple).

La société civile et toute la population ne peuvent qu'encourager le Gouvernement et ses partenaires à travailler avec efficacité, dans l'intérêt des populations et surtout de celles les plus vulnérables, en maintenant la veille citoyenne.

Tableau récapitulatif des avancées, innovations, reculs et stagnations

Les avancées	Les innovations	Les reculs	Les stagnations
<p>Fin de la quasi-totalité des études techniques des différents projets.</p> <p>Efforts considérables dans l'approvisionnement en eau potable.</p> <p>Extension et disponibilité de l'énergie électrique : moins de coupures constatées. Mise en service de Maria Gléta II.</p> <p>Changement du système de management de la SBEE.</p> <p>Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) est fonctionnelle.</p> <p>Sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin : décrets fixant les critères d'agrément des laboratoires pour le contrôle de la qualité et les conditions d'octroi de l'autorisation spéciale.</p> <p>Plusieurs lois sont entrées en vigueur, notamment la loi n° 2018-10 du 16 avril 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin, la loi sur les sachets biodégradables, la loi sur les changements climatiques.</p> <p>Démarrage de l'étude d'élaboration du Plan de Décentralisation et de Déconcentration (P2D)</p> <p>Disponibilité des titres fonciers dans un délai relativement court sans que le délai de 120 jours prévus par la loi ne soit pour le moment respecté.</p> <p>Qualité de l'eau potable</p> <p>Reboisement et aménagement des forêts et protection des peuples autochtones.</p>	<p>Prise en compte systématique des volets environnement et social dans les projets (EIES exigées).</p> <p>Transfert de fonds FADeC - Cadre de Vie aux communes bénéficiaires du Programme Villes Durables.</p> <p>Loi n° 2018-18 portant réglementation des changements climatiques en République du Bénin.</p> <p>Mise en œuvre du PAS-PNA en vue d'avoir des données scientifiques pour documenter le PNA.</p> <p>Elaboration de la Troisième Communication Nationale les changements climatiques.</p> <p>Création de la Société de gestion des déchets et de la salubrité urbaine du Grand Nokoué (décembre 2018).</p> <p>Création de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU).</p>	<p>Suppression de la ligne budgétaire Appui-Conseil aux Communes.</p>	<p>Prix du kilogramme du gaz domestique</p> <p>Absence d'usines de fabrication de sachets biodégradables</p> <p>Programme immobilier d'habitat social</p>

## 10-5 Conclusion et recommandations

En quatre (4) ans de gestion du pouvoir, force est de noter que les dix-neuf (19) promesses relevant du domaine « Environnement, Aménagement du territoire », sont toutes prises en compte dans le PAG et sont en cours de réalisation avec des efforts très prometteurs. Les études techniques sont, pour la plupart, terminées pour l'ensemble des projets ; et l'appui des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de ressources est acquis pour la plupart.

Les promesses du domaine « Environnement, Aménagement du territoire » sont réalisables dans la durée, si des ressources suffisantes y sont consacrées en conséquence, et si la volonté politique reste toujours affirmée.

L'espoir est grand quant à l'opérationnalisation du programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations, compte tenu de l'investissement privé, qui se mobilise à travers plusieurs partenariats.

L'on peut, enfin, déplorer la non tenue de la promesse 110, à savoir : Rétablir la subvention du prix d'achat du gaz à usage domestique au profit des ménages. Il est mis en place un projet de substitution du bois-énergie par le gaz domestique (PSBE-GAZ) qui ne donne, pour le moment, pas de résultats.

Quelques obstacles sont à évoquer, à savoir :

- le non-respect des clauses contractuelles d'exécution des travaux par certaines entreprises partenaires ;
- le retard dans les décaissements de fonds par certains bailleurs pour des raisons de procédure ;
- l'absence (défaut) d'implication des populations ou élus locaux (les bénéficiaires), dans la mesure

du possible, dans la réalisation des projets ;

- la limitation de l'accès aux crédits ouverts sur le budget national, qui ne suffit pas pour libérer les contreparties du budget national au financement des projets à financement extérieur.

Au terme de cette étude, les recommandations suivantes sont formulées :

### **Au Gouvernement :**

1. veiller à la mise en œuvre effective des textes législatifs et/ou réglementaires ;
2. poursuivre la mobilisation des ressources pour le financement du PAG, surtout son volet « développement durable » ;
3. rendre disponibles au public, les projets avec les indicateurs objectivement vérifiables et les progrès réalisés au fur et à mesure, afin de lui permettre d'exercer un contrôle citoyen responsable ;
4. poursuivre les activités de renforcement des capacités techniques des cadres et élus locaux dans le cadre du transfert de compétences aux Communes en vue de la mobilisation des ressources et de la gestion directe des projets relevant de leurs domaines de compétence.

### **A la Société Civile :**

1. demander la publication des différents contrats entre l'Etat et ses partenaires chargés d'exécuter les différents travaux/projets pour permettre aux populations d'en suivre la bonne gouvernance et pour éviter la survenance des cas de mauvaise gouvernance connus par le passé.



# 11-Sports

Il sera rendu compte des onze (11) promesses relatives au domaine des "Sports" selon le plan suivant :

**11.1- Résumé de l'évaluation citoyenne**

**11.2- Situation au début du mandat**

**11.3- Situation quatre (04) ans après**

**11-4 Analyse des résultats sous quatre (04) angles clés**

**11.5- Conclusions et recommandations**

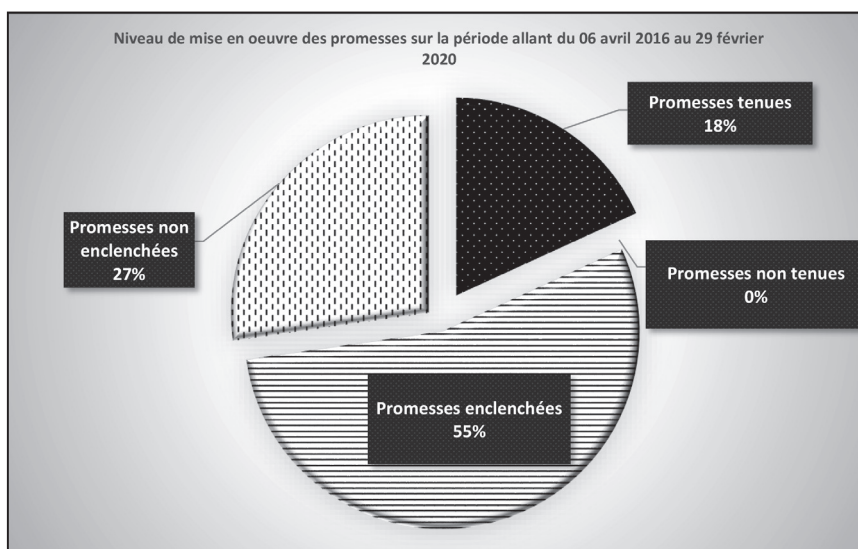
## 11-1 Résumé de l'évaluation citoyenne

Au regard des investigations et des informations recueillies, il ressort que les différents points inscrits en lettre d'or avant l'investiture du Président de la République et gravés dans son programme sont en exécution. Les classes sportives scolaires et les associations universitaires sont en phase d'exécution, les associations sportives communales reçoivent l'appui de l'autorité en charge des sports et du Gouvernement, les fédérations reçoivent à temps leurs subventions dont la gestion se fait sous le regard du Ministère des sports avec, à la clé, une lettre de mission ainsi que la mise en place d'un cadre adéquat de dépense des fonds publics beaucoup plus coercitif. Le seul point qui reste en suspens est l'implication du secteur privé dans la création des écoles de sport et la subvention des athlètes dans leur désir de devenir des professionnels du métier de sport.

Au total, en dépit du manque de matériels sportifs et de l'isolement des l'Union des Associations Sportives de l'Enseignement Secondaire (UASES) dans le processus de bon rendement du sport à la base, seuls les résultats à la fin du mandat du Président pourront nous édifier quant

aux objectifs fixés. La situation des classes sportives, socle de toute dynamique d'émergence de sportifs nationaux, mérite d'être corrigée au regard des moyens mis en jeu. Aussi un arrimage des programmes d'étude (le législateur a prévu mercredi et vendredi pour les animations sportives et culturelles que les établissements ne respectent plus), et la pratique du sport doivent être revus pour le bonheur des acteurs du monde sportif. De même, le programme de formation, les produits sortis de l'INJEPS doivent s'arrimer aux objectifs et à la politique de l'Etat en matière de sport. Il importe, par ailleurs, de restructurer l'UASES parce que les infrastructures sportives existent au sein des établissements et il y aura moins de dépenses pour l'Etat qu'il y en a aujourd'hui avec l'obtention de statistiques objectives et efficaces parce qu'impliquant chefs d'établissement, les UASES et les cadres du Ministère des Sports dans un environnement plus sain.

En somme, à la date du 28 février 2020, l'évaluation citoyenne du domaine du sport fait état, pour les onze (11) promesses du domaine, de deux (02) qui sont tenues, six (06) enclenchées et trois (03) qui demeurent non enclenchées.



### RAPPEL DES PROMESSES

128-Renforcer l'enseignement et la pratique du sport en milieux scolaire et universitaire.

129-Mettre en place une politique responsable de partenariat avec le secteur privé pour le développement d'écoles à vocation sportive (sport-études).

130-Promouvoir la création d'écoles supérieures de sport en franchise fiscale.

131-Développer les compétitions sportives en milieux scolaire et universitaire.

132-Détecter et suivre les talents.

133-Instaurer des bourses de formation à l'étranger dans diverses disciplines sportives.

134-Investir dans les infrastructures sportives en milieux scolaire et universitaire.

135-Mettre en place

une politique de promotion de l'investissement privé dans le sport, avec une défiscalisation intégrale.

136-Instaurer dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats Etat-Communes, des Associations Sportives Départementales subventionnées.

137-Promouvoir le professionnalisme

dans toutes les disciplines sportives. Les salaires des sportifs professionnels seront défiscalisés.

138-Entretenir avec les acteurs du domaine du sport une relation assurant l'implication constructive de l'Etat dans l'organisation et le bon fonctionnement des diverses fédérations et organisations sportives.



## 11.2- Situation au début du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur les promesses	Situation au 6 avril 2016	sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>128- Renforcer l'enseignement et la pratique du sport en milieu scolaire et universitaire</b>	Nombre d'association sportive scolaire et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Existence des Unions des Associations Sportives de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle</li> <li>– Existence de l'Association Universitaire (ASU)</li> <li>– Existence d'un Service du Sport Scolaire(SSS) logé au MESTFP</li> <li>– Existence d'une Direction du Sport Scolaire et Universitaire (OBSSU) au MJSL</li> <li>– Organisation annuelle d'un championnat tant au niveau scolaire qu'au niveau universitaire</li> </ul>	Rapport d'activités du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs(MJSL)
<b>129- Mettre en place une politique responsable de partenariat avec le secteur privé pour le développement d'écoles à vocation sportive (sport-études)</b>	Nombre de structures sportives (sport-études)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucune action n'était engagée formellement</li> </ul>	Rapport de mise en œuvre / MJSL
<b>130- Promouvoir la création d'écoles supérieures de sport en franchise fiscale</b>	Nombre d'écoles supérieures de sport en franchise fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucune action n'était engagée dans ce sens</li> </ul>	Rapport de mise en œuvre / MJSL
<b>131- Développer les compétitions sportives en milieu scolaire et universitaire</b>	Nombre de compétitions sportives en milieu scolaire et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les différentes structures des Ministères en charge de l'éducation, avec l'appui de l'OBSSU, organisent annuellement les différentes compétitions scolaires et universitaires</li> </ul>	Rapport d'activités / MJSL
<b>132- Détecter et suivre les talents</b>	Nombre de talents détectés et suivis	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Existence des classes sportives (1 à Tchaourou, 1 à Ouidah.....) prenant en compte la prise en charge des meilleurs talents scolaires</li> <li>– Partenariat avec le Brésil pour la formation de vingt-deux(22) jeunes de moins de 20 ans pendant deux ans</li> </ul>	Rapport d'activités / MJSL
<b>133- Instaurer des bourses de formation à l'étranger dans diverses disciplines sportives</b>	Nombre de bourses de formation à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucune action n'était engagée dans ce sens</li> </ul>	Rapport d'activités et comptes de gestion / MJSL

<b>134- Investir dans les infrastructures sportives en milieu scolaire et universitaire</b>	Evolution du nombre d'infrastructures sportives en milieu scolaire et universitaire	– aucune action significative n'était engagée dans ce sens par l'Etat central. Cependant, l'Université d'Abomey-Calavi a bénéficié du Centre des œuvres universitaires et sociales (COUS) la rénovation de ses infrastructures et la dotation en gazon synthétique du terrain de football financée par l'Etat central, à l'instar d'autres communes	Rapport d'activités / MJSL
<b>135- Mettre en place une politique de promotion de l'investissement privé dans le sport, avec une défiscalisation intégrale</b>	Volume d'investissement privé dans le sport	– aucune loi n'existait dans ce sens	Rapport de mise en œuvre MJSL
<b>136- Instaurer dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats Etat-Communes, des Associations Sportives Départementales subventionnées</b>	Nombre d'associations sportives départementales subventionnées	– aucune action n'était engagée dans ce sens	Rapport de mise en œuvre MJSL
<b>137- Promouvoir le professionnalisme dans toutes les disciplines sportives. Les salaires des sportifs professionnels seront défiscalisés</b>	Existence de dispositions, au plan fiscal, relatives à la défiscalisation des salaires des sportifs professionnels	– Aucune loi n'était votée dans ce sens.	Rapport de mise en œuvre MJSL
<b>138- Entretenir avec les acteurs du domaine du sport une relation assurant l'implication constructive de l'Etat dans l'organisation et le bon fonctionnement des diverses fédérations et organisations sportives</b>	Existence de partenariat entre les acteurs du domaine du sport et l'Etat, dans le domaine de l'organisation et du bon fonctionnement des diverses fédérations et organisations sportives	– Il existe une implication de l'Etat à travers la subvention qu'il octroie aux fédérations et organisations sportives  – Dissolution de la fédération béninoise de football par l'Etat	Contrat de partenariat entre les acteurs du domaine du sport et l'Etat

### 11-3 Situation quatre (04) ans après

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>128-Renforcer l'enseignement et la pratique du sport en milieu scolaire et universitaire</b>	Institution de la création des classes sportives (89 classes sportives dont une par commune et 13 à Cotonou)  Institution des Associations Sportives Communales et Universitaires (04 Associations Sportives Universitaires)	Ministère des Sports, Ministère du cadre de vie Ministère des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle Ministère de l'Enseignement Supérieur.	
<b>138-Entretenir avec les acteurs du domaine du sport une relation assurant l'implication constructive de l'Etat dans l'organisation et le bon fonctionnement des diverses fédérations et organisations sportives</b>	- Installation d'une nouvelle fédération de football.  - Subvention à temps des différentes fédérations sportives depuis l'avènement du gouvernement de la rupture.  - Démarrage et poursuite des travaux de construction de 22 stades de type moderne dans plusieurs communes  Rénovation du stade Général Mathieu KEREKOU.	Ministère des Sports et Ministère de cadre de vie et le Ministère des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.	

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>131- Développer les compétitions sportives en milieux scolaire et universitaire</b>	Identification des sites de regroupement des sportifs.  Recrutement des moniteurs, encadreurs et superviseurs pour les séances d'entraînement.	- Mise en œuvre des classes sportives et Associations Sportives Universitaires.  - Restructuration de l'organisation des championnats scolaires et Universitaires.	DESG, DETFP, Ministère des Sports.	Ralentissement ou inactivité des Animations Sportives dans les différents établissements scolaires.  Pas de compétitions  Pas de brassage inter et intra générationnel.  La détection des talents est difficile.  Les activités sportives universitaires vont bon train.

<p><b>132- Détecter et suivre les talents</b></p>	<p>Il se fait à deux niveaux : au niveau des collèges avec les classes sportives et au niveau des associations sportives communales et Universitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures organisationnelles mises en place.</li> <li>- Nomination du directeur en charge de la promotion et de la formation sportive.</li> <li>- Mise en œuvre pratique des classes sportives et des associations sportives communales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Sports (DPP).</li> <li>- Les DDESTFP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des activités des classes sportives et mobilisation des différents acteurs (MESTFP, MS et MD).</li> <li>- Recrutement des animateurs de sports de masse parmi les diplômés sans emplois sur toute l'étendue du territoire national.</li> <li>- Manque de visibilité dans sa mise en œuvre. Moyens matériels insuffisants pour mieux impacter.</li> </ul>
<p><b>136- Instaurer dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats Etat-communes, des associations sportives départementales subventionnées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assistance-conseil des directions départementales des sports.</li> <li>- mise à disposition des animateurs et encadreurs sportifs au profit des associations communales.</li> </ul> <p>Lancement le 08/01/2020 des activités des classes sportives et des Associations Sportives Communales à Ouidah dans le Département de l'Atlantique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancée notable mais suivi nécessaire.</li> <li>- L'assistance des enseignants d'EPS (AE, CP et Inspecteurs) des disciplines concernées impactera mieux la vision.</li> <li>- Convention de partenariat signée avec toutes les mairies pour la gestion des associations sportives communales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Départementale des Sports, Communes et les collèges retenus.</li> <li>- DPP (Ministère des Sports)</li> </ul>	<p>La réalisation de cette promesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilisera assez de jeunes et montrera la vitalité de la jeunesse.</li> <li>- améliorera l'esprit de compétition, le goût de l'action et autres valeurs positives tirées de la pratique du sport.</li> </ul>
<p><b>135- mettre en place une politique de promotion de l'investissement privé dans le sport, avec une défiscalisation intégrale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la loi</li> <li>- Rencontre du Ministre avec le secteur privé le 26/02 2020. 1F sur 1000 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égale à un milliard.</li> </ul>		<p>DPP (Ministère des Sports)</p>	<p>Beaucoup d'entreprises s'intéresseront au domaine du sport source d'emploi.</p> <p>Sport industrie.</p>

<b>133- Instauration des bourses de formation à l'étranger dans diverses disciplines sportives</b>	Débuter avec certains athlètes à l'instar de Noélie YARIGO, Odile AHOUANWANOU et autres	-Volonté politique affichée.  -Accord de partenariat dans le domaine avec les Etats.	Ministère des Sports (DSE, DPP)	Saine émulation, motivation pour d'autres sportifs.
<b>137- Promouvoir le professionnalisme dans toutes les disciplines sportives. Les salaires des sportifs professionnels seront défiscalisés.</b>	Le professionnalisme se fait à travers les différentes fédérations ; l'exemple du football avec la D1, le cyclisme etc.  - Accord de partenariat entre les sponsors, secteurs privés et les différentes fédérations.		CNOSB, fédérations, clubs, Ministère des Sports	- Les athlètes sont recrutés et traités de façon plus professionnelle suivant les textes de la FIFA.

#### Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>129- Mettre en place une politique responsable de partenariat avec le secteur privé pour le développement d'écoles à vocation sportive (sport-études)</b>	-Absence de politique nationale du sport qui baliserait les différentes actions des gouvernants en matière de sport.  -L'INJEPS sous la tutelle de l'Etat et un établissement privé d'enseignement supérieur forment des cadres techniques (vocation enseignement).	Dépend de la volonté politique.
<b>130- Promouvoir la création d'écoles supérieures de sport en franchise fiscale</b>	-Inciter le privé à la création des écoles à vocation sportive.	
<b>134- Investir dans les infrastructures sportives en milieu scolaire et universitaire</b>	Aucune avancée en ce qui concerne ce point.  L'Etat pouvait s'appuyer sur ce que faisaient les UASES pour renforcer ses actions dans la construction ou la rénovation des infrastructures sportives scolaires ce qui impactera beaucoup d'apprenants qu'il ne l'est actuellement.  L'Etat a un regard bienveillant du côté des Universités.	Ministère des Sports (DPP), OBSSU, FNDAJSL, les collèges, universités nationales.

## 11-4 Analyse des résultats sous quatre (04) angles clés.

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Il faut retenir, dans l'ensemble, que des efforts ont été notés dans la mise en œuvre des réformes au niveau du domaine Sport même si à cette date, deux (02) promesses demeurent tenues comme en 2018. Depuis l'évaluation de l'an 2, il n'a pas été enregistré la tenue d'autres promesses. Cependant, le nombre de promesses enclenchées est passé de quatre (04) à six (06) comparativement à la dernière évaluation et les promesses non enclenchées passent de cinq (05) à trois (03). Cela montre la réalisation de nouvelles actions concourant à améliorer le statut des promesses.

Les classes sportives ont démarré leurs activités dans les lieux retenus à cet effet. Le football a été soutenu par l'achat de matériels et équipements sportifs pour l'entraînement. Les autres disciplines en lice n'ont pas encore reçu un soutien bienveillant en matériels de la part du Ministère des Sports. Pour plus d'efficacité, il convient de réhabiliter les différentes Unions des Associations Scolaires pour une synergie d'actions ou permettre aux animations sportives des établissements d'avoir vie en impliquant les enseignants n'ont pris en compte par le projet ce qui augmentera le nombre d'adhérents. Tous les établissements publics peuvent tenir lieu de centre d'essai à travers les animations sportives des mercredis soir et les vendredis soir en attendant la mise à disposition de moyens conséquents pour le zonage du projet.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

La mise en œuvre effective des différents points 131, 132, 133, 136, 137 et 138 rend les actions du Gouvernement plus visibles à travers son PAG et mobilise assez de jeunes. Cette mise en œuvre permet l'embauche dans la construction ou la rénovation des stades, le recrutement des diplômés sortis de l'INJEPS et autres animateurs ou anciennes gloires ; elle permet aussi la pratique du sport à grande échelle par la masse d'apprenants qui investiront les stades ou autres aires de jeux. L'impact ira même au-delà de cette mobilisation si les autres actions 129, 130 et 134 pouvaient voir le jour.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

L'accès à l'information a toujours été facile dans les différents Ministères, leurs services déconcentrés et autres acteurs car l'auteur du présent rapport est du domaine et a pu mettre ses compétences et relations en jeu.

## 11-5 Conclusion et recommandations

Il convient de noter une avancée significative des réformes et projets dans le domaine du sport. Une volonté politique clairement affichée qui se traduit à travers la mise en route des points inscrits dans le PAG. Si les actions non enclenchées peuvent connaître un début de commencement (il s'agit des points 129, 130 et 135), elles permettront d'impacter plus de jeunes et le niveau de nos championnats sera très élevé. Les spectateurs reprendront le chemin des stades et l'industrie du sport sera mise sur orbite pour un accompagnement plus croissant des sponsors et des mécènes. Le Bénin gagnerait en allant à l'école des pays comme l'Egypte, la Tunisie, la RDC, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud pour ne citer que ces pays. Pour cela, les lois sur l'implication du secteur privé doivent être effectives pour booster le sport. Surtout la promesse 130.

Le Ministère des Sports doit être doté de ressources financières conséquentes pour mener à bien la politique gouvernementale en matière de Sport. De gros efforts se font aujourd'hui dans la dotation des chefs-lieux de terrain de football mais les terrains des communes et des quartiers de villes ou, à défaut, les infrastructures des collèges et lycées n'ont pas encore reçu le regard bienveillant du PAG pour un engouement plus croissant de pratiquants.

### Recommandations

1. Revoir les réformes dans l'enseignement secondaire pour une prise en compte plus large des apprenants dans le domaine du sport.
2. Appuyer les infrastructures sportives des collèges à défaut de doter les communes d'infrastructures adéquates.
3. Faciliter la création d'école à vocation sportive par les privés.
4. Nouer des partenariats Etat à Etat dans l'octroi de bourses d'étude aux athlètes ayant franchi le seuil de performance exigé par les instances internationales.
5. Faire participer les athlètes formés au volleyball, au handball, au basketball, au football et en athlétisme dans les grandes universités des pays tels que l'Allemagne, la Russie, le Brésil et autres, à l'encadrement des apprenants.

# 12- Art et Culture

Il sera rendu compte des onze (11) promesses relatives au domaine "Art et Culture" selon le plan suivant :

- 12-1- Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 12-2- Situation au début du mandat**
- 12-3- Situation, quatre ans après**
- 12-4- Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 12-5- Conclusion et recommandations**



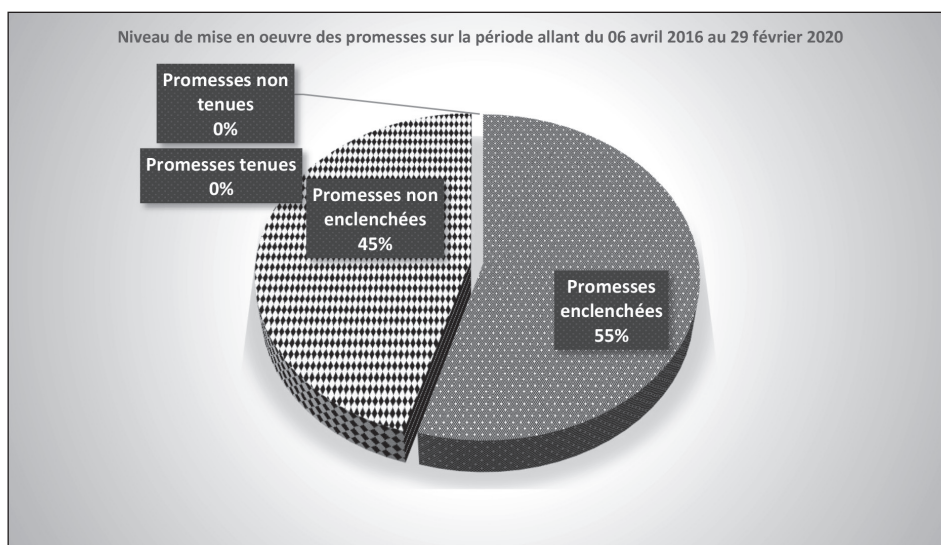
## 12-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Trois ans après la première évaluation citoyenne, et vingt-quatre mois après la deuxième évaluation des promesses électorales du Candidat Athanase Guillaume Patrice TALON devenu Président de la République, il n'y a pas eu réellement une avancée notable. Quelques promesses ont connu un début d'exécution mais leurs impacts sur le terrain peinent à s'observer. Les mesures annoncées pour démarrer la concrétisation des promesses connaissent juste une entame de mise en œuvre. Le point de la quatrième évaluation donne le tableau suivant :

- Aucune des onze (11) promesses n'a été entièrement tenue ;

- Six (06) promesses ont été enclenchées, avec un début d'exécution, dont quatre (04) prises en compte dans le PAG et deux (02) non contenues dans le PAG ;
- Cinq (05) promesses n'ont pas été enclenchées.

Même si peu d'avancées ont été enregistrées, ces deux dernières années, bon nombre d'acteurs du secteur saluent néanmoins la mise en place du Fonds des Arts et de la Culture. Ce dispositif du nouveau Gouvernement reste le bras opérationnel de la mise en œuvre de la plupart des actions et mesures de promotion du secteur des arts et de la culture.



## RAPPEL DES PROMESSES

139-Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel (organisation de concours artistiques entre établissements).

140-Mettre en place des programmes médias pour l'initiation à l'art.

141-Organiser des festivals et des concours par région pour la détection des vocations et talents.

142-Créer des centres de formation pluridisciplinaires pour

les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés.

143-Nouer des partenariats de formation aux niveaux sous régional et international.

144-Mettre en place une politique d'incitations fiscales pour les entreprises, investisseurs et mécènes.

145-Mettre à disposition des artistes des lieux d'expression conçus aux normes internationales.

146-Accompagner et soutenir les artistes confirmés pour leur promotion à l'international (Biennales, FIAC, 1.54 Contemporary African Art Fair, etc.).

147-Réhabiliter et redynamiser le Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB).

148-Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

149-Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de formation, assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes.

## 12-2- Situation au début du mandat

Promesses faites	Indicateurs de la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres / indicateurs	
<b>139-Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de concours organisés entre établissements scolaires pour détecter des talents.</li> <li>-Nombre de semaines culturelles scolaires appuyées par le Gouvernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un seul concours organisé au plan national.</li> <li>-Il n'y a pas de semaines culturelles organisées par l'Etat.</li> <li>-Les journées culturelles organisées par les établissements ne bénéficient pas de l'appui de l'Etat, ce sont les élèves qui souscrivent pour son organisation.</li> <li>-Quelques établissements publics sollicitent le Ministère de la culture qui ne réagissait jamais favorablement à leurs demandes donc aucun établissement ne bénéficie d'appui de la part du gouvernement.</li> <li>-Il n'y a pas de guichet au Fonds des Arts et de la Culture pour les semaines culturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'activités de la Direction du Fonds des Arts et de la Culture (FAC).</li> <li>- Rapport d'activités de la Direction de la programmation et de la prospective (DPP) Ministère de la Culture</li> <li>- Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L),</li> <li>- Quelques Délégués de Collèges.</li> </ul>
<b>140-Mettre en place des programmes médias pour l'initiation à l'art.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'émissions médiatiques d'initiation à l'art organisées.</li> <li>-Effectivité de la mise en place des programmes médias pour l'initiation à l'art.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y avait aucune initiative du genre venant de l'Etat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L)</li> <li>-Rapport d'activité de la Direction du Fonds des Arts et de la Culture (DFAC),</li> <li>- Rapport d'activité de la DPP Ministère de la Culture</li> <li>-Le représentant des artistes au Conseil Economique et Social</li> <li>-La grille des programmes de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB)</li> </ul>
<b>141-Organiser des festivals et des concours, par région, pour la détection des vocations et talents.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de concours et de festivals intercommunaux organisés dans chaque département.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existait le Festival du Département des Arts et de la Culture (FESDAC) et le Festival National des Arts et de la Culture (FESNAC) pour la détection des talents. Ces festivals étaient organisés par la Direction de la Promotion Artistique et Culturelle (DPAC). Cette Direction du Ministère de la Culture a été fusionnée à la Direction Nationale de la Promotion du Livre (DNPL) pour donner aujourd'hui la Direction des Arts et du Livre –(DAL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L)</li> <li>-Rapport d'activités de la Direction du Fonds des Arts et de la Culture (FAC).</li> <li>- Rapport d'activité de la DPP Ministère de la Culture.</li> <li>-Le représentant des artistes au Conseil Economique et Social.</li> <li>-Rapport d'activité de la Mairie de Savè</li> </ul>

<p><b>142-Créer des centres de formation pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés</b></p>	<p>Effectivité des centres de formation pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés.</p>	<p>Il n'y avait surtout que des initiatives privées comme SOS Village d'enfants, Centre OSHALA, le Centre Art et Culture, l'Ecole Internationale de Théâtre du Bénin (EITB), ESMAC, IRSBAC.Com Parakou, etc.</p> <p>Toutefois, il y avait un Département des arts à l'Université d'Abomey-Calavi. En 2015, il a été transformé en un Institut National des Métiers d'Arts, d'Archéologie et de la Culture (INMAAC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité DPP Ministère de la Culture.</li> <li>-Témoignage du représentant des artistes au Conseil Economique et Social.</li> <li>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L).</li> <li>- Témoignage du Directeur d'Ecole Internationale de Théâtre du Bénin (EITB),</li> <li>-Témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</li> <li>-Témoignage du Vice Doyen de la FLASH/ Parakou.</li> </ul>
<p><b>143-Nouer des partenariats de formation au niveau sous régional et international</b></p>	<p>Nombre de partenariats noués pour la formation des artistes aux niveaux sous régional et international.</p>	<p>Ces partenaires, d'après nos sources, existent. La principale destination était la Belgique, dans la Fédération Wallonie-Bruxelles qui offrait, chaque année, 06 bourses de formation aux artistes. On peut aussi citer la Coopération bilatérale décentralisée Parakou- Orléans, la Coopération de la Ville de Cotonou avec la ville de Créteil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L)</li> <li>- Rapport d'activité de la DPP Ministère de la Culture</li> <li>- Le représentant des artistes au Conseil Economique et Social</li> <li>- Dah Hermas GBAGUIDI Dramaturge béninois.</li> <li>- Le témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</li> </ul>
<p><b>144-Mettre en place une politique d'incitation fiscale pour les entreprises, investisseurs et mécènes</b></p>	<p>Entrée en vigueur d'une politique d'incitation fiscale pour les entreprises, investisseurs et mécènes.</p>	<p>Une telle politique n'existait pas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La loi des Finances 2016.</li> <li>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L).</li> <li>- Rapport d'activité de la DPP Ministère de la Culture.</li> <li>- Témoignage du représentant des artistes au Conseil Economique et Social</li> <li>- Témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</li> </ul>

<p><b>145-Mettre à disposition des artistes des lieux d'expression conçus aux normes internationales</b></p>	<p>-Nombre de salles de spectacles aux normes internationales construites.</p> <p>-Nombre de centres de jeunes et loisirs réhabilités</p>	<p>Le Gouvernement précédent a initié un projet dans ce sens qu'il n'avait pu démarrer avant l'avènement du Président Athanase Guillaume TALON.</p>	<p>-Le Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L).</p> <p>-Rapport d'activité de la DPP Ministère de la Culture,</p> <p>-DPP MCAT</p> <p>-Rapport d'activité de la Direction du Fonds des Arts et la Culture (FAC),</p> <p>-Le Rapport d'activité de la Direction du Fonds des Arts et de la Culture,</p> <p>-Témoignage du représentant des artistes au Conseil Economique et Social</p> <p>- Témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</p>
<p><b>146-Accompagner et soutenir les artistes confirmés pour leur promotion à l'international (Biennales, FIAC, Contemporary African Fair, etc.)</b></p>	<p>Nombre d'artistes soutenus pour leur participation à ces rendez-vous.</p>	<p>Des initiatives de promotion des artistes à l'international existaient avant l'avènement de l'actuel pouvoir. Il y a la Biennale « Regard Bénin », la Semaine culturelle du Bénin en Europe. En plus, le FAC appuyait les artistes qui étaient invités à l'international, mais c'était du pur saupoudrage.</p>	<p>- Le rapport d'activité de la Direction du Fonds des Arts et de la Culture.</p> <p>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L)</p> <p>- Rapport d'activité de la DPP du Ministère de la Culture</p> <p>-Témoignage du représentant des artistes au Conseil Economique et Social.</p> <p>- Témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</p>
<p><b>147-Réhabiliter et redynamiser le Festival international de Théâtre du Bénin (FITHEB)</b></p>	<p>-Effectivité de la réforme du FITHEB ;</p> <p>-Nombre d'actions menées par le FITHEB.</p>	<p>Initié en 1991 par le Gouvernement béninois avec l'appui de certains partenaires comme la Mission de coopération et d'actions culturelles de l'Ambassade de France au Bénin, pour promouvoir le développement du théâtre, le FITHEB a déroulé sa 13<sup>ème</sup> édition en mars 2016 à la prise du pouvoir du Président TALON. Ce festival international est maintenu dans le Dispositif artistique et culturel du Gouvernement du Nouveau Départ. La quatorzième édition a eu lieu en Novembre 2018</p>	<p>-Rapport d'activité de la Direction du FITHEB,</p> <p>-Rapport d'activité du conseil d'administration du FITHEB,</p> <p>-Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L),</p> <p>- Rapport d'activité de la DPP du Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme</p> <p>-Témoignage du représentant des artistes au Conseil Economique et Social.</p>

<p><b>148-Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</b></p>	<p>Effectivité de la défiscalisation des investissements et salaires culturels</p>	<p>Cette exonération n'existait pas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- loi des finances 2016</li> <li>-Comptes de gestion des structures évoluant dans les œuvres et les prestations d'art</li> <li>-Le rapport de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L),</li> <li>- Représentant des artistes au CES</li> <li>- Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</li> </ul>
<p><b>149-Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de formation, assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes</b></p>	<p>Effectivité de la création, par département, d'une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de formation, assurance-maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes</p>	<p>Aucune entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de formation, assurance-maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes, n'a existé auparavant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport de la Direction des Arts et du Livre (D.A.L)</li> <li>- Le rapport d'activité de la DPP du Ministère de la Culture des arts et du tourisme,</li> <li>-Le représentant des artistes au Conseil Economique et Social</li> <li>- Le témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</li> </ul>

## 12-3- Situation quatre (04) ans après

### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Source de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>141- Organiser des festivals et des concours par région pour la détection des vocations et talents</b>	<p>Des fonds insignifiants ont été mis à la disposition des Directeurs départementaux du tourisme, de la culture et des sports pour organiser ces concours par département en 2018 ; mais les prix offerts aux artistes talentueux à sélectionner n'étaient pas conséquents, ce qui a découragé les participants.</p> <p>L'organisation en elle-même n'était pas professionnelle. En 2019, l'initiative a carrément été abandonnée. Quelque chose se prépare pour l'année 2020.</p> <p>Le projet «Classes culturelles» qui vise à former et déployer 356 encadreurs culturels dans les disciplines artistiques que sont le chant, la danse, la musique et le théâtre pour les applications des formations reçues par les élèves, contribuera énormément pour l'organisation de concours et de festivals.</p>	Malgré que sa mise en œuvre traîne et n'est pas structurée, cette promesse a de fortes chances de se réaliser au terme du mandat du Président Patrice TALON car c'est juste une question de volonté politique qui permettra sa réalisation et la promesse n'a pas la contrainte du délai.	<p>-Rapport d'activité de la DPP MCAT</p> <p>-Rapport d'activité de la DAL</p> <p>-Témoignage de Dah Hermas GBAGUIDI, Dramaturge béninois,</p> <p>- Rapport d'activité FENAT,</p> <p>-Témoignage du Président de la Fédération des artistes de la Musique Traditionnelle.</p>	<p>Démotivation des artistes, prêts à bouder les prochains concours s'ils ne sont pas mieux organisés et bien financés.</p> <p>Faible émulation des artistes pouvant conduire à une faible créativité, à une baisse de production, de revenu et de statut social.</p> <p>Si ces festivals et concours étaient organisés on aurait plus de vocations artistiques et culturelles puis les cultures seraient promues.</p>
<b>142- Créer des centres de formations pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés</b>	Pour concrétiser cette promesse, il est prévu, dans le PAG, la création de 89 centres culturels, sur toute l'étendue du territoire, pour initier les jeunes à l'art et à la culture. Chaque commune ordinaire sera dotée d'un centre culturel, tandis que les communes à statut particulier en auront, chacune, plus d'un. Ces centres seront équipés pour offrir des formations dans cinq domaines : le chant, la danse, la musique, le théâtre et les arts plastiques.	Les chances de réalisation de cette promesse sont faibles au regard de la seule année qui reste pour le Président Patrice TALON pour finir son mandat.	<p>- Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre.</p> <p>-Rapport d'activité de la DPP du Ministère de la culture des arts et du tourisme.</p> <p>Témoignage du représentant des artistes au CES.</p> <p>-le Témoignage de Dah Hermas GBAGUIDI, Dramaturge béninois.</p>	La mise en œuvre de cette promesse suscitera des vocations artistiques, et permettra aux artistes de renforcer leurs capacités, de développer leurs talents et d'être plus compétitifs à l'échelle sous régionale et internationale, ce qui améliorerait leurs conditions de vie.



	<p>La somme de 2 milliards 400 millions annoncés dans le PTA 2017 pour le démarrage a été reconduite au PTA 2018. Quelques actions ont été menées comme l'élaboration des curricula de formation et l'identification des formateurs ; mais, depuis lors, rien ne bouge. En janvier 2020, un appel à candidatures a été lancé pour recruter les formateurs des animateurs d'établissement mais le résultat n'est pas connu jusqu'à la date du 28 février 2020.</p>		<p>-le témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme(CTCT) de la Mairie de Parakou.</p>	
<p><b>145- Mettre à la disposition des artistes des lieux d'expression conçus aux normes internationales</b></p>	<p>C'est le grand Projet du Ministre Oswald HOMEKY. Il est prévu dans ce projet « la construction des théâtres de verdure, aménagement des sites touristiques et numérisation de la Bibliothèque nationale » qui a pris en charge cette promesse, avec un montant global de 12 milliards 816 millions sur 5 ans. Il est prévu la construction de 03 grandes salles de spectacles aux normes internationales, à Cotonou, Abomey –Calavi et Parakou. Ensuite, tous les centres de jeunes et des loisirs seront réhabilités avec les commodités nécessaires pour répondre aux normes. Avec une prévision de 4 milliards 676 millions au PTA 2018, sa concrétisation a démarré, par la réalisation des études techniques qui sont entièrement terminées. le plan des bâtiments identiques pour chaque commune sélectionnée est déjà disponible. Mais, pour mieux suivre la construction des aires de jeux lancée en 2018, la réalisation de cette promesse a été suspendue et démarrera en 2020. Il est à noter qu'il s'agit d'un projet conjoint avec le Ministère du cadre de vie. Le nouveau Ministre de la culture des arts et du tourisme tient aussi à la réalisation de ce projet.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse sont très faibles vu le temps que peut prendre cette construction et la seule année qui reste pour la fin du mandat du Président Patrice TALON.</p>	<p>- Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre. -Rapport d'activité de la DPP MCAT - Témoignage du représentant des artistes au CES -Témoignage de Dah Hermas GBAGUIDI, Dramaturge béninois. -Témoignage du Conseiller Technique à la Culture et au Tourisme (CTCT) de la Mairie de Parakou.</p>	<p>La réalisation de ce projet permettra aux créateurs du Bénin et du monde entier de diffuser leurs œuvres artistiques et culturelles.  Les populations auront une offre régulière et plus diversifiée de spectacles et pourra ainsi satisfaire leurs besoins culturels et artistiques pour plus d'épanouissement et de bien-être. De même, les promoteurs d'activités culturelles et artistiques verront leurs revenus augmenter et leur statut social s'améliorer.</p>



Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	impacts sociaux et durabilité
<p><b>147-Réhabiliter et redynamiser le Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB)</b></p>	<p>La 14<sup>ème</sup> édition du FITHEB a eu lieu, du 16 au 24 novembre 2018, avec quelques spectacles nationaux et internationaux et moins de créations théâtrales que les éditions antérieures. Même si les prestataires ne sont pas encore payés, il est à noter que tous les artistes ont eu leur cachet. Néanmoins Ils affirment tous que ce n'était pas le meilleur FITHEB.</p> <p>Au titre des réformes annoncées, le gouvernement a créé, par décret pris en conseil des Ministres, le 15 février 2018, l'Agence Nationale des manifestations Officielles et des événements culturels et sportifs. Cette agence, de par sa mission, aura bientôt la charge de l'organisation du FITHEB, privant ainsi les acteurs du théâtre de l'organisation de leur évènement.</p>	<p>Cette promesse ne pourra pas être tenue car il ne reste qu'une seule Biennale du FITHEB à organiser sous le mandat du Président Patrice A.G. TALON, s'il le tient initialement en mars 2020. Il est à remarquer que jusqu'au 28 février 2020 on ne voit même pas les signes de préparatifs du FITHEB. Aussi pour tenir cette promesse il faut de profondes réformes structurelles du FITHEB qui ne pourraient pas se faire en un an pour tenir le FITHEB.</p>	<p>-Rapport d'activité de la Direction du FITHEB,</p> <p>-Rapport d'activité du Conseil d'administration du FITHEB</p> <p>-Rapport d'activité de la FENAT</p> <p>- Rapport d'activité de la Direction des Arts et du Livre</p> <p>- Témoignage de Dah Hermas GBAGUIDI, Dramaturge béninois</p> <p>-Rapport d'activité du FAC</p>	<p>Le FITHEB perd ses lettres de noblesse d'entre temps, qui normalement devraient être redorées et améliorées.</p> <p>Réalisée, cette promesse permettrait au Bénin d'être une vitrine du Théâtre mondial comme le FESPACO pour le Burkina FASO en ce qui concerne le cinéma. Mais hélas, cela fait deux biennales qui devraient servir à tenir cette promesse qui sont ainsi gaspillées.</p> <p>Le public ne fait plus le grand déplacement pour suivre les spectacles. les spectacles du FITHEB encore que le nombre de villes de diffusion des spectacles est de plus en plus réduit.</p> <p>Pour plusieurs observateurs, la qualité de l'organisation laisse à désirer à cause de l'insuffisance et de la disponibilité financière.</p>

<p><b>144-Mettre en place une politique d'incitation fiscale pour les entreprises, investisseurs et mécènes.</b></p>	<p>Aucune action concrète. Elle devait être effective à partir de 2020. Elle n'est pas évoquée dans la loi des finances 2019, au point des exonérations.</p> <p>L'appel à projets lancé par le Ministre Ange N'KOUE dans ce sens, juste avant son départ, a été suspendu par le nouveau Ministre Oswald HOMEKY, qui a réorienté le mécanisme et a relancé l'appel à projet. On ne sait encore quelle orientation le Ministre Jean Michel ABIBOLA donnera à cette promesse.</p> <p>Au contraire, selon les dires de certains investisseurs culturels, les mécènes et entreprises seraient aussitôt taxés de plus après leurs appuis aux artistes.</p>	<p>Cette promesse n'est juste qu'une question de volonté politique qui peut être mise en œuvre à tout moment. Alors sa réalisation ne tient qu'à la volonté du Président Patrice TALON de la tenir. Faibles chances de réalisation au regard du contexte politique de la dernière année du mandat du Président de la République.</p>	<p>-Loi des finances 2018</p> <p>-Loi des finances 2019</p> <p>- Témoignage du SG de la Fédération Nationale du Théâtre du Bénin et Administrateur au FAC.</p> <p>- Témoignage de Mécènes sous anonymat.</p>	<p>Les entreprises et mécènes désertent le forum de financement de l'action culturelle.</p> <p>Au terme de sa réalisation beaucoup de potentiels investisseurs de l'art soutiendraient les artistes et ceux qui le faisaient déjà augmenteraient leurs actions dans ce sens.</p>
--	--	--	--	--

<p><b>148-Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</b></p>	<p>Pour honorer cette promesse, il y a eu l'annonce de la défiscalisation des investissements et salaires culturels.</p> <p>Un avant-projet de loi sur le financement de la culture a été annoncé et devra intégrer l'exonération des TVA</p>		<p>-Loi des finances 2018</p> <p>-loi des finances 2019</p> <p>- Rapport d'activité de la Fédération Nationale du Théâtre du Bénin</p> <p>- Témoignage de l'ex-Président du CA/BUBEDRA</p>	<p>Les artistes manquent d'occasions pour s'exprimer car les Promoteurs culturels prennent peu de risque et n'organisent pas beaucoup de spectacles. Il s'ensuit une démotivation chez ces artistes et une diminution du nombre de promoteurs culturels qui se reconvertissent dans d'autres activités.</p>
---	---	--	--	---

## Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<p><b>139- Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel (organisation de concours artistiques entre établissements).</b></p>	<p>Le Fonds des Arts et de la Culture, bras opérationnel de l'exécution des actions prévues, a démarré timidement en octobre 2018, avec seulement d'abord la vulgarisation des réformes au niveau du FAC, ce qui justifie les multiples sorties de son Directeur Gilbert DEOUMALE dans pratiquement toutes les communes du Bénin. Des animateurs culturels d'établissements ont été recrutés par appel à candidatures, mais ne sont pas encore formés pour être déployés. Ils sont toujours à la maison.</p> <p>Il est tout de même à noter qu'un appel à candidatures a été lancé en Janvier 2020 pour recruter les formateurs des animateurs culturels mais jusqu'au 28 février 2020 la liste des personnes retenues n'est pas encore rendue officielle.</p>	<p>Les chances de la réalisation complète de cette promesse sont faibles parce qu'à l'échéance même réalisée pour la seule année scolaire restante, on ne pourra vraiment pas apprécier son impact réel afin d'avoir l'occasion de faire des réajustements.</p>
<p><b>140- Mettre en place des programmes médias pour l'initiation à l'art.</b></p>	<p>Cette promesse semble être abandonnée.</p>	<p>Ses chances de réalisation sont très faibles, parce qu'on ne perçoit aucune action dans ce sens.</p>
<p><b>143. Nouer des partenariats de formations au niveaux sous régional et international</b></p>	<p>L'absence en 2018 d'actions est ici également liée au fonctionnement du FAC qui se remet petitement en place à partir de 2019 ; la léthargie des arts et de la culture est due au fait qu'on les a fusionnés avec la Jeunesse et les sports. Peut-être qu'avec la nouvelle séparation de ces entités et le leadership du nouveau Ministre, qui avait déjà servi auparavant à ce même poste, on enregistrera en 2020 des actions qui seront menées dans ce sens.</p>	<p>Probable chance de réalisation en s'appuyant sur l'offensive diplomatique du Ministère des affaires étrangères qu'on voudrait être orientée aussi vers les arts et la culture.</p>
<p><b>146- Accompagner et soutenir les artistes confirmés pour leur promotion à l'international (Biennales, Regard Bénin, FIAC, 1.54 Contemporary African Art Fair, etc)</b></p>	<p>L'absence d'actions ici est également liée au fonctionnement du FAC. Néanmoins, il est à noter un appui ponctuel du FAC au titre des voyages effectués par certains artistes en Egypte en janvier 2019, sur l'initiative du Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, de la représentation des artistes béninois à Ouagadougou à fin février 2019 pour le FESPACO, de la représentation du Bénin au MASA 2020. Mais ces initiatives restent tout juste des actions embryonnaires.</p>	<p>La réalisation de cette promesse peut se faire mais la seule année restante ne permettra pas de bien apprécier son impact réel sur les artistes.</p>

<p><b>149- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurances, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de formation, assurance-maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des artistes</b></p>	<p>La raison qui justifie la non tenue de cette promesse serait le retard accusé dans la mise en œuvre du projet ARCH. Jusqu'à un an de la fin du mandat du Président Patrice TALON le projet n'est que sur papier et au préalable c'est tout juste une bonne campagne médiatique autour qui s'est réalisée en 2018.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse sont très faibles.</p>
---	--	--

### Suivi des promesses absentes au PAG

Deux (2) d'entre les onze (11) promesses n'ont pas été prises en compte dans le PAG mais ont été retenues dans le PTA 2018, pour être mises en œuvre. Il s'agit des promesses 144 et 148. Elles ont fait l'objet de quelques initiatives visant à garantir leur concrétisation ; mais aucune action concrète n'a encore été enregistrée.

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<p><b>144- Mettre en place une politique d'incitations fiscales pour les entreprises, investisseurs et mécènes</b></p>	<p>Aucune action concrète. Elle devait être effective à partir de 2019, mais n'est pas évoquée dans la loi des finances 2018 au point des exonérations.</p> <p>Les mécènes et entreprises prétendent qu'ils sont aussitôt surtaxés après leurs appuis et soutien aux artistes.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse sont très faibles eu égard aux analyses faites plus haut.</p>	<p>- Loi des finances 2018</p> <p>-Loi des finances 2019</p> <p>-Rapport d'activité de la DPP MCAT</p> <p>- Mécènes sous anonymat</p>	<p>Diminution des investisseurs de la culture.</p> <p>Si la promesse était réalisée on aurait eu plus de mécène qui investiraient dans les arts et la culture puisqu'il y a beaucoup de personnes qui veulent soutenir les artistes mais craignent les Impôts.</p>

<p><b>148- Exonérer les œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</b></p>	<p>Aucune action concrète.</p> <p>Pour honorer cette promesse, il y a eu l'annonce de la défiscalisation des investissements et salaires culturels. Un avant-projet de loi sur le financement de la culture a été annoncé et devra intégrer l'exonération des œuvres et des prestations d'art. Pour ne pas laisser cours à une anarchie dans le secteur artistique,</p> <p>le projet de loi sur le statut de l'artiste et la maison de l'artiste a déjà été rédigé et a connu une consultation des experts, des créateurs et acteurs culturels. Il sera soumis à l'Assemblée nationale très bientôt.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse sont faibles parce que si après quatre ans et quatre lois de finances cela n'a pas été une priorité ce n'est certainement pas la dernière année que la probabilité de sa réalisation sera élevée même si c'est juste une question de volonté politique.</p>	<p>- Loi des finances 2018</p> <p>-Loi des finances 2019</p> <p>- Rapport d'activité du BUBEDRA.</p>	<p>Les artistes Manquent d'occasions pour s'exprimer, car les promoteurs culturels prennent peu de risque, n'organisent pas beaucoup de spectacles ni de sortie de disques. Il s'ensuit une démotivation chez ces artistes et une diminution du nombre de promoteurs culturels qui se reconvertissent dans d'autres activités.</p>
--	--	---	--	--

## 12-4- Analyse des résultats sous quatre angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

Le secteur des arts et de la culture n'a presque pas connu d'évolutions. A l'évaluation des ans 3 et 4, le domaine affiche six (6) promesses enclenchées contre cinq (5) qui ont gardé le statut de promesses non enclenchées.

Les quelques rares progrès n'ont pas été obtenus de façon structurée. Ainsi du 06 avril 2018 au 28 février 2020, il n'y a pas une grande avancée par rapport à la mise en œuvre des promesses. Ces dernières sont restées, pour la plupart, à l'étape d'études de faisabilité. En effet, seule la relance du Fonds des Arts et de la Culture, inscrite au PTA 2018, est l'avancée majeure enregistrée ; cependant, elle peine à être véritablement mise en œuvre. On note cependant quelques actions: la vulgarisation des réformes, la finalisation de l'élaboration des curricula de formation, le recrutement des animateurs culturels des établissements (qui n'ont pas encore reçu la formation pour être déployés), la validation du plan architectural et de l'étude d'impact de la

construction des théâtres de verdure et salles de spectacles couvertes et identiques par commune (145), et l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition de la Biennale du FITHEB. Pour les autres promesses, les mesures prises n'ont pas été exécutées à cause des difficultés relatives au fonctionnement des structures concernées.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Au stade actuel de la mise en œuvre des promesses, on ne saurait réellement percevoir l'impact social des actions car il n'y a véritablement pas eu d'action concrète, le regard est fixé sur l'horizon 2020-2021 pour mieux percevoir les actions et leur impact social. Les quelques actions sont mal enclenchées et mal exécutées pour la plupart, selon les dires des observateurs qui souhaitent véritablement qu'elles soient corrigées dorénavant pour une action sociale plus efficace.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

Dans le cadre de cette étude, certains responsables de l'administration se sont aussitôt rendus disponibles

pour nous fournir les informations recherchées. Toutefois, il s'est avéré difficile d'avoir accès à des documents à exploiter afin d'étayer les informations reçues à cause de l'existence d'un arrêté ministériel interdisant la divulgation d'informations. Il est à noter que d'autres responsables de l'administration publique ne se sont pas rendus disponibles et ils n'ont pas non plus instruit leurs collaborateurs de nous fournir les informations demandées. Certains responsables du pouvoir central et déconcentré nous renvoient à leurs chargés de communication, qui sont rattachés à la Cellule de Communication de la Présidence de la République, la seule structure habilitée à donner l'ordre de fournir ou non des informations publiques.

### ❖ *Analyse prospective*

Pour la seule année restante, la concrétisation des promesses non enclenchées ne dépend que de la volonté politique du Chef de l'Etat, du nouveau Ministre de la Culture des Arts et du Tourisme et de leur regard bienveillant sur le secteur art et culture. Avec la relance du Fonds des Arts et de la Culture, la dernière année augure probablement de la tenue de certaines promesses par l'achèvement des promesses enclenchées. Du reste la fin du mandat nous renseignera.

## 12-5 Conclusion et recommandations

On peut retenir que le secteur artistique et culturel est toujours considéré, comme le disent les acteurs culturels, le 22ème Ministère des gouvernants, c'est-à-dire le Ministère sur qui on porte le regard en dernier parce qu'il ne requiert pas, selon les gouvernants, une action urgente. On constate qu'il y a un fossé entre le slogan " la culture est la base du développement de tout peuple" et la mise en œuvre des actions culturelles.

Il n'y a pas eu d'avancées majeures à la troisième et quatrième année du mandat de son Excellence Patrice Athanase Guillaume TALON. On note, tout de même, l'expression de la volonté manifeste d'améliorer l'existant en vue du développement du secteur. Cette volonté s'exprime par les mesures prises, pour démarrer des actions, lesquelles actions devraient donner en 2020 des signes de changements qualitatifs, profitables pour le secteur. C'est tout comme si c'est en 2018 et en 2019 que les promesses faites sont mises en branle avec une lenteur très affichée dans l'exécution des projets artistiques et culturels.

A partir de l'état des lieux du secteur des arts et de la culture, tel que présenté ci-dessus, et pour favoriser la

mise en œuvre diligente des actions prévues en vue de concrétiser les onze promesses faites par le Président de la République, les recommandations qui suivent sont faites à l'endroit du Gouvernement.

- renforcer et veiller au bon fonctionnement de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre des actions retenues pour le secteur des arts et de la culture ;
- encourager et distinguer les mécènes et sponsors qui viennent en appui aux artistes en leur offrant des exonérations fiscales sur leurs activités ;
- lancer clairement les guichets du Fonds des Arts et de la Culture en plusieurs : guichet formation et renforcement de capacités, guichet création, guichet organisation d'évènements artistiques et culturels, et guichet diffusions nationales et internationales ;
- doter les centres culturels privés de financement annuel pour l'équipement, les programmations artistiques et culturelles ;
- mettre en place un dispositif rigoureux de suivi-évaluation des différents projets ;
- prévoir et boucler le financement conséquent du FITHEB d'une année 'N' à une année 'N+1'.

# 13- Agriculture

Il sera rendu compte des dix-huit (18) promesses relatives au domaine "Agriculture" selon le plan suivant :

**13-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**

**13-2. Situation au départ du mandat**

**13-3. Situation 4 ans après**

**13-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**

**13-5. Conclusion et recommandations**

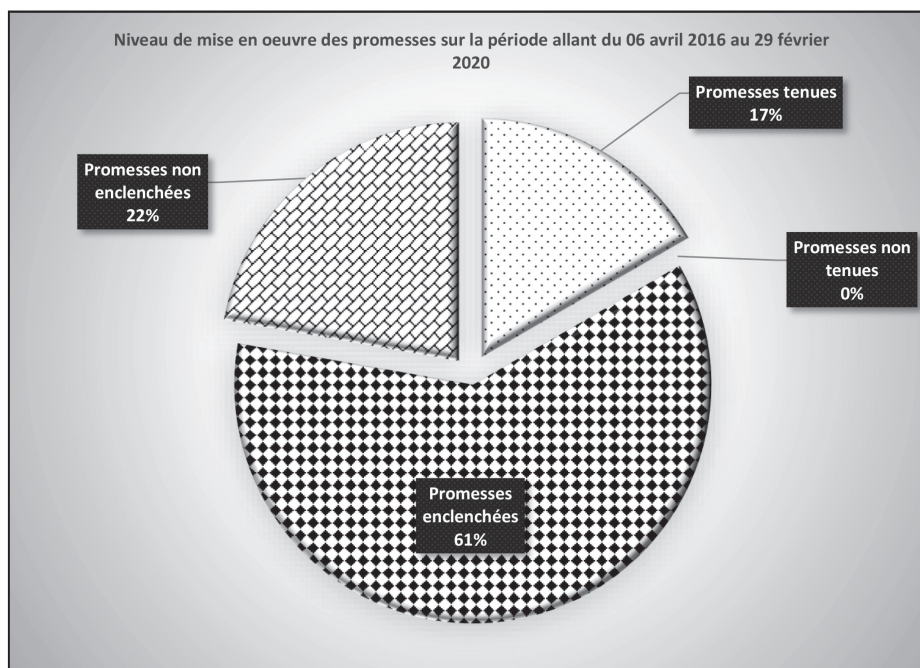


### 13-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Au Bénin, le secteur agricole a toujours été considéré, par les divers gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, comme le principal levier de développement. Bien évidemment le secteur dispose de nombreux atouts dont l'exploitation, non seulement le rehausserait, mais boosterait l'économie nationale tout entière. Ainsi, depuis l'ère du Renouveau Démocratique, diverses réformes ont été apportées au secteur par les régimes successifs, en fonction de leurs politiques. Le candidat Patrice A. G. Talon, devenu Président de la République à la suite des élections présidentielles d'avril 2016, a présenté, durant la campagne électorale, un projet de société comportant cent quatre-vingt-dix-huit (198) promesses dont dix-huit (18) ciblent le secteur agricole. Une fois arrivé au pouvoir, le Président TALON a lancé le Programme d'Action de son Gouvernement « PAG Bénin révélé », le 20 Décembre 2016. Dans ce programme, les 198 promesses ont été compilées dans un document officiel qui apparaît comme le document national regroupant les politiques de développement du Bénin dans tous les secteurs. Il ressort, d'une lecture attentive du PAG, que, sur les dix-huit (18) promesses faites dans le secteur agricole lors des campagnes, quinze (15) y figurent clairement, tandis que trois (3) n'y figurent pas du tout.

**A l'an 4 de l'évaluation citoyenne de ces promesses, le bilan est de trois (3) promesses tenues, onze (11) promesses enclenchées (y compris 2 promesses non inscrites au PAG) et quatre (4) promesses non enclenchées dont une (1) promesse non inscrite au PAG.** Ainsi, au cours de 2019, deux (2) promesses du domaine de l'élevage clairement inscrites au PAG et deux (2) autres promesses non inscrites au PAG ont connu des actions. Il s'agit notamment des promesses i) la couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties, ii) la promotion de l'élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande (inscrites au PAG) et i) la promotion de l'insémination artificielle en vue de l'amélioration des performances des races locales, ii) le renforcement et l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture (non inscrites au PAG).

Il faut souligner que l'accès à l'information dans le cadre de cette évaluation devient de plus en plus difficile, en raison de la réticence de certains acteurs qui avancent diverses raisons dont l'indisponibilité, occupations urgentes et/ou non autorisation de la hiérarchie etc. Néanmoins, après plusieurs tentatives, les rencontres ont pu se tenir, et les informations nécessaires à la rédaction du présent rapport ont été obtenues.



## RAPPEL DES PROMESSES

- 150-Déclarer l'agriculture comme secteur prioritaire d'investissement.
- 151-Mettre en œuvre un plan d'investissement massif faisant du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emplois.
- 152-Créer une Agence de Développement Agricole constituée d'experts nationaux et internationaux pour la définition et la mise en œuvre rapide de programmes ambitieux spécifiques par filière et par région.
- 153-Conduire le programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin.
- 154-Mettre à disposition des exploitants agricoles, des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé.
- 155-Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurance, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitants agricoles.
- 156-Définiscaliser intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) – exonération de la TVA sur les produits d'alimentation animale.
- 157-Le développement de la pratique de stabulation et d'embouche dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie.
- 158-La promotion de l'insémination artificielle pour l'amélioration des performances des races locales.
- 159-Une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties.
- 160-La promotion de l'élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande.
- 161-L'entretien et la réalisation de points d'eau dans les couloirs de transhumance.
- 162-Le renforcement de l'empoissonnement de cours d'eau ciblés.
- 163-L'encadrement des acteurs de la pêche avec un accompagnement spécifique pour les acteurs de la pêche maritime.
- 164-L'aménagement et la mise en valeur à petite et moyenne échelle des infrastructures piscicoles adaptées au niveau des territoires lagunaires, bassins fluviaux, cours et plans d'eau.
- 165-Le renforcement des capacités des acteurs sur le choix judicieux de sites et modèles de production piscicole performante et durable.
- 166-L'organisation avec les privés et les organisations professionnelles de la fourniture des intrants et services nécessaires à la pratique aquacole (alevins, aliments, conseils techniques et de gestion).
- 167-Le renforcement et l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture.

## 13-2. Situation au départ du mandat

Promesses	Indicateurs de la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>150- Déclarer l'agriculture comme secteur prioritaire d'investissement</b>	-Investir : 787,443 milliards dans le secteur agricole d'ici 2021	- une dette de près de 25 milliards contractée durant la campagne de coton 2015-2016. ;	PAG « Bénin révélé »
<b>151- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif faisant du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emplois</b>	Aménagement basse et moyenne vallées de l'Ouémé : 6000 ha, 500 km de piste Création de 147 000 emplois	Budget agriculture 2016 : 73.534.605	Budget Programme (BP) MAEP Gestion 2016-2018.  CSSE/MAEP
<b>152- Créer une Agence de Développement Agricole constituée d'experts nationaux et internationaux pour la définition et la mise en œuvre rapide de programmes ambitieux spécifiques par filières et par région.</b>	0 agence créée	Absence d'un groupe d'experts réfléchissant à la mise en place des stratégies de promotion des filières de rente.	Rapport de mise en œuvre du CSSE/MAEP
<b>153- Conduire le programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin</b>	0 pôle de développement agricole créé, 0 Direction Départementale de l'Agriculture et de la Pêche (DDAEP) créée 0 Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) créée	12 CARDER  77 SCDA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole.
<b>154- Mettre à disposition des exploitants agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé</b>	0 machine achetée	Existence de convention d'achat de machines entre l'entreprise de construction de machines agricoles de Ouidah et les exploitants agricoles.	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
<b>155- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurances, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique d'Etat en matière d'assurance-maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitants agricoles.</b>	0 compagnie créée	Existence de l'AMAB (Assurance Mutuelle Agricole du Bénin)	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole

<b>156- Défisicaliser intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) - exonération de la TVA sur les produits d'alimentation animale.</b>	Existence d'une fiscalité spécifique au secteur	Non application de la loi portant exonération de la Redevance d'aménagement urbain (RAU) des produits de première nécessité tels que le sucre, le lait, les produits pharmaceutiques et les intrants agricoles	Loi de Finances gestion 2016. Cf. Article 12 : loi de finances 2016
<b>157- Le développement de la pratique de stabulation et d'embouchure dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie</b>	0 action menée	Néant	Rapport de mise en œuvre de la Direction de l'Élevage / CDFPCENC
<b>158- La promotion de l'insémination artificielle pour l'amélioration des performances des races locales.</b>	0 action menée	Projet de mise en place d'un centre d'insémination artificielle pour l'obtention d'animaux performants par les producteurs	Rapport de mise en œuvre de la Direction de l'Élevage / CDFPCENC
<b>159- Une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties.</b>	0 action menée	-Existence de cabinets de vétérinaires privés mandatés pour appuyer l'Etat à travers l'offre des services dans les zones où l'Etat n'intervient pas ;  -Prévalence des soins traditionnels ;  -Les soins vétérinaires n'ont pas toujours été faits par des spécialistes. On note beaucoup plus les soins traditionnels.	Rapport de mise en œuvre de la Direction de l'élevage
<b>160- La promotion de l'élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande</b>	0 action menée	-Mise en place de caprins et ovins dans 38 communes de l'Alibori, du Zou et des Collines par le PPAAO ; PADA dans 40 autres communes à partir de Janvier 2018	Rapport de mise en œuvre de la Direction de l'élevage
<b>161- L'entretien et la réalisation de points d'eau dans les couloirs de transhumance</b>	0 point d'eau réalisé	Néant	N/A
<b>162- Le renforcement de l'empoissonnement de cours d'eau ciblés</b>	1 campagne réalisée en 2016 cours d'eau ayant bénéficié de renforcement de l'empoissonnement	Campagne nationale d'empoissonnement des retenus d'eau (Chaque 1 <sup>er</sup> Octobre)	Rapport de mise en œuvre de la Direction de la pêche/PFSE

<b>163- L'encadrement des acteurs de la pêche avec un accompagnement spécifique pour les acteurs de la pêche maritime</b>	Formation de Pisciculteurs et acteurs de la pêche maritime (nombre exact pas encore disponible) effectuée par le PROVAC	Formation et suivi de 2241 pisciculteurs par le Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale (PROVAC).	Rapport d'activités de la Direction de la pêche/PFSE
<b>164- L'aménagement et la mise en valeur à petite et moyenne échelles des infrastructures piscicoles adaptées au niveau des territoires lagunaires, bassins fluviaux, cours et plans d'eau.</b>	0 infrastructure aménagée	Néant	Rapport de mise en œuvre de la Direction de la pêche/PFSE
<b>165- Le renforcement des capacités des acteurs sur le choix judicieux de sites et modèles de production piscicole performante et durable.</b>	0 renforcement de capacité Nombre d'acteurs dont les capacités ont été renforcées	Néant	Rapport de mise en œuvre de la Direction de la pêche /PFSE
<b>166- L'organisation avec les structures privées et les organisations professionnelles de la fourniture des intrants et services nécessaires à la pratique aquacole (alevins, aliments, Conseil Technique et de gestion)</b>	0 action menée dans ce sens	Existence de collaboration avec les structures privées en matière de fourniture d'intrants et d'accompagnement technique  Ex : CTB et PADA fournissent des alevins  PPAAO appuie techniquement les pisciculteurs	Rapport de mise en œuvre de la Direction de la pêche/PFSE
<b>167-Le renforcement et l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture.</b>	0 centres de formation aux métiers d'aquaculture renforcés et/ou étendus	Existence de centres de formation dans tous les départements.  (Nombre total inconnu)	Rapport de mise en œuvre de la Direction de la pêche/PFSE

### 13-3. Situation 4 ans après

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>151- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif faisant du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de richesse et d'emplois</b>	Elaboration des programmes et politiques de développement des filières clés.	-Budget Programme (BP) MAEP gestion 2016-2018 ;  - Cellule Suivi Evaluation / MAEP ;  -Interprofession Filière Anacarde du Bénin (IFA-Bénin) ;  -Interprofession des Aviculteurs du Bénin (AIB)	Meilleure organisation des interprofessions ;  Amélioration des revenus des producteurs,
<b>152- Créer une Agence de Développement Agricole constituée d'experts nationaux et internationaux pour la définition et la mise en œuvre rapide de programmes ambitieux spécifiques par filière et par région.</b>	Prise de décret de création du Bureau d'Etude et d'Appui au secteur Agricole (B2A)	Décret n°2016-351 du 15 Juin 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole (B2A).  - Elaboration des politiques des filières ;  - Organisation du secteur à travers la politique des pôles de développement agricole (PDA) ;  -installation de tous les ATDA et DDAEP	
<b>153- Conduire le programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin</b>	Prise d'arrêtés de création des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), et Directions Départementales de l'Agricultures de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP).	-Arrêté N° 2016/166/MAEP/DC/SGM/DAF/CJ/FA/062SGG16 portant attributions organisation et fonctionnement des DDAEP ;  DECRET N°2017 -101 du 27 février 2017 constatant l'approbation de la création des Agences Territoriales de Développement Agricole	Amélioration de la production des producteurs, amélioration des revenus et des conditions de vies des producteurs.



## Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>150- Déclarer l'agriculture comme secteur prioritaire d'investissement</b>	Remboursement de 19,5 milliards de francs CFA aux cotonculteurs et de 5 milliards aux transporteurs et autres prestataires de services au titre des impayés de fonds coton de la campagne 2015-2016 ;  Dynamisation et augmentation des investissements dans les filières clés d'exportation comme  -le coton et l'anacarde.	Loi des Finances exercice 2016 ; point de presse AIC 09/06/17	Accroissement du revenu et du bien-être des acteurs du secteur cotonnier ;  Prise en charge de 3,5 Millions de béninois (en 2017) par les activités du coton et amélioration de leurs conditions de vie et d'existence des populations bénéficiaires
<b>161- L'entretien et la réalisation de points d'eau dans les couloirs de transhumance</b>	Arrêté interministériel N° 2017-210/ MISP/MAEP/DC/SGM/DAIC/SA/030SGG17 du 15/11/17 fixant les modalités de déroulement de la transhumance 2017 -2018 en République du Bénin.  Mise en place d'une équipe de gestion des questions liées aux couloirs de transhumance, coordonnée directement par la Présidence de la République ;  Pas de couloir de transhumance matérialisé et entretenu	Direction de l'Élevage	Réduction attendue des conflits entre agriculteurs et éleveurs et, en conséquence, une plus grande sérénité/ quiétude des populations
<b>162- Le renforcement de l'empoissonnement de cours d'eau ciblés</b>	Organisation chaque 1 <sup>er</sup> Octobre de la "Campagne nationale d'empoissonnement des retenues d'eau", sauf en 2017.	Direction de la production halieutique	Accroissement attendu de la production halieutique, des revenus des acteurs de la pêche et de leur mieux-être
<b>163- L'encadrement des acteurs de la pêche avec un accompagnement spécifique pour les acteurs de la pêche maritime</b>	-Reprise d'activités par le PROVAC ; -Recensement des pisciculteurs du Bénin en 2017 (par le PROVAC) ; -Mise à disposition de 400.000.000 FCFA pour la réhabilitation et l'aménagement des pêcheries pour la reprise de la production de crevettes ; -Adoption de loi sur les nouvelles modalités d'exercice de l'aquaculture et de la pêche au Bénin	Direction de la production halieutique ;  Conseil des ministres du 25 juillet 2018	Accroissement attendu de la production halieutique, des revenus des acteurs de la pêche et de leur mieux-être
	Pour la relance de la filière crevette, un audit des Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) a été réalisé, et les résultats suggèrent la réhabilitation des BOC avant toute reprise des exportations.	Direction de la Production Halieutique	



	Le lac Ahémé et ses chenaux sont débarrassés des pêcheries sédentaires (Acadjas, xha) et de tous les engins prohibés.	Rapport d'achèvement	Baisse des conflits inter acteurs Dépollution des eaux Navigation et exercice de la pêche plus aisés et amélioration du bien-être des populations riveraines
	Mise en place de système d'alerte pour la sécurité en mer	DPH	Protection assurée des pêcheurs en mer
	Réalisation d'une étude sur la capacité de charge du lac Toho en enclos et cages flottantes pour des fins de production aquacole dans les Communes de Lokossa, Houéyogbé et Athiémé	DPH	Une meilleure protection de l'environnement et un accroissement de la production et une amélioration des conditions de vie et d'existence des acteurs de la pêche sont attendus.
	Réalisation d'une étude sur la capacité de charge du lac Toho en enclos et cages flottantes pour des fins de production aquacole dans les Commune de Tori-Bossito, Ouidah et Abomey-Calavi.	DPH	Idem.
<b>164- L'aménagement et la mise en valeur à petite et moyenne échelles des infrastructures piscicoles adaptées au niveau des territoires lagunaires, bassins fluviaux, cours et plans d'eau.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement de 1.000.000.000 FCFA dans le domaine de la pêche pour le développement de l'aquaculture continentale ;</li> <li>- Promotion de l'aquaculture continentale.</li> </ul> <p>Mise en place de 14 cages flottantes, 11 cages fixes et 8 enclos piscicoles au profit des pisciculteurs à Ifangni, Avrankou, Sèmè-Kpodji, Ouidah et Athiémé et Abomey-Calavi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des acteurs de quatre barques motorisées</li> </ul>	Direction de la pêche, PV de réception	<p>Amélioration des équipements aquacoles pour acteurs aux fins de réduire l'effort physique ;</p> <p>Amélioration des équipements aquacoles pour acteurs aux fins réduire l'effort physique, accroissement de la production et du revenu, ainsi que du bien-être des acteurs de pêche</p>
<b>165- Le renforcement des capacités des acteurs sur le choix judicieux de sites et modèles de production piscicole performante et durable.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- série de formations pratiques en direction des acteurs (aquaculteurs et pêcheurs sur les sites de production, etc.) organisée par le PROVAC.</li> <li>-Formation d'une trentaine de pisciculteurs clés à travers le pays qui à leur tour ont formé 793 pisciculteurs ordinaires à raison de 651 hommes contre 142 femmes.</li> <li>-L'appui apporté aux pisciculteurs ordinaires est composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1302 kg de chlore</li> <li>- 209010 alevins monosexes de tilapia</li> <li>- 91810 alevins de clarias</li> <li>- 51310 kg d'aliment</li> </ul> </li> <li>- tous les pisciculteurs clés sont équipés en bouteilles d'oxygène et film transparent pour le conditionnement et le transfert des alevins.</li> </ul>	Direction de la production halieutique, fiches techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la capacité de gestion des acteurs aquacoles</li> <li>-Disponibilité en quantité suffisante des produits de pêche ;</li> <li>- accroissement des revenus et amélioration des conditions de vie et d'existence.</li> </ul>

<p><b>166- L'organisation avec les structures privées et les organisations professionnelles de la fourniture des intrants et services nécessaires à la pratique aquacole (alevins, aliments, et conseils techniques et de gestion)</b></p>	<p>-Renforcement de la collaboration avec les structures privées en matière de fourniture d'intrants et d'accompagnement technique</p> <p>Ex : CTB, PADA fournissent des alevins, et PPAAO appuie techniquement les pisciculteurs.</p> <p>- La création de l'interprofession de la pêche et aquaculture en cours de mise en place.</p>	<p>Direction de la production halieutique</p>	<p>La professionnalisation et le renforcement des CVA pêche et aquaculture, l'accroissement du rendement, des revenus et de l'emploi.</p>
<p><b>159- Une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maîtrise des épizooties.</b></p>	<p>Une campagne de vaccination systématique des bovins contre la PPCB et la Pasteurellose par les agents de la DDAEP.</p> <p>Campagne de vaccination des poulets locaux et des petits ruminants contre la peste aviaire et la PPR. Une campagne de vaccination systématique des bovins contre la PPCB et la Pasteurellose par les agents de la DDAEP.</p> <p>Campagne de vaccination des poulets locaux et des petits ruminants contre la peste aviaire et la PPR.</p>	<p>Direction de l'élevage</p>	<p>Accroissement attendu de la production animale, des revenus des acteurs et de leur mieux-être</p>
<p><b>160- La promotion de l'élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande</b></p>	<p>Accompagnement de quelques éleveurs de petits ruminants avec la distribution d'aliment de bétail sans certaines communes du Bénin.</p>	<p>DDAEP, l'ATDA, Vétérinaire privé</p>	<p>Une auto-suffisance alimentaire plus accrue de la population, une amélioration de la santé des acteurs sont attendus.</p>
<p><b>167- Le renforcement et l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture</b></p>	<p>Adoption et renforcement de l'approche fermier à fermiers visant la vulgarisation des technologies aquacoles des acteurs clés (PC) aux autres acteurs (PO)</p>	<p>Direction de la pêche et Rapports de formation et d'appui aux centres de formation.</p>	<p>Très faible, car l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture n'est pas encore une réalité</p>
<p><b>158- La promotion de l'insémination artificielle en vue de l'amélioration des performances des races locales</b></p>	<p>Des essais d'insémination artificielle de vache avec les semences de la race GEROLANDAISE ont eu lieu sur le Plateau d'Abomey en 2019.</p>	<p>Direction de l'élevage laboratoire vétérinaire privé.</p>	

## Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>156- Défisicaliser intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) - exonération de la TVA sur les produits d'alimentation animale.</b>	Inconnues	N/A
<b>155- Créer par département, en partenariat avec les établissements financiers et les compagnies d'assurances, une entité chargée de la mise en œuvre de la politique d'Etat en matière d'assurance maladie, retraite, accès au crédit et identification professionnelle des exploitants agricoles.</b>	Inconnues	N/A
<b>154- Mettre à disposition des exploitants agricoles des machines et outillages modernes à coût subventionné dans un cadre de partenariat public-privé</b>	Inconnues	N/A
<b>157- Le développement de la pratique de stabulation et d'embouchure dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie</b>	Inconnues	Inconnue

## Suivi des promesses absentes au PAG

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>157- Le développement de la pratique de stabulation et d'embouchure dans les bassins de production laitière et d'animaux de boucherie</b>	Aucune	Inconnue	Direction de l'élevage	Inconnue
<b>167- Le renforcement et l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture</b>	Adoption et renforcement de l'approche fermier à fermier visant la vulgarisation des technologies aquacoles des acteurs clés (PC) aux autres acteurs (PO)	très faible, car l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture n'est pas encore une réalité.	Direction de la pêche et Rapports de formation et d'appui aux centres de formation	--
<b>158- La promotion de l'insémination artificielle en vue de l'amélioration des performances des races locales</b>	Des essais d'insémination artificielle de vache avec les semences de la race GEROLANDAISE ont eu lieu sur le Plateau d'Abomey en 2019.	--	Rapports d'activités de la Direction de l'élevage et du laboratoire vétérinaire de Bohicon.	Accroissement de la production, des revenus et du bien-être des acteurs

## 13-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ Analyse comparée des résultats de la 1ère à la 4ème année

Après quatre années d'exercice du pouvoir, son Excellence, M. Patrice Athanase Guillaume TALON et son gouvernement poursuivent la mise en œuvre du PAG « Bénin révélé ». Si la volonté affirmée de rendre le secteur agricole compétitif à travers l'objectif d'investir 787,443 milliards dans le secteur d'ici 2021 s'est traduit par une augmentation d'année en année du budget du MAEP jusqu'en 2018, il faut noter que 2019 a connu un coup d'arrêt puisque le budget a connu une baisse (de 60 Milliards contre 84 Milliards en 2018). La promesse de conduire un programme de développement agricole suivant une stratégie de territorialisation basée sur les caractéristiques écologiques et climatiques des différentes régions du Bénin suit son cours avec les Pôles de Développement Agricole (7PDA), les Agences Territoriales de Développement Agricole (7ATDA), ainsi que les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (12DDAEP) qui, dans leurs rôles régaliens bien définis, participent à la promotion des filières et au développement du secteur en général.

Dans le domaine de la pêche, Après la création de la commission ad hoc chargée de faire des propositions de mesures d'assainissement et de réhabilitation des lacs Ahémé, Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo (Rapport d'évaluation 2016), l'investissement d'un milliard de Francs CFA (1.000.000.000 FCFA) pour le développement de l'aquaculture continentale et de quatre cent Millions de francs CFA (400.000.000) pour la promotion de la pêche continentale à travers la réhabilitation et l'aménagement des sites piscicoles, des pêcheries, de la promotion des techniques modernes de production, du renforcement des capacités des acteurs, etc. (rapport 2018), il faut dire que de 2017 à ce jour, la production nationale (captures et aquaculture) est passé de 54 744 tonnes à 88 284 tonnes, soit une augmentation 61,26%. Le système de gestion des pêcheries, mis en place et les divers appuis apportés aux aquaculteurs, a induit une augmentation de la consommation de poissons per capita de 14,55 kg/hbt/an, en 2017 à 16,98 kg/hbt/an en 2019.

Notons que, dans le souci d'améliorer le dispositif réglementaire du secteur et au regard de l'importance accordée à la filière aquaculture dans le PAG, certains documents sont élaborés pour faciliter l'exercice de l'aquaculture. Il s'agit de :

- la Stratégie Nationale de Production et de Certification des Semences Aquacoles ;

- la Note Conceptuelle du Développement de l'Aquaculture Continentale ;
- le Plan National de Développement Agricole du Pôle 7 ;
- le Programme National du Développement de la Filière Aquaculture ;
- le Référentiel de Production et de Certification des Semences Aquacoles ;
- le Manuel de Certification des Semences Aquacoles (en cours d'élaboration).

De même, certaines décisions ont été prises pour accompagner les acteurs du secteur, de manière à alléger leurs conditions de travail en vue de l'obtention de meilleurs rendements. On peut citer à ce titre :

- l'autorisation en Conseil des Ministres de l'installation d'une entreprise de fabrication d'aliments et d'une entreprise de traitement des produits halieutiques ;
- Facilitations accordées aux opérateurs/pisciculteurs béninois à représenter les grandes sociétés de production et de distribution d'aliment ;
- Exonérations non limitées dans le temps sur intrants, équipements aquacoles.

Il faut dire que la promesse relative au renforcement et à l'extension des centres de formation aux métiers d'aquaculture (inscrite dans le projet de société mais ne figurant pas dans le PAG) a connu quelques actions en 2019, notamment l'adoption et le renforcement de l'approche fermier à fermier visant la vulgarisation des technologies aquacoles des acteurs clés (PC) aux autres acteurs (PO).

Dans le domaine de l'élevage, 2019 il a été procédé à la signature officielle du contrat du mandat sanitaire avec certains médecins vétérinaires. Il ne reste que la mise en œuvre effective du contrat pour la satisfaction des besoins des acteurs. Il faut également noter que l'une des promesses non enclenchées depuis 2016 (inscrit dans le projet de société mais ne figurant pas dans le PAG) a connu des actions au cours de l'année 2019. Il s'agit de la promotion de l'insémination artificielle en vue de l'amélioration des performances des races locales. En effet, des essais d'insémination artificielle de vache avec les semences de la race GEROLANDAISE ont eu lieu sur le Plateau d'Abomey selon les acteurs du domaine.

Les actions pour le développement des filières de haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, produits maraichers) et des filières conventionnelles (maïs, riz, manioc, lait,

viande, œufs de table, poissons) continuent. On note également la facilitation de l'accès aux intrants, la subvention à moitié d'aliments, la mise à disposition gratuite de vaccins, la construction d'infrastructures, etc. La question de la transhumance tend également à trouver une solution, puisque la politique de gestion mise en place par le gouvernement permet de réduire, chaque année, le nombre de pertes en vies humaines lié au phénomène.

#### ❖ **Analyse de l'impact social des résultats**

En dehors des acteurs du secteur du Coton qui, chaque année, expriment toutes leurs joies quant aux réformes du secteur agricole, et à la mise en œuvre du PAG, les avis restent partagés au niveau des autres acteurs. Si certains (les cadres des institutions) pensent que les retombées sociales positives ne sont qu'une question de temps, d'autres (les producteurs et autres acteurs secondaires du secteur) estiment que ces retombées ne toucheront que quelques-uns, et donc ne répondront pas vraiment aux besoins de la masse qui tend à s'enliser davantage. Il faut faire observer que les acteurs directs rencontrés (producteurs) ayant exprimé des satisfactions les ont mis à l'actif des projets/programmes qui les ont appuyés. Il faut donc préciser que ces derniers ne voient pas à travers ces projets/programmes le MAEP, et donc le gouvernement béninois. On ne saurait donc apporter une réponse précise à cette question d'effets positifs ou non des actions, l'interprétation des sources des actions variant d'un acteur à un autre.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

Il faut dire que la phase de collecte d'informations pour l'évaluation de l'an 4 des promesses du Président Patrice Athanase Guillaume TALON par rapport au secteur agricole ne s'est pas du tout déroulée comme les autres années. De nombreuses difficultés, notamment la réticence de certains cadres de directions à répondre à nos questions et l'indisponibilité d'autres associés aux difficultés de disponibilité de certains documents justificatifs par rapport à des informations reçues, ont constitué des obstacles à la réalisation dans le temps des rapports.

#### ❖ **Analyse prospective**

Au total, après 4 ans de mise en œuvre du PAG, le taux de réalisation des promesses du secteur agricole (promesses tenues + promesses enclenchées) est de 78% y compris les actions relatives aux promesses faites mais non prises en compte dans le PAG. Il faut dire

que l'impression générale des acteurs du secteur laisse entrevoir d'heureuses perspectives de développement dans les années à venir même si certains restent sceptiques quant à l'impact escompté.

## **13-5 Conclusion et recommandations**

Ce taux de réalisation apparaît comme un exploit pour beaucoup puisque l'environnement qui préexistait avant la prise de ces réformes n'était pas du tout favorable à l'atteinte des objectifs fixés. Ils justifient donc ce taux par l'abnégation, la détermination personnelle du Président de la République, d'une part, et d'autre part, la qualité des hommes placés à la tête du secteur.

Néanmoins, les recommandations suivantes ont été faites par les acteurs pour de meilleurs résultats à la fin du quinquennat.

Ces recommandations s'énumèrent comme suit :

#### **A l'endroit de la Plateforme des OSC**

- 1- S'assurer de la transmission de ce rapport au Gouvernement, notamment au MAEP, avec un accent particulier sur les actions non enclenchées.

#### **A l'endroit du gouvernement**

- 2- Prendre en compte les recommandations de la plateforme.



# 14- Artisanat

Il sera rendu compte des cinq (05) promesses relatives au domaine "Artisanat" selon le plan suivant :

- 14-1. Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 14-2. Situation au départ du mandat**
- 14-3. Situation 4 ans après**
- 14-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 14-5. Conclusion et recommandations**



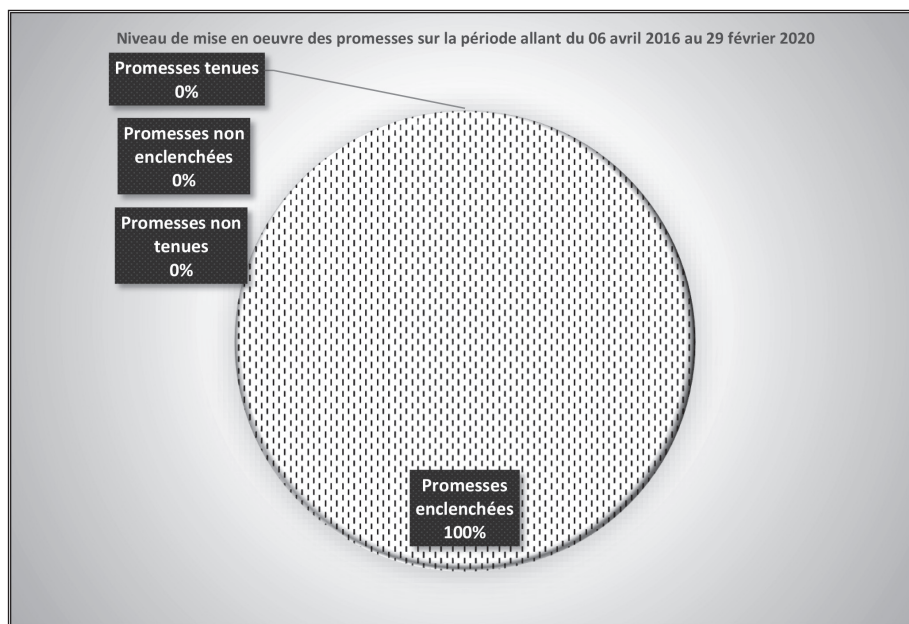
## 14-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Le secteur de l'artisanat n'a jamais été depuis les indépendances jusqu'à un passé récent une préoccupation majeure du développement au Bénin. Les différents acteurs du secteur ont toujours eu le sentiment d'être des laissés pour compte. Dans ces conditions, les promesses du candidat Talon ont non seulement retenu l'attention, mais créent aussi une grande attente. En effet, ses promesses sont inédites mais aussi et surtout pertinentes pour l'épanouissement des femmes et des hommes de métiers exerçant dans ce secteur, le développement de l'entreprise artisanale et l'amélioration de la contribution du secteur au Produit Intérieur Brut (PIB). Cependant, les acteurs du secteur paraissent sceptiques et se demandaient si ces promesses ne passeraient pas dans les oubliettes de l'histoire après son accession à la magistrature suprême. A présent, force est de se rendre à l'évidence à cette troisième évaluation citoyenne que le candidat, devenu Président, s'attèle sans relâche à joindre l'acte à la parole. Il ne cesse chaque année de poser des actes qui vont dans le sens de la tenue effective de ses promesses. L'an quatre de son mandat a été marqué

par des actes réglementaires qui représentent l'étape ultime pour aller à l'opérationnel. La promesse relative à l'impôt professionnel synthétique est déjà une réalité. Le recensement national des artisans qui doit servir de base pour la délivrance de la carte professionnelle d'artisans et à l'établissement du registre biométrique des métiers est à pris le 12 mars 2019. La phase pilote du dispositif d'accès aux soins de santé de base se met en place et l'Agence nationale de protection sociale (ANPS) qui doit assurer la pérennisation des services a déjà vu le jour.

Les autres promesses sont conduites jusqu'à une étape qui va évoluer assez rapidement grâce à la détention par les artisans de leurs cartes professionnelles. C'est la carte professionnelle qui permettra aux artisans d'accéder aux soins de santé de base, de formation professionnelle continue, de financement nécessaire au développement de leurs entreprises, l'assurance retraite, etc.

Toutes les cinq (05) promesses du domaine sont enclenchées et, d'une manière générale, elles connaîtront un heureux dénouement si le climat social ne se désagrège du fait du jeu des acteurs politiques.



### RAPPEL DES PROMESSES

168-Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l'Etat

169-Organiser des sessions de formation continue (ateliers, études) par corps de métier et par département.

170-Permettre l'accès au crédit

171-Mettre en place un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique.

172-Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des artisans.

## 14-2. Situation au départ du mandat

Promesses	Indicateurs de promesses	Situation au 6 avril 2016	Sources
<b>168-Mettre en place une politique de protection sociale (assurance-maladie et retraite) avec cotisation des concerné(e)s, complétée par une subvention de l'État.</b>	Atteindre au minimum un million d'artisans avant 2020	Malgré l'adoption d'une politique holistique de protection sociale (depuis 2014), pour les couches vulnérables dont les artisans, le dispositif de protection en 2016 révèle que seulement 8,4% de la population sont couverts par l'assurance maladie. Aucun mécanisme de protection n'existe pour les acteurs du secteur informel qui représente 95% de la population.	Loi n°2015-042 du 07 mars 2016 portant institution du régime d'assurance maladie universelle (RAMU)  Relevé du conseil des ministres du 18 novembre 2016
<b>169-Organiser des sessions de formation continue (ateliers, étude) par corps de 04 métiers et par département</b>	Atteindre au minimum un million d'artisans avant 2020	Pour la formation initiale, il est institué un examen national pour décerner aux apprenants/apprentis, selon les cursus, un Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)  De 2007 à 2015, 40 075 artisans ont suivi des sessions de formation continue par le biais du Programme de développement du secteur de l'artisanat (PDSAB)	Rapport d'activités de 2015 du MCAAT  Rapport d'activités 2015 du MESFTP
<b>170-Permettre l'accès au crédit</b>	Atteindre au minimum un million d'artisans avant 2020	Au 31 décembre 2015, 12 750 micro-projets artisanaux ont été financés par le biais du PDSAB, à travers sa composante 3 : facilitation de l'accès des artisans aux services financiers de proximité.	FDA  Évaluation 2016
<b>171-Mettre en place un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique</b>	Atteindre au minimum un million d'artisans avant 2020	Il existait, avant le 6 avril 2016, un système d'identification des artisans mais non biométrique	Rapport d'activités de la DAOP  CPA  Évaluation 2016

<b>172-Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des artisans</b>	Atteindre au minimum un million d'artisans avant 2020	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, est entrée en vigueur la taxe professionnelle synthétique qui vise à faciliter la formalisation des entreprises. Elle est applicable aux artisans, exploitants agricoles, aux entrepreneurs dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égal à 50 millions.	Loi des finances 2016
--	---	---	-----------------------

### 14-3. Situation 4 ans après

#### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chances de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<b>168-Mettre en place une politique de protection sociale (assurance-maladie et retraite) avec cotisation des concerné(e)s, complétée par une subvention de l'Etat.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption des statuts de l'agence nationale de protection sociale</li> <li>- Préparation de la communication en conseil des Ministres sur la création du conseil d'administration de l'agence nationale pour la protection sociale</li> <li>- Validation du panier de soins de base au profit des populations démunies</li> <li>- Ciblage des zones pilotes d'expérimentation du panier de soins de base : communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava, Dassa, Glazoué, Djougou, Ouaké, Copargo.</li> <li>- validation de la note technique de la phase pilote</li> <li>- Formation de deux cent cinq enquêteurs et contrôleurs pour la phase d'identification statistique dans la zone d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava.</li> <li>- Opération d'identification statistique des bénéficiaires de la zone d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava</li> <li>- Réalisation d'une étude technique sur l'assurance retraite et préparation pour mai 2019 de l'atelier de présentation des résultats de l'étude par la Banque mondiale</li> <li>-Opérationnalisation de l'assurance maladie et du micro crédit dans les zones de la phase pilote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a de fortes chances que le dispositif de protection sociale soit installé et opérationnel avec le démarrage effectif de l'Agence nationale de protection sociale et les agences départementales de protection sociale.</li> </ul> <p>Les groupes cibles bénéficient déjà de ces services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé du conseil des ministres du 09 janvier 2019 relatif à l'adoption du décret portant approbation des statuts de l'ANPS</li> <li>- Séminaire gouvernemental sur le panier de soins de santé du 30 janvier 2019</li> <li>- Rapport d'activités de l'unité de gestion de la phase pilote ARCH.</li> </ul> <p>Rapport du projet ARCH</p>	<p>L'impact social ne pourrait être apprécié qu'à la suite de la délivrance des différents services des agences de promotion sociale.</p> <p>Les groupes cibles se porteraient mieux et les affaires prospèreraient</p>

<p><b>169-Organiser des sessions de formation continue (ateliers, étude) par corps de 04 métiers et par département</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif de ARCH - formation a été discuté en séminaire Gouvernemental</li> <li>- Adoption d'un nouvel organigramme de l'institution consulaire des artisans avec la création de la Chambre de Métiers du Bénin (CMA-Bénin)</li> <li>- Le processus d'élaboration d'une stratégie de développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle inspiré du PSE (2018-2030) est enclenché</li> <li>- Organisation d'un atelier technique d'appui à l'élaboration de la stratégie de relance de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle et des documents relatifs à l'organisation de la table ronde sur l'EFTP au Bénin</li> <li>-Repositionnement du FODEFCA sous tutelle du Ministère en charge de la Formation Professionnelle.</li> <li>-Création du CNRA</li> </ul>	<p>- La combinaison des actions de ARCH volet formation et le début d'opérationnalisation de la stratégie nationale de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle dès la rentrée 2019-2020 devraient accroître de façon significative l'offre de formation professionnelle continue au profit des artisans et autres bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième séminaire gouvernemental portant sur le dispositif de ARCH- formation et la réorganisation du secteur de l'artisanat béninois du 3 novembre 2018</li> <li>- Relevé du conseil des ministres du 13 février 2019 qui a approuvé le cadre de la restructuration profonde du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (ETFP) pour en faire un levier de développement et de création d'emploi ; la tenue d'un atelier de haut niveau sur le processus du 21 au 22 février 2019.</li> <li>- Termes de référence, programme et rapport de l'atelier technique d'appui à l'élaboration de la stratégie de relance de l'EFTP et des documents relatifs à l'organisation de la table ronde sur l'EFTP au Bénin.</li> </ul> <p>Organigramme du Ministère en charge de la Formation Professionnelle</p>	<p>A cette étape l'impact social ne serait pas perceptible. Son analyse serait possible à la fin de la rentrée scolaire 2019-2020, après une année de mise en œuvre.</p> <p>Bonne adéquation entre les besoins et le financement</p>
---	---	--	--	--

<p><b>170-Permettre l'accès au crédit</b></p>	<p>- Création du conseil d'administration du fonds de développement de l'artisanat. - Lancement de la phase de formation de neuf mille agents de micros crédits mobiles (MCM) ou agents marchands - Trois milliards de francs CFA ont été consacrés aux micros crédit au plus pauvres de 2016-2018 - Renforcement de trois milliards de FCFA des fonds destinés aux miros crédits au plus pauvres.</p>	<p>- L'installation du conseil d'administration du fonds devrait accélérer la contribution du fonds à la facilitation de l'accès aux crédits par les artisans. - La carte professionnelle d'artisans une fois délivrée sera un instrument d'accès aux crédits aussi bien au niveau du fonds de développement de l'artisanat que du volet de financement du projet ARCH.</p>	<p>- Relevé du Conseil des Ministres du 12 septembre 2018 relatif entre autres à la nomination des membres du Conseil d'Administration du fonds.  - Discours du lancement de la formation des agents marchands de la DGFNM du 21 février 2018.</p>	<p>- Quinze mille femmes ont bénéficié du programme de micro crédits aux plus pauvres de 2016 - 2018  - Les artisans bénéficient aussi de micro crédits sans qu'on ne puisse évaluer leur effectif</p>
<p><b>171-Mettre en place un système d'identification professionnelle basé sur un état civil biométrique</b></p>	<p>- Communication en Conseil des Ministres portant recensement des artisans dans le cadre des élections consulaires de la CMA-Bénin et de l'élaboration d'un registre biométrique des métiers. - Approbation en conseil des ministres du 12 décembre 2018 de la communication du Ministre des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'Emploi (MPMEPE) relatif au recensement des artisans dans le cadre des élections consulaires de la CMA-Bénin et de l'élaboration d'un registre biométrique des métiers. - Création par arrêté de trois comités en charge de l'organisation du recensement des artisans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité National de supervision du Recensement</li> <li>• Le Comité Technique de Pilotage des opérations</li> <li>• La Cellule Administrative d'appui au Recensement</li> </ul>	<p>- Le relevé du conseil des ministres a retenu que le recensement dure un mois et que la liste électorale soit disponible avant fin mars 2019. - Dans l'état actuel des avancées des réalisations, ces délais pourraient être tenus. Mais des difficultés pourraient intervenir si les élections législatives se tiennent à bonne date en raison de l'implication de l'agence nationale de traitement et de la CENA. - Dans tous les cas de figure, la tenue de cette promesse est une évidence courant 2019</p>	<p>- Communication 654/18 du Ministre des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'Emploi à Monsieur le Président de la République, chef de l'État, Chef du Gouvernement portant : recensement des artisans dans le cadre des élections consulaires de la Chambre des Métiers de l'artisanat du Bénin (CMA-Bénin) et de l'élaboration d'un registre Biométrique des métiers</p> <p>- Arrêté 2018 N°0212/MPMEPE/DC/SGM/DAOP/SA/032 SGG-18 définissant le cadre administratif de réalisation du recensement des artisans et d'élaboration du registre biométrique des métiers.</p>	<p>Les artisans éprouvent un sentiment de reconnaissance et de fierté. Ils expriment un sentiment de satisfaction par rapport à la prise en compte de leur secteur d'activités.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolongation du mandat des élus consulaires des Chambres Interdépartementale de Métiers (CIM) et de l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB) arrivé à terme le 29 janvier 2019 à 00h afin de permettre aux élus consulaires de contribuer de façon significatives aux activités de recensement des artisans et de l'élaboration du registre biométrique des métiers.</li> <li>- Formation des agents en charge du recensement des artisans à raison de trois par arrondissement</li> <li>- Organisation et démarrage du recensement des artisans sur toute l'étendue du territoire du 27 février au 12 mars 2019</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé du conseil des ministres du mercredi 30 janvier 2019.</li> <li>- Relevé du conseil des ministres du mercredi 12 décembre 2018</li> </ul>	
<p><b>172-Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des artisans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'impôt minimum en matière de taxe professionnelle synthétique (TPS) de 400.000 à 150.000 F CFA. La valeur minimale de la TPS est un nouveau système d'imposition des micros et petites entreprises</li> <li>-Préparation de l'élaboration du registre des métiers à partir du recensement des artisans.</li> <li>- Création d'entreprise en ligne</li> <li>-Règlement fiscal en ligne des taxes, impôts et quittances de toutes sortes</li> <li>-Réforme de la facturation normalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nouveau système d'imposition des micros et petites entreprises est déjà une réalité. Il ne reste qu'aux micros et petits entrepreneurs de s'y conformer</li> <li>- Le recensement biométrique des artisans et la nouvelle chambre consulaire vont concourir de façon significative à la mise en œuvre de la taxe professionnelle synthétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 28 de la loi des finances 2019</li> <li>- Articles 1 084-18 à 1 084-48 du Code général des impôts</li> </ul> <p>Communiqué de la Direction Générale des Impôts. (Le Matinal n°5760 ; 5770 ; 5775)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre un terme à un système d'imposition à deux vitesses.</li> <li>- Rétablir l'équité et la justice fiscale indépendamment de la zone d'implantation de la micro ou petite entreprise</li> <li>- Avoir une meilleure visibilité des acteurs et des entreprises artisanales.</li> </ul> <p>Environnement des affaires amélioré, plus d'aisance à payer les impôts</p>



## Nouvelles promesses notées

Nouvelles Promesses	Actions notées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<b>Construire, étendre et équiper les infrastructures d'appui au développement de l'artisanat.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension du réseau routier national</li> <li>▪ Extension du réseau d'adduction en eau potable</li> <li>-raccordement gratuit des Pme Pmi dans un délai de 6 jours</li> <li>▪ Extension de l'électrification</li> <li>-raccordement au réseau électrique gratuit aux Pme et Pmi de 140 0 160 KVA</li> <li>-Diminution du nombre de procédures pour le raccordement de 5 à 3</li> <li>-Fixation du nombre de de raccordement à 30 jours</li> <li>▪ Démarrage du programme de modernisation de 35 marchés urbains et régionaux</li> </ul>	<p>-</p> <p>20 marchés seront mis en service dans le terme du premier mandat</p>	<p>Amélioration de l'environnement des affaires des Pme et Pmi</p> <p>Bonne condition d'exercice de l'activité</p>

## 14-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

De la deuxième à la troisième évaluation on note une progression des actions entreprises dans le cadre de la tenue des promesses de campagne du candidat Talon. La démarche de concrétisation de ses promesses respecte une même ligne de conduite. Elle obéit au principe de la trilogie réflexion-décision-opération. A l'étape de la réflexion, les différents acteurs du secteur d'activités concerné sont identifiés et mobilisés pour apporter leur contribution. A la suite de leurs travaux, des décisions sont prises à travers des textes réglementaires. Ces décisions sont actées sous forme de relevé du Conseil des ministres, de décret et ou d'arrêté qui ouvrent la voie aux opérations concrètes. A l'étape de la troisième évaluation, la plupart des promesses ont franchi le cap du palier de la réflexion. Contrairement aux deux années précédentes, la troisième année du mandat a été marquée par :

- ✓ la finalisation des études ayant permis la détermination du panier des soins de santé de base, les critères d'accès aux soins de santé de

base, la restructuration du secteur de l'artisanat, les modalités d'accès aux micros crédits aux plus pauvres, la définition des contours de l'assurance retraite ;

- ✓ les validations des résultats des réflexions et les discussions en séminaire gouvernemental sur le dispositif ARCH-Formation, la nouvelle structuration de la chambre de métiers, la note technique de la phase de pilotage d'accès aux soins de santé de base, les types d'offre de crédit et les critères pour y accéder ;
- ✓ les communications en Conseil des ministres pour adoption ou approbation et décisions relatives à : l'approbation des statuts de l'Agence nationale de protection sociale (ANPS), la nomination des membres du Conseil d'administration du fonds de développement de l'artisanat, le recensement des artisans dans le cadre des élections consulaires de la CMA-Bénin et de l'élaboration d'un registre biométrique des métiers, la création de la Taxe professionnelle synthétique nouvelle version, un nouveau système d'imposition des micros, petites et moyennes entreprises.

Les 3/5 des promesses sont à la phase opérationnelle. Il s'agit des promesses 168, 171 et 172.



**Au niveau de la promesse 168**, une phase pilote est déjà en cours en ce qui concerne les soins de santé de base avec : **(i)** le ciblage des zones pilotes que sont : au sud, les communes d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava, au centre les communes de Dassa et de Glazoué et au nord, les communes de Djougou, Ouaké et Copargo. Ces zones ont été retenues sur la base de critères bien déterminés, à savoir entre autres le niveau de pauvreté, l'existence de services sanitaires autour des zones sanitaires, la disponibilité des ressources humaines ; **(ii)** la formation de deux cent cinq enquêteurs et superviseurs fin février-début mars 2019 pour les enquêtes d'identification statistique dans les communes d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava. Ces enquêtes ont démarré en mars 2019.

**Au niveau de la promesse 171**, le recensement biométrique des artisans est en cours. Cette opération, qui a commencé le 27 février 2019, prendra fin le 12 mars 2019. Elle permettra de disposer d'un registre biométrique des artisans au Bénin, d'où sera extraite une base de données pour délivrer les cartes professionnelles d'artisans devant servir de liste électorale. Mais au-delà, cette carte Professionnelle d'Artisans permettra d'accéder aux soins de santé de base, aux micros crédits, aux offres de formations professionnelles et à l'assurance retraite. Elle servira en outre d'identifiant de base d'imposition fiscale. Ainsi, il apparaît clair que la réalisation des autres promesses est tributaire du bouclage de la promesse 171.

**Au niveau de la promesse 172**, avec la loi de finances 2019, un nouveau système d'imposition des micros et petites entreprises est entré en vigueur. Cette loi institue la réduction de l'impôt minimum en matière de taxe professionnelle synthétique (TPS) de 400 000 à 150 000 FCFA. Le registre biométrique des artisans (RBA) faciliterait la mise en œuvre de cette disposition de la loi de finances et contribuerait à la formalisation des micros et petites entreprises du secteur de l'artisanat.

#### ❖ **Analyse de l'impact social des résultats**

A l'étape de cette troisième évaluation, il est encore prématuré d'analyser l'impact social. Cependant, au niveau des artisans, il se dégage un sentiment de fierté. En effet, longtemps considérés comme des laissés pour compte, les artisans se voient à présent au centre des préoccupations du pouvoir en place. Ils se sentent considérés et enfin reconnus, ce qui se traduit par une confiance en soi. Le recensement biométrique des artisans est une opération inédite dont les résultats serviront de levier de développement du secteur de l'artisanat au Bénin.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

La réalisation de cette évaluation d'étape a nécessité la collecte d'informations auprès des acteurs publics en lien avec les centres d'intérêts. La démarche a consisté d'abord à cibler les personnes les plus indiquées susceptibles de détenir et de mettre l'information à

disposition ; ensuite à les contacter par divers moyens et enfin à organiser des échanges d'accès à l'information. En outre, la mise à contribution de l'internet a été très bénéfique dans la quête de l'information. Les acteurs publics mis à contribution ont globalement bien coopéré. Cependant, certains acteurs n'étaient pas disponibles en raison de leur implication dans l'opération de recensement des artisans.

## **14-5. Conclusion et recommandations**

Quatre ans après son accession à la magistrature suprême du Bénin, le candidat Talon reste fidèle mais surtout cohérent par rapport à ses promesses. Il va progressivement et résolument vers la concrétisation de ses engagements. On observe des avancées d'une année à l'autre. Si cette tendance se maintient, il y a de fortes probabilités qu'il s'en sorte comme un homme de parole. Cette quatrième année est une année décisive. La dernière année sera consacrée ... à organiser l'accès des artisans aux différents services (formation, assurance, financement, etc.) avec le démarrage effectif des activités de l'Agence nationale de protection sociale (ANPS) et de ses agences départementales.

Mais au niveau de la promesse 169, on doit faire en sorte qu'il y ait une cohérence entre le dispositif ARCH-formation et la stratégie de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP).



# 15- Commerce et Industrie

Il sera rendu compte des sept (07) promesses du domaine " Commerce et Industrie" selon le plan suivant :

**15-1 Résumé de l'évaluation citoyenne**

**15-2 Situation au départ du mandat**

**15-3 Situation 4 ans après**

**15-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés**

**15-5 Conclusion et recommandations**

## 15-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

De 2016 à février 2020, l'analyse de l'an 4 des promesses dans le secteur " Commerce et industrie" du candidat Patrice Athanase Guillaume Talon devenu Président révèle que :

- **Quatre (04) promesses sur sept (07) ont été tenues ;**

- **Trois (03) promesses ont été enclenchées**

o Dans le domaine de l'exportation, mettre en place des mesures incitatives en matières administrative et fiscale, ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires pour doper les produits d'exportation

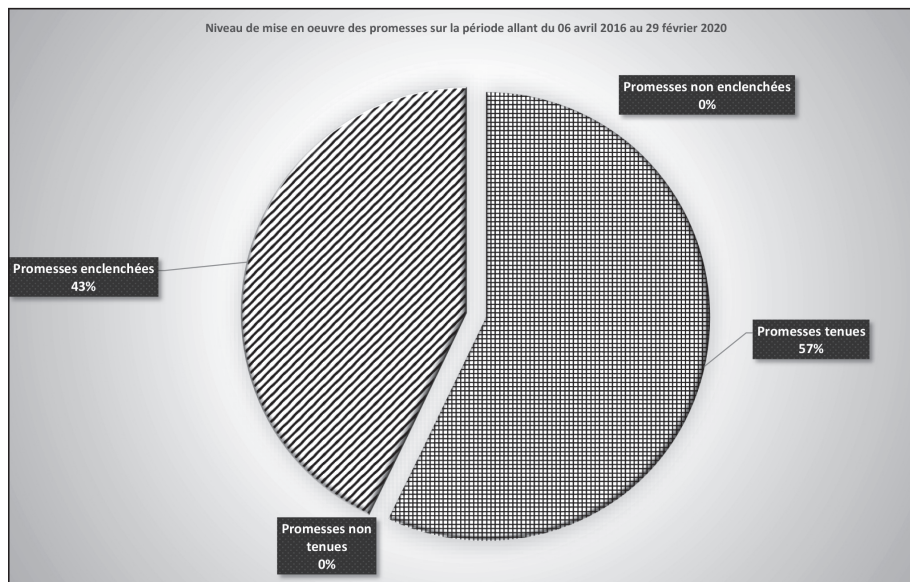
L'imposition d'une taxe (à travers la loi des finances 2018) dite de contribution à la recherche agricole sur les produits d'exportation a eu un effet négatif sur les exportations, notamment le karité et le cajou. Même si la loi de finance 2019, a revu à la baisse la taxe à l'exportation sur le karité de 60 FCFA par kilogramme à 10 FCFA le kilogramme, il reste encore des mesures pragmatiques à mettre en œuvre, notamment des politiques visant la transformation au sur place des produits en vue de créer davantage de valeur ajoutée. Considérant que le développement d'une

véritable industrie requiert des efforts sur le long terme, la probabilité de réaliser cette promesse avant l'échéance 2021 reste faible.

o Remédier au harcèlement par les services de contrôle fiscal, en procédant à une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement (commandement et saisie) fiscal

Bien qu'il ait été noté la suppression des taxes d'enregistrement conformément à la Note de service N°002/2020/MEF/ANDF/RP/DOFT/JCP/SP de l'Agence nationale du domaine et du foncier dans le cadre de transferts de propriété, les successions sur les biens meubles et immeubles, ainsi que les mesures visant la généralisation progressive du paiement des impôts à travers une plateforme électronique, plusieurs hommes d'affaires béninois ont dénoncé avoir été victimes de harcèlement fiscal, en l'occurrence l'homme d'affaires Sébastien Ajavon, au cœur d'un redressement fiscal que la presse a estimé à 155,79 milliards de francs en 2018.

o L'instauration d'une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur



## RAPPEL DES PROMESSES

<p>173-Veiller au respect de la libre concurrence en mettant en place une commission mixte public-privé d'observation des distorsions dans le secteur afin de prendre des mesures correctrices.</p>	<p>des biens et des personnes.</p>	<p>incitatives en matière administrative et fiscale ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires pour doper les produits d'exportation.</p>	<p>178-Instaurer une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main d'œuvre qualifiée dans le secteur.</p>
<p>174-Accélérer le processus d'intégration sous-régionale en vue d'assurer la libre circulation effective</p>	<p>175-Remédier au harcèlement par les services de contrôle fiscal en procédant à une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement (commandement et saisie) fiscal.</p> <p>176-Dans le domaine de l'exportation, mettre en place des mesures</p>	<p>177-Mettre en place un mécanisme d'appui au financement pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation.</p>	<p>179-Procéder à une réforme des dispositions relatives à la zone franche industrielle de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives</p>

### 15-2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateur de la promesse	Situation au 6 Avril 2016	Sources
		Chiffres / Indicateurs	
<b>173- Veiller au respect de la libre concurrence en mettant en place une commission mixte public-privé d'observation des distorsions dans le secteur, afin de prendre des mesures correctrices.</b>	Nombre de distorsions dans la libre concurrence et d'actes de corruption	Le Bénin est passé de la 83 <sup>e</sup> position en 2015 au 95 <sup>e</sup> rang en 2016, sur 175 pays en matière de corruption	Rapport 2017 Transparency International
<b>174- Accélérer le processus d'intégration sous-régionale en vue d'assurer la libre circulation effective des biens et des personnes.</b>	Les entraves à la libre circulation effective des biens et des personnes sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'abondance de taxes illicites auxquelles font face les commerçants ;</li> <li>• Le non-respect de la directive N°08/20005/CM/UEMOA relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'article 6 de cette directive dispose : « sur les corridors routiers inter-Etats de l'Union, les forces de contrôle prennent toutes les dispositions utiles,</li> </ul>	<p>Selon les témoignages de la Fédération nationale des acheteurs de produits agricoles et tropicaux du Bénin (Fenapat), relayés par le quotidien L'Economiste du Bénin, en 2016 : de Ilara à Cotonou, soit environ 171 Kilomètres de route, le transporteur doit prévoir 200 mille francs CFA pour faire face aux faux frais.</p> <p>Selon l'enquête réalisée par l'Alliance Bordeless en 2012, le temps de séjour d'un navire en transit est de 26 jours au Port de Cotonou, contre 14 jours au Port de Lomé (Togo), et 16 jours au Port de Tema (Ghana).</p>	<p>Bénin : tracasseries policières, le mal du commerce</p> <p>Article consulté le 5 mars 2020 à 10h31 sur le site <a href="http://www.denestblog.wordpress.com">www.denestblog.wordpress.com</a></p>

	<p>après concertation avec les autres structures administratives de contrôle dévolues (chargées des routes, des transports, du commerce, notamment), pour limiter les opérations de contrôle fixes, exclusivement, aux points de départ, aux frontières et aux points des formalités effectives, tels que stipulés dans les documents douaniers de transit routier »</p> <p>La non application ou le non-respect des principes de la libre circulation des personnes et des biens, à l'instar du règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises</p>	<p>Quant aux véhicules de transport de marchandises, au Bénin, ils passent 36 heures pour traverser la frontière Hillacondji –Sanvee Condji, et 45 heures pour traverser la frontière Krake – Sème, tandis qu'au Ghana, ces véhicules passent 15 heures pour traverser les frontières Elubo – Noe et 33 heures pour la frontière Aflao – Kodjoviakopé.</p>	
<p><b>175- Remédier au harcèlement des services de contrôle fiscal, en procédant à une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement (commandement et saisie) fiscal</b></p>	<p>Effectivité d'une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement visant à éradiquer le harcèlement fiscal</p>	<p>Selon plusieurs médias béninois et étrangers, plusieurs hommes d'affaires ont fait l'objet de pressions / harcèlement fiscal dans le cadre de l'exercice de leurs métiers.</p>	<p>Harcèlement fiscal : Décembre noir pour les Béninois</p> <p>Article consulté le 5 mars 2020 à 10h40 sur le site</p> <p><a href="http://news.acotonou.com/h/95063.html">http://news.acotonou.com/h/95063.html</a></p>
<p><b>176- Dans le domaine de l'exportation, mettre en place des mesures incitatives en matières administrative et fiscale, ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires pour doper les produits d'exportation.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une véritable politique de développement du secteur agricole</li> <li>• Insuffisance d'infrastructures et d'équipements adéquats pouvant soutenir le développement économique</li> <li>• Indisponibilité remarquable d'énergie</li> </ul> <p>Prédominance du commerce informel de réexportation et de transit vers le Nigeria</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon la Banque Mondiale, l'économie béninoise se caractérise par un haut niveau d'informalité, estimée à environ 65 % de l'activité totale, le secteur informel employant plus de 90 % de la population active.</li> </ul> <p>Les différents classements Doing Business de ces dernières années ont révélé plusieurs insuffisances qui plombent l'investissement au Bénin, dont, entre autres : le manque d'accès à l'énergie (pour faire fonctionner convenablement des unités industrielles) et à l'électricité (pour les ménages), à l'eau, aux infrastructures, etc.</p>	<p>Données de la Banque mondiale sur l'économie béninoise en 2016 – consultées sur le site <a href="https://www.banque-mondiale.org/fr/country/benin/overview">https://www.banque-mondiale.org/fr/country/benin/overview</a> le 26 mars 2017 à 11h05</p> <p>Rapport Doing Business 2016</p>

<p><b>177- Mettre en place un mécanisme d'appui au financement pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation.</b></p>	<p>Les entraves à la mise en place d'un mécanisme d'appui au financement pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible attractivité du climat des affaires, qui empêche la réalisation d'investissements privés d'envergure et la compétitivité des entreprises ;</li> <li>• Faible investissement de l'Etat ;</li> <li>• Difficile accès aux crédits et au financement des Petites et des Moyennes Entreprises (PME) et des Très Petites Entreprises (TPE) ;</li> <li>• Insuffisance des investissements dans les domaines de l'industrie, de la transformation et des productions artisanales.</li> </ul>	<p>Selon les données consultées sur le site web de la banque mondiale <a href="http://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview">www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview</a> en 2016, la production industrielle au Bénin tournait autour de 4,5%</p> <p>Selon le Rapport Doing Business 2016, plusieurs efforts restent à fournir pour faciliter l'accès aux crédits et le paiement des impôts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données statistiques de la Banque mondiale (2016)</li> </ul> <p>Rapport Doing Business 2016</p>
<p><b>178- Instaurer une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur.</b></p>	<p>Les entraves à l'instauration d'une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible valorisation du secteur agricole et faible productivité ;</li> </ul> <p>Insuffisance du capital humain, du fait notamment de la dégradation de la qualité du système éducatif.</p>	<p>Selon le diagnostic fait par le candidat Patrice Talon, lors de sa course à la présidentielle, les problèmes dans le secteur des enseignements secondaire, technique et professionnel sont : l'insuffisance d'établissements, le manque d'infrastructures, l'insuffisance de matériel didactique, le manque d'enseignants, la formation inadéquate de nombreux enseignants, le déficit d'orientation adéquate des élèves, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de société « Le Nouveau Départ »</li> </ul>
<p><b>179- Procéder à une réforme des dispositions relatives à la dynamisation de la zone franche industrielle, de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives.</b></p>	<p>Effectivité d'une réforme des dispositions relatives à la dynamisation de la zone franche industrielle, de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives.</p>	<p>Dans son projet de société, le candidat Patrice Talon met en exergue le manque d'infrastructures adéquates pour le développement de la zone franche industrielle. C'est pour cette raison que le candidat entend mettre en place les infrastructures adaptées, et défiscaliser les investissements et activités dans cette zone, suivant une approche basée sur le partenariat public-privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de société « Le Nouveau Départ »</li> </ul>



### 15-3. Situation 4 ans après

Le Pilier 2 du PAG, qui entend « Engager la transformation structurelle de l'économie », énonce clairement, dans son action 7, que le PAG vise à « Accélérer l'intégration sous-régionale et promouvoir l'industrie de transformation ».

Les tableaux ci-dessous récapitulent les actions liées aux différentes promesses, ainsi que leurs impacts sociaux :

#### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>173- Veiller au respect de la libre concurrence, en mettant en place une commission mixte public-privé d'observation des distorsions dans le secteur, afin de prendre des mesures correctrices.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote, adoption et promulgation du cadre juridique pour le Partenariat Public-Privé (PPP). Cette Loi sur le PPP permet, entre autres : la clarification des rôles des institutions nationales impliquées dans le PPP, à savoir : l'organe technique d'appui et de conseil-Cellule d'Appui au PPP, la Commission ad'hoc de passation des marchés, l'Organe de contrôle de la régularité des marchés (Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics), l'Organe de régulation des marchés publics (Autorité de Régulation des Marchés Publics) : Révision, adoption et promulgation de la Loi sur les marchés publics.</li> </ul>	Rapport de mise en œuvre du PAG au 30 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la transparence et de l'équité dans le traitement des partenaires.</li> <li>• Stabilisation des règles et précision des mécanismes de recours pour une plus grande implication des opérateurs économiques privés et un PPP plus actif.</li> <li>• Célérité, transparence et clarté dans la passation des marchés pour la sauvegarde et/ou la protection des intérêts de tous les acteurs impliqués.</li> </ul>
<b>174- Accélérer le processus d'intégration sous-régionale en vue d'assurer la libre circulation effective des biens et des personnes.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption, par le Conseil des Ministres du 2 novembre 2017, du projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale du Traité relatif à la création du Corridor Abidjan – Lagos ;</li> <li>Adoption du projet de décret d'Accord de prêt signé avec le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement des études du projet de développement de l'autoroute du corridor Abidjan-Lagos.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte-rendu du Conseil des ministres du 3 mai 2017</li> <li>• Compte-rendu du Conseil des ministres du 2 novembre 2017</li> <li>• Décret portant transmission à l'Assemblée Nationale du Traité relatif à la création du Corridor Abidjan – Lagos</li> <li>Décret d'Accord de prêt signé avec le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement des études du projet de développement de l'autoroute du corridor Abidjan-Lagos.</li> </ul>	Amélioration de la libre circulation des biens et des personnes, facilitation des échanges commerciaux entre les pays signataires, et renforcement de l'intégration économique pour un accroissement du bien-être des populations.

<p><b>179- Procéder à une réforme des dispositions relatives à la zone franche industrielle de manière à les assouplir et à les rendre plus incitatives.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption et promulgation de la loi n°2017-07 fixant le régime des zones économiques spéciales en République du Bénin.</li> </ul> <p>Cette loi prévoit, entre autres : la mise en place d'un Guichet Unique pour les formalités administratives, l'existence de deux régimes d'agrément offerts (au choix de l'investisseur), à savoir : un Régime dit d'exportation qui ne vise pas le marché communautaire, et un Régime dit de promotion des échanges intracommunautaires, qui offre le bénéfice de certificat d'origine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de mise en œuvre du PAG au 30 septembre 2017</li> <li>Loi n°2017-07 fixant le régime des zones économiques spéciales en République du Bénin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Loi sur la création des zones économiques spéciales améliore le climat des affaires ; et elle offre divers avantages aux opérateurs économiques, notamment le guichet unique qui rend leurs activités plus fluides, efficaces et rentables, ainsi que les différents régimes d'agrément qui leur offrent des facilités d'investissements, et donc une meilleure compétitivité de leurs produits et l'amélioration de leur bien-être et de celui de tous les autres acteurs impliqués.</li> </ul> <p>Cependant, certaines mesures, comme la grande souplesse introduite dans la négociation et la conclusion de contrats de travail et la non exigence du SMIG, pourraient être préjudiciables aux candidats à l'emploi, et augmenter le niveau de précarité des emplois à long terme.</p>
<p><b>177- Mettre en place un mécanisme d'appui au financement pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation.</b></p>	<p>Adoption et promulgation d'une part, de la Loi sur l'affacturage pour faciliter l'octroi des crédits par les institutions financières aux petites et moyennes entreprises par le mécanisme de rachat de créances ; et, d'autre part, de la Loi sur le crédit-bail qui permet le recours à cette technique contractuelle pour l'acquisition de tout bien meuble et immeuble à usage professionnel à donner en location à une entreprise pour l'exercice d'une activité économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de mise en œuvre du PAG au 30 septembre 2017</li> <li>• Loi sur l'affacturage pour faciliter l'octroi des crédits par les institutions financières aux petites et moyennes entreprises par le mécanisme de rachat de créances ;</li> <li>Loi sur le crédit-bail qui permet le recours à cette technique contractuelle pour l'acquisition de tout bien meuble et immeuble à usage professionnel à donner en location à une entreprise pour l'exercice d'une activité économique.</li> </ul>	<p>Cette loi permet de faciliter l'accès au financement des affaires et pourrait contribuer à moyen et long termes au boom des petites et moyennes entreprises et à l'amélioration du bien-être et des conditions de vie et d'existence de leurs promoteurs et des acteurs impliqués.</p>

## Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Source de vérification	Impacts sociaux
<p><b>178- Instaurer une politique de promotion des écoles techniques et professionnelles pour rendre disponible une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la Convention de crédits avec l'Agence Française de Développement dans le cadre du financement du projet de développement de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle ;</li> <li>• Adoption, par le Conseil des Ministres du 21 juin 2017, du projet «Cité internationale de l'innovation et du savoir (CIIS)».</li> </ul> <p>Le CIIS veut être un modèle de centre d'excellence régional pour la formation, la recherche scientifique et l'entrepreneuriat, avec pour objectif de favoriser l'éclosion de champions nationaux et ouest-africains dans des domaines innovants, qui répondent aux défis du pays et du continent. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de ce projet, selon le rapport de mise en œuvre du PAG au 30 septembre 2017.</p>	<p>Au regard de la place qu'occupe ce projet dans le PAG, ainsi que le fort engouement et la forte volonté politique affichés en faveur de ce projet, on peut dire que cette promesse a de fortes chances de réalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu du Conseil des ministres du 3 mai 2017</li> <li>• Compte rendu du Conseil des Ministres du 21 juin 2017</li> </ul> <p>Compte rendu du conseil des ministres du 25 octobre 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de main-d'œuvre qualifiée au Bénin ;</li> <li>• Création d'emplois ;</li> </ul> <p>Croissance économique et amélioration des conditions de vie des Béninois.</p>
	<p>Il s'agit de : la finalisation de l'étude de faisabilité préliminaire en janvier 2017 ; l'identification du site et la réalisation des travaux de planification urbaine et du schéma directeur de la cité ;</p> <p>Dans le cadre de ce même projet, le Conseil des Ministres du 25 octobre 2017 a adopté le projet de décret n°2017-440 du 31 août 2017 portant approbation de la création de l'Agence de développement de Sèmè City et le projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de ladite agence. L'agence fonctionne à ce jour et apporte divers services aux jeunes entrepreneurs.</p>			

<p><b>176- Dans le domaine de l'exportation, mettre en place des mesures incitatives en matières administratives et fiscales, ainsi que les infrastructures et équipements nécessaires pour doper les produits d'exportation.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles mesures sont prises, à savoir : un nouveau Code des investissements, la loi d'orientation sur la promotion des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, la révision des lois sur le Commerce, la révision des conventions fiscales et l'opérationnalisation des zones économiques.</li> </ul> <p>En matière d'infrastructures, il est prévu : le réaménagement de plusieurs axes routiers dont : l'axe routier autour du Port de Cotonou (5,8 km), l'Autoroute Sémé-Kpodji-Porto-Novo (10 km), la route Djougou - Pehunco – Kérou (168,5km), etc.</p>	<p>Considérant que la mise place d'une véritable industrie de transformation exige un travail sur le long terme, et considérant l'échéance de 2021, la probabilité de réaliser cette promesse est faible, même s'il faut noter que pour la plupart des projets liés aux infrastructures, les budgets de financement sont bouclés ou en cours de finalisation avec des partenaires connus).</p> <p>En outre des infrastructures de qualité, essentiellement les voies, amélioreront l'acheminement des produits de la ferme au port, et réduiront les dépenses à effectuer par les opérateurs le long des chaînes de valeur, tout en améliorant la compétitivité du pays et, par ricochet, doper les exportations. Dans ce même ordre d'idées, les facilités accordées par le Code des investissements devraient inciter davantage d'opérateurs économiques à investir au Bénin sur le long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu du Conseil des Ministres du 1er mars 2017 (différentes mesures concernant les infrastructures routières) ;</li> <li>• Compte-rendu du Conseil des ministres du 3 mai 2017 ;</li> <li>• Rapport de mise en œuvre du PAG au 30 septembre 2017).</li> <li>• Code des investissements,</li> </ul> <p>Loi d'orientation sur la promotion des Micro, Petites et Moyennes Entreprises</p>	<p>Si l'on s'en tient aux actions liées aux infrastructures, le succès de ces projets devrait améliorer la compétitivité du Bénin et attirer davantage d'investisseurs, pour plus d'opérations productives et de distribution de revenus au profit, non seulement des apporteurs de capitaux, mais aussi pour les travailleurs qui évoluent dans les entreprises créées. Cependant, l'imposition d'une taxe (à travers la loi des finances 2018) dite de contribution à la recherche agricole sur les produits d'exportation a eu un effet négatif sur les exportations notamment de karité.</p> <p>Même si la loi de finance 2019, a revu à la baisse la taxe à l'exportation sur le karité de 60 FCFA par kilogramme à 10 FCFA le kilogramme, il reste encore des mesures pragmatiques à mettre en œuvre, notamment des politiques visant la transformation au niveau local des produits (tel que le karité, le cajou, le coton) en vue de créer davantage de valeur ajoutée.</p>
---	--	---	--	---

<p><b>175- Remédier au harcèlement par les services de contrôle fiscal, en procédant à une réforme des procédures de contrôle, de notification, de recouvrement (commandement et saisie) fiscal.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des taxes d'enregistrement dans le cadre de transferts de propriété, les successions sur les biens meubles et immeubles</li> <li>Mesures visant la généralisation progressive du paiement des impôts à travers une plateforme électronique (exemples : paiement des impôts et taxe en ligne, TVM Mobile, IFU en ligne, eBilan, Quitus fiscal).</li> <li>Toutefois en dépit des efforts faits, certains opérateurs économiques ont dénoncé des harcèlements fiscaux. Pour preuve certains articles parus dans des médias nationaux et internationaux :</li> <li>Bénin : Sébastien Ajavon sous le coup d'un redressement fiscal de 167 milliards de francs CFA</li> <li>Article consulté le 31 mars 2020 à 10h40 sur le site de Jeune Afrique <a href="https://www.jeuneafrique.com/468690/politique/benin-sebastien-ajavon-sous-le-coup-dun-redressement-fiscal-de-167-milliards-de-francs-cfa/">https://www.jeuneafrique.com/468690/politique/benin-sebastien-ajavon-sous-le-coup-dun-redressement-fiscal-de-167-milliards-de-francs-cfa/</a></li> <li>Affaire Ajavon au Bénin : Les arguments de la Dgi qui confirment le harcèlement fiscal</li> <li>Article consulté le 31 mars 2020 à 10h50 sur le site de la Nouvelle Tribune: <a href="https://lanouvelletribune.info/2018/02/affaire-ajavon-argument-harcelement/">https://lanouvelletribune.info/2018/02/affaire-ajavon-argument-harcelement/</a></li> </ul>	<p>Cette action est en cours et mérite une veille citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de mise en œuvre du PAG</li> <li>Note de service N°002/2020/MEF/ANDF/RP/DOFT/JCP/SP de l'agence nationale du domaine et du foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre de ces réformes pourrait contribuer à accélérer les décisions de justice en matière de contentieux commerciaux, améliorer le climat des affaires, promouvoir l'entrepreneuriat et accroître le bien-être des entrepreneurs et des contribuables.</li> <li>Cette situation a eu plusieurs impacts négatifs notamment la perte d'emplois de plusieurs béninois.</li> </ul>
--	---	---	--	--

## Suivi des nouvelles promesses

Nouvelles promesses	Actions notées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<p><b>Promotion des entreprises et développement des MPME</b></p>	<p>Préparation de la Loi sur la promotion et le développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)</p> <p>Mise en place d'un numéro d'identification unique pour les entreprises auprès de toutes les structures de l'Administration publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi N°2019-46 du 27 décembre 2019 portant loi de finances pour la gestion 2020 apporte des mesures en vue de simplifier la Taxe Professionnelle Synthétique. Il s'agit notamment de : la dispense du paiement d'acompte, la première année, pour les entreprises nouvelles et la suppression de la déclaration d'existence au niveau des centres des impôts à travers la loi de finances 2020.</li> <li>Cependant il n'existe pas encore d'indicateur concret pour évaluer l'impact de ces nouvelles mesures sur les entreprises.</li> </ul>	<p>Une véritable promotion des MPME permettrait de créer davantage d'emplois et de réduire le taux de chômage des jeunes.</p>
<p><b>Amélioration des Conventions et Lois sur le commerce</b></p>	<p>Révision des Conventions et Lois sur le commerce en adéquation avec les réglementations au niveau régional et le commerce international</p>	<p>Cette réforme faisant partie des nouvelles promesses, il n'y a pas encore de critères objectifs pour l'évaluer. Il s'avère donc nécessaire de continuer la veille citoyenne en vue d'emmener le Gouvernement à respecter sa parole car il pourrait exister un décalage entre la réforme et sa mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfique pour saisir les opportunités commerciales au sein du marché régional et international et en tirer avantage pour améliorer le bien-être des opérateurs économiques et des acteurs impliqués dans les activités concernées.</li> </ul>

<b>Restructuration de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX)</b>	<p>Amélioration de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des investisseurs et des exportateurs à partir du Bénin.</p> <p>Plusieurs actions positives ont été notées. A titre illustratif, il est désormais possible de créer une entreprise en ligne à travers la plateforme : <a href="https://monentreprise.bj">https://monentreprise.bj</a>. Cette plateforme offre plusieurs avantages notamment la simplification, la célérité et la facilité des formalités liées à la création d'entreprise.</p>	<p>Forte chance de succès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'APIEX constitue l'agence-vitrine de l'import-export. Sa restructuration serait donc bénéfique aux opérateurs économiques et, par ricochet, favorable à la création de richesse et à l'amélioration du bien-être des acteurs impliqués.</li> </ul>
	<p>Création d'un organe technique en charge de l'étude des demandes d'agrément au code des investissements et la Cellule d'Appui au Partenariat public-privé</p>	<p>L'existence d'une loi sur le code des investissements est déjà un bon début qui garantit une chance moyenne de réalisation de cette promesse. Cependant, il faudra y rajouter davantage d'engagement et de volonté politique. A cet effet, la société civile a aussi son rôle à jouer en maintenant la veille citoyenne pour emmener le gouvernement à respecter sa parole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorable à l'investissement et la création d'emplois</li> </ul>
	<p>Création d'un Guichet Unique de promotion des exportations vers le Nigeria</p>	<p>Les différents gouvernements, qui se sont succédés jusqu'à ce jour à la tête du pays, ont toujours clamé haut et fort l'opportunité que représente le Nigeria pour le Bénin, mais n'ont pas toujours trouvé la bonne méthode/ stratégie pour en tirer profit. A cet effet, plusieurs conditions sont nécessaires en vue d'accroître les chances de succès de ce projet de guichet unique. Il s'agit, notamment, de définir une stratégie claire (prenant en compte les besoins du marché nigérian et la capacité du Bénin à satisfaire ces besoins, ainsi que les exigences de ce marché) puis d'associer les compétences nécessaires. Les dernières actualités entre le Nigeria et le Bénin montrent que cette promesse aura beaucoup de mal à être réalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfique pour tirer profit des nombreuses opportunités commerciales qu'offre la proximité du Bénin avec le Nigeria.</li> </ul>
<b>Mesures de Facilitation de construction</b>	<p>Code de l'urbanisme en cours de finalisation</p> <p>Numérisation et gestion électronique des titres de propriété foncière</p>	<p>Cette réforme a peu de chances de réalisation, car, hormis l'avant-projet, il n'existe encore pas d'action concrète</p>	<p>Les mesures de facilitation de construction permettraient une gestion rationnelle des questions foncières en réduisant les problèmes domaniaux et fonciers pour la quiétude des citoyens et leur mieux-être.</p>



## 15-4. Analyse des résultats sous 4 angles

### ❖ Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

De 2016 à 2019, l'on a pu constater plusieurs avancées dans le domaine "Commerce et industrie", notamment l'adoption d'une loi sur le Partenariat Public-Privé (2017), la promotion des entreprises, développement des MPME et la restructuration de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX).

Cependant, deux faits majeurs apparaissent négativement dans cette évaluation. Il s'agit notamment du harcèlement fiscal dénoncé par des opérateurs économiques, avec pour conséquence la perte de centaines d'emplois par des Béninois. De plus, la fermeture des frontières nigérianes a un impact économique très important sur le pays, et, par ricochet, sur le bien-être de ses populations.

Au sujet de la taxe sur les produits agricoles, le Gouvernement a tiré leçon de certaines réformes infructueuses, notamment la taxe à l'exportation sur les produits agricoles, en réduisant en 2018, la taxe sur le cajou, de 70 FCFA à 50 FCFA, et la taxe sur le karité, de 60 FCFA à 10 FCFA par kilogramme.

### ❖ Analyse de l'impact social des résultats

Selon la Banque mondiale, l'économie béninoise dépend fortement du commerce informel de réexportation et de transit avec le Nigéria (estimé à environ 20 % du PIB) ainsi que de l'agriculture, et le taux de pauvreté reste élevé, à 46,4 % en 2018 (seuil de 1,9 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat. (Source : données issues du site web de la banque mondiale, consultée le 26 mars 2020 à 17h36).

La banque précise que l'activité économique s'est accélérée à 6,7 % en 2018, contre 5,8 % en 2017 (soit un taux de croissance du PIB par habitant de 3,8 %). Cette bonne performance est due au dynamisme de l'activité portuaire (+8,5 % en 2018) et à la bonne santé du secteur agricole soutenu par une production record de coton (+17 % en 2018) et une diversification des filières d'exportation naissantes (ananas, anacarde). La croissance a en outre été tirée par l'effet retardé des investissements publics (principalement dans les infrastructures) et le dynamisme du secteur des services.

La forte dépendance du Bénin vis-à-vis du Nigéria n'est pas sans conséquence pour l'économie béninoise. Pour preuve, la fermeture des frontières nigérianes a impacté négativement plusieurs ménages vivant du commerce informel avec le Nigeria, notamment les vendeurs de l'essence de contrebande communément appelé

"kpayo". Dans un article publié par Jeune Afrique, le 15 octobre 2019, il a été estimé que la consommation « locale » d'essence a chuté de 56,3 millions de litres, avant la fermeture, à 49,1 millions de litres au troisième trimestre, soit une réduction de 7,2 millions de litres qui seraient passés illégalement au Bénin. Sachant que, selon des données de la Banque mondiale, le commerce informel entre le Bénin et le Nigeria représente 20% du PIB du Bénin, l'on peut aisément deviner l'impact de cette situation sur l'économie béninoise.

Par ailleurs, selon les différents classements Doing Business, le Bénin est passé d'un score de 36 points sur 100 en 2016 (Rapport Doing Business 2017) à 52,4 points sur 100 en 2019 (Rapport Doing Business 2020), passant de la 95<sup>ème</sup> place sur 176 à la 149<sup>ème</sup> place sur 190 au fil des ans. Ces données témoignent que des efforts sont faits en vue d'améliorer le climat des affaires dans le pays.

En somme, il convient de signaler que, en dépit des réformes initiées, les impacts des actions menées dans ce cadre sont difficilement perceptibles sur la population à court terme, surtout quand ces réformes sont affectées par des données conjoncturelles et structurelles.

### ❖ Les difficultés d'accès à l'information publique

Ce rapport a été facilité par plusieurs sources d'information, notamment les bases documentaires et de données de l'administration publique (Ministère du Commerce et de l'industrie, Ministère des Finances, Direction Générale des Affaires Economiques, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique), les données des organismes internationaux (Banque mondiale, Transparency International) et les informations glanées auprès de plusieurs médias nationaux et internationaux.

Cependant, il convient de noter qu'en dépit des efforts faits par l'Administration publique dans la dissémination des documents de référence, il serait apprécié que les statistiques au niveau national soient facilement plus accessibles et régulièrement mises à jour pour leur meilleure utilisation.

### ❖ Analyse prospective

Selon les données de l'INSAE, l'évolution globale des échanges montre qu'au cours du premier trimestre de l'année 2019, les exportations de biens sont en hausse, passant de 93,7 Milliards de francs CFA (251 524,0 Tonnes) au quatrième trimestre de l'année 2018 à 150,5 Milliards de francs CFA (356 676,2 Tonnes), soit une progression de 60,6% en valeur. Dans une approche comparative, on note également une hausse de 2,0%



de la valeur des exportations au premier trimestre de l'année 2018.

Cependant, les exportations de marchandises ont chuté au cours du troisième trimestre 2019, passant à 88,01 milliards de FCFA (243 621,9 tonnes), contre 185,03 milliards de FCFA, un trimestre plus tôt, soit une baisse de 52,4 %. Cette baisse est imputée à plusieurs branches, notamment la chute des ventes du coton (à l'exclusion des linters) non cardé ni peigné, des fruits à coque comestibles, des ciments hydrauliques et les viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles. En faisant une analyse comparative, l'on note également une baisse de 27% de la valeur totale des exportations un an plus tôt, c'est à dire au troisième trimestre de l'année 2018. Pour cette période, les ventes de biens locaux à l'extérieur s'élevaient à 121,15 milliards de FCFA pour un volume total de 236 712,8 tonnes.

Dans la même logique, les importations de marchandises ont régressé, passant de 376,88 milliards de FCFA (1 268 992,9 tonnes) au deuxième trimestre 2019, à 341,29 milliards de FCFA (1 218 910,0 tonnes) au troisième trimestre, soit une baisse de 9,4%. Sur une base annuelle, les importations de biens ont baissé de 18,3% (INSAE, novembre 2019).

Par ailleurs, selon les données de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), les statistiques portuaires, disponibles à fin juillet 2019, indiquent une hausse de 10,7% du trafic hors transbordement (+9,8% pour les importations et +17,1% pour les exportations), passant de 5 068 926 tonnes métriques, sur la période janvier-juillet 2018 à 5 563 386 tonnes métriques, sur la période janvier-juillet 2019. Cette hausse est tirée par les importations des matériaux de construction, les engrais, et les produits alimentaires.

En somme, l'analyse des différents chiffres montrent que l'économie béninoise est actuellement soutenue majoritairement par les activités portuaires alors que la tendance générale des exportations de marchandises est à la baisse.

## 15-5. Conclusion et recommandations

A l'issue de l'évaluation des quatre années de gouvernance sous le Président Patrice Athanase Guillaume Talon, l'on peut noter, comme mesures phares, l'adoption de la loi sur le Partenariat Public-Privé, les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, comme la restructuration de l'Agence de promotion des investissements et des exportations, ainsi que l'adoption d'un nouveau Code des investissements (2018).

Cependant, nombre de réformes sont affaiblies sur

le court terme par des facteurs conjoncturels et structurels. A titre illustratif, comme le démontrent les données du rapport, les populations béninoises, dépendant du commerce informel avec le Nigeria, souffrent beaucoup de la fermeture des frontières (le commerce informel entre le Bénin et le Nigeria représente 20% du PIB du Bénin). De plus, des données statistiques de l'INSAE montrent une chute des exportations au 3ème trimestre 2019.

Au regard de ce qui précède, les recommandations ci-dessous sont formulées :

- prendre des mesures visant la transformation structurelle de l'économie béninoise afin que le pays puisse mieux résister aux chocs conjoncturels (Gouvernement);
- mettre en place une cellule d'intelligence économique avec un accent particulier sur le Nigeria (Ministère de l'Economie et des Finances)
- développer une politique énergétique compétitive, aussi bien pour les secteurs industriels et tertiaires que les ménages, dans la perspective de permettre aux investisseurs d'accéder à l'énergie à moindre coût (Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines).



# 16- Tourisme

Il sera rendu compte des trois (03) promesses du domaine Tourisme selon le plan suivant :

**16-1 Résumé de l'évaluation citoyenne**

**16-2 Situation au départ du mandat**

**16-3 Situation 4 ans après**

**16-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés**

**16-5 Conclusion et recommandations**

## 16-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

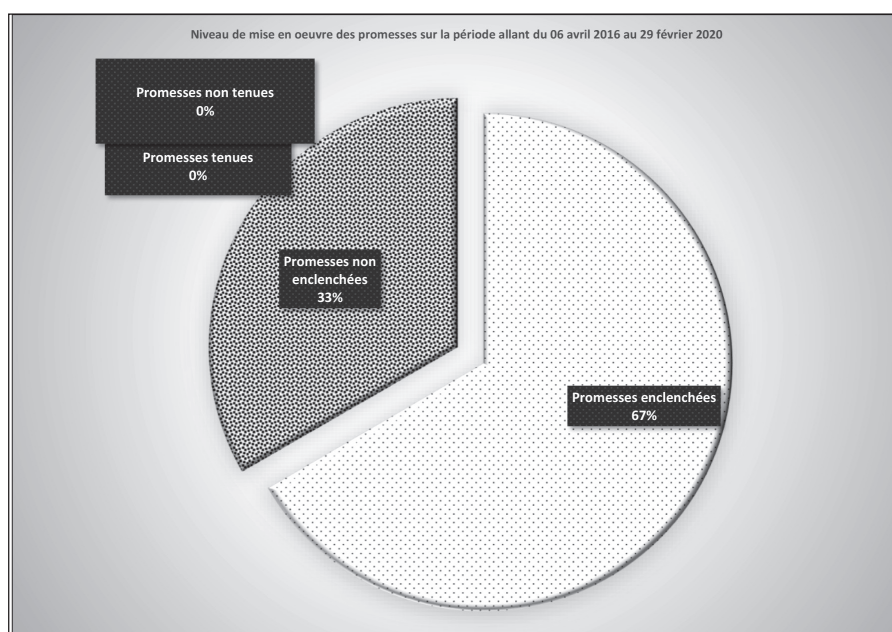
Il est certain qu'au vu des orientations politiques formulées et appliquées dans ce domaine par le Gouvernement du Nouveau Départ, les empreintes d'une nouvelle dynamique se sont ostensiblement affichées. Ces orientations contenues dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), défini comme la feuille de route du Gouvernement de Patrice Athanase Guillaume TALON, inscrivent le tourisme parmi les secteurs privilégiés. Énoncé dans **le PAG, pilier 2, axe stratégique 4, action 12**, elles se résument en ce qui suit : **faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesse et d'emplois**. Ce choix se décline en des promesses : **l'investissement massif dans la réalisation des projets touristiques identifiés grâce à la promotion d'un partenariat public-privé dynamique ; l'évaluation du patrimoine touristique ; l'élaboration de projets touristiques spécifiques, l'identification de partenaires, investisseurs, financiers et/ou opérateurs pour les projets (en faisant appel au besoin à l'expertise internationale) ; la création et la promotion de centres de formation professionnelle du personnel du secteur touristique**.

La satisfaction de ces promesses a imposé la mise en œuvre des réformes qui se résument à la mise en place de mécanismes de financements adaptés au secteur du tourisme et de la culture (fonds de garantie...) ; à la mise en place des comptes satellites du tourisme et à la dynamisation du système de production des statistiques culturelles et touristiques et au renforcement du système de certification. Il a été adopté des actions telles que le positionnement de la Pendjari et du Parc Régional W comme parc naturel animalier de référence en Afrique de l'Ouest ; la réinvention de la cité fluvio-lacustre de Ganvié ; le développement de pôles touristiques à Abomey et Porto-Novo autour des

arts, cultures et arènes d'expression vaudous ainsi que la valorisation de l'histoire du Royaume d'Abomey ; la création d'une expérience touristique premium autour des tata Somba, avec la construction d'une quarantaine de logements de standing inspirés de l'architecture des Tata Somba et la valorisation de l'héritage matériel et immatériel des peuples du nord du Bénin ; la reconstruction à l'identique de la Cité historique de Ouidah, avec notamment l'aménagement d'un parcours mémoriel et la requalification des circuits historiques afin de faire de Ouidah la destination phare du tourisme mémoriel en Afrique ; l'aménagement de stations balnéaires le long de la zone de développement touristique de la Route des Pêches, pour en faire des espaces de loisirs et de détente et accueillir des hôtels de standing, ainsi que des établissements de luxe nichés dans la mangrove.

Le suivi minutieux de ces promesses, réformes et actions prioritaires énoncées surtout en 2016 dans le PAG montre que des efforts ont été fournis pour la réalisation et la concrétisation de certains projets phares. On retient dans le déroulement des actions que des études ont été effectuées, des appels d'offres lancés, des prestataires sélectionnés et des fonds collectés ici et là, des travaux ont été lancés avec la remise de site aux entreprises sélectionnées. Mais le bout du tunnel est encore loin si l'on fonde l'espoir sur les résultats attendus : la création de richesse et d'emplois grâce à la tenue des promesses et à la mise en œuvre effective des réformes et des projets. À la veille du mandat quinquennal du président porteur du PAG, des chantiers sont lancés et en cours d'exécution. Cependant, les réalisations ne sont pas à la hauteur des attentes et la performance escomptée reste une problématique à mille équations.

Sur les trois (03) promesses du domaine, deux (02) sont enclenchées et une (01) demeure non enclenchée.



## RAPPEL DES PROMESSES

180-Faire appel au besoin, à l'expertise internationale (Evaluation du patrimoine touristique,

élaboration de projets touristiques spécifiques, identification de partenaires).

181-Investir massivement dans la réalisation des projets touristiques identifiés dans le cadre de partenariats public-privé.

182-Créer et promouvoir les centres de formation professionnelle du personnel du secteur touristique.

### 16-2 Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs de la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/indicateurs	
<b>180-Faire appel au besoin, à l'expertise internationale (Evaluation du patrimoine touristique, élaboration de projets touristiques spécifique</b>	Rapport d'activité sur la mise en œuvre du projet d'inventaire, Répertoire du patrimoine touristique inventorié Statistiques touristiques	-267 350 touristes en 2016 -57,70 milliards de recettes en 2016 -12863 employés en 2016 -1082 hôtels en 2016	DDPT DPC
<b>181- Investir massivement dans la réalisation des projets touristiques identifiés dans le cadre de partenariat public-privé</b>	Les projets phares et prioritaires inscrits dans le PAG Nombre de communications et de séances de présentation des projets organisés Nombre de publi-reportages et éléments multimédias réalisés sur les projets Statistique touristiques	-267 350 touristes en 2016 -57,70 milliards de recettes en 2016 -12863 employés en 2016 -1082 hôtels en 2016	ANPT
<b>182 - Créer et promouvoir les centres de formation professionnelle du personnel du secteur touristique</b>	Nombre de centres de formation professionnelle créés et promus	Néant	Néant

## 16-3. Situation 4 ans après

### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<p><b>180- Faire appel au besoin, à l'expertise internationale (évaluation du patrimoine touristique, élaboration de projets touristiques spécifiques, identification de partenaires, investisseurs, financiers et/ ou opérateurs pour les projets)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire ciblé du patrimoine touristique</li> <li>- Enclenchement du processus pour la constitution d'une banque d'images sur les potentialités touristiques du Bénin</li> <li>- Elaboration (conception et réalisation des maquettes assortie des coûts de réalisation) et mise en œuvre progressive (recrutement des prestataires de services et des entreprises de réalisation : African Park Network (APN), Aménagement et Ingénierie en Montagne (AIM), A.G. Imaginairing) de six (6) projets phares et des projets prioritaires</li> <li>Remise de sites pour les travaux de réhabilitation ou d'aménagement (Site de Ganvié, Fort Portugais de Ouidah) aux entreprises : telles que Ken-Dal &amp; Fils Sarl</li> <li>Les partenaires institutionnels (la Banque mondiale, l'AFD, le FMI). Ils sont renforcés par le secteur privé (Club Méditerranée, Accor Hôtels, Yunan Construction, Banyan Tree)</li> </ul>	<p>Relativement forte</p>	<p>Rapport d'activités de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), de l'ANPT, du Bureau d'Analyses et d'Investigations (BAI)</p>	<p>Mitigés (faible association des communautés détentrices et des professionnels)</p> <p>Impacts sociaux négligeables en termes de création d'emplois à cause de l'utilisation timide de la main-d'œuvre locale.</p> <p>Accroissement potentiel des marchés favorisés dans les domaines tels que l'imprimerie, la production audiovisuelle et la communication</p> <p>Faible association des acteurs économiques nationaux à la signature des contrats de partenariat public-privé pour la réalisation des projets</p>

<b>181- Investir massivement dans la réalisation des projets touristiques identifiés grâce à la promotion d'un partenariat public-privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de fonds auprès de la Banque mondiale (20 milliards de francs CFA), de l'Agence Française de Développement (43 millions d'Euros), de l'Union Européenne</li> <li>- 678 millions de dollars USA comme prévision budgétaire pour la réalisation des projets phares et prioritaires planifiés sur le quinquennat,</li> <li>- Subventions de 390.460.000 F CFA pour la réalisation du projet « Création d'un circuit touristique intercommunal durable dans le département du Mono » (CIRTOUM) et 90.000.000 pour le projet de création d'un espace récréatif sur les mamelles de Savè</li> <li>-Accompagnement de certaines communes par le Fonds FADeC Tourisme</li> </ul>	Relativement forte	Rapports d'activités de l'ANPT, du BAI, du PADT, du GI-MONO, de CONAFIL (FADeC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 emplois directs (rangers) sont créés sur le Parc Pendjari alors que ce corps de travailleurs n'existait pas avant 2016.</li> <li>- Possibilité de création des emplois par les prestataires de services recrutés pour la réalisation des projets et amélioration attendue des conditions de vie des acteurs concernés.</li> <li>- Chaque projet en exécution offre des opportunités d'emplois pour les populations notamment jeunes</li> </ul>
---	--	--------------------	---	--

#### Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>182- Créer et promouvoir les centres de formation professionnelle du personnel du secteur touristique</b>	<p>Il avait été annoncé que le Bâtiment de la Résidence du Gouverneur de la Ville de Ouidah allait abriter ce centre. Si aucune action d'aménagement n'a été réalisée jusqu'à la quatrième année du mandat du Président Patrice A. G. TALON, on peut supposer que c'est par défaut de financement que les travaux n'ont pas démarré.</p> <p>Par contre, il est en cours de mise en œuvre dans la commune de Grand-Popo, une initiative privée (de ECO-BENIN) inscrite dans la logique de la création d'un centre destiné à la formation professionnelle des acteurs du tourisme.</p>	Possibilité d'une prise en compte dans les réformes en cours

#### Nouvelles promesses notées

Nouvelles Promesses	Actions notées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Impacts sociaux
<b>Développement durable du tourisme dans le Parc Régional W</b>	Inscription du projet dans le Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA).	En cours de réalisation depuis 2017 et chaque année, ce projet est inscrit dans le PTA, des dispositions sont prises pour la phase de la consommation de l'offre touristique découlant de la concrétisation de cette promesse	Les emplois créés au profit des rangers, des guides de tourisme qui voient leurs conditions de vie améliorées.



<b>Aménagement des sites touristiques</b>	Inscription du projet dans le Plan de Travail Annuel (PTA) du MTCS depuis 2017.	En cours de réalisation, ce projet est inscrit dans le PTA, des dispositions sont prises pour le démarrage des travaux sur certains sites comme le Fort Portugais de Ouidah	Les emplois créés au profit de de la main d'œuvre locale (artisans en bâtiment et travaux publics).
<b>Inventaire général du patrimoine culturel</b>	Inscription du projet dans les stratégies de relance du secteur des arts et de la culture et dans le Plan de Travail Annuel (PTA) du MTCS depuis 2018.	En cours de mise en œuvre : ce projet inscrit en 2016 et 2017 au PTA du MTCA et partiellement réalisé en 2018 est pris en compte par le budget de ce ministère et les dispositions sont en cours pour la sélection du prestataire qui fera le travail en 2020	Les emplois créés au profit des professionnels du patrimoine culturel, de l'informatique et de l'archivage qui voient leurs conditions de vie améliorées.

## 16-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

De deux (2) promesses enclenchées lors de l'évaluation de l'an 2 de gestion du Président TALON, le secteur du tourisme affiche, à la quatrième évaluation, une stagnation. Au 20 février 2020, on dénombre toujours deux (02) promesses enclenchées et une (01) promesse non enclenchée.

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

La mise en œuvre des projets phares, prioritaires ou divers du PAG ou non pour le compte du secteur du tourisme bénéficie d'une prévision budgétaire de 678 millions de dollars US. Ce montant à investir dans des activités en cours d'exécution devrait profiter aux Béninois en général et aux professionnels du secteur touristique en particulier. La noble vision étant de faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesse et d'emplois. Si le constat au début du processus (2017-2018) laissait entrevoir des insatisfactions du fait que l'appel à l'expertise internationale a pris le dessus sur la sollicitation des compétences nationales, force est de remarquer que de 2019 à 2020, la donne a relativement changé. L'amélioration de la situation est telle que sur les projets touristiques en cours de réalisation, les architectes, les artistes ou artisans, les consultants et experts en gestion et/ou administration du patrimoine ou de sites nationaux mis en tourisme sont à contribution et relativement impliqués mieux qu'avant.

Par ailleurs, les signes indicateurs de l'avènement

d'une saison de grande moisson au profit des acteurs du tourisme béninois sont manifestement visibles. Les formations sont prévues au profit des guides de tourisme, des artisans, des restaurateurs et hôteliers ainsi que les projets de construction d'hôtels ou d'équipements hôteliers, se multiplient ; la destination Bénin est de plus en plus attractive et se positionne désormais parmi les vingt premières destinations de l'Afrique. En somme, le cadre et les réformes dans le secteur du tourisme présage un avenir prometteur pour les acteurs.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

Les informations collectées sur le terrain et obtenues auprès de l'administration publique ont pu être mobilisées grâce la disponibilité de certains directeurs et acteurs clés de l'administration en charge du tourisme. Elles ont été enrichies par des données obtenues des recherches et lecture sur Internet<sup>1</sup> et dans la presse nationale. De façon générale, l'accès aux informations a été moins pénible au regard des expériences des années antérieures.

A défaut de la disponibilité de certains directeurs qui devraient fournir les informations, des efforts ont été fournis pour les obtenir grâce aux documents de synthèse et de présentation des projets et/ou bilan qui sont réalisés et diffusés notamment par le BAI et parfois disponibles dans la presse ou sur le NET.

Malgré cette amélioration, force est de constater que des défis restent à relever. Ils sont liés aux données statistiques notamment celles qui concernent les flux relatifs au tourisme (nombre de visiteurs, les budgets

<sup>1</sup> [www.gouvernement.bj](http://www.gouvernement.bj), [www.béninintelligent.com](http://www.béninintelligent.com), [www.patrimoinetourisme.over-blog.com](http://www.patrimoinetourisme.over-blog.com), etc

générés...). Ils portent aussi sur les détails relatifs aux fonds mobilisés, aux dépenses effectuées projet phare par projet phare.

### ❖ *Analyse prospective*

A la date d'aujourd'hui, l'étude minutieuse du secteur du tourisme au regard des promesses annoncées et des résultats en cours de maturité, dévoile que, les réformes, les projets voire les promesses se concrétisent progressivement. Il est patent que sur la période sous revue, des trois promesses du candidat, une seule n'est pas encore tenue. Mais la volonté politique affichée et les orientations faites favorisent l'accompagnement des partenaires techniques et financiers du Bénin dans la réalisation des projets touristiques initiés ou portés par les acteurs privés. N'est-ce pas pour cela que l'organisation non gouvernementale ECOBENIN a obtenu un financement pour la mise en place dans la commune de Grand-Popo d'un centre de formation des acteurs du tourisme ? Mieux il est constaté que certains projets touristiques, dont la réalisation a été annoncée au début des réformes ont perdu leur pertinence après les études de faisabilité et les actions de préfiguration si bien que l'ANPT a dû se raviser. C'est ainsi que certains projets de construction de musées ont été abandonnés au profit d'actions plus simples et moins coûteuses. Le projet « la route des couvents est un exemple parmi tant d'autres... De toutes les façons, le calendrier initial est remis en cause et ce n'est qu'en 2020 que les actions de terrain, les activités de laboratoire laisseront place aux travaux sur les chantiers. Toutefois, il y a lieu de se demander si le temps qui reste pour le mandat du président Patrice TALON suffira pour que toutes les promesses soient réellement et objectivement tenues au profit des acteurs du tourisme ?

## **16-5. Conclusion et recommandations**

Le tourisme à l'ère du Gouvernement du Président Patrice A. G. TALON trouve son socle dans la vision clairement exprimée de : « faire du tourisme une filière de développement économique créatrice de richesse et d'emplois ». A la quatrième année de la concrétisation de cet idéal, les promesses dont la satisfaction restaient tributaires de la conception des projets phares, de la planification des actions, de la mobilisation des ressources et de l'intervention d'institutions diverses présagent d'un horizon relativement rassurant. Des trois promesses énoncées, deux, visiblement déclinées en une dizaine de projets phares et prioritaires, sont en cours de mise en œuvre ; et la troisième promesse semble être abandonnée car ne parvenant pas à

bénéficier de la mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre, du moins sur l'initiative de l'administration centrale.

Le budget d'environ 678 millions de dollars US prévu pour le tourisme à l'ère du PAG fait objet d'un déploiement de deux institutions : l'Agence Nationale de Promotion des patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) et le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA). La mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des actions initiées est en cours et plusieurs partenaires (Banque mondiale, Union Européenne, etc.) interviennent à ce propos.

Pour diversifier les partenaires techniques et financiers et capitaliser les acquis, maximiser les chances de concrétisation effective des projets en vue de la satisfaction des promesses, il urge de prendre en compte les recommandations ci-dessous :

- faire respecter les conventions de l'UNESCO, notamment celles qui mettent en exergue les dispositions qui protègent les communautés détentrices ou les communautés à la base des biens et/ou éléments faisant objet de valorisation touristique ;
- concentrer les efforts sur des actions pouvant assurer la mise en place d'une plateforme solide pour la continuité des projets au-delà du quinquennat de la gouvernance TALON ;
- instaurer, entretenir et conserver une synergie d'actions entre le Ministère (MTCA), l'Agence Nationale de développement des patrimoines et de la Promotion Touristique (ANPT) et les Communes du Bénin ;
- identifier et associer les compétences nationales ayant des aptitudes et des dispositions professionnelles avérées dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel, du tourisme, de l'architecture et des arts, de manière à amoindrir les dépenses relatives à la mise en œuvre des projets phares et à garantir la capitalisation et la pérennisation de la gestion de ces projets par les communautés béninoises ;
- communiquer et dialoguer davantage avec les acteurs, les parties prenantes et les populations sur les projets en cours de réalisation, afin d'obtenir, d'entretenir et de maintenir leur adhésion.



# 17- Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux

Il sera rendu compte des neuf (09) promesses du domaine " Financement du Programme et autres Aménagements Fiscaux" selon le plan suivant :

- 17-1 Résumé de l'évaluation citoyenne**
- 17-2 Situation au départ du mandat**
- 17-3 Situation 4 ans après**
- 17-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés**
- 17-5 Conclusion et recommandations**



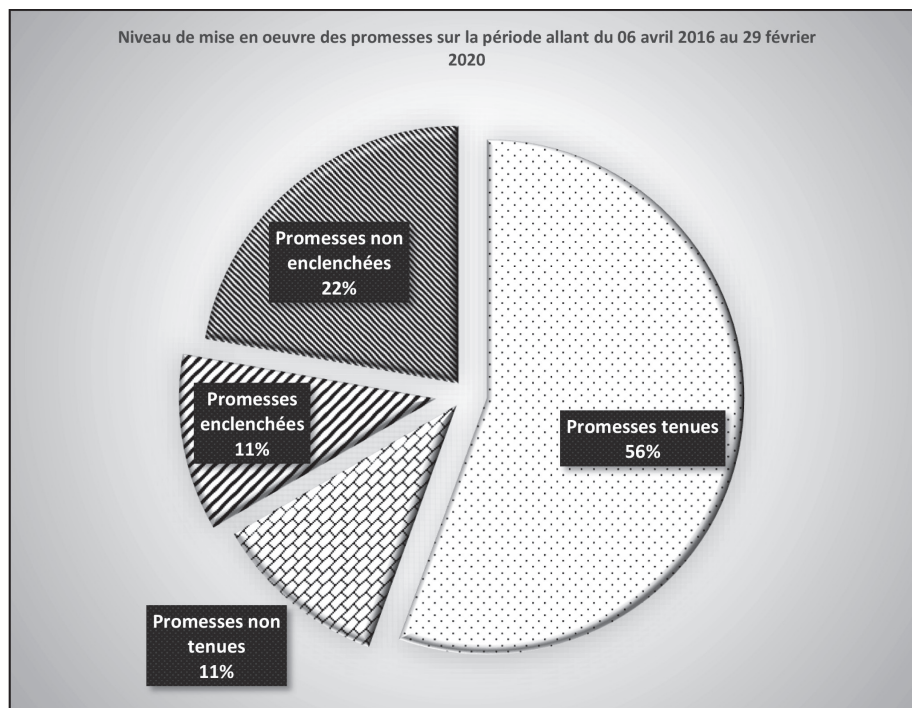
## 17-1 Résumé de l'évaluation citoyenne

Dans son projet de société soumis au peuple béninois pour une nouvelle dynamique dans la gouvernance pour le développement tant souhaité, le candidat Patrice Talon avait indiqué neuf (09) pistes suivant lesquelles il procédera au financement du programme et autres aménagements fiscaux pour le bien du peuple béninois.

Quatre (04) ans après l'arrivée au pouvoir du Régime du "Nouveau départ", il s'avère important d'apprécier, et d'évaluer dans une démarche toujours citoyenne, le contrat social liant le candidat au peuple béninois, et l'état d'avancement des promesses à la date d'aujourd'hui. Combien ont été enclenchées et tenues à ce jour ? Lesquelles ne le sont pas du tout ? et quelles nouvelles promesses sont apparues en cours d'exercice du pouvoir d'Etat ? Ce sont les questions auxquelles tente de répondre la présente évaluation. Sur les neuf (09) promesses faites, cinq (05) sont tenues, une (01) n'a pas été tenue, une (01) est enclenchée et deux (02) sont non enclenchées.

S'il est à noter après sa forte baisse en 2017, une évolution modéré du montant du budget de l'Etat, il faut tout

de même saluer les réformes engagées pour une meilleure gouvernance et l'assainissement des finances publiques. Celles-ci bien que bousculant des habitudes, auront sans aucun doute des effets significatifs qui ne seront davantage perceptibles et appréciées qu'avec le temps. Aussi, cet exercice d'évaluation citoyenne est-il une initiative nécessaire à laquelle le Gouvernement semble prêter une oreille attentive au regard de certaines dispositions prises au fil du temps. Pour preuve, conformément aux recommandations contenues dans l'évaluation des deux dernières années, 2019 enregistre une baisse de la TPS, qui passe de quatre cent mille (400.000) FCFA à cent cinquante mille (150.000) FCA et 2020 une baisse des impôts sur le contribuable. Toutefois, la pression fiscale se fait toujours ressentir, et le SMIG n'a connu aucune avancée. En sommes, il n'y a pas d'avancée considérable sur l'état des neuf (09) promesses, depuis les deux dernières années écoulées. Toutefois, l'année 2020 s'annonce davantage comme l'année du social, selon l'exécutif. Nous y reviendrons, peut-être, en 2021 pour apprécier l'effectivité de la mise en œuvre des promesses gouvernementales en matière de réformes sociales.



## RAPPEL DES PROMESSES

<p>183-Ouvrir les négociations entre l'Etat, les partenaires sociaux et le patronat pour relever significativement le SMIG,</p> <p>184-Revoir la fiscalité sur les bas salaires,</p> <p>185-Encourager l'auto emploi des jeunes et apporter un</p>	<p>soutien aux jeunes entrepreneurs en exonérant les entreprises du BIC pendant les deux premières années,</p> <p>186-Défiscaliser les exploitations agricoles,</p> <p>187-Défiscaliser les investissements et les salaires dans le domaine sportif,</p>	<p>188-Supprimer les droits sur les successions de biens, meubles et immeubles et fixer un barème pour les honoraires des notaires,</p> <p>189-Accélérer la transformation de permis d'habitation en certificat de propriété foncière (titre foncier) à cout réduit,</p>	<p>190-Exonérer les sociétés de transport de marchandises du paiement des droits de douane et de la TVA à l'importation de véhicules neufs de transport,</p> <p>191-Prendre en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin.</p>
--	--	--	---

### 17-2 Situation au départ du mandat

Promesses faites	Indicateurs sur la promesse	Situation au 6 avril 2016	Sources
		Chiffres/Indicateurs	
<b>183- Ouvrir les négociations entre l'Etat, les partenaires, sociaux et le Patronat pour relever significativement le SMIG</b>	Effectivité du dialogue social	Un niveau très bas du SMIG  Fixé à 40 000 FCFA	Décret n°2014-292 portant relèvement du salaire Minimum interprofessionnel garanti (SMIG)  Relevé du Conseil des ministres du 14 avril 2014
<b>184- Revoir la fiscalité sur les bas salaires</b>	Evolution de la fiscalité sur les bas salaires	L'impôt progressif sur traitements et salaires (IPTS) était de :  - 0% pour les « revenus compris entre 0 et 50 000 FCFA » ;  - 10% pour les « revenus compris entre 50 000 et 130 000 FCFA » ;  - 15% pour les « revenus compris entre 130 001 – 280 000 FCFA » :  - 20% pour les « revenus compris entre 280 001 – 530 000 FCFA »  - 35% pour les « revenus compris entre 530 000 FCFA et plus».	Code Général des Impôts (Art 142)



<b>185- Encourager l'auto-emploi des jeunes et apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs en exonérant les entreprises du BIC pendant les deux premières années</b>	Effectivité d'un nouvel environnement générateur de dynamisme économique	Toutes les entreprises en République du Bénin sont soumises au BIC  Création des centres d'accompagnement des jeunes entrepreneurs (les BUSINESS CENTER de Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo)	Loi n° 2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017  Rapport de mise en oeuvre des « Business Promotion Center »  FNPEEJ
<b>186- Défisicaliser les exploitations agricoles</b>	Evolution de la fiscalité sur les exploitations agricoles	Inexistence d'une loi autorisant la défiscalisation des exploitations agricoles	Projet de société 'Nouveau départ' du candidat  -----
<b>187- Défisicaliser les investissements et les salaires dans le domaine sportif</b>	Evolution de la fiscalité sur les investissements et les salaires dans le domaine sportif	Inexistence d'une loi autorisant la défiscalisation des investissements et des salaires dans le domaine sportif.	Projet de société 'Nouveau départ' du candidat
<b>188- Supprimer les droits sur les successions de biens meubles et immeubles, et fixer le barème pour les honoraires des notaires</b>	Néant	Existence des droits d'enregistrement liés aux Transactions foncières à payer aux Domaines  Les honoraires des notaires ne facilitent pas l'accès de tous à leurs services	Loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin
<b>189- Accélérer la transformation du permis d'habiter en certificat de propriété foncière (titre foncier) à coût réduit</b>	Effectivité de la suppression des droits sur les successions de biens meubles et immeubles, et de la fixer le barème pour les honoraires des notaires	Existence d'un Code Foncier et domanial et ses décrets d'application comme cadre légal devant permettre l'accélération de la transformation du permis d'habiter en Certificat de Propriété Foncière.	Loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin
<b>190- Exonérer les sociétés de transport de marchandises du paiement des droits de douanes indirects et de la TVA à l'importation de véhicules neufs de transport</b>	Effectivité de l'exonération des sociétés de transport de marchandises, du paiement des droits de douanes indirects et de la TVA à l'importation de véhicules neufs de transport	Existence d'un régime d'exonération des véhicules neufs de transport.	Loi n° 2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017
191- Prendre en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin	Effectivité de la prise en charge de l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin	Aucune politique de prise en charge n'a été identifiée	Projet de société « nouveau départ »

## 17-3 Situation 4 ans après

### Promesses tenues

Promesses	Actions menées	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<p><b>185- Encourager l'auto-emploi des jeunes et apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs en exonérant les entreprises du BIC pendant les deux premières années</b></p>	<p>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et 2020, les pénalités, amendes et majorations fiscales ne sont pas applicables aux contribuables du secteur informel qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs et qui procèdent à un paiement intégral des droits dus. Le bénéfice de cette mesure est subordonné à l'absence d'une procédure de contrôle fiscal ou d'une enquête fiscale en cours chez le contribuable.</p> <p>Création et formalisation d'entreprises à 10.000FCFA via une plateforme en ligne <a href="http://www.monentreprise.bj">www.monentreprise.bj</a></p>	<p>Loi 2016-033 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017</p> <p>&amp; Article 10 de la loi n° 2018-39 du 28 décembre 2018 pour la gestion 2019</p> <p>Art 8 de la loi de finances</p>	<p>Davantage de jeunes sont incités à aller vers l'entrepreneuriat pour apporter des solutions au besoin de la population en vue de réduire le taux de sous-emploi et du chômage.</p> <p>Les charges fiscales sont allégées aux jeunes entreprises et les acteurs qui y évoluent jouissent de meilleures conditions de vie.</p>
<p><b>186- Défisicaliser les exploitations agricoles</b></p>	<p>Les revenus des entreprises individuelles d'agriculture, de pêche et d'élevage, résultant de la vente des produits de leur propre exploitation, sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il en est de même des revenus des peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs et autres personnes considérées comme artistes et ne vendant que le produit de leur art.</p> <p>Sont exonérées de l'impôt sur les sociétés, les sociétés d'exploitation agricole, de pêche et d'élevage (article 146)</p>	<p>Loi 2016-033 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017</p> <p>Idem pour la gestion 2018 et 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entrepreneuriat agricole est encouragé et le chômage des jeunes est à la baisse.</li> <li>- La production agricole est stimulée et l'autosuffisance alimentaire des populations est mieux assurée.</li> <li>- Les charges des entrepreneurs agricoles sont réduites et leurs revenus augmentent de même que leur bien-être.</li> </ul>

<p><b>187- Défisicaliser les investissements et les salaires dans le domaine sportif</b></p>	<p>Sont dispensées du paiement de la taxe, les grandes entreprises qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être propriétaire ou copropriétaire d'un club professionnel de sport engagé dans un championnat national ;</li> <li>- réaliser des dépenses de fonctionnement ou d'investissement au profit du club pour un montant supérieur ou égal à la taxe à acquitter.</li> </ul> <p>Les conditions ci-dessus s'appliquent également aux classes sportives.</p>	<p>Art 293-13 du Code général des impôts</p>	<p>Le financement du développement sportif est facilité et la jeunesse sportive mieux prise en charge.</p> <p>- La création d'emplois dans le milieu sportif est encouragée et stimulée.</p>
<p><b>189- Accélérer la transformation du permis d'habiter en certificat de propriété foncière (titre foncier) à coût réduit</b></p>	<p>Le Conseil des Ministres du 15 juin 2016 a approuvé une communication du Ministre de l'Economie et des Finances visant à faciliter le retrait des titres fonciers signés et la poursuite des travaux de délivrance massive des titres de propriété foncière.</p> <p>De plus, selon la Loi des finances, gestion 2017 et celle de 2018, il est institué en République du Bénin, pour compter du 1er janvier 2017, et du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, la nomenclature des prix de transformation des Permis d'Habiter (PH) en Titre Foncier (TF) et la location des immeubles du domaine privé de l'Etat et des collectivités territoriales, sauf les zones de So-Ava et des Aguégus, ainsi que d'autres frais de délivrance d'actes fonciers, conformément à l'article 313 de la loi n°2013-01 portant Code foncier et domaniale en République du Bénin.</p> <p>Ces frais sont fixés pour les villes de Cotonou, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji, conformément à la délimitation de Porto-Novo et Sèmè-Kpodji en deux zones.</p>	<p>Art 13 et 14 de la loi 2016-033 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017</p> <p>Disposition reprise et modifiée à l'article 19 de la loi 2017-40 du 29 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion 2018</p> <p>De même qu'aux articles 19 de la loi 2018-39 du 28 décembre 2018 pour la gestion 2019 et l'article 17 de la loi de finances 2019-46 du 27 décembre 2020 reprennent, modifient et fixent les référentiels des prix.</p>	<p>Les conflits domaniaux sont réduits ; la sécurisation foncière de la propriété des acquéreurs et propriétaires de parcelles est garantie et la paix sociale s'établit durablement entre eux.</p> <p>L'accès au crédit des populations auprès des institutions financières est facilité ; et leurs revenus et leur bien-être sont améliorés.</p>

<p><b>190- Exonérer les sociétés de transport de marchandises du paiement des droits de douanes indirects et de la TVA à l'importation de véhicules neufs de transport</b></p>	<p>Selon la loi des finances gestion 2019, les véhicules neufs à quatre roues importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf en République du Bénin et destinés à la mise en place d'une flotte de taxis dans les grandes villes du Bénin sont exonérés de tous droits et taxes de douane et de la TVA durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.</p> <p>Les autobus, les autocars et minibus de toutes catégories, importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf en République du Bénin et destinés au transport en commun sont exonérés de tous droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.</p> <p>Les camions neufs importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf en République du Bénin sont exonérés de tous droits et taxes de douane et de la TVA.</p>	<p>Article 12 de la loi 2016-033 du 26 décembre 2016 portant loi des finances pour la gestion 2017 et article 5 &amp; 18 de la loi 2017-40 du 29 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion 2018</p> <p>Articles 4, 5, 6 de la loi n° 2018-39 du 28 décembre 2018 pour la gestion 2019</p> <p>Art 3 &amp; 4 de la loi n° 2019-46 du 27 décembre 2019 portal LOLF pour la gestion 2020</p>	<p>Par cette disposition, le renouvellement de la flotte des voitures, minibus, autocars, autobus, camions est encouragé ; ce qui contribuera à la diminution du taux de carbone et ; partant ; à la préservation de l'environnement, de la santé des populations, ainsi qu'à la diminution des maladies cancéreuses.,</p> <p>De même, une telle mesure aura pour résultat de diminuer la fréquence des accidents et les coûts de transport des biens et des personnes.</p> <p>En outre, elle contribuera à booster l'économie locale et, par ricochet, à promouvoir l'emploi des jeunes.</p> <p>Par ailleurs, ladite mesure facilitera la mobilité urbaine et l'accroissement du bien-être de la population urbaine.</p>
--	---	--	---

### Promesses enclenchées

Promesses	Actions menées	Chance de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux
<p><b>188- Supprimer les droits sur les successions de biens meubles et immeubles, et fixer le barème pour les honoraires des notaires</b></p>	<p>Du 1er janvier au 31 décembre 2019, idem pour 2020, l'enregistrement, hors délai, des actes de mutation par décès et entre vifs, de mutations d'immeubles, de fonds de commerce, de meubles et des actes de créance antérieurs à la loi n° 2016-14 du 20 juillet 2016 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2016, n'est soumis au paiement d'aucune pénalité et amende.</p>		<p>Article 11 de la loi n° 2018-39 du 28 décembre 2018 pour la gestion 2019</p> <p>Art 9 de la loi de finances 2020</p> <p>&amp;</p> <p>Compte rendu du Conseil des Ministres du 15 juin 2016</p>	<p>- Les transactions foncières sont facilitées et la quiétude des acquéreurs est assurée.</p> <p>- la surenchère sur le foncier au Bénin est réduite, ce qui facilite le climat des affaires et l'amélioration des conditions de vie des populations</p>

### Promesses non enclenchées

Promesses	Raisons d'absence d'action menées	Chance de réalisation complète à l'échéance
<b>184- Revoir la fiscalité sur les bas salaires</b>	La forte incidence financière sur les recettes fiscales de la révision à la baisse de la fiscalité sur les bas salaires	.
<b>191- Prendre en charge l'incidence fiscale des revenus investis par la diaspora dans des secteurs cibles au Bénin</b>	Aucune action concrète menée dans ce sens.	néant

### Promesses non tenues

Promesses	Actions contraires	Source de vérification
<b>183- Ouvrir les négociations entre l'Etat, les partenaires sociaux et le Patronat pour relever significativement le SMIG</b>	<p>L'Etat et les partenaires sociaux ont entretenu un dialogue social facilitant l'apaisement social, même si quelques crises (tensions et grèves dans l'Education et la Santé) sont survenues par moments, perturbant la paix sociale. Cependant, le dialogue social n'a pas abouti au relèvement du SMIG comme visée par la promesse.</p> <p>Par contre, ne loi a été prise limitant le droit de grève à 10 jours dans l'année aux fins de préserver la paix sociale.</p> <p>La tenue, en définitive de cette promesse dépendra de la volonté du Gouvernement à poursuivre les négociations avec les partenaires sociaux pour préserver la paix et la cohésion sociales, durable, notamment en essayant de trouver les moyens d'obtenir, de façon consensuelle, une augmentation progressive du SMIG</p>	<p>Rapport d'activités du Comité en charge du dialogue social</p> <p>Compte-rendu de la rencontre Gouvernement-syndicats des 26 janvier, 30 janvier, 6 février et 22 février 2018</p>

## 17-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

D'année en année, le budget de l'Etat fait ses vagues. Tantôt à la hausse, tantôt à la baisse en fonction des ambitions et priorités affichées par le Gouvernement de la rupture. Ce dernier travaille à l'amélioration et au renforcement significatif de la gouvernance dans le secteur des finances publiques, à travers les mesures prises au cours des deux (02) dernières années, et qui s'énumèrent comme suit :

#### En 2019,

- la poursuite de la maîtrise du train de vie de l'Etat ;
- l'encadrement des rémunérations dans les Etablissements Publics à caractère Administratif et autres offices d'Etat ;
- l'orientation des dépenses d'investissement vers les projets et programmes phares du Programme d'Actions du Gouvernement ;
- l'expérimentation à blanc de l'exécution du budget de l'Etat en mode programme, au niveau de sept ministères pilotes ;
- la mise en place d'une nouvelle politique d'acquisition ou de construction ; d'infrastructures au profit des représentations diplomatiques et consulaires du Bénin ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire de gestion et de suivi de l'exécution des projets d'investissement ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'intégrité et de la lutte contre l'impunité.

#### En 2020,

Le projet de budget prévoit un allègement de la fiscalité pour les ménages et les entreprises ce qui fait passer le nombre d'impôts de 48 en 2019 à 35 en 2020. Celles-ci se traduisent par :

- l'extension du régime d'exonération des droits et taxes de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'importation ou l'acquisition en République du Bénin des panneaux solaires photovoltaïques formant un ensemble, à l'exclusion des batteries ;
- le réaménagement des modalités de paiement des acomptes de la Taxe Professionnelle

Synthétique pour les nouvelles entreprises ;

- la reconduction de l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les récipiends de gaz ;
- la reconduction de l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les autobus autocars et minibus destinés au transport en commun. En plus de ces exonérations, le budget 2020 prévoit plusieurs autres mesures d'allègement fiscal.
- la dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs ;

Longtemps décrié au plan social dans la mise en œuvre de son PAG, ces deux dernières années, la loi de finances pour la gestion 2019 et celle pour la gestion 2020, accordent une place de choix au social avec des bases macroéconomiques significatives.

La loi de finances pour la gestion 2020 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 1,986,910 milliards de FCFA, contre 1 877,543 milliards de FCFA en 2019, 1 862,918 milliards de FCFA en 2018 et 2010,586 milliards en 2017. Evoluant en dents de scie, elle est en hausse de 109 milliards 367 millions de Fcfa par rapport à la gestion 2019, qui lui présentait une légère augmentation de 14,625 milliards de FCFA par rapport à 2018, ce qui correspond à une progression de 5,8% en 2020, et 0,8% en 2019 contrairement à sa baisse enregistrée de 7,3% en 2017.

En conséquence, le projet de budget pour la gestion 2019, stabilise le fonctionnement général de l'Etat, consolide les efforts de financement des dépenses en capital et ressort en dépenses à 1373,041 milliards de FCFA contre 1406,318 milliards de FCFA en 2018, en baisse aux années précédentes soit de 33,277 milliards de FCFA par rapport à l'année 2018.

Ainsi, pour la gestion 2019 et celle de 2020, les prévisions macroéconomiques tablent sur :

- un taux de croissance économique de 7,6% pour les exercices budgétaires de 2020 et 2019 contre 6,8% en 2018 et 5,8% en 2017 ;
- un taux d'inflation maîtrisé autour de 2,0% ;
- un déficit budgétaire, dons compris, de 2,7% pour l'exercice de 2019 et 1,8% pour l'exercice 2020 en amélioration de 0,4% inférieur au plafond communautaire de 3,0% ;
- un solde courant de la balance des paiements



de 9,3% ;

- un taux d'endettement de 54,2%, inférieur au plafond recommandé par l'UEMOA de 70%.

De même, les prévisions de recettes fiscales brutes pour la gestion 2020 s'établissent à 1.264.231 FCFA contre 935,600 milliards de FCFA. Celles des recettes non fiscales, devaient être à la hausse par les produits de recettes du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) qui continuent de s'améliorer, consécutivement à l'affiliation des agents contractuels de l'Etat au Fonds. Elles ressortent au total à 179,080 milliards de FCFA en 2019 contre une baisse prévisionnelle de 52,269 millions de FCFA en 2020.

En somme, les recettes budgétaires (y compris les dons et les Opérations Militaires à l'Extérieur) pour 2019 s'élèvent à 1 211,902 milliards de FCFA en hausse de 76,293 milliards de FCFA par rapport aux prévisions de 2018 qui s'élevaient à 1135,609 milliards.

Les crédits ouverts en termes de dépenses dans le projet de budget de l'Etat pour la gestion 2019, quant à eux, s'élèvent à 1,373,041 milliards de FCFA contre 1 406,318 milliards de FCFA en 2018. Ils sont en baisse de 33,277 milliards de FCFA, correspondant ainsi à un taux de régression de 2,4%.

Au regard des prévisions budgétaires pour 2020, le solde budgétaire global prévisionnel est négatif de 153,900 millions contre soit une baisse de 33,277 millions par rapport à 2019 qui s'établissait à 161,139 milliards de FCFA, soit une nette amélioration attendue de 109,570 milliards de FCFA par rapport à son niveau prévisionnel de 2018 qui était de 270,709 milliards de FCFA.

En 2020, les charges de trésorerie s'élèvent à 153,900 milliards contre 504,502 milliards de FCFA en 2019 pour 456,600 milliards de FCFA en 2018. Les ressources de financement qui permettront de couvrir, outre le déficit budgétaire, les charges de trésorerie, s'élèvent à un niveau moins important : soit 665,641 milliards de FCFA en 2019 contre 727,309 milliards de FCFA en 2018.

Le solde prévisionnel du budget général ressort déficitaire à 126,689 milliards de FCFA, en amélioration de 108,770 milliards de FCFA par rapport à 2018. Le solde budgétaire hors dons négatif de 161,139 milliards de FCFA contre 270,709 milliards de FCFA en 2018, correspondant à 2,7% du PIB.

L'accélération de la croissance économique selon les prévisions de 2019 qui s'établissait à 7,6% contre 6,8% en 2018 est maintenue constante à 7,6% pour 2020. Avec une perspective inflationniste maîtrisée autour de 0,6% pour 2020 contre 2% contenu dans

la norme communautaire de 3%. Au niveau du commerce extérieur, le déficit courant de la balance des paiements s'afficherait à 9,3% du PIB, tandis que le taux d'endettement en 2019 resterait maîtrisé autour de 54,2%, contre 38,7% du PIB en 2020 largement en dessous du seuil communautaire de 70%.

Nonobstant certaines mesures pour l'amélioration des conditions de vie des populations, il est à saluer la baisse de la Taxe Synthétique Professionnelle de 400.000 à 150.000 au regard des observations faites, dans les rapports antérieurs d'évaluation citoyenne, à l'endroit du gouvernement, pour alléger la charge fiscale des petites entreprises et encourager la transition du formel vers l'informel

#### ❖ **Analyse de l'impact social des résultats**

Depuis l'avènement du nouveau départ, les mesures fiscales du gouvernement, (face à la cherté de la vie, à un système sanitaire défaillant, à un plateau éducatif vacillant, à une agriculture qui soliloque, et au panier de la ménagère vidé de sa substance vitale) constituent un casse-tête pour le contribuable qui subit la pression fiscale. Faisant sien les propos de la Directrice du FMI Christine Lagarde, lors de sa visite au Bénin en 2017, et son invitation à investir dans le social, le gouvernement béninois dans la dynamique d'établir un nouveau pacte social avec son peuple, a pris des dispositions pour faciliter et renforcer les initiatives sociales. Le social dans ces prévisions pour 2019 et 2020, contrairement aux autres années, d'importantes mesures afin de

Si le maintien de certaines mesures liées au foncier, à l'exonération de taxes et TVA des récipients pour gaz comprimés viennent alléger quelque peu le quotidien des Béninois et assurer une meilleure sécurisation foncière de la population face aux conflits fonciers, il n'en demeure pas moins que le SMIG n'a toujours pas connu d'amélioration comme promis par le Candidat. Ceci reste une mesure sociale majeure pour laquelle il importe que l'Etat accorde une attention particulière en trouvant un accord avec les partenaires sociaux pour contenir les tensions et mécontentements sociaux pour amorcer une certaine justice sociale. De même, qu'on applaudissait la suppression de la taxe sur la messagerie GSM fixée à 02fr, la hausse des frais de connexion via les téléphones mobiles émuera très vite les ardeurs, pour secouer l'univers du numérique en affectant les initiatives entrepreneuriales nées de l'essor du secteur numérique ces dernières années.

Le Recensement national des artisans contribuerait à assainir le secteur de l'informel, pour une migration vers le formel. Cela permettra d'accroître l'assiette



fiscale mais aussi de garantir à ces derniers quelques mesures sociales liées à l'ARCH, qui, on l'espère bien, leur sera vraiment profitable.

Comme l'a annoncé le gouvernement et timidement enclenché en 2019, l'année 2020 sera également marqué par la consolidation des acquis, le renforcement des programmes sociaux, le lancement et l'opérationnalisation de nouvelles initiatives d'enjeux majeurs pour le citoyen béninois. Au nombre de ces actions, on peut citer :

- le projet ARCH qui n'a pas encore démarré mais dont les dispositions sont avancées;
- le maintien et le renforcement des actions de gratuité (césarienne, école primaire pour les filles etc) et leur extension aux soins palliatifs pour les cas de maladies mortelles ;
- le renforcement des cantines scolaires gouvernementales dont le taux de couverture atteindrait 51% contre 31% actuellement ;
- l'investissement dans les filières d'avenir pour renforcer l'employabilité des jeunes ;
- le renforcement des dispositifs de premières expériences en entreprises ou dans les services publics ;
- le soutien à la politique du genre dont les initiatives ne cessent de se multiplier ;
- la poursuite de l'apurement des dettes sociales, etc.
- l'augmentation des pensions de 15% au profit des retraités des ministères et Institutions de l'Etat et de 25% au profit des enseignants retraités de la maternelle, du primaire et du secondaire.

Si toutes ces initiatives se déploient comme annoncées, elles devront permettre de renforcer l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté pour le bonheur des citoyens.

#### ❖ **Les difficultés d'accès à l'information publique**

L'information publique se raréfie et y avoir accès relève d'un véritable casse-tête. Les documents, qui par le passé étaient mis à disposition du public, sont encadrés par des dispositions plus compliquées telles le TABEN ; nous n'avons pas pu avoir accès à certains documents dont l'accès nous auraient permis d'être encore plus pertinents dans nos analyses pour mieux évaluer l'état d'avancement des projets. La bonne gouvernance

passé aussi par un meilleur accès à l'information gage de transparence et d'efficacité dans le contrôle citoyen de l'action publique.

#### ❖ **Analyse prospective**

Si les chances de réalisation de la promesse 188 avant la fin du mandat sont élevées au regard de l'avancement des travaux et discussions qui n'attendent que la mise en œuvre par la prise d'un acte administratif, il n'en est pas de même pour la promesse 183. Même s'il est vrai que cela engendrera davantage de dépenses à l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'elle reste une promesse majeure que le gouvernement gagnerait à concrétiser comme la meilleure réalisation sociale de son quinquennat. Autant il est vrai que l'Etat se doit de gérer avec efficacité les finances publiques, autant la croissance économique doit aller de pair avec la justice sociale. Ce qui sera justice aussi, c'est d'encourager et d'inciter les béninois de la diaspora à investir dans les secteurs clés de développement en prenant en charge l'incidence fiscale de leur revenus injectés. Ce manque à gagner pour l'Etat, sera compensé à travers les champs sociaux (éducation, santé, eau...) où ils seront investis pour le bonheur des populations.

Dans un contexte de diminution des ressources face aux chocs exogènes, les chances de réalisation des promesses sont minces au regard de l'incidence financière qu'elle engendre (183), et des doubles crises qui impactent la mobilisation des recettes et ressources de l'Etat actuellement ; il s'agit notamment de la fermeture des frontières avec le Nigéria, et du corona virus avec ses effets inductifs par la fermeture des frontières des autres Etats voisins.

En somme la réalisation des promesses enclenchées comme non encore tenues, dépend de la seule la volonté politique du gouvernement face aux enjeux du moment et les conséquences des crises à survenir. Celle du corona virus a déjà ralenti l'économie mondiale et on ignore les véritables conséquences à venir sur les économies africaines.

## **17-5 Conclusion et recommandations**

Afin d'assurer une arrivée à bonne destination, il n'est pas superflu d'insister sur certaines recommandations déjà formulées au cours des précédentes évaluations pour espérer que le Gouvernement s'y penche favorablement. Il s'agit de :

- établir le climat de confiance entre les agents économiques et l'Etat (les soupçons de pres-

sion fiscale pour financer le programme d'actions n'arrangent pas le Gouvernement). En effet, la fermeture d'une entreprise pour raison économique liée à la pression fiscale augmenterait non seulement le taux de chômage, avec son corollaire d'augmentation de la précarité des conditions de vie des populations, mais également, elle découragerait d'autres investisseurs potentiels et, par ricochet, affecterait la politique générale de développement du Bénin ;

- atténuer davantage la pression fiscale (impôts et taxes) sur le contribuable, car trop d'impôts tuent l'impôt ;
- revoir le SMIG pour une amélioration significative en fonction de la cherté de la vie ;
- accentuer les mécanismes de financement autour du Partenariat Public-Privé, et promouvoir/vulgariser les avantages du code de l'investissement, en vue de susciter de nouveaux investisseurs étrangers ;
- promouvoir une fiscalité de développement plutôt que le développement de la fiscalité ;
- faire le suivi des mesures sociales annoncées, afin qu'elles deviennent une réalité et profitent réellement à la population.



# 18- Technologies de l'Information et de la Communication

Il sera rendu compte des sept (7) promesses du domaine "Technologies de l'information et de la communication" selon le plan suivant :

**18-1 Résumé de l'évaluation citoyenne**

**18-2 Situation au départ du mandat**

**18-3 Situation 4 ans après**

**18-4 Analyse des résultats sous 4 angles clés**

**18-5 Conclusion et recommandations**

## 18-1. Résumé de l'évaluation citoyenne

Élu président de la République en 2016, Patrice Talon a pris le pouvoir le 6 avril de la même année. Au nombre de ses ambitions, il s'est engagé à faire du Bénin la plateforme numérique de l'Afrique de l'Ouest. Cette promesse, déjà présente dans son projet de société de candidat à la présidence, est déclinée en sept (07) grands axes dans le Programme d'actions de son gouvernement.

Lorsque le régime actuel s'installe, il hérite d'un système où les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) n'étaient pas très exploitées. L'usage des TIC au sein de l'administration publique et même au niveau des entreprises privées était faible. D'une manière générale, les indicateurs de développement des TIC dans la sous-région étaient à des taux modestes.

En 2016, le Bénin n'a pas un centre de données (data center) national ; l'administration n'a pas encore démarré son processus de dématérialisation à grande échelle ; le Bénin ne disposait pas d'un texte de loi encadrant le secteur du numérique. Au 31 décembre 2015, le taux de pénétration de l'Internet sur le plan national était seulement de 20,8 %<sup>1</sup>. A la fin de 2015, divers classements<sup>2</sup> relatifs au développement des TIC comme l'Indice de préparation au réseau (Network Readiness Index) du Forum économique mondial, l'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication (ICT Development Index) publié par l'Union internationale des télécommunications de l'Organisation des Nations unies ou encore l'Indice de développement du E-Gouvernement (E-Government Development Index) publié par l'Organisation des Nations unies ont révélé la faiblesse de l'exploitation des possibilités du numérique. Cependant, en termes d'infrastructures, le pays disposait de deux câbles sous-marins<sup>3</sup>, avait lancé un important projet de déploiement de la fibre optique (PDI2T) et venait de lancer un projet de cité numérique, le Bénin Smart City<sup>4</sup>.

La majorité des promesses du candidat Patrice Talon dans le secteur des TIC a été enclenchée durant la deuxième année du mandat du président élu (voir le

<sup>1</sup> ARCEP Bénin - Rapport d'activités 2015 (En ligne), 2015 p. 61. Disponible sur : <https://bit.ly/39glUFX> (Consulté le 22.03.2020)

<sup>2</sup> Présidence de la République du Bénin – Rapport de synthèse (version finale) de l'Atelier sur la stratégie de développement de l'économie numérique au Bénin (En ligne), 2016, p.14-19. Disponible sur : <https://bit.ly/33K3SvG> (Consulté le 22.03.2020)

<sup>3</sup> Vincent Agué, (02 avril 2015). Le Bénin relié au câble sous-marin ACE pour un meilleur accès à l'Internet. ORTB. Disponible sur : <https://bit.ly/3bl13ns> (Consulté le 22.03.2020)

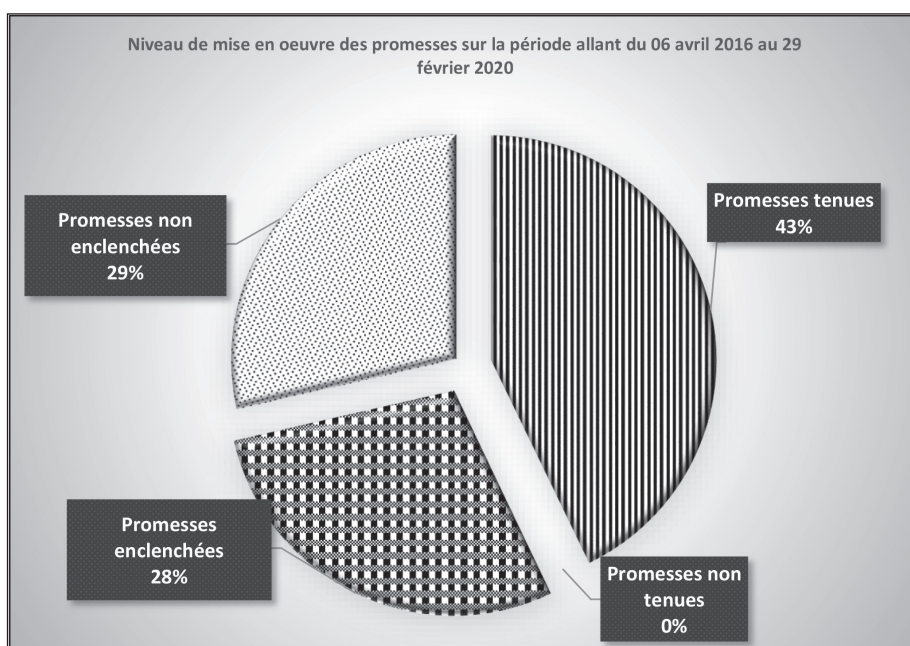
<sup>4</sup> Didier Pascal Dogue, (12 Février 2016). Lancement du quartier numérique à Cotonou ; Le Bénin Smart City opérationnel dans quelques mois à Fidjrossè. La Nation. Disponible sur : <https://bit.ly/2y2LVwF> (Consulté le 22.03.2020)

deuxième rapport d'évaluation). Une grande partie de la première année a été consacrée à traduire ces promesses dans le Programme d'Actions du Gouvernement. La troisième année a donné un coup d'accélérateur à la réalisation de différentes promesses. La quatrième année maintient l'accélération dans la réalisation des promesses dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. En 2019, aucune nouvelle promesse n'a été enclenchée dans le secteur des TIC. Cependant, il est à noter une accélération des réalisations des promesses déjà enclenchées dans le secteur. **Sur les sept (07) promesses recensées dans le secteur des TIC, trois (03) sont désormais considérées comme tenues, deux (02) sont demeurées à l'étape de promesses enclenchées et les deux (02) promesses non enclenchées depuis le début du mandat maintiennent toujours leur statu quo.**

Il faut encore préciser qu'il existe un écart relatif entre le projet de société, document de propagande électorale, et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui a été élaboré au terme d'un processus plus rigoureux avec des perspectives relativement réalistes.

L'énonciation des projets phares contenus dans le Programme d'Action du Gouvernement n'est pas toujours en cohérence avec les promesses de campagne électorale. Ainsi dans le Programme d'Actions du Gouvernement, aucun chapitre n'est consacré aux Technologies de l'Information et de la Communication : on parle plutôt de « Numérique ». Le volet consacré à ce dernier regroupe des projets comme le passage de la télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Or, ce dernier élément ne figurait pas dans les promesses de campagne. Par ailleurs, de nombreuses promesses absentes dans le projet de société se retrouvent dans le PAG. Elles ont été prises en compte dans le cadre de cette évaluation.

Si le gouvernement a continué à mettre en œuvre certains projets entamés les années précédentes, à une année de la fin de son mandat, le non enclenchement de certaines promesses devient une préoccupation. L'absence ou le manque d'actions du gouvernement au sujet de ces promesses laisse planer un doute relatif à la tenue effective de ces promesses avant le terme du mandat du présidentiel. C'est le cas de l'appui financier promis aux entreprises de TIC en cours de démarrage et de la promotion annoncée des incubateurs d'entreprises de TIC.



## RAPPEL DES PROMESSES

192-Mettre en œuvre un plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC.

193-Apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage.

194-Promouvoir les incubateurs mettant

à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises.

195-Lancer des concours pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants.

196-Favoriser à travers la Zone Franche du Savoir et de l'Innovation le développement d'un réservoir de talents dotés de compétences pointues dans les TIC.

197-Promouvoir le patrimoine culturel

et touristique par l'utilisation des nouvelles technologies.

198-Accélérer l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation dans l'administration publique.

## 18-2. Situation au départ du mandat

Promesses faites	Situation au 6 avril 2016	Sources
	Chiffres/indicateurs	
<b>192- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 câbles sous-marins (SAT3 &amp; ACE)</li> <li>- 20,8 % de taux de pénétration Internet au niveau national</li> <li>- Introduction de la 4G</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vincent Agué, (02 avril 2015). Le Bénin relié au câble sous-marin ACE pour un meilleur accès à l'Internet. ORTB. Disponible sur : <a href="https://bit.ly/3bl13ns">https://bit.ly/3bl13ns</a> (Consulté le 22.03.2020)</li> <li>- ARCEP Bénin - Rapport annuel d'activités 2015</li> <li>- ARCEP Bénin - Rapport annuel d'activités 2015</li> </ul>

<b>193- Apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage</b>	- Néant	
<b>194- Promouvoir les incubateurs mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises</b>	- Néant	
<b>195- Lancer des concours pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants</b>	- Néant	
<b>196- Favoriser à travers la Zone France du Savoir et de l'Innovation le développement d'un réservoir de talents dotés de compétences pointues dans les TIC</b>	- Néant	
<b>197- Promouvoir le patrimoine culturel et touristique par l'utilisation des nouvelles technologies</b>	- Néant	
<b>198- Accélérer l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation dans l'administration publique</b>	- Néant	

### 18-3. Situation 4 ans après

#### Promesses tenues

Trois promesses sont considérées comme tenues dans le secteur des TIC. Il s'agit de promesses pour lesquelles le Gouvernement a mené des actions concrètes allant dans le sens de leur réalisation.

<b>Promesses</b>	<b>Actions menées</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Impacts sociaux et durabilité</b>
<b>192- Mettre en œuvre un plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'Agence pour le développement du numérique (ADN)</li> <li>- Création de l'Agence des services et systèmes d'information (ASSI)</li> <li>- Lancement du Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance au Bénin (PRSCG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret 2017-574 du 13 décembre 2017 portant création de l'Agence pour le développement du numérique (ADN)</li> <li>- Décret 2017-522 du 15 novembre 2017 portant modification des statuts de l'Agence béninoise des technologies de l'information et de la communication (Abetic)</li> </ul>	<p>Le premier impact social de l'investissement massif dans les infrastructures TIC est la création d'emplois à court et moyen terme. La construction d'un data center national ou des classes numériques, par exemple, requiert une main-d'œuvre locale.</p> <p>A long terme, les infrastructures mises en place vont servir pour plusieurs années (exemple : data center, code du numérique), ce qui en garantit la durabilité.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un Projet de développement des infrastructures de télécommunications et des TICS (PDI2T phase 1, phase 2)</li> <li>- Mise en service de 24 salles numériques dans les écoles et collèges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web officiel du Programme <a href="https://prscg.assi.bj/">https://prscg.assi.bj/</a></li> <li>- Notice d'Information (Recherche d'un partenaire pour la gestion de la société Béninoise d'Infrastructures Numérique dans le cadre d'un contrat de gestion)</li> <li>- Numérique et Enseignement : La ministre Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU lance depuis Nikki les classes numériques dans douze écoles primaires <a href="https://bit.ly/33MAgxE">https://bit.ly/33MAgxE</a></li> </ul>	<p>L'investissement dans les infrastructures TIC assure la création de l'emploi et constitue un facteur favorable à l'amélioration du climat des affaires. Le développement des TIC ouvre en effet la voie à l'émergence d'un nouvel écosystème d'opportunités d'affaires pour les entreprises.</p>
<p><b>195- Lancer des concours pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du Concours Hacker Lab depuis 2017</li> <li>- Mise en place d'un Challenge Fund par Seme City</li> <li>- Organisation du « AFRICA MOBILE APP DAY » au Bénin</li> <li>- Participation de jeunes startups béninoises à Afric'UP 2019</li> <li>- Participation de startups béninoises au Transform Africa Summit 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web officiel du concours <a href="https://semainedunumerique.bj/challenge/hackerlab">https://semainedunumerique.bj/challenge/hackerlab</a></li> <li>- Fiche d'appel à innovations (Challenge Fund 2) consulté le 15 Mars 2020 disponible sur <a href="https://challengefund.mysemecity.com/">https://challengefund.mysemecity.com/</a></li> <li>- Site web officiel de l'événement <a href="https://africamobileappday.com/">https://africamobileappday.com/</a></li> <li>- Compte rendu de la participation d'une délégation de 12 start-up béninoises par Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU au sommet africain des start-ups « AFRIC'UP » à Tunis du 24 au 25 Septembre 2019</li> <li>- PNUD Bénin, Participation de jeunes startups béninois au 3ème Sommet de YouthConnect Africa (17 Octobre 2019) disponible sur <a href="https://bit.ly/3brJGRW">https://bit.ly/3brJGRW</a> (Consulté le 20 mars 2020)</li> </ul>	<p>Après une première édition en 2018, le concours HackerLab a eu une deuxième édition en 2019. Comme annoncé, ce concours s'inscrit donc dans la durée et permet de promouvoir chaque année des talents locaux qui bénéficient d'un accompagnement pour le développement des compétences.</p> <p>La promotion des projets de jeunes entreprises innovantes par leur exposition sur la scène internationale permet à ces dernières d'avoir accès à des possibilités de développement à grande échelle et suscite indirectement des vocations et sont sans doute des pourvoyeurs d'emplois aux jeunes diplômés.</p> <p>Ce type d'actions permet de susciter une saine émulation et de motiver d'autres personnes à proposer des projets innovants dans le domaine des TIC.</p>

<p><b>196- Favoriser à travers la Zone Franche du Savoir et de l'Innovation le développement d'un réservoir de talents dotés de compétences pointues dans les TIC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'Agence de développement de Sème City (ADSC)</li> <li>- Lancement des activités académiques et d'incubation de Sème City</li> <li>- Lancement de la construction du premier campus de Seme City « Seme One »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret 2017-440 du 31 août 2017 constatant approbation de la création de l'Agence de développement de Sème City (DSC)</li> <li>- Seme City, Les premières universités à faire partie de l'écosystème de Sème City (1<sup>er</sup> Décembre 2019) <a href="https://bit.ly/3durrqj">https://bit.ly/3durrqj</a> (Consulté le 20 mars 2020)</li> <li>- Site web officiel de l'Agence de développement de Sème City (ADSC) <a href="https://www.mysemecity.com/">https://www.mysemecity.com/</a></li> </ul>	<p>Sème City envisage de créer 200.000 emplois à l'horizon 2030.</p> <p>Les premières entreprises sont en cours de sélection. Les actions telles que la construction d'un campus physique, les investissements dans des jeunes entreprises et la formation de jeunes talents sont des éléments assurant que cette initiative aura des impacts sur la durée.</p> <p>Mais, d'ores-et-déjà, Seme City a offert des emplois et les bénéficiaires ont vu leurs conditions de vie et d'existence et leur statut social s'améliorer.</p> <p>Les compétences qui seront issues des campus de formation de Seme City vont constituer un vivier de talents pour le Bénin sur la durée.</p>
---	---	---	--

### Promesses enclenchées

Deux (02) promesses demeurent dans la catégorie des promesses enclenchées par le Président de la République.

Promesses	Actions menées	Chances de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<p><b>197- Promouvoir le patrimoine culturel et touristique par l'utilisation des nouvelles technologies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première édition du Challenge Fund (2017)</li> </ul>	<p>Cette promesse, à travers l'action citée, est en de bonnes voies de réalisation.</p> <p>Visant à révolutionner le tourisme au Bénin et en Afrique, le Challenge Fund 2 sélectionne des solutions innovantes basées sur des TIC. Le concours a le soutien de la Banque mondiale et évolue à un rythme soutenu. Les finalistes sont connus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web officiel <a href="http://semecity.com/challenge-fund/">http://semecity.com/challenge-fund/</a></li> </ul>	<p>Les projets sélectionnés vont générer des emplois. Ce sont des entreprises qui ont été incubées, accompagnées dans leur processus de création et qui sont appelées à générer du profit et créer de la valeur ajoutée.</p> <p>En tant que projet d'entreprise, ils sont appelés à durer dans le temps et porter des bénéfices.</p>

<p><b>198- Accélérer l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation dans l'administration publique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'un double accord de coopération portant sur la e-gouvernance avec l'Estonie</li> <li>- Lancement du Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance au Bénin (PRSCG)</li> <li>- Dématérialisation du processus de création d'une entreprise à l'APIEX</li> <li>- Dématérialisation des demandes de raccordement à la SBEE et à la SONEB</li> <li>- Lancement du formulaire unique de déclaration des impôts sur salaires et des cotisations de sécurité sociale</li> <li>- Réalisation d'un Schéma directeur national des systèmes d'information</li> <li>- Mise en place de l'e-conseil des ministres</li> <li>- Mise en œuvre d'un Projet de Gestion Électronique des Documents et de l'Archivage Électronique</li> </ul>	<p>De nombreuses agences de l'État sont engagées dans la mise en œuvre de l'administration intelligente (Smart Gov) dont l'un des volets concerne la dématérialisation et l'archivage numérique.</p> <p>Avec l'adoption du code du numérique, la création de l'Agence des services et systèmes d'information, le lancement du RAVIP ainsi que le lancement du PRSCG sur une durée de trois ans, la dématérialisation se met en œuvre progressivement. Les chances de réalisation complète de cette promesse à l'échéance sont fortes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RFI (6 décembre 2018), L'Estonie au secours du numérique béninois. Disponible sur <a href="https://bit.ly/33PT8eZ">https://bit.ly/33PT8eZ</a></li> <li>- Site web officiel du Programme <a href="https://prscg.assibj/">https://prscg.assibj/</a></li> <li>- Site web <a href="https://monentreprise.bj">https://monentreprise.bj</a></li> <li>- Sites web officiels de la SBEE et de la Soneb <a href="http://www.sbee.bj">www.sbee.bj</a> &amp; <a href="http://www.soneb.bj">www.soneb.bj</a></li> <li>- Site web officiel du formulaire <a href="https://eservices.impots.bj">https://eservices.impots.bj</a></li> <li>- Site web officiel de ASSI <a href="https://assibj/projets-encours.php">https://assibj/projets-encours.php</a></li> </ul>	<p>La dématérialisation progressive de l'administration permet d'améliorer les services rendus aux usagers.</p> <p>Elle permet aussi de réduire les poches de corruption et de fournir à l'Etat les moyens d'investir dans des secteurs vitaux comme la santé et l'éducation.</p> <p>Elle est aussi une opportunité de création d'emplois pour les jeunes. En effet, quelques entreprises locales spécialisées dans la gestion des systèmes d'information sont impliquées dans le processus de dématérialisation.</p>
--	--	---	--	---

### Promesses non enclenchées

Les promesses non enclenchées sont au nombre de deux (O2)

Promesses	Raisons d'absence d'actions menées	Chances de réalisation complète à l'échéance
<p><b>193- Apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage</b></p>	<p>La seule raison que le gouvernement évoque pour justifier l'absence d'actions menées dans ce secteur est la poursuite des études de faisabilité du projet.</p> <p>A cela il faut ajouter le fait qu'il s'agit d'une promesse non explicite dans le PAG. De ce fait, sa prise en compte demeure problématique.</p> <p>On peut aussi considérer que la réalisation de ce projet n'est pas priorisée dans la mesure où elle demande moins de ressources techniques et financières que d'autres promesses du secteur qui ont été enclenchées.</p>	<p>La promesse d'apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage est une promesse relativement simple à tenir dans la mesure où, dans le contexte actuel, elle ne tient qu'à une chose fondamentale : la mise à disposition du financement.</p> <p>En effet, un grand nombre d'entreprises de TIC existent déjà et peuvent toujours se créer. Il suffit que l'État mette en place le fonds de financement pour répondre aux besoins de ces jeunes pousses et, en même temps, tenir sa promesse. Ce qui peut se faire dans un délai relativement court dès que l'action politique se met à l'œuvre.</p>

		<p>Or, la ministre du Numérique et de la Digitalisation a d'ailleurs fait une annonce de ce genre en début de l'année 2020 lors de l'annonce de l'agenda de son département ministériel.</p> <p>Cette promesse a donc, a priori, toutes les chances d'être tenue durant la dernière année du mandat en cours.</p>
<b>194- Promouvoir les incubateurs en mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises</b>	<p>Cette promesse n'est pas explicite dans le PAG.</p> <p>Depuis 2016, le gouvernement n'a mené aucune action comme la mise à disposition de locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises à l'endroit des incubateurs installés sur le territoire national.</p> <p>Cependant, cette promesse pourrait être associée à d'autres promesses notamment celle relative à la création d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation qui poursuit les mêmes objectifs.</p>	<p>Les chances de réalisation de cette promesse en un an sont très faibles. Mais la promesse de promouvoir les incubateurs en mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises a quasiment les mêmes objectifs que celle relative à la création d'une Zone Franche du Savoir et de l'Innovation qui poursuit les mêmes objectifs.</p>

### Suivi des promesses absentes au Programme d'Action du Gouvernement

Promesses	Actions menées	Chances de réalisation complète à l'échéance	Sources de vérification	Impacts sociaux et durabilité
<b>Généralisation du e-commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote d'un Code du numérique</li> <li>- Lancement d'un projet de mise en place du système national de PKI</li> <li>- Évaluation rapide de l'état de préparation du Bénin au commerce électronique</li> </ul>	<p>La multiplication des actions en matière de promotion du e-commerce sur le plan national est désormais remarquable.</p> <p>Sur le plan technique et juridique, le gouvernement met en œuvre, le cadre favorable pour la généralisation du e-commerce.</p> <p>Certains services de l'État sont d'ailleurs accessibles en ligne contre paiement électronique.</p> <p>Mais le E-commerce ne sera sans doute pas généralisé au Bénin dans un an compte tenu d'autres contraintes comme l'accès à l'électricité, le taux de pénétration de l'Internet ou encore le taux d'alphabétisation.</p> <p>Les chances de réalisation de cette promesse à l'échéance sont donc faibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°2017-20 du 20 Avril 2018 portant Code du numérique en République du Bénin</li> <li>- Site web officiel de l'ASSI <a href="https://assibj/projet-pki.php">https://assibj/projet-pki.php</a></li> <li>- Rapport de l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés : Impact Politique et Perspectives (UNCTAD, 2019)</li> </ul>	<p>En s'appuyant sur le numérique, le commerce électronique ou e-commerce s'inscrit dans le futur du commerce d'une façon générale.</p> <p>La généralisation du e-commerce aura pour impact la création de nouveaux emplois, de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises.</p> <p>C'est aussi la simplification des démarches pour les particuliers dans les services publics, la lutte contre la corruption qui sont ainsi promues.</p>

<p><b>Généralisation de l'usage du numérique pour l'éducation et la formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'Agence de développement de Sème City (ADSC)</li> <li>- Lancement des activités académiques et d'incubation de Sème City</li> <li>- Mise en service de 24 classes numériques dans 12 départements</li> </ul>	<p>La réalisation de Sème City, dont le processus est relativement avancé, est une importante chance de tenue de cette promesse à l'échéance.</p> <p>La réalisation d'une tournée nationale d'alphabétisation au numérique, dans le cadre de Bénin Digital Tour, s'inscrit également dans la réalisation de cette promesse.</p> <p>La mise en place des classes numériques s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'usage du numérique pour l'éducation et la formation.</p> <p>Ici aussi, les chances sont faibles de réussir à généraliser l'usage du numérique dans toutes les écoles, universités et centres de formations du Bénin à l'horizon 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret 2017-440 du 31 août 2017 constatant l'approbation de la création de l'Agence de développement de Sème City (DSC)</li> <li>- Sème City, Les premières universités à faire partie de l'écosystème de Sème City (1<sup>er</sup> Décembre 2019) <a href="https://bit.ly/3durrgj">https://bit.ly/3durrgj</a> (Consulté le 20 mars 2020)</li> <li>- ABSUCEP, Généralisation du numérique au Bénin : le gouvernement dote des écoles primaires de salles de classes numériques <a href="https://bit.ly/2UEOGf0">https://bit.ly/2UEOGf0</a></li> </ul>	<p>L'équipement en outils informatiques des collèges et lycées du Bénin se poursuit. Les classes bénéficiaires bénéficient d'amélioration de divers ordres en matière d'enseignement.</p> <p>La mise en place des classes numériques, notamment dans les zones les plus reculées, contribue à réduire la fracture numérique et constitue un gage de justice sociale et d'épanouissement des apprenants.</p>
<p><b>Transition de la diffusion analogique vers la TNT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation du Conseil national de migration de l'analogie vers le numérique en Comité de Pilotage de la Transition à la Télévision Numérique Terrestre</li> <li>- Prise d'un décret fixant les normes et spécifications techniques relatives à la télévision numérique terrestre en République du Bénin</li> <li>- Mise en œuvre de la phase expérimentale de la diffusion de la TNT</li> </ul>	<p>La TNT est déjà à l'étape d'expérimentation dans plusieurs communes du Bénin. Toute l'infrastructure devant supporter cette transition est déjà mise en place. Il reste cependant quelques réformes d'ordre administratif à opérer avant d'effectuer la transition.</p> <p>Les chances de réalisation complète à l'échéance sont très grandes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret N° 2016- 692 du 09 novembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage de la Transition de la Télévision Numérique Terrestre (CP/TN/)</li> <li>- Décret N°2018-279 du 04 juillet 2018 fixant les normes et spécifications techniques relatives à la télévision numérique terrestre en République du Bénin</li> <li>- Servan Ahougnon, (7 mai 2019). Bénin : le basculement à la télévision numérique est sur le point d'être achevé. Agence ECOFIN. Disponible sur <a href="https://bit.ly/3a1ALkN">https://bit.ly/3a1ALkN</a> (Consulté le 23 mars 2020)</li> </ul>	<p>En tant que nouvelle norme de diffusion de la télévision, la TNT s'inscrit dans l'avenir. La durabilité de ce projet est évidente car se faisant le Bénin s'accorde à l'agenda international de transition de la diffusion analogique vers la TNT.</p> <p>Par ailleurs, de nombreux emplois ont été créés dans le cadre de ce projet. L'avènement de la TNT est aussi l'assurance de la création de nouveaux emplois par l'apparition de nouveaux métiers dans le secteur des médias et des technologies.</p>



## 18-4. Analyse des résultats sous 4 angles clés

### ❖ *Analyse comparée des résultats de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année*

En 2019, la réalisation des promesses dans le secteur des TIC s'est poursuivie au même rythme que l'année précédente qui était marquée par une accélération. Comparativement à l'année précédente, aucune nouvelle promesse n'a été enclenchée. C'est donc le statu quo concernant les deux promesses qui étaient toujours non enclenchées depuis 2016. Cet état de chose fonde des préoccupations au sujet de ces deux promesses.

Or ces deux promesses, à savoir : « Apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage » et « Promouvoir les incubateurs mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises » sont d'une importance capitale pour la réalisation de la promesse globale du Président Patrice Talon de faire du Bénin la plateforme numérique de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, ce sont des promesses dont la tenue aura un impact considérable sur la création d'emplois innovants pour les jeunes.

A cela, il faut ajouter le maintien à la hausse des coûts d'accès à l'Internet. Cette augmentation des coûts, décidée en 2018, et qui a marqué le secteur des TIC dans son ensemble est restée en l'état au cours de l'année 2019. C'est un acte qui s'inscrit totalement en contradiction avec la promesse affichée du candidat Patrice Talon. Il est évident incohérent de promouvoir le numérique et en même temps de durcir les conditions d'accès à cet outil.

L'accélération des promesses déjà enclenchées est un point remarquable au cours de cette année 2019. Les processus de dématérialisation ont connu une progression dans plusieurs secteurs (impôts, création d'entreprises, services publics, etc.)

Avec le démarrage des activités des universités installées à Sème City, en plus des activités d'incubation d'entreprises, on peut considérer que la promesse de « favoriser à travers la Zone Franche du Savoir et de l'Innovation le développement d'un réservoir de talents dotés de compétences pointues dans les TIC » est tenue. Il en est de même pour les promesses « Mettre en œuvre un plan d'investissement massif dans les infrastructures TIC » et « Lancer des concours pour sélectionner, subventionner et promouvoir les projets les plus innovants ».

### ❖ *Analyse de l'impact social des résultats*

Le premier impact social direct des projets dans les TIC est la création d'emplois. Plusieurs de ces

projets nécessitent l'emploi de main-d'œuvre locale. De nombreux projets du secteur des TIC se basent également sur la formation et la promotion du secteur privé. L'impact social de ces initiatives seront visibles à moyen terme et vont s'illustrer par la création d'emplois et participer de la facilitation de la vie aux citoyens, en général et aux usagers, en particulier.

### ❖ *Les difficultés d'accès à l'information publique*

L'accès à l'information publique reste un défi. Bien que le Ministère du Numérique et de la Digitalisation et les principales agences en charge de la mise en œuvre des projets TIC du gouvernement poursuivent une forte communication sur leurs actions, il est difficile d'avoir accès à des documents officiels dans ces structures. La plus grande difficulté étant la lourdeur administrative.

Or, les agences en charge de la mise en œuvre des promesses relevant du secteur des TIC ont mis en ligne des plates-formes web sur lesquelles le public a accès à un grand nombre d'informations relatives à la mise en œuvre des projets du secteur des TIC. Malheureusement ces sites ne sont pas régulièrement mis à jour. En plus, ils ne donnent pas accès aux documents essentiels (rapports), pouvant permettre de suivre la mise en œuvre des projets. Certains projets comme la transition de la diffusion analogique vers la TNT ne bénéficient d'aucune exposition compte tenu de leur centralisation à la Présidence de la République.

Ces difficultés ont fait que certaines sources de vérification ne peuvent que s'appuyer sur les articles de la presse nationale et de la presse internationale. Par contre, la mise à jour régulière du site web du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient les relevés des conseils des ministres constitue également une source d'informations et de vérification de la réalisation des promesses de campagne.

### ❖ *Analyse prospective*

A un an de la fin du quinquennat, il faut s'inquiéter que des promesses restent encore non enclenchées. Deux (02) des promesses du secteur des TIC restent encore à ce stade. Il s'agit de : « Apporter un appui financier aux entreprises de TIC en démarrage » et « Promouvoir les incubateurs mettant à disposition des locaux, des équipements et des services pour les jeunes entreprises ». Même si elles paraissent simples à réaliser, leur déclenchement tardif entame l'optimisme affiché, un an plus tôt, au sujet de la tenue effective de toutes les promesses à l'échéance dans ce secteur.

Par ailleurs, certains projets enclenchés ont des délais de réalisation très proches de la fin du mandat et sont en même temps encore à des phases de démarrage. C'est le cas, par exemple, du Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance. C'est un

projet structurant dont la réalisation va concrétiser la tenue de plusieurs promesses de campagne. Mais, démarré en 2017, il est toujours, en 2019, à un taux de réalisation de 11,4% alors que son délai d'achèvement est fixé au mois de septembre 2020, soit six (06) mois environ avant la fin du mandat.

Sur les sept (07) promesses recensées, moins de la moitié est considérée comme tenue. Il faudra un très grand effort pour réussir à les enclencher toutes avant la fin du mandat et, éventuellement, tenir la majorité à l'échéance.

## **18-5. Conclusion**

Les promesses faites dans le secteur des TIC par le candidat Patrice Talon se réalisent progressivement. A un an de la fin du quinquennat, les premiers enseignements à tirer sont de trois ordres. D'abord, toutes les promesses ont été traduites en projets à réaliser dans le Programme d'Actions du Gouvernement. La majorité de ces projets a été au moins enclenchée. L'accélération de leur réalisation au cours de l'année 2019 marque une progression vers l'atteinte des objectifs fixés à terme.

Cependant, la situation des promesses non enclenchées devient préoccupante. A seulement un an de la fin du mandat, deux des promesses de ce secteur demeurent toujours non enclenchées. Des inquiétudes se fondent alors sur la possibilité de leur réalisation avant l'échéance. Il existe un risque évident de non réalisation de ces promesses. Le gouvernement doit alors veiller à l'enclenchement effectif des dites promesses et à la poursuite de la réalisation de celles qui ont été enclenchées.

Enfin, l'absence de promesse non tenue, ajoutée à la tenue effective de trois promesses faites dans le secteur des TIC, constitue un motif de satisfaction.





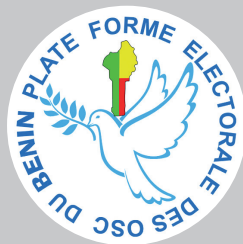


“Philippe Bouvard (1985, P67) disait : « On devrait se méfier davantage des promesses des hommes politiques puisqu'ils ne peuvent nous faire de cadeaux qu'avec ce qu'ils nous prennent. »[1]

L'homme politique élu collecte déjà nos impôts, nos recettes fiscales, les recettes sur nos ressources naturelles..., nous devons alors davantage le rendre redevable de ses promesses électorales.

Le citoyen est tenu d'y veiller surtout parce qu'il a investi son suffrage pour que l'homme politique soit élu”.

-----  
[1] Philippe Bouvard, le Petit Bouvard illustré, 1985, Pge 67.



Lot 1191 « Q » à côté de la mosquée centrale de Cadjèhoun  
Téléphone : +229 21 30 99 39 / 61 00 53 53  
01 BP 5997 Cotonou - email : [info@vote229.org](mailto:info@vote229.org)

Avec l'appui technique et financier de

